

COMMUNAUTE

VOLUME II

ECONOMIQUE

EUROPEENNE

Commission

DOCUMENTS DE LA



**Conférence
sur les
économies
régionales**

Bruxelles, 6-8 décembre 1961

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Commission

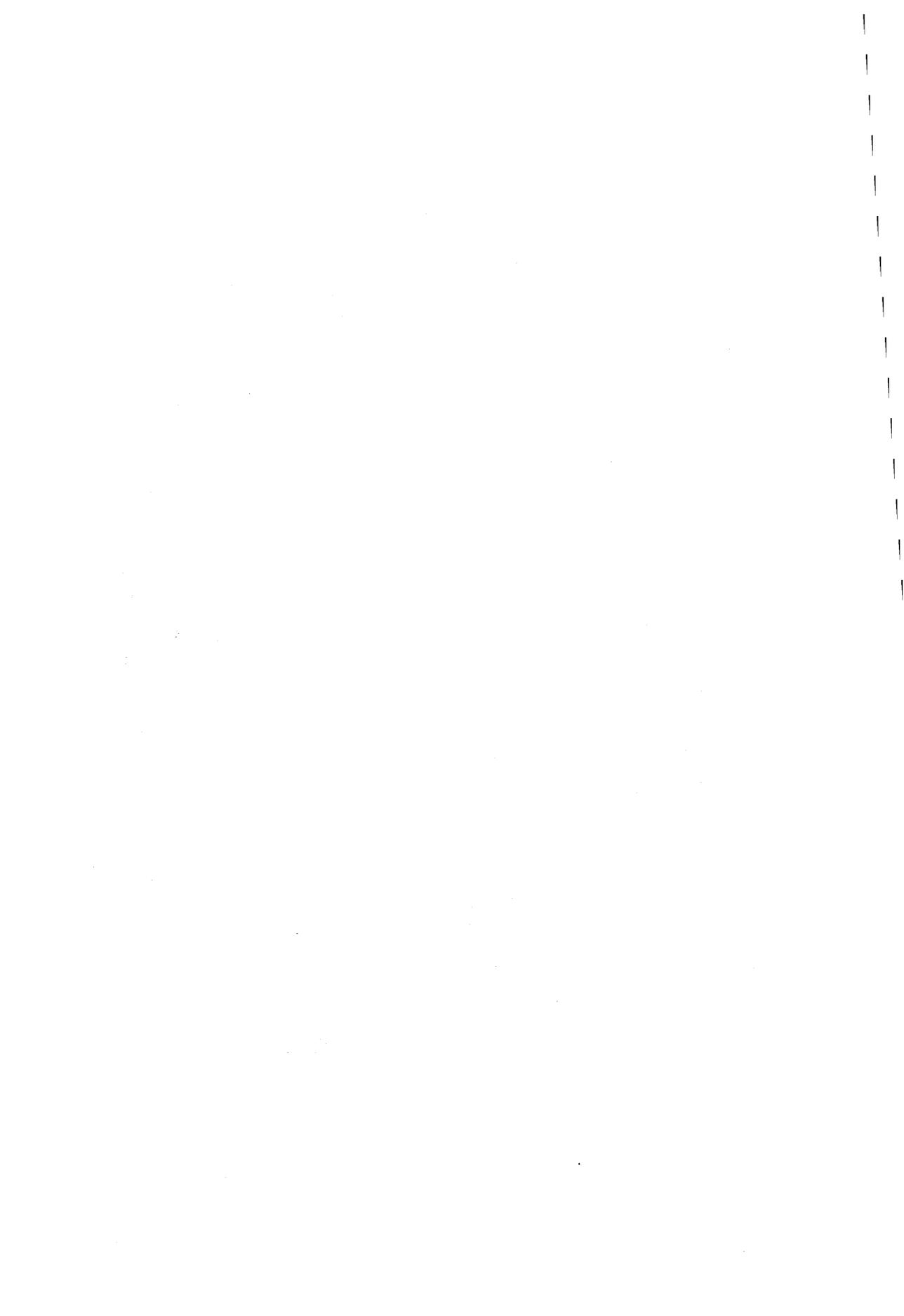
Documents
de la
conférence sur les économies régionales

Bruxelles 6-8 décembre 1961

VOLUME II

Table des matières

	Pages
Intervention de M. le vice-président MANSHOLT résumant les travaux de la commission A	7
Intervention de M. le commissaire VON DER GROEBEN résumant les travaux de la commission B	17
Interventions en séance plénière :	
M. R. PLEVEN	33
Dr W. LANGER	37
M. G. VENTEJOL	39
M. B. MOTTE	42
M. J. KULAKOWSKI	45
M. A. RAILLET	47
M. G. WILLEMS	48
M. R. MOSSÉ	50
Dott. A. NOVACCO	53
Dott. P. FORMENTINI	55
Rapport de synthèse final de M. le vice-président MARJOLIN	57
Annexe A: Essai de délimitation régionale de la Communauté économique européenne	65
Annexe B: Documentation statistique	167
Annexe C: Liste des participants à la conférence	213
	5



Intervention de
M. le vice-président Mansholt
résumant les travaux de la commission A

J'avais été chargé de résumer les sujets traités au sein de la commission A; mais je souhaiterais d'abord vous présenter un commentaire supplémentaire sur quelques points. Vous n'aurez donc pas le résumé que vous attendiez; par ailleurs, mon commentaire ne sera pas objectif. En fait, j'aimerais bien provoquer la poursuite des débats, mais remettons-les plutôt à une autre fois. En commentant les sujets débattus à la commission A, je crois pouvoir tirer une conclusion générale : c'est que tout le monde est convaincu — et dans notre assemblée cela revient à enfoncer une porte ouverte — qu'une politique régionale active est une nécessité. Cela n'a rien d'étonnant en soi, mais, ce qui m'a réellement frappé, c'est qu'il existe également un large accord sur les méthodes à employer dans un domaine déterminé. Cela ne signifie évidemment pas que les mesures prises dans un domaine seront les mêmes dans un autre. Le Schleswig-Holstein connaît des problèmes tout autres que l'Italie du Sud, le Mezzogiorno; pourtant, la manière d'aborder les problèmes, la manière de procéder, est généralement identique, quelque différents que soient les résultats.

Un mot encore sur la nécessité d'une politique de développement régional : il est un fait que de grandes disparités se rencontrent dans les différents pays. Il existe des régions surtout industrielles, qui ont atteint un niveau élevé de développement et une concentration très dense, et d'autres qui sont faiblement développées : il s'agit là en général de territoires périphériques.

C'est surtout de ces derniers qu'il a été question à la commission A. Une des conclusions auxquelles on est parvenu est celle-ci : sans une politique active dans les différentes régions, il faut s'attendre à ce que les disparités *s'accroissent encore plus* du fait de la création d'un marché commun.

Je rapporte ici une déclaration typique d'un des participants qui disait que le déséquilibre entre l'Italie du Nord et l'Italie du Sud était plus prononcé depuis la réunion du Nord et du Sud. On a attendu cent ans pour remédier à cette situation, mais actuellement on est devenu parfaitement conscient du problème et on mène en Italie une politique très active en faveur du Mezzogiorno. La conclusion que l'on en tire — et vous constatez ici le caractère subjectif de mon exposé puisque je la prends à mon compte — est la suivante : l'Europe s'unifiera rapidement, gardons-nous de commettre la même négligence. Si nous ne menons pas une politique active dans certains pays, nous remarquerons que, par l'unification de l'Europe, par le grand stimulant et la forte expansion que celle-ci pourra donner et donnera effectivement, les régions les plus avancées se développeront le plus vite et en tireront le plus de profit. Les régions marginales deviendront alors sub-marginales. Cela revient à dire, et c'est là une simple conclusion, que la création du marché commun n'apportera pas automatiquement un remède à ces maux. Et je voudrais encore faire remarquer que, dans un avenir très proche, ce marché commun sera une réalité. Lorsque nous parlons de politique de développement, nous songeons à quelques décennies, mais le marché commun sera un fait accompli au cours de la première de ces décennies. Nous verrons alors, également dans le domaine de l'agriculture, une liberté des échanges basée sur une politique commune, du moins si le Conseil de ministres prend les décisions nécessaires dans les prochains mois. Mais nous verrons surtout, à ce moment, plusieurs pays subir des modifications profondes en raison des grandes divergences des politiques nationales, notamment dans le domaine de l'agriculture où une politique agricole commune devra être adoptée. La spécialisation à laquelle on peut s'attendre pourra même encore renforcer

les disparités entre les régions. J'envisagerais maintenant volontiers la question sous cet angle; les déficiences de structure masquées jusqu'ici par une politique nationale de marché seront alors montrées à nu.

A ce moment, des difficultés surgiront dans ce domaine, et il apparaîtra bien vite qu'une action énergique en faveur d'une amélioration de la structure agricole devient une nécessité urgente.

J'en arrive ainsi à quelques points de la discussion, et aussi des rapports, sur lesquels il existe un accord complet. A mon avis, l'un des points d'accord les plus importants réside dans cette conclusion que des mesures prises dans le seul secteur de l'agriculture ne donneront finalement pas de résultats satisfaisants. Elles pourront certes les donner parfois, mais il s'agit là d'exceptions dans les régions où l'agriculture se développe fortement et présente une grande capacité d'absorption de main-d'œuvre; mais, en général, il faut bien admettre que les améliorations structurelles nécessaires dans l'agriculture devront être réalisées en liaison avec les autres secteurs, dans le cadre de programmes généraux de développement. La raison principale en est que le degré de développement agricole dépend dans une large mesure de la puissance économique et de l'expansion de cette région. Je voudrais ouvrir une parenthèse à ce sujet : l'accroissement de la productivité dans le domaine de l'agriculture est déjà tel qu'un équilibre de marché ne pourra être maintenu que dans le cas d'une expansion très forte, c'est-à-dire un relèvement prononcé du niveau de vie. De plus, nous ne devons pas oublier que ce sont surtout les régions marginales qui souffrent en premier lieu d'un déséquilibre de marché, et celles-là sont justement les régions où des problèmes se posent. Alors que tout le monde est convaincu que la structure agricole est déficiente dans beaucoup de parties de l'Europe, que les conditions de la production sont mauvaises, avec comme résultat un niveau de vie plus bas, nous pouvons constater pour notre part que (je ne veux pas dire que cela a été fait au cours de cette conférence, mais je veux le souligner en ce moment même) on est encore généralement enclin à admettre que les problèmes de déséquilibre ou d'inégalité du niveau de vie peuvent être résolus grâce à une politique de marché ou à une politique des prix. Certes, celle-ci peut avoir une certaine incidence, mais nous sommes persuadés, et voilà une des conclusions que je tire des discussions de ces derniers jours, qu'en fin de compte, seule l'amélioration de la structure agricole et des conditions de production permettra de garantir un niveau de vie plus élevé et un bien-être plus général.

Cela revient à dire, et c'est un des points qui se sont trouvés au centre de la discussion de ces journées, que nous devons produire plus avec moins d'effectifs. Cette tendance existe en moyenne nationale, mais il en est tout autrement du point de vue régional. Cependant, si nous réalisons qu'il est nécessaire — et nous l'avons fait au cours de ce congrès — de travailler avec moins d'effectifs dans l'agriculture, cela pose un grand nombre de problèmes qu'on ne peut résoudre dans un marché libre ou par un système de « laissez-faire », « laissez-passer ». On est alors tout simplement contraint à une politique de développement, à une politique régionale. Les résultats de cette politique dépendent dans une large mesure de l'expansion dans son ensemble. Ce sera plus facile lorsque la conjoncture est favorable que lorsqu'elle agit contre nous. Nous pouvons nous réjouir, à présent, d'une conjoncture favorable; cela signifie que nous ne pouvons pas ne pas profiter des circonstances pour faire maintenant ce qui peut être fait.

J'arrive ici à un problème délicat, dont la commission et tous les rapports ont parlé comme de la chose la plus banale du monde, à savoir l'exode rural, l'abandon de

l'agriculture pour d'autres secteurs d'activité. Je tiens pour très réconfortant que l'on puisse considérer ce problème avec sérénité, comme une donnée réelle, comme une chose qui existe, qu'il est de notre devoir d'analyser et pour laquelle nous devons chercher des solutions. Cet exode rural vers d'autres secteurs d'activité a toujours existé, est favorable en soi, en dernier ressort également pour l'agriculture, à condition qu'il s'accomplisse harmonieusement. Il est maintenant bien évident que cette poussée vers d'autres secteurs d'activité a son origine dans le fait que l'on ne trouve pas d'emplois suffisant — ou pas d'emplois — qui permettent un niveau de vie décent. C'est surtout la politique de développement régional, la politique de développement par territoire qui doit être très attentive à ce problème. Certains pays ont des excédents considérables de main-d'œuvre dans l'agriculture, souvent un excédent caché, pour la simple raison qu'il n'y a pas d'autre possibilité de travail, pas de possibilité de sélection professionnelle ni surtout de formation professionnelle. Je reviendrais plus en détail sur ce dernier point qui constitue, je peux bien le dire, le nœud de la discussion.

Ce problème de l'abandon de l'agriculture et de certaines régions, où la main-d'œuvre est excédentaire et ne trouve pas assez d'emploi sur place, pour d'autres régions — je mentionne ici le problème du Mezzogiorno et de l'Italie du Nord, mais en fait on le trouve partout dans notre Communauté — a particulièrement retenu l'attention. Cela soulève la brève question que voici : faut-il transporter les hommes vers les nouvelles possibilités professionnelles, c'est-à-dire vers la nouvelle industrie, ou faut-il transporter l'industrie vers les hommes ? La question n'est naturellement pas si simple que l'on puisse estimer suffisante la réponse ci-dessous, mais la tendance générale est bien celle-là : on doit s'efforcer de transporter l'industrie vers les hommes, c'est-à-dire vers les régions pauvres. Il a été question du problème des centres industriels ainsi que d'autres problèmes similaires; je ne m'y arrêterai pas pour l'instant, parce que je suis sûr que mon ami von der Groeben approfondira ces questions, mais il serait pourtant intéressant de voir jusqu'à quel point l'idée s'est développée. Que pense-t-on de la création d'un climat industriel favorable, de la distance des centres entre eux ? Des études ont déjà paru sur ces sujets et ont été commentées. Il ressortait notamment de deux rapports, l'un relatif à l'Eifel-Hunsrück, l'autre à l'Ouest de la France, la région de la Normandie et de la Bretagne, que nous avons dû lutter avec les mêmes problèmes, bien que les régions soient très différentes en soi et que, chaque fois, on est parvenu à peu près aux mêmes conclusions.

Le problème de la formation professionnelle auquel on s'est particulièrement intéressé a été considéré avec raison comme la base de la nouvelle évolution industrielle nécessaire dans certains pays. Un aspect que je veux mentionner incidemment, et qui concernait spécialement ce qui se passe sur une grande échelle dans le domaine de la formation professionnelle dans le Mezzogiorno, y est apparu clairement. Il s'agit de savoir s'il faut former les hommes en vue de les rendre aptes à passer dans les industries de l'Italie du Nord, le problème étant de faciliter la migration des populations en leur donnant une formation qui les prépare à travailler ailleurs, dans l'industrie, soit en Italie du Nord, soit en Allemagne ou dans un autre pays. La commission a souligné avec force que cela peut signifier un appauvrissement sérieux de la région intéressée qui est ainsi dépouillée de ses meilleures forces, et aboutir en fin de compte à entraver les activités nécessaires dans une région à développer.

Voilà un aspect qui, je crois, mérite toute notre attention. On a fait remarquer que c'est là un phénomène transitoire, et qu'un tel exode de gens fraîchement formés vers des régions industrielles peut avoir comme conséquence que ces hommes finalement reviennent riches d'une grande expérience acquise dans ces régions industrielles, de sorte qu'ils sont devenus encore plus aptes à être utilisés pour le développement d'un pays déterminé.

La conclusion générale que je crois pouvoir tirer et que je prends à mon propre compte, sans vouloir en aucune façon l'imposer aux participants du groupe, est qu'il vaut mieux déplacer les capitaux que les hommes. Voilà bien l'impression générale que j'ai retenue. La deuxième conclusion, la création de nouveaux emplois allant de pair avec une formation professionnelle, est une condition absolue. Une bonne formation professionnelle est une condition sine qua non de la politique régionale.

J'en arrive ainsi à un troisième point qui n'a pas retenu tellement l'attention, ou au sujet duquel des questions ont été posées mais n'ont pas reçu une réponse satisfaisante. Est-il nécessaire, dans le développement de certaines régions, d'orienter la production suivant les possibilités du marché ? Quiconque pense en industriel dira : je ne commence pas à produire si je n'ai pas une chance raisonnable de vendre le produit.

Mais nous savons tous qu'en agriculture les choses ne sont pas si simples ou, du moins, qu'elles ne sont pas vues aussi simplement ; généralement, dans ce secteur, on trouve déjà beau de produire, et on a construit des mécanismes ingénieux pour faire assumer à d'autres la responsabilité de la vente. Or, je suis d'avis que cela deviendra dans le marché commun un problème avec lequel nous aurons tous fort à faire, et que les paysans eux-mêmes ont avantage à s'intéresser à une production orientée vers l'évolution du marché.

Les réponses des rapporteurs m'ont donné l'impression qu'en fait, la politique de développement ne se soucie guère de ce problème ; je dois dire toutefois que, par exemple, M. Philippe Lamour, qui a fait un plaidoyer plein d'intérêt pour le développement du Languedoc, a fait remarquer que le développement de la culture fruitière et maraîchère doit tendre résolument à une production de qualité, et que ce programme de développement doit comprendre, non seulement la possibilité de produire, mais aussi celle de vendre. Dans cette région, on y a donc prêté attention. Mais j'ai l'impression que cela se fait beaucoup moins autre part. On peut à ce propos se poser la question s'il est encore souhaitable de gagner de vastes territoires nouveaux sur la mer et d'y cultiver des produits qui, tels les céréales et le sucre, ne pourront être vendus que grâce à des subventions. Je signale à cet égard les Pays-Bas, où l'on peut très certainement se poser la question. En tout cas, il est un fait, c'est qu'on devra s'intéresser de plus en plus à ce problème. En faisant les investissements importants que la politique de développement entraîne, il faut veiller à ce que la production soit orientée en fonction des débouchés. Cela signifie en général, et on était d'accord sur ce point, qu'une sérieuse étude préalable est nécessaire avant de faire ces grands investissements dans ces domaines. Il y a lieu d'analyser l'ensemble du domaine, d'établir les faits, de rechercher les possibilités de développement, et aussi de fixer très clairement les objectifs et de déterminer les priorités en fonction de ces derniers. J'ai noté avec intérêt que pratiquement tous ceux qui ont traité d'un problème déterminé l'ont fait effectivement sur la base d'une bonne analyse du domaine en question, de la recherche des possibilités et surtout en fixant des objectifs pour la politique qu'on souhaitait mener.

J'arrive à un quatrième point qui a retenu l'attention, celui de l'organisation de ce travail. Les discussions ont montré que ce point est très important. Certains rapporteurs ou d'autres membres ayant participé à la discussion ont trouvé nécessaire de créer de nouveaux organismes, de nouvelles institutions, à propos desquels on peut se poser encore la question s'il doit s'agir d'organismes pourvus d'un certain pouvoir ou non. En tout cas, ces organismes doivent pouvoir avant tout agir comme un élément moteur, c'est-à-dire qu'ils doivent être capables de produire la force morale qui entraînera les hommes à développer une région déterminée. Au sein de la commission A, nous avons eu des exemples frappants de personnalités pareilles. Je cite, sans diminuer aucunement les autres, MM. de Maud'huy et Lamour, qui peuvent être tenus pour des hommes doués d'une telle force agissante. Je considère comme extrêmement important de pouvoir amener les hommes à prendre des initiatives.

En second lieu, il est absolument nécessaire, lorsqu'il est question d'organisation, d'établir un point précis de coordination. Nous savons tous que cela présente souvent d'énormes difficultés, qu'il y faut énormément de tact, mais cette coordination de l'appareil administratif supérieur tant national que provincial ou départemental est extrêmement importante. Beaucoup de questions juridiques et de problèmes de compétence se posent évidemment à cette occasion. Je crois qu'il est bon de rechercher comment on a résolu ou non ces problèmes dans les différents pays.

Enfin, et ceci est en rapport étroit avec l'organisation, on a mis l'accent sur la nécessité d'organiser la collaboration de tous les intéressés, c'est-à-dire d'éveiller la compréhension de la population qui est, en fait, directement intéressée à toute politique de développement.

Lui faire partager la responsabilité des projets, des institutions et de l'exécution, afin qu'elle s'aide elle-même, tout cela est nécessaire pour s'assurer une coopération réfléchie de la population. La commission A a mis nettement l'accent sur la nécessité d'intégrer les multiples éléments qui doivent contribuer à cette œuvre de développement régional.

Actuellement, nous trouvons déjà très normal d'examiner en commun des problèmes purement économiques ou des problèmes techniques en matière d'agriculture et de transports. Mais, nous ne pouvons surtout pas oublier les problèmes sociaux, et pas seulement les problèmes sociaux mais également les problèmes généraux de sociologie et de culture, ce qui signifie que cette œuvre de développement doit être basée — et cela n'est possible que par une bonne organisation — sur les unités locales, les villages ou les éléments trouvés sur place.

En organisant ceux-ci simultanément, on assurera cette intégration interne.

L'information, je pourrais dire aussi l'« assistance ultérieure », est importante dans le domaine non seulement technique mais aussi social et même domestique. Des chiffres ont été cités pour montrer que 2 à 5 % de l'ensemble des investissements devraient être employés pour l'information de la population. On a mis fortement l'accent sur cet aspect.

J'arrive à un problème particulier, celui des régions marginales, qui a retenu spécialement l'attention ce matin. Les problèmes qui s'y présentent changent du fait que les frontières économiques disparaissent mais que les frontières administratives ou, comme je préférerais dire, les frontières politiques demeurent encore. Les discussions d'hier et de ce matin ont montré clairement que beaucoup de ces territoires sont situés près des frontières, comme la région de l'Ems, l'Eifel, le Hunsrück, ainsi que

le Luxembourg, la Flandre et d'autres pays qui sont tous situés loin du centre. Dans l'avenir aussi, ils resteront évidemment loin du centre administratif, alors que, d'un autre côté, la frontière économique disparaîtra par la création d'un marché commun. Il est évident que cela posera un grand nombre de problèmes. On pourrait dire d'une façon générale qu'une partie des problèmes des régions marginales sera éliminée par la suppression de la frontière économique, mais, d'autre part, cette suppression donnera lieu à des mouvements et des mutations qui méritent une grande attention. Il était réconfortant de voir, je tiens à le souligner, que les déclarations des rapporteurs ainsi que les discussions ont fait apparaître spécialement que ce domaine surtout a été regardé comme le champ d'action d'une collaboration immédiate par-dessus les frontières.

Les discussions de ce matin ont montré que les problèmes ne peuvent plus être considérés ni résolus au niveau national. Des remarques du genre : « comment assurer la protection des eaux et obliger nos usines à construire des installations d'épuration, lorsque les eaux souillées pénètrent par les frontières ? » nous incitent à rechercher non seulement une coordination mais une collaboration totale, une coopération sur tout ce territoire au-delà de la frontière. Et l'on a donné des exemples précis en ce domaine : Hunsruck - Eifel - Luxembourg, ainsi que le territoire voisin des régions de Groningue et de la Frise. Une collaboration étroite est une nécessité urgente sur ce terrain et, en fait, le langage que j'ai entendu ce matin est très européen et m'a fait évidemment grand plaisir.

J'en arrive à une conclusion partielle. Si l'amélioration de la structure agricole est effectivement un problème urgent — vous ne m'en voudrez pas de me limiter au problème agricole, car je prévois que mon collègue, M. von der Groeben, mettra en lumière d'autres aspects — s'il est un fait que bientôt se créera un marché unique inspiré d'une seule politique commune de marché, et que des institutions prenant des décisions communes seront, ou sont déjà établies, alors si nous admettons qu'une politique de marché en général, et une politique commune de marché en particulier, ne peut être menée sans une politique commune de structure, il est manifestement urgent d'établir une coordination stricte de la politique structurelle. Nous voyons par conséquent que, si le Conseil de ministres prend ce mois-ci les décisions qu'il doit prendre, la politique de marché exercera son action sur un terrain très étendu comme un mécanisme commun dont les décisions auront une influence profonde sur l'ensemble du système agricole. Quelque chose devra être fait dans un proche avenir en matière de coordination de la politique structurelle, c'est-à-dire qu'à mon avis, et voilà une des conclusions que je tire, des décisions rapides devront être prises dans le domaine de la politique structurelle. Je signale ici quelques objectifs de la coordination de la politique structurelle et, en tout premier lieu, l'adaptation de la production au marché. Je crois qu'il est extrêmement important d'arriver à une collaboration étroite. Une étude commune est très souhaitable pour empêcher la production de prendre des directions erronées, comme nous le constatons malheureusement encore à l'heure actuelle. De très importants investissements sont faits en ce moment dans les domaines où nous savons déjà qu'une surproduction se manifestera, alors qu'il existe encore d'autres possibilités. Je crois qu'il est important que nous tendions ensemble à plus de clarté sur ce point, de manière à arriver à une solution. J'ai déjà signalé que les régions marginales posent un certain nombre de problèmes agricoles à résoudre. Ce matin, on a même plaidé non seulement pour une coordination de la politique par dessus les frontières mais même pour l'établissement en commun de certains plans régionaux enjambant les frontières, qui seraient obligatoires pour les deux pays. J'estime cela extrêmement important.

Un autre problème est celui des régions éloignées d'un marché; si un pays adoptait un nouveau système des prix en matière agricole, cela pourrait créer de grandes difficultés dans certaines régions, par le fait notamment que certaines modifications pourraient mettre en lumière des déficiences structurelles. Je crois qu'une collaboration en ce domaine peut être d'une importance capitale. Bref, j'arrive à la conclusion que le problème épineux de l'organisation commune du marché, sur lequel une décision devra être prise prochainement, nous placera devant le problème de la coordination de la politique structurelle.

Je pourrais m'imaginer, sans vouloir affirmer ainsi que la Commission fera cette proposition au Conseil — il s'agit plutôt d'une pensée personnelle — que nous arriverons à une collaboration permanente entre les pays membres et la Commission en vue de réaliser un nombre de tâches concrètes. Il s'agirait en premier lieu d'une information régulière et systématique de part et d'autre, de la fixation de certains principes relatifs à la politique structurelle en agriculture, de la coordination et de la confrontation des programmes pour que des conclusions communes puissent en être tirées. Cela pourrait s'effectuer en accord permanent par le moyen d'une commission où les responsables de l'exécution sur le plan national seraient représentés. Mais, je veux y ajouter immédiatement, et je voudrais mettre ce point en évidence, qu'il ne peut être question que d'une coordination, étant donné que les pays membres eux-mêmes portent la responsabilité et qu'une telle collaboration ne pourrait signifier un transfert des responsabilités. Dans ce domaine, un organisme centralisateur ne pourra jamais réaliser ce qui peut se faire mieux de façon décentralisée.

Ayant ainsi, très brièvement il est vrai, esquissé les lignes principales, je voudrais me poser en terminant une question : y a-t-il une opposition entre la politique d'une Europe unie et une politique régionale ? Je suis arrivé à la conclusion, et notamment au long de ces deux derniers jours, que le contraire est vrai. Je crois que nous devons éviter que l'intégration ne devienne une sorte d'égalisation, une sorte de nivellement par le bas.

Nous souhaitons l'unité de l'Europe, mais cela ne peut se faire que par le développement harmonieux des parties. Une Europe solide, saine et pleine de vitalité suppose que toutes les régions sans exception aucune puissent s'épanouir et participer à l'accroissement du bien-être. Pour cette raison, une Europe unifiée est à mon avis une condition d'un bon développement régional mais, inversement, une politique régionale et une politique de développement sont les conditions d'une Europe unifiée.

Intervention de
M. le commissaire von der Groeben
résumant les travaux de la Commission B

J'ai pour tâche de vous rendre compte des travaux de la commission B. Il me faut donc analyser ses travaux et en tirer certaines conclusions, ce qui, vu le nombre des idées exprimées dans les exposés, et des points de vue apparus au cours des discussions, ne sera pas facile. Mon exposé ne peut donc être que très incomplet et je vous prie de bien vouloir m'excuser d'y introduire, à l'occasion, des idées personnelles. Il est assez difficile d'opérer une distinction entre ce qui est dû à de récentes suggestions et ce qui ne paraît être que la confirmation d'idées personnelles. Au cours de ce bref compte rendu, je m'abstiendrai de citer les différents rapporteurs, afin de ne pas risquer de les traiter inégalement. Les personnes qui ont traité avec tant de compétence les problèmes qui se posaient retrouveront certainement des traces de leurs travaux dans mon exposé.

A. Le rapport de mon honoré collègue, M. Mansholt, sur les problèmes traités au sein de la commission A, a clairement montré quelle importance décisive revêtent les processus de regroupement qui s'accomplissent actuellement à l'intérieur de la Communauté économique européenne. Je veux parler ici des transferts en cours entre de grands secteurs de l'économie tels que l'agriculture, l'industrie et les services, et qui sont étroitement liés aux processus de développement dans les régions marginales et les zones de concentration de la Communauté. Il est devenu clair qu'il existe une liaison étroite entre, d'une part, une orientation surtout agricole et, d'autre part, un niveau de vie insuffisant et l'émigration consécutive de la population, les régions orientées surtout vers l'agriculture étant assez souvent situées à la périphérie de la Communauté.

L'exposé de mon collègue, M. Mansholt, a montré quelles sont les causes de ces processus de regroupement dans les régions marginales de la Communauté orientées surtout vers l'agriculture. Il a fourni de précieuses indications sur les mesures propres à instaurer dans ces régions une structure agricole saine et compétitive. Une telle structure constitue le fondement d'un revenu agricole suffisant et contribue de ce fait même à élever le niveau de vie dans les régions marginales.

La tâche de notre commission B consistait essentiellement à rechercher comment la politique de développement régional, notamment l'industrialisation, peut contribuer à la réalisation de l'objectif précité. Il fallait étudier jusqu'à quel point les mesures d'industrialisation doivent être envisagées dans le cadre de programmes plus complets englobant notamment les secteurs social et culturel. Il fallait comparer les méthodes d'industrialisation pour dégager comment la Commission européenne peut contribuer à la réalisation de l'objectif commun en matière de politique régionale.

L'interdépendance étroite qui existe entre les secteurs de l'agriculture et de l'industrie était déjà nettement apparue en certains points des travaux de la commission A. Pour la commission B, elle a pris la forme d'un problème concret : comment orienter judicieusement l'offre sur les marchés industriels de l'emploi, de telle sorte que les fractions excédentaires de la population n'émigrent pas vers les zones de concentration ? Il doit être tenu compte ici du principe fréquemment mis en relief, selon lequel les solutions aux problèmes de ce genre ne doivent pas être imposées d'en haut à la population. Les mesures prévues devraient au contraire rencontrer l'approbation des personnes directement intéressées, et bénéficier de leur coopération. La participation des milieux intéressés de la population devrait être facilitée de toutes les manières possibles.

Avant de passer à un examen plus détaillé des résultats apportés par la conférence en vue de la solution de ces questions, permettez-moi de dire encore quelques mots

des perspectives générales dans lesquelles la Communauté économique européenne doit considérer ces problèmes. Mes collègues, MM. Hallstein et Marjolin, en ont déjà parlé si longuement dans leur discours d'introduction que je peux maintenant me borner à souligner quelques points de vue.

Les processus de regroupement apparus au cours des travaux des deux commissions ne datent pas d'aujourd'hui. Vous connaissez tous les oppositions entre le Nord et le Sud de l'Italie, entre les régions houillères et les régions éloignées des gisements houillers, entre Paris et la province française, entre la zone de concentration urbaine du « Randstad » hollandais et le reste des Pays-Bas. Ces problèmes sont en quelque sorte un héritage apporté à la Communauté par les différents Etats.

Nous sommes maintenant parvenus au moment de l'évolution de notre Communauté où s'effectue le passage de l'union douanière à l'union économique. Il ne suffit plus dès lors d'éliminer les droits de douane et les contingents : il s'agit de donner un contenu au Marché commun. Il devient particulièrement nécessaire d'opérer une coordination dans le domaine de la politique économique et d'établir un système raisonnable de concurrence afin d'assurer une concurrence honnête et loyale. Je suis convaincu qu'il ne suffit pas de se borner à établir un système de concurrence dans notre Marché commun. Nous sommes en effet tenus d'aller au-delà, de créer un ordre social juste. De ce fait, nous sommes aussi tenus — au sens des tâches qui nous incombent aujourd'hui — de pratiquer une politique régionale. La Communauté économique européenne doit tout faire pour que l'écart, en matière de bien-être, entre les régions des différents Etats membres ne s'accroisse pas. Les différences entre le développement des régions marginales agricoles et celui des zones de concentration industrielle, notamment, ne doivent pas s'accroître, mais au contraire diminuer peu à peu et d'une manière continue au fur et à mesure du développement du Marché commun.

Le fait que les mesures prévues par le Traité dans les divers secteurs en vue de créer le Marché commun déclenchent elles-mêmes de nouveaux processus de regroupement du même genre incite en outre la Commission à s'occuper activement de ces problèmes. Aux problèmes agricoles traités dans les travaux de la commission A viennent s'ajouter, dans le secteur industriel, de nouvelles tâches d'adaptation de reconversion résultant de l'élimination des droits de douane et des contingents, ainsi que du développement de la politique commerciale commune. Des tâches analogues peuvent découler, pour les entreprises existantes, de la réalisation de la politique commune en matière de transports ainsi que de la libre circulation que l'on s'efforce de réaliser en ce qui concerne les capitaux et le travail. Lorsque les branches affectées par ces actions déterminent la vie économique d'une région, il peut en résulter de difficiles problèmes régionaux.

Il y a toujours eu des processus de regroupement économique, et ceux-ci sont souhaitables dans la mesure où ils contribuent à accroître la productivité de la Communauté. La réalisation de ce but est toutefois compromise lorsque la main-d'œuvre libérée ainsi que les initiatives des entrepreneurs et les capitaux affluent exclusivement dans les zones de concentration industrielle. Ils y font naître entre les secteurs de la production — le sol, le capital et le travail — des distorsions qui conduisent à des coûts économiques excessifs. Il suffit de penser ici aux énormes prix de revient, mentionnés en particulier par M. Tromp, des postes de travail, dans les régions de concentration, aux pertes de temps occasionnées par les embouteillages les plus

divers, aux problèmes posés par la pollution de l'air, la réglementation de l'écoulement des eaux industrielles, etc. Alors qu'il est fait dans les régions de concentration un usage excessif des facteurs de production, qui d'ailleurs s'accompagne fréquemment de distorsions entre la productivité économique nationale et la rentabilité économique privée, l'utilisation de ces facteurs est insuffisante dans les régions moins développées (sous-emploi, réserves du sol et capitaux inutilisés). Dans le cadre de l'ensemble de l'économie et à long terme, cette dissonance se traduit par des pertes relatives par rapport à une utilisation optimale des facteurs de production.

Ce n'est pas seulement pour parvenir à une utilisation plus favorable des secteurs de production qu'il faut s'efforcer de réaliser un meilleur équilibre régional, mais aussi parce qu'un tel équilibre peut, dans de nombreux cas, favoriser la concurrence à l'intérieur de la Communauté. La fondation et le développement de nouvelles entreprises dans les régions moins développées de la Communauté accroissent l'offre de biens et de services sur le plan régional, assurent un renouvellement continu et sociologiquement opportun des entrepreneurs, augmentent ainsi à long terme le nombre des entrepreneurs dans l'ensemble de l'économie et contribuent à renforcer le système de concurrence. Cette allusion aux phénomènes sociologiques qui accompagnent le développement économique régional nous amène à considérer le problème du développement régional dans un cadre plus large.

Quelque opportuns que soient les avantages précités du développement de la productivité et de la concurrence dans la Communauté, ces facteurs purement économiques ne doivent pas nous faire perdre de vue un but plus important de la Communauté : sa contribution à l'institution d'une vie culturelle, sociale et politique correspondant à l'idéal de notre société occidentale, et notamment européenne. L'effort créateur individuel, qui caractérise tout particulièrement cet idéal, devra recevoir une base plus large, même au sens régional. Les « provinces florissantes » saines contrebalancent efficacement dans tous les secteurs les tendances centralisatrices et contribuent ainsi à faire disparaître tout ce qui pourrait être à l'origine d'une économie dirigée collective étouffant l'individualisme. Les Etats membres, aussi bien que la Commission, ont par conséquent pour tâche non seulement de concevoir une politique régionale claire dans le domaine économique, mais aussi d'opérer certains échanges et de parvenir à un accord mutuel en ce qui concerne les modèles de politique sociale à réaliser dans le cadre du Marché commun. Pour ce faire, nous devons naturellement tenir compte de la diversité des conceptions qui existent dans les Etats membres. Je ne crois pas du tout qu'il faille s'efforcer de réaliser l'uniformité, ou même qu'il soit opportun de le faire. C'est précisément la multiplicité des évolutions culturelles et sociales dans les différents Etats membres qui nous fait espérer que notre régime économique et social, qui est caractérisé par la liberté, pourra être maintenu dans l'avenir.

B. Monsieur le Président, après ces considérations de principe, je voudrais maintenant me tourner vers ma tâche proprement dite, qui est de faire un compte rendu. Je crois que les discussions au sein de la commission B ont été extrêmement utiles et intéressantes, et qu'elles ont ouvert à tous les participants un très grand nombre de vues nouvelles, leur fournissant ainsi une ample matière à réflexion.

1. La question de savoir dans quelle mesure une action concentrée des points de vue de l'ordre social, de la culture, de l'organisation géographique et de l'économie est nécessaire en matière de politique régionale a été discutée dans toute une série de contributions. A cet égard, il me semble — il en a été question ce matin au sein de

la commission B — que les études relatives à la structure sociale de la population revêtent une importance considérable. Nous avons compris que le programme de développement régional est un programme d'ensemble qui doit tenir compte, dans une même mesure, des facteurs sociaux, culturels et économiques. Il est en outre nettement apparu que c'est seulement à partir d'un certain niveau social et culturel que se libèrent dans la population les forces motrices qui conduisent à un processus autonome de développement. Toujours dans le même ordre d'idées, il a été également souligné que les contributions des pouvoirs publics au développement de l'infrastructure culturelle (il s'agit surtout d'écoles, mais aussi, dans un cadre plus large, d'universités) doivent être soigneusement étudiées et adaptées au plan économique en tenant compte du fait qu'elles sont aussi importantes pour la prospérité de la population que les avantages économiques proprement dits.

Il a été question du rapport entre le programme régional et le plan national de développement, car c'est un point de vue dont il faut aussi tenir compte lors de l'élaboration de programmes régionaux. Comme les plans nationaux de développement ne sont en règle générale que des programmes purement économiques, il est clairement apparu qu'en raison de leur optique plus vaste, et notamment du fait qu'ils englobent les aspects démographiques, sociaux et culturels, les programmes régionaux peuvent apporter une importante contribution à la détermination du plan national. Inversement, le plan national de développement indique les grandes lignes directrices et les objectifs du développement d'ensemble visé. Les objectifs de développement et les systèmes de planification régionaux et nationaux devraient donc être harmonisés.

On nous a nettement montré quelles difficultés présentent, sur le plan technique, l'élaboration des programmes régionaux et leur insertion dans le plan national. Les instituts nationaux de recherche des différents pays ont jusqu'à présent apporté une contribution importante à la solution de ce problème. C'est encore à eux qu'il incombera dans l'avenir de trouver dans ce domaine des solutions appropriées.

Au cours de presque toutes les sessions de la commission B, il est nettement apparu que, dans le domaine de la programmation régionale, les conceptions nationales ont sensiblement évolué. A l'origine, on prenait presque partout pour point de départ la lutte contre les situations critiques aiguës, ce qui signifie que l'on s'attachait à éliminer les difficultés purement locales sans prendre particulièrement en considération les rapports entre ces difficultés et le plan supérieur de l'économie nationale. Toutefois, ces dernières années, le souci d'obtenir un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national est passé de plus en plus au premier plan.

2. Quelque remarquable que soit ce résultat, il convient de le développer encore dans le sens d'une croissance harmonieuse de la Communauté. A cet effet, il est nécessaire d'adapter au Marché commun les programmes de développement régionaux des divers Etats. Cette adaptation doit être opérée en modifiant les plans de telle façon qu'ils tiennent compte du développement futur de la Communauté, c'est-à-dire en remplaçant les vues statiques par des vues dynamiques. Je crois qu'il s'agit là d'une tâche à laquelle la Commission de la Communauté économique européenne devrait se consacrer tout particulièrement, car c'est précisément du point de vue des problèmes de l'économie régionale qu'une telle coordination est particulièrement intéressante. Dans le discours que j'ai prononcé à Strasbourg au sujet des problèmes de la concurrence, j'ai dit que la concurrence peut être considérée comme un bon instrument d'orientation à l'intérieur du Marché commun. Je crois que c'est là pour

notre Communauté une conception de base judicieuse, qui est également la plus conforme aux éléments fédératifs de sa structure. Je n'hésite cependant pas à répéter que l'action de ce principe organisateur doit être complétée par une politique économique régionale, une politique régionale où les mesures des États membres se complètent sans s'opposer. Sinon, il pourrait aisément arriver qu'elles accroissent les difficultés existantes au lieu de les réduire. Cela est tout aussi vrai pour les problèmes de la production industrielle que pour ceux de la production agricole.

3. Dans le domaine de l'industrialisation régionale, les problèmes diffèrent fortement d'un État membre à l'autre. Par suite, les méthodes utilisées pour les résoudre, dont il a été plus particulièrement question lors de la session de jeudi après-midi, sont également différentes.

a) La discussion sur les méthodes a été précédée par la communication d'informations plus précises sur les objectifs visés par les différents États.

Tandis qu'en France et en Italie — mais, dans le cas de ce dernier pays, presque exclusivement dans le Sud — des efforts systématiques sont entrepris avec la participation de parties étendues du territoire national, dans d'autres États membres où l'action est déterminée par la tradition, des circonstances particulières et des convictions fondamentales en matière de politique économique, on ne constate guère d'efforts parallèles (cf. par exemple la situation en Belgique). Une synthèse avantageuse des objectifs à atteindre dans les secteurs les plus divers paraît réussir aux Pays-Bas, bien qu'il soit encore trop tôt pour parler d'un succès décisif du programme de limitation des tendances à la concentration, qui doit avoir en même temps pour effet de renforcer le développement des régions marginales.

Il ressort des différents rapports et contributions à la discussion qu'en général, dans les pays membres, la politique régionale de l'État a évolué d'une politique de premier secours vers une politique d'amélioration à long terme de l'utilisation des réserves de production de l'ensemble de l'économie. Tous les États n'en sont cependant pas parvenus au même point dans la réalisation d'une telle politique.

b) Je voudrais maintenant décrire brièvement les différences entre les diverses méthodes d'industrialisation, telles qu'elles ont été dégagées par notre Commission :

Dans le *Sud de l'Italie*, l'absence, dans une large mesure, de points de départ d'un développement normal de l'industrie contraint davantage qu'ailleurs à instituer méthodiquement des *zones d'industrialisation* (combinaison de grandes entreprises industrielles liées par des rapports partiellement fonctionnels) et des *pôles de développement* (réunions moins importantes de moyennes et petites entreprises en vue de l'utilisation des ressources locales).

En France, des sociétés régionales d'équipement (appuyées par des instituts centraux d'étude et de contrôle) participent dans une large mesure à l'œuvre de l'industrialisation régionale. Elles ont pour objet de mettre en valeur des zones industrielles coordonnées avec un ou plusieurs centres urbains et, éventuellement, subdivisées en centres de développement de l'industrie lourde, de l'industrie moyenne et de l'industrie légère. L'activité et le fonctionnement des sociétés régionales de développement françaises sont caractérisés par la coopération des autorités administratives et des organisations économiques situées tant sur le plan local que sur des plans supérieurs. Cette coopération paraît offrir de substantiels avantages dans les domaines de la gestion des affaires et du financement.

En *Allemagne*, la préférence est donnée, en ce qui concerne l'implantation des entreprises industrielles, à une forme moins rigide de formation des centres de gravité locaux. Les avantages d'un groupement d'entreprises industrielles dans les petites villes et les villes d'importance moyenne particulièrement susceptibles de développement, ainsi qu'autour de ces villes, ne sont cependant pas négligés pour cela, du moins dans le cadre du programme dit « programme des localités centrales ». Il est intéressant de savoir qu'à l'exception des mesures dont l'importance se situe au-dessus du plan régional, la préparation des travaux d'infrastructure nécessaires est presque exclusivement laissée à l'initiative des organismes locaux autonomes d'administration, si bien que jusqu'à présent on n'a pu constater, avant l'implantation des entreprises industrielles attendues, que des essais isolés en vue de la mise en œuvre de projets plus étendus.

En *Belgique*, ce sont surtout des mesures plus importantes tendant à encourager méthodiquement l'industrialisation régionale ou à modifier la structure industrielle existante qui ont été prévues depuis 1959. La mise en œuvre des projets locaux d'infrastructure bénéficie certes (comme dans la République fédérale) de fonds d'Etat, mais c'est par l'initiative locale qu'est joué le rôle décisif.

Aux *Pays-Bas*, des mesures d'industrialisation régionale sont expérimentées depuis plusieurs années. Depuis l'année 1959 environ, elles ont de plus en plus conduit à concentrer les efforts sur une série de points de développement sélectionnés situés dans les régions dont l'économie est faible. Des succès durables paraissent être obtenus. Les chiffres relatifs aux créations de nouvelles entreprises en dehors des zones de concentration, qui sont maintenant connus, en fournissent une preuve intéressante.

Enfin, au *Luxembourg*, un nouvel et ample projet de loi tendant à une systématisation de la politique d'industrialisation régionale, qui jusqu'à présent n'a été poursuivie que d'une manière sporadique, a été déposé l'année dernière. Il s'appuie essentiellement sur les mesures belges décrites ci-dessus.

c) Si nous considérons l'ensemble des méthodes d'industrialisation régionale actuellement appliquées dans la Communauté, nous pouvons constater qu'une nouvelle tendance se manifeste dans la plupart des Etats membres : à l'exception des cas particuliers tels que ceux qui se présentent dans les régions de la République fédérale voisines de la frontière de la zone soviétique d'occupation, on préfère grouper l'activité industrielle autour de certains centres de développement plutôt que de laisser les industries s'implanter d'une manière dispersée dans l'ensemble de la région (cela est dû dans une large mesure au fait qu'il est ainsi plus aisé d'établir une infrastructure sociale et culturelle). Jusqu'à présent, les procédés ont été aussi très différents en ce qui concerne le problème de l'équipement en infrastructures nécessaires des zones industrielles localement déterminées. Les mesures nécessaires d'infrastructure sont en partie mises méthodiquement en œuvre d'après des programmes établis à l'avance et avec la participation des autorités administratives supérieures, avant que des entreprises industrielles intéressées n'aient formellement promis de s'établir. Par contre, dans d'autres Etats membres, on attend que des initiatives soient prises par les autorités locales et les milieux économiques intéressés. Les mesures d'infrastructure suprarégionale y sont naturellement aussi programmées et méthodiquement mises en œuvre par l'administration centrale. (On constate cependant des différences dans la manière dont il est tenu compte des intérêts régionaux).

Au cours de la discussion, il y a eu une controverse très intéressante sur la question de savoir si l'établissement d'une infrastructure suffisante et les mesures connexes des pouvoirs publics suffisent en règle générale à stimuler comme il convient l'implantation d'entreprises industrielles. Deux cas ont été cités à titre d'exemple : d'une part, celui d'une région, menacée de régression, dont la structure industrielle est vieillie, et d'autre part celui d'une région encore à peine industrialisée qui en est encore au début de son développement. Dans les deux cas, il n'est pas certain que la mise en œuvre des travaux d'infrastructure indispensables et les investissements et dépenses salariales liés à ces travaux suffiront à donner les impulsions nécessaires pour relancer l'activité économique régionale. Quelques orateurs ont émis l'opinion que, dans ces cas, l'Etat doit prendre le risque de contribuer aux investissements industriels, que ce soit sous la forme de participations à des entreprises privées, ou par des initiatives propres au moyen d'entreprises d'Etat.

Nous avons pu constater à différentes reprises que la question *institutionnelle* joue un rôle particulièrement important dans l'industrialisation. Les allusions au problème de l'infrastructure montrent précisément qu'une mise en œuvre efficace d'un programme régional d'industrialisation nécessite une coopération étroite entre les autorités administratives locales les milieux économiques intéressés ainsi que les autorités supérieures des administrations générales et spécialisées. Il est évident qu'il surgit, dans la pratique, de nombreuses frictions et de nombreux problèmes de compétence lorsque chacun des projets d'un programme d'industrialisation doit être adapté et décidé par les nombreux services administratifs intéressés. C'est pourquoi l'on semble, dans quelques Etats membres, favoriser la fondation de sociétés régionales d'équipement dont les organes de direction ou de contrôle réunissent des représentants de tous les services et de tous les milieux économiques intéressés. On peut peut-être reconnaître là les germes d'une mise en œuvre du principe de la subsidiarité. C'est dans ce sens aussi que quelques orateurs ont insisté tout particulièrement pour que l'initiative des instances locales reste intacte et que l'on ne commette pas l'erreur de vouloir trop planifier aux échelons supérieurs. J'ai d'ailleurs l'impression, comme je l'ai déjà souligné tout à l'heure, que les situations qui règnent à l'intérieur du Marché commun ne doivent pas être appréciées d'une manière générale, mais qu'il faut au contraire faire des différences selon les conceptions et les degrés d'évolution.

Les diverses mesures d'encouragement des pouvoirs publics revêtent naturellement une importance toute particulière pour l'industrialisation régionale. Des règles fort diverses existent dans ce domaine dans les différents Etats membres. Elles présentent certes des ressemblances fondamentales, mais en pratique elles revêtent des importances différentes selon les traditions des Etats et les situations qui y règnent. Rappelons seulement, entre autres, la préparation de terrains industriels appropriés, la construction et la location de bâtiments industriels, les mesures financières d'encouragement pour l'achat de terrains industriels et l'édification de bâtiments industriels, les allègements fiscaux en faveur des nouveaux investissements dans les régions de développement. La pratique a montré que lorsque de nouvelles entreprises industrielles sont créées dans des régions de développement, un rôle extrêmement important est joué par la fourniture de logements suffisants, notamment au personnel qualifié et aux cadres-clefs nouvellement recrutés, et que l'accession à la propriété des maisons et du sol conduit à une plus grande stabilité de la population. La nécessité d'une politique active de construction de logements (construction de

logements nouveaux et modernisation d'anciennes habitations) dans le cadre de la politique économique et de l'organisation régionale a été soulignée à diverses reprises.

Il existe dans l'ensemble une infinité de mesures d'encouragement des pouvoirs publics, et il est impossible d'en fournir ici une liste complète. Je voudrais seulement, pour ma part, exprimer quelques remarques au sujet du problème « concurrence et encouragement ». Vous savez qu'en ce qui concerne les dispositions relatives aux aides, le traité de la C.E.E. est beaucoup plus souple que celui de la C.E.C.A. Nous avons la possibilité de tenir compte, dans une mesure beaucoup plus importante, des développements régionaux et de ceux des différentes branches de l'économie. Il se pose certes une question : quels critères convient-il d'appliquer ici ? Il faudra que nous définissions notre politique dans ce domaine en temps voulu. Je voudrais dire à ce propos, mais à titre personnel seulement, que les mesures d'encouragement en question devraient conserver le caractère d'aides d'adaptation. Cela signifie que toutes ces mesures doivent être considérées du point de vue du développement. Nous savons tous, par exemple, que des modifications de la structure agricole peuvent demander une génération tout entière, si bien qu'une approche à court terme serait inadéquate. Un point de vue me paraît cependant essentiel : l'application de mesures d'encouragement ne doit pas faire obstacle à une adaptation progressive des entreprises favorisées à l'évolution générale de l'économie et des conditions de concurrence. Des exceptions peuvent assurément être envisagées pour des raisons politiques ou lorsqu'il existe des situations exceptionnelles. Le Traité contient à cet égard les clauses nécessaires.

4. Le rôle des entreprises dans le développement régional a été traité en détail au cours de la première session de notre commission. A cet égard, il a été unanimement estimé qu'une infrastructure suffisante constitue un préalable essentiel à l'implantation d'entreprises. L'examen de la question de savoir quelles branches de l'industrie peuvent apporter le plus grand essor à la vie économique régionale a été particulièrement intéressant. Il a été constaté que la contribution des différentes branches de l'industrie à l'animation de l'activité économique locale et régionale est très variable. Dans cet ordre d'idées, l'exemple du pôle industriel français de Lacq a montré qu'il est possible que des conflits surgissent entre les intérêts nationaux et régionaux lorsque l'Etat exerce dans les régions marginales une influence sur les conditions de production et de vente des industries.

Le développement à long terme du marché régional du travail revêt une importance particulière pour chaque entreprise. Il est tout particulièrement indiqué que les entreprises disposées à s'implanter procèdent à un examen approfondi de la structure industrielle déjà existante et des éventuelles tendances à l'expansion.

Mon collègue, M. Mansholt, a déjà pris position, d'une manière approfondie, vis-à-vis des questions de la formation professionnelle et des problèmes qui s'y rattachent. Je puis donc me référer à ses déclarations.

5. La deuxième session de la commission B a clairement montré que, quelle que soit leur importance, les problèmes posés par le développement industriel des régions marginales orientées surtout vers l'agriculture ne sont pas les seuls que la Communauté ait à prendre en considération en matière de politique régionale. Elle doit aussi prêter une attention toute particulière aux régions industrielles qui ont à faire face à des problèmes d'adaptation ou de reconversion.

Le cas de la Haute-Franconie a montré à quelles difficultés sont confrontées les entreprises qui, pour des raisons politiques, ne disposent plus que de la moitié, ou

de moins de la moitié, du territoire où elles effectuaient auparavant leurs achats et leurs ventes. Les instruments créés en vue de surmonter ces difficultés (aides en matière de fret, prêts à taux d'intérêt réduit, amortissements accrus) ont fourni des indications sur la manière dont il est possible de soutenir les régions antérieurement saines qui ont à se débattre avec de telles difficultés. Le cas du Borinage a montré que les régions de reconversion présentent à maints égards les mêmes phénomènes d'affaiblissement économique que les régions de développement (infrastructure insuffisante, manque d'initiative, émigration de la population, etc.). L'amélioration de l'infrastructure par la modernisation, le développement des voies de communication existantes et la construction de nouvelles, la construction de nouveaux logements, l'urbanisation et la concentration simultanée d'importants facteurs de services dans quelques centres urbains, la formation de la main-d'œuvre, le réveil de l'initiative des entrepreneurs constitueront par conséquent les principales mesures d'aide dans les régions de reconversion. Les exemples qui nous ont été exposés ont montré qu'en ce qui concerne la capacité d'adaptation des travailleurs, des expériences encourageantes ont été faites dans d'anciennes régions industrielles.

Quelques rapports de la commission A ont montré que, lorsque l'on a affaire à des régions frontalières présentant une structure économique semblable, la coordination de l'évolution peut consister à prendre simultanément des mesures semblables (cf. par exemple les régions Eifel-Ardenne, Emsland-Drenthe : problèmes communs en matière de régularisation des rivières, de construction de routes, de remembrement).

Par contre, en ce qui concerne les rapports entre le Borinage et le Nord de la France, il est apparu que, dans certains cas, la coordination doit consister à éviter de faire la même chose des deux côtés de la frontière. Il serait peu judicieux d'encourager, en procédant à la reconversion de la région frontalière belge, les secteurs économiques qui connaissent déjà une forte expansion dans le Nord de la France. Les efforts devraient tendre à rendre les évolutions complémentaires, afin d'éviter qu'il ne surgisse de nouvelles difficultés, dès que la frontière économique sera définitivement supprimée.

Il convient donc de prêter une attention toute particulière à la coordination des programmes de développement des régions frontalières, proposée par divers rapporteurs au cours de la discussion. Parmi les moyens propres à réaliser une telle coordination, ils ont préconisé l'organisation de discussions entre les entrepreneurs des deux côtés des frontières ainsi que la création de commissions consultatives avec autant que possible la participation des autorités communales et régionales.

C. Monsieur le Président, après avoir procédé à ces analyses et à ce compte rendu, je voudrais tenter d'en tirer quelques conclusions. Comme mon collègue M. Marjolin vous l'a déjà dit, nous n'avons pas l'intention de rédiger une résolution. Je vous prie donc de bien vouloir considérer ces conclusions comme une tentative entièrement personnelle ayant pour objet de résumer les résultats de notre commission B. De même que le compte rendu et les déclarations faites au cours de la discussion, ce résumé sera publié, de telle sorte que nous aurons suffisamment d'occasions d'en discuter lors de réunions dans d'autres cadres.

1. Les aspects économiques de la politique régionale ne doivent pas être considérés isolément. Ils ne peuvent être appréciés comme il convient qu'en liaison avec les données et les objectifs sociaux, culturels et géographiques.

Cela nécessite une étroite coopération entre l'économie privée, les différents services administratifs publics et toutes les autres institutions qui déterminent la vie des hommes dans une région.

Selon les données locales, la création d'institutions spéciales et adaptées aux conditions locales est utile au développement de l'économie régionale. Les sociétés de développement, les sociétés d'équipement, les associations coopératives intercommunales, les communautés de planification, etc., qui existent déjà dans différentes régions des divers Etats membres pourraient servir de modèle pour l'organisation d'institutions analogues dans d'autres régions.

2. Les programmes de développement régionaux ne devraient pas être conçus d'une manière statique mais d'une manière dynamique. Ils ne doivent pas seulement avoir pour objet de fournir des premiers secours en cas de crise aiguë, mais au contraire tendre à améliorer préventivement à long terme les conditions de vie et les fondements de l'économie dans toutes les régions et notamment celles qui se développent peu.

Cela signifie également que les programmes de développement régionaux doivent s'insérer dans le cadre du développement de l'ensemble de l'économie nationale et qu'ils ne doivent pas être simplement juxtaposés.

3. De plus, les programmes de développement régionaux devraient être conçus et jugés dans le cadre du développement futur de l'ensemble de l'économie du Marché commun. Cela nécessite un échange d'informations intense et régulier, ainsi qu'une certaine coordination, à l'intérieur de la Communauté, des programmes de développement régionaux projetés ou en voie d'application.

4. Une coordination de la politique économique régionale à l'intérieur de la C.E.E. peut accroître considérablement l'efficacité des mesures nationales. Les mesures de politique régionale des différents pays peuvent être harmonisées de telle sorte qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement au lieu de se neutraliser ou même de se nuire.

5. En tout état de cause, la politique économique régionale nécessite un réveil et une mobilisation des initiatives et des forces locales. Les autorités nationales ne devraient intervenir que lorsque les forces locales et régionales existantes sont insuffisantes. Ce principe de la subsidiarité s'applique également à la Communauté économique européenne. Je voudrais insister encore une fois sur le fait que l'application de ce principe doit être adaptée à l'évolution sociale dans les différentes régions.

6. La création de centres de gravité industriels remplissant pour un assez vaste territoire les fonctions de localités centrales paraît s'être révélée opportune. (Il existe naturellement des cas particuliers, comme par exemple celui des régions allemandes limitrophes de la zone d'occupation soviétique, où une dispersion plus poussée des entreprises est nécessaire).

En ce qui concerne l'édification de tels centres de gravité industriels, il n'existe aucune solution toute faite. Les méthodes appliquées varient selon les conditions locales particulières des régions. Elles comprennent :

- en premier lieu, la préparation, en vue de l'avenir, d'une infrastructure économique, sociale et culturelle capable d'attirer les entreprises privées;

— lorsque cela ne suffit pas, des aides financières temporaires aux entreprises privées et, le cas échéant, l'implantation d'entreprises publiques ou semi-publiques.

Il importe de tenir compte des points de vue de la politique de concurrence.

7. En ce qui concerne le financement des projets de développement régionaux, il faut tout d'abord procéder à une harmonisation des investissements du secteur public, pour lesquels les compétences sont en partie très fractionnées. D'importantes tâches de financement résultent en outre de la nécessité d'ouvrir les sources de financement, qui sont la plupart du temps nombreuses et diverses, et de faciliter et d'accélérer l'exécution des programmes par des préfinancements. Ici aussi, l'aide des institutions régionales spécialement créées en vue de l'exécution des programmes de développement peut être précieuse.

8. Tous les rapports et toutes les discussions montrent — et c'est là sans doute un résultat pour ainsi dire tout naturel de cette conférence — combien un échange intensif d'expériences entre les Etats membres de la Communauté est utile. Cela est également vrai, selon les circonstances, des échanges d'expériences entre les industries de nos Etats membres. Il importe de trouver les meilleures possibilités et les méthodes les plus appropriées pour l'implantation d'industries et de s'instruire mutuellement au moyen des expériences par les autres.

Monsieur le Président, me voici arrivé à la fin de mon compte rendu, et aussi à la fin des conclusions que j'en ai personnellement tirées. Je crois que M. le vice-président Marjolin vous dira dans son compte rendu final quelques mots des conséquences pratiques que la Commission de la Communauté économique européenne doit maintenant tirer de ces discussions. Il sera certainement possible d'y trouver l'occasion d'un intense échange d'expériences dans les domaines que je viens d'évoquer dans les huit points ci-dessus.

Interventions en séance plénière

Intervention de M. R. Pleven

Je voudrais d'abord très brièvement remercier les membres de la Commission de la C.E.E., et aussi nos gouvernements respectifs, d'avoir permis cette rencontre. Pour la première fois, je crois, nous avons pu, tous plus ou moins responsables d'économies régionales, nous rassembler dans un cadre européen. Personnellement, je considère que cette réunion a été extrêmement fructueuse et je vous en dis notre gratitude. Je voudrais aussi remercier les rapporteurs. Il n'était pas possible, malheureusement, même à un auditeur très assidu, de suivre tous leurs exposés. J'ai été dans une commission, puis dans une autre, je crois que beaucoup de nos collègues ont fait de même, mais je voudrais dire qu'il n'y a pas eu un seul rapport qui ne m'ait appris beaucoup, et que précisément le nombre et la variété des rapports permettaient des comparaisons qui inspiraient beaucoup de réflexions. Ce sont certaines de ces réflexions, qu'en quelques minutes je voudrais soumettre à l'assemblée et à vous, Monsieur le Président.

La première réflexion, c'est qu'il ne paraît pas possible, après une réunion comme celle-ci, de nier qu'il existe un problème de l'aménagement du territoire européen et qu'une politique visant à le résoudre ne peut être le résultat de la simple juxtaposition des plans nationaux. Il en est tout à fait de même dans le cadre national où il est évident qu'un plan d'aménagement du territoire ne peut pas être obtenu par la juxtaposition des plans régionaux. La première question qui se pose est celle de savoir où, dans quel organisme, dans quelle direction de la Communauté économique européenne va-t-on étudier le problème de l'aménagement du territoire européen. La conclusion que je tire personnellement des réunions des trois derniers jours c'est que désormais, pour des responsables d'une politique régionale, il n'est plus possible de dresser leurs plans sans se référer à cette toile de fond que constitue le territoire européen. Bien entendu je sais, et M. Marjolin l'a très prudemment rappelé, que la responsabilité des politiques régionales appartient exclusivement aux différents gouvernements et qu'il n'est pas question de suggérer que le transfert de cette responsabilité doive être fait à la Communauté européenne; mais il est incontestable aussi, c'est une évidence, qu'il faut arriver à harmoniser les plans régionaux et c'est une autre évidence que les problèmes de beaucoup de régions ne pourront plus être résolus que grâce aux plans et décisions d'autres régions situées dans des pays différents. J'ai été très frappé, c'est un des enseignements pour moi de ces réunions, par le nombre de régions charnières qui nous ont été révélées par les rapports. Il est bien certain que beaucoup de questions intéressant ces régions charnières ne peuvent plus être résolues que dans une planification coordonnée à l'échelon européen. Je me suis donc demandé s'il était possible, pour tâcher de donner un cadre à une politique régionale à perspective européenne, d'envisager une procédure qui serait à peu près semblable à celle qui, à certaines époques, fut bien connue de M. Marjolin : je veux parler de l'O.E.C.E. A l'O.E.C.E., les politiques monétaires, les politiques économiques, les politiques fiscales étaient exclusivement de la responsabilité des gouvernements; il n'empêchait qu'en procédant par recommandations très larges, l'O.E.C.E. influençait les politiques des gouvernements dans tous les domaines. Ne serait-ce pas par des recommandations de ce genre qu'il serait possible de donner une orientation communautaire aux politiques régionales ? Pour être tout à fait concret, je vais donner quelques exemples de ce que j'ai dans l'esprit : un des grands problèmes est celui de la concentration de la population et des activités dans certaines régions. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une sorte de doctrine européenne de la

concentration maxima ? J'ai été très frappé par exemple en France d'observer que, pour défendre des projets qui ont comme conséquence d'enfler encore la région parisienne, on a évoqué l'hypertrophie encore plus grande de la région de la Ruhr. Est-ce qu'il n'est pas possible d'imaginer qu'un tel problème soit l'objet de recommandations de la part de la C.E.E. ? Il y a aussi un autre problème : c'est celui qui n'est pas réglé, à mon avis, de la diversification des activités ou de la spécialisation de celles-ci. On a souvent montré les dangers de la monoculture, mais il y a aussi les dangers de la mono-industrie. L'Angleterre paye encore actuellement le fait que certaines régions, comme par exemple l'Ecosse, étaient exclusivement centrées sur la production de biens d'équipement. Il arrive encore que, dans le développement d'une politique régionale, on se demande s'il est bon d'orienter une région vers les activités, et exclusivement vers les activités qui paraissent traditionnellement les siennes, ou s'il n'y a pas lieu d'organiser, d'imposer la diversification de ses activités. Cela se pose notamment en ce qui concerne les industries lourdes, la sidérurgie, et cela intéresse aussi beaucoup des régions littorales de l'Europe.

Je pourrais donner d'autres exemples encore, mais je désire que mon intervention respecte les strictes limites de temps. Je voudrais aussi que certains problèmes de reconversion soient étudiés à l'échelle européenne. On a un peu tendance, dans la Communauté, à ne voir que certaines conversions, par exemple celle des mines de charbon. Je suis bien d'accord que celle-ci est la plus urgente, mais je vous demande de réaliser que l'évolution technique amène des bouleversements dans beaucoup d'autres industries. Prenez par exemple l'industrie des transports maritimes. Représentez-vous la reconversion que signifie la disparition du paquebot et les conséquences qui en résultent pour les populations qui traditionnellement fournissaient les équipages nombreux de ces grands navires; représentez-vous aussi ce que signifient comme transformations les conséquences des techniques nouvelles de la pêche qui emploie des navires de plus en plus gros tonnages, mais demande de moins en moins d'hommes; et que faire des marins ? Il y a là un problème sur lequel toute l'Europe littorale a besoin de se pencher.

Je passe très rapidement à la deuxième question sur laquelle j'aurais voulu que la Commission nous apporte quelques orientations, car je reste un peu sur ma soif : c'est celle des régions sur-développées. Je suis ici au titre d'une région où, il y a deux jours, il y avait une grève des métallurgistes parce que à Brest, dans une ville de 115 000 habitants, les métallurgistes n'ont pas de travail et sont obligés d'observer 24 heures de chômage forcé par semaine. Hier, dans une autre ville de la même région, qui est une ville importante de plus de 60 000 habitants, 3 000 métallurgistes manifestaient parce qu'ils étaient contraints de travailler 32 heures par semaine; ceci en 1961, quand le goulot d'étranglement de la production est constitué partout par le manque de main-d'œuvre qualifiée.

Il est évident qu'on ne peut pas parler d'économies sous-développées, de régions sous-développées sans penser aussi à l'économie des régions sur-développées et au problème que celles-ci posent. En effet, tout se ramène à une question d'investissements. Dans un pays comme le mien ou dans tout autre pays de l'Europe des Six, le volume des investissements possibles est tout de même limité et il serait extrêmement intéressant d'étudier et de compenser sur le plan européen les coûts des différents investissements qui sont nécessaires lorsqu'il faut équiper les régions hypertrophiées, résoudre les problèmes des régions à très forte concentration d'industrie et de population avec les dépenses qui seraient exigées pour moderniser l'infrastructure et remettre dans de bonnes conditions les régions sous-développées.

J'ai entendu dire — je ne sais pas si le chiffre est exact, mais il y a dans cette salle des personnes qui sont qualifiées pour le dire — que la seule construction d'un métro régional dans la région parisienne exige 300 milliards. Il est évident que si, pour répondre aux besoins des régions sur-développées, vous avez à consacrer des sommes de cette importance, il ne restera pas grand-chose pour les régions sous-développées et tout naturellement les régions sur-développées passeront les premières. C'est presque dans la nature des choses et ce n'est pas moi, parlant au nom d'une région sous-développée, qui peux le nier. Seulement cela pose un vaste problème, et qui n'est pas du tout spécifiquement français. A mon avis, il serait bon que la C.E.E. l'étudie et peut-être qu'elle définisse une doctrine. J'ai été extrêmement intéressé, et ce fut certainement un des points les plus fructueux de notre rencontre, par la variété des moyens d'intervention que l'ingéniosité des uns et des autres, dans chacun de nos pays, a mis en œuvre pour susciter une réanimation des régions qui étaient en cours de dépérissement. Mais certaines de ces mesures d'intervention posent incontestablement, dans le cadre européen, des questions fort importantes; ce sont, par exemple, les mesures qui ont le caractère d'exemptions fiscales, de réductions de frais de transport. J'ai été très impressionné, comme beaucoup d'autres, par ce qui nous a été dit par le rapporteur sur le cas de la Franconie et par l'importance que ces mesures ont eue dans l'action en faveur de la Franconie. Il est incontestable que l'opportunité de ces mesures se pose dans beaucoup de régions et que bien souvent, dans nos Etats, on hésite à recourir à ces procédés un peu exceptionnels. Il serait bon qu'à l'échelon de la Communauté on nous dise ce que l'on en pense. Je n'ai pu être malheureusement dans cette commission au moment où a été discuté le problème des structures agricoles. J'ai eu l'impression, je le dis franchement à M. le président Mansholt, qu'on n'en a peut-être pas assez parlé, parce que l'un des grands problèmes des économies régionales pour l'année prochaine, comme pour les trois ou cinq années à venir et sans doute pour un certain nombre d'autres, c'est la situation de ces régions qui, par exemple — et je m'excuse de parler encore de la mienne — ont dix-huit à vingt unités de travail par 100 ha, c'est-à-dire un homme ou une femme par 4 ha. Il est évident qu'un système de prix ne permet de régler à lui seul le problème, et s'il est exact qu'il se produit actuellement une sorte de concentration naturelle des exploitations par le simple jeu des forces économiques, il est certain aussi que le danger de cette concentration naturelle est qu'elle se réalise non pas au profit des petites et moyennes entreprises qu'on pourrait rendre viables, mais au profit d'une exploitation déjà vaste et qui est déjà capable de survivre. Par quels procédés peut-on arriver à modifier ce processus de concentration et faire que le plus grand nombre possible d'exploitations viables, pouvant faire vivre le maximum de familles, soient maintenues dans ces régions ? Il y a là un petit rébus qui, je le sais, est bien connu de M. Mansholt, et pour lequel il faut trouver une solution.

Enfin, pour en terminer, car je ne veux pas abuser du temps qui m'a été accordé, je voudrais dire que j'aurais aussi été content d'entendre parler davantage de la Banque européenne d'investissement. J'ai été vivement intéressé par le très remarquable exposé qui a été fait par M. Formentini. Je ne suis pas du tout en désaccord avec lui quand il dit qu'il est beaucoup plus important que la Banque s'établisse solidement et de façon prudente que de façon spectaculaire, et je ne critique en rien le fait qu'au bout de quatre années, seulement la moitié des ressources de la Banque ait été utilisée. Mais il se pose un problème de saisine. Il est tout à fait certain que la Banque ne peut pas intervenir autrement que d'accord avec les gouvernements des Etats dans lesquels se trouvent les objets de ses interventions. Mais est-il possible

que, pour gagner du temps, des régions soumettent directement leurs problèmes à la Banque ? Est-il possible que la Banque ait une attitude un peu moins passive ? Je veux dire par là : la Banque est un petit peu comme ces grandes maisons de la Cité de Londres qui attendent qu'on se présente à leur porte; est-ce qu'il ne serait pas possible, étant donné l'expérience qu'elle acquiert dans ces domaines, que la Banque cherche un peu plus la clientèle en lui donnant des idées ou en lui indiquant en tout cas les méthodes qui permettraient à des régions sous-développées de devenir plus largement bénéficiaires des prêts de la Banque ? Je crois que j'ai dépassé mes dix minutes; je conclus donc et sur cette affirmative : il me paraît indispensable que cette première rencontre ne soit pas unique. Il est souhaitable qu'on trouve à la Communauté économique européenne une sorte de permanence qui permette à tout moment d'échanger des idées, des expériences et de trouver des solutions en commun. C'est sur ce vœu que je termine mon intervention.

Intervention de M. W. Langer

Je ne ferai que très peu de remarques pour ne pas prendre trop de votre temps. Si j'avais plus de temps à ma disposition, Monsieur le Président, je pourrais dire d'une façon beaucoup plus adéquate combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé cette conférence et de nous avoir permis d'échanger nos idées sur la politique régionale. Je suis entièrement d'accord avec vous — je tiens à le préciser très clairement — sur le fait que nous aurons désormais la possibilité d'échanger les résultats de nos expériences sur les méthodes de politique régionale. J'estime que c'est important. Je ne suis pas encore tout à fait sûr que tous les chefs d'entreprise aient bien réalisé ce que cela signifie : avoir à l'avenir un véritable Marché commun. Je pense également qu'il est très important que nous sachions, avant de prendre une décision sur l'implantation de certaines industries dans le cadre de la politique régionale, ou avant de décider du déplacement d'un secteur industriel ou de la création d'une filiale dans un lieu bien déterminé, ce qui se passe dans les autres Etats membres de la Communauté ou, plus tard, dans d'autres parties du Marché commun. Je pense que ces informations sont absolument nécessaires pour éviter les investissements stériles et assurer précisément le succès d'une politique régionale.

Je partage donc entièrement votre opinion sur ce point et je me permettrai seulement d'exprimer un léger scepticisme à l'égard de certaines déclarations consistant par exemple à dire que nous devrions viser à une « programmation », à l'établissement d'un programme commun, que nous pourrions édicter les directives communes. Mon scepticisme est dû au fait, et je désire le préciser clairement, que la politique régionale, plus exactement les problèmes qui doivent être résolus grâce à la politique régionale, en tant que tâches de la Communauté, ne pourront être abordés véritablement en commun qu'à un stade d'intégration très poussé, c'est-à-dire à un stade ultérieur. Je pense qu'il s'agit ici d'une matière où les différences existant entre les hommes, les données psychologiques, l'attitude du monde environnant, les facteurs naturels, etc., jouent un rôle particulièrement important et que ces différences ont nécessairement une incidence sur les méthodes de politique régionale.

Si je me permets de faire cette remarque ce n'est pas pour prendre une position fondamentalement différente de celle que vous avez adoptée dans votre résumé récapitulatif. Vous avez d'ailleurs affirmé la même chose à de nombreuses reprises dans votre exposé. Il convient donc de mettre l'accent sur certains faits et de tracer une limite claire entre ce à quoi nous adhérons entièrement, c'est-à-dire à l'échange d'expériences, à une sorte de coordination, et d'autres initiatives pour lesquelles nous formulons des réserves concernant l'action ultérieure.

Permettez-moi de faire une toute petite remarque à propos d'une déclaration de M. von der Groeben. Vous avez dit que l'implantation d'entreprises publiques ou semi-publiques dans le cadre de la politique régionale peut présenter un certain intérêt. Je pense au contraire que nous devons prendre garde que la politique régionale ne soit utilisée pour réaliser certaines choses interdites par le traité de la C.E.E. Nous devons veiller à ce que l'on n'essaie pas, sous le couvert de la politique régionale, d'éluder la prohibition de la distorsion de la concurrence, et des aides de l'Etat. Nous savons tous que la politique régionale ne peut être appliquée qu'au moyen d'aides, et nous sommes entièrement d'accord pour qu'il en soit ainsi, mais je peux facilement m'imaginer qu'une concurrence déloyale peut se couvrir aussi

de ce manteau. Il me semble que précisément les entreprises publiques et semi-publiques, dont le calcul des coûts, la structure financière ne sont réellement connus que du directeur général de l'entreprise, sont particulièrement aptes à favoriser les distorsions de la concurrence. C'est pourquoi, suite à l'expérience faite dans ce domaine dans la République fédérale, nous avons agi avec une prudence extrême et une grande circonspection. Nous n'avons guère appliqué la politique régionale avec l'aide des entreprises fédérales, qui existent pourtant en grand nombre dans la République fédérale.

Intervention de M. G. Ventejol

Je voudrais vous indiquer d'emblée que je parle non seulement au nom du mouvement syndical que je représente à cette conférence, mais également au nom du groupe de la Confédération internationale des syndicats libres. En mon nom personnel et au nom de ces organisations, je voudrais vous adresser nos remerciements pour avoir permis ces études, ces discussions et ces confrontations qui se sont avérées extrêmement intéressantes. Nous avons noté, dans le rapport introductif qui nous fut présenté au cours de la première séance de cette conférence, que l'accent avait été mis sur une politique régionale dont on a dit qu'elle devait être active et vigoureuse, et certains d'entre nous sont particulièrement heureux de constater qu'on a pris conscience au niveau européen de cette nécessité non seulement d'une expansion globale de l'économie, mais également d'une expansion régionale qui elle-même concourt à l'expansion globale.

Je voudrais maintenant vous dire, du point de vue syndical, quelles sont les raisons, certaines préoccupantes, qui font que nous joignons notre voix à ceux qui disent que cette politique régionale doit être active et vigoureuse. Il a été fait allusion il y a un instant au problème général des conversions et je voudrais à cet égard souligner que le rythme de ces conversions ne manquera pas de se développer. L'expansion est facteur, chacun le sait, de conversions. Le progrès techniques est lui-même facteur de conversion. La récession de certaines branches est bien connue, non seulement des mines, à qui on faisait allusion il y a un instant, mais d'autres branches, telles que les textiles, les chantiers navals et, pour partie, l'agriculture. Le commerce international influera également, dans la mesure où nous accepterons, ce qui me paraît être une forme d'aide, de commercer avec les pays en voie de développement. Tous ces facteurs, et peut-être bien d'autres encore, introduiront dans nos économies des problèmes de conversion et, par là-même, des problèmes d'équilibre quantitatifs et qualitatifs de l'emploi. D'autre part, l'exode des jeunes qui fait que des régions s'appauvrissent d'une manière irréversible, le changement de portée immense qu'apporte le Marché commun, comme il a été souligné dans le rapport, le fait aussi que nous nous trouverons devant un bloc central qui poursuivra, en l'amplifiant sans doute, le phénomène de concentration, sont autant, non point de sujets d'inquiétude, mais de sujets de préoccupation qui montrent l'ampleur des problèmes à résoudre. Cette ampleur des problèmes est telle que sans souci doctrinal d'aucune sorte, mais constatant uniquement les réalités, nous sommes bien obligés de dire que ce n'est pas par un phénomène spontané que de tels équilibres pourront être réalisés. Ces équilibres devront être constamment recherchés, c'est-à-dire qu'ils ne seront point statiques dans un monde qui est en évolution constante, dépassant d'ailleurs le cadre du Marché commun.

De là la conclusion très provisoire que je voudrais apporter ici, mais à laquelle je tiens : c'est que, mesurant l'ampleur des problèmes, mesurant l'inaptitude à les régler par des adaptations spontanées, nous en sommes tout naturellement amenés à indiquer que des interventions directes de la puissance publique sont nécessaires, et qu'à défaut de ces interventions directes, que ce soit d'un de nos Etats ou de la part de la Communauté, les déséquilibres que nous constatons non seulement subsisteraient mais ne manqueraient pas de s'aggraver. Certes, le domaine de l'Etat est vaste, et quand je dis l'Etat je fais la différence entre ce que pourrait être un étatismisme

centralisateur et une intervention de l'état démocratique, c'est-à-dire là où les principales couches de population et notamment le mouvement syndical auraient droit à la parole. Il est clair en effet que l'intervention de l'Etat se justifie et il n'est pas possible d'ailleurs d'envisager autre chose. Je voudrais là n'examiner, pour me limiter, que trois exemples concrets qui ont été évoqués; il est bien clair que, dans les régions déshéritées, si nous voulons que la vocation industrielle, agricole, commerciale et touristique de ces régions se manifeste en Europe, ce sont des pôles de développement ou des axes de développement qui doivent être créés. Cela nécessite une infrastructure, peut-être coûteuse à l'origine, mais rentable à terme. Cette infrastructure doit très rapidement faire l'objet d'un choix et être très vite réalisée, qu'elle ait un caractère économique ou qu'elle ait un caractère social. Il est bien connu en effet que les populations désertent des régions dépourvues de cette structure d'accueil, et que d'autres se refusent à aller dans ces régions précisément à cause du manque de ces structures d'accueil. C'est là le premier objet, me semble-t-il, de ce que j'appellerai une planification démocratique. Le problème de financement qui revêt de l'importance est d'abord celui des investissements publics. Il faut nécessairement que les plans, dans la mesure où il en existe dans nos différents pays, n'aient plus seulement une valeur indicative mais, comme on l'a dit au cours des réunions d'hier, que soient réalisés, au fur et à mesure, des investissements publics permettant cette infrastructure et les réalisations qui sont nécessaires aux régions.

Je voudrais aussi évoquer un second problème, sans avoir à le régler bien entendu : c'est que non seulement il y a l'investissement public, et la conformité des budgets à ces investissements publics, mais il y a aussi un fait bien connu qui concerne d'autres réalisations qui n'émanent plus de la puissance publique. L'épargne locale est très souvent insuffisante et nous estimons qu'il est encore du devoir de l'Etat d'apporter aux entreprises rentables un certain contrôle et d'assurer, avec la Communauté, par un financement d'appoint contrôlé, les possibilités régionales. Et c'est pourquoi, rejoignant ainsi le président Pleven qui est intervenu à l'instant, j'ai le sentiment que nous devrions examiner dans cette optique et sur le plan européen le rôle de la Banque d'investissement.

Troisième problème : je l'ai traité rapidement au début de mon intervention, mais je voudrais y revenir, étant donné les termes du rapport introductif; il s'agit du problème des conversions. Il a été parlé du haut degré de mobilité. Il y a sans doute deux aspects à cette mobilité : l'aspect professionnel d'une part, l'aspect géographique d'autre part. Sur l'aspect professionnel, je ne saurais trop insister, avec d'autres, sur la nécessité de faire un gros effort en matière d'enseignement et de formation, si nous voulons que cette mobilité soit assurée. Pour ce qui est d'une mobilité géographique, il est également bien clair que nous ne possédons malheureusement pas d'une manière suffisante, dans les différents pays, une structure de reclassement permettant, par la prévision de l'emploi quantitatif et qualitatif, par la coordination des organismes qui se chargent de ces problèmes, de savoir dans quelle mesure on pourra procéder au reclassement ou aux conversions nécessaires de cette main-d'œuvre. Si l'on ne veut pas que les travailleurs constituent, dans quelques cas, un frein à la politique des conversions, frein très légitime car très souvent pour eux la conversion est extrêmement douloureuse, il est nécessaire de marquer partout, aussi bien dans les instances nationales qu'européennes, que le coût social de la conversion doit être à la charge de la collectivité. C'est en tous cas une des propositions que j'ai eu l'occasion de présenter dans mon rapport au Conseil économique et social français sur une étude complète de la conversion.

Et maintenant, d'une manière spécifique, quelle est l'action de la Communauté ? Je voudrais demander que la Communauté puisse revoir si ses instruments sont actuellement bien adaptés à une politique des économies régionales, examiner, comme je l'ai dit il y a un instant et comme le président Pleven le disait, le fonctionnement de la Banque d'investissement, et savoir aussi si le Fonds social répond ou répondra au grand problème qui se trouve aujourd'hui posé. Et je voudrais marquer — sans que cela soit devant vous une préférence doctrinale, car nous avons les uns et les autres nos propres conceptions — que le monde va nécessairement vers la planification; elle peut être efficace économiquement, juste socialement et respectueuse des libertés. Cette planification dépasse incontestablement aujourd'hui l'échelon de chacun des pays. Je crois pour ma part que, si notamment nous voulons éviter à la fois des suréquipements ou des sous-équipements coûteux pour la collectivité, il va paraître indispensable que s'établisse une complémentarité des économies européennes. Vous ne serez pas étonnés, puisque j'ai parlé de planification démocratique, que nous tenions à marquer, à l'échelle de nos différents pays et bien sûr à l'échelle européenne, combien le mouvement syndical ayant toute sa place, sa juste place, doit pouvoir concourir à cette planification. Cela m'amène, en conclusion, à demander précisément, après l'ébauche que nous avons connue au cours de ces journées, après ce premier travail et cette première confrontation, de quelle manière, pour un travail permanent, pour un travail efficace, on entend associer le mouvement syndical à ces réalisations.

Intervention de M. B. Motte

Dans la sagesse, la Commission de la C.E.E. a fixé à ces journées les objectifs qu'elle pouvait atteindre, et je crois qu'ils sont atteints. Ces journées étaient destinées à nous présenter un tableau très complet, nourri d'expériences, avec leur diversité et leur acuité, et puis, à la faveur des commentaires des présidents des deux commissions, une mise en ordre, une espèce de classification de ces problèmes et enfin, ou du moins je le suppose, à la faveur du propos final du président de ces journées, une déclaration d'intention qui nous permettrait de voir dans quel sens, dans quel ordre, nous allons nous diriger.

Je voudrais marquer très rapidement, venant en ceci après le président Pleven, combien je suis assuré de la reconnaissance de l'Assemblée parlementaire européenne pour la Commission exécutive. Ceux d'entre nous qui siègent dans cette Assemblée depuis longtemps connaissent l'esprit de collaboration de la Commission de la C.E.E.; ceux qui ne siègent pas dans cette Assemblée peuvent mesurer à quel point, avec quelle bonne foi, et avec quel esprit constructif, la Commission de la C.E.E. entend prolonger, développer les initiatives de l'Assemblée parlementaire; ceci me semble plein de sens pour l'avenir et lourd d'espoir.

Entre les commentaires que nous avons entendus de la part des présidents des commissions et le propos final du président Marjolin, il ne peut être question pour moi de dégager des conclusions générales. Je voudrais seulement réaffirmer un certain nombre d'idées-forces qui avaient inspiré l'Assemblée parlementaire dans l'adoption du texte qui nous a rassemblés ici aujourd'hui.

Il y avait eu d'abord dans son esprit, je crois pouvoir le dire, une certitude que la politique régionale pouvait apporter une contribution éminente à la construction européenne, que la politique économique régionale était un cheminement infiniment utile, infiniment efficace, pour faire descendre l'Europe des hauteurs où forcément les traités l'ont située, et l'installer dans la vie quotidienne, dans la vie collective des ateliers et des foyers. C'est à travers la région que l'Europe peut se vulgariser dans les esprits de tous ceux qui en ont tant à connaître, des chefs d'entreprise comme des travailleurs; et je dirai à M. Ventejol ma conviction que c'est à travers la notion régionale que l'Europe peut devenir véritablement non pas l'Europe des technocrates, non pas l'Europe des capitalistes, mais l'Europe des travailleurs, l'Europe sociale à laquelle nous aspirons tous.

Il y a une deuxième idée-force qui était dans l'esprit de l'Assemblée et qui, je crois, n'a pas été démentie par les rapports : c'est notre volonté de ne pas concevoir une politique économique régionale comme une espèce de projection artificielle d'un nouveau dispositif sur les pays nouvellement unis, comme si ces pays n'avaient pas leur histoire, leurs traditions et leurs habitudes. Dans notre esprit, une politique régionale européenne ne doit pas aboutir à un dispositif artificiel et autoritaire, mais au contraire elle doit tendre à détecter dans nos pays la notion régionale, telle qu'elle existe, telle qu'elle est consacrée par l'histoire, telle qu'elle est consacrée par l'économie et par les impératifs de la vie sociale, à mettre à un rang éminent ces réalités régionales et puis à les faire converger, avec souplesse, avec empirisme vers la Communauté européenne. Notre volonté était bien, et je crois que les rapports ne l'ont pas contredite, non pas de créer des structures nouvelles, mais d'habiliter, dans toute la mesure où elles peuvent l'être, les structures traditionnelles à jouer désormais un rôle européen.

Enfin, une autre idée avait retenu l'attention de l'Assemblée parlementaire; elle est d'ailleurs un peu la conclusion de ce que nous venons d'évoquer et mérite d'être rappelée ici : alors que la plupart des orateurs, et celui qui vous parle aussi, conviennent que nous avons à placer notre effort sous le signe d'une certaine planification intelligente et souple, je rappelle qu'une idée avait retenu l'attention de notre Assemblée, c'était celle des « organismes-relais » à installer entre la hauteur européenne, qui risque quelquefois d'être l'abstraction européenne, et la réalité de la vie quotidienne dans nos régions; il nous est apparu que cette nécessité des organismes-relais s'imposait avec une force particulière si nous considérons les objectifs économiques et sociaux de la Communauté économique européenne.

Les objectifs économiques, je ne les rappelle pas, mais nous sommes tous conscients qu'ils tendent à porter l'instrument de production de nos pays à son maximum d'équilibre et à son maximum d'efficacité. Or, nous savons le pourcentage énorme que représente dans cet instrument de production la petite et moyenne entreprise. Cette petite et moyenne entreprise ne peut connaître le Marché commun, ne peut s'installer dans la Communauté européenne que si autour d'elle on aménage une cellule à sa dimension avec des services généraux et culturels, parce qu'elle-même, la moyenne et la petite entreprise, est trop petite pour dialoguer avec les grandes institutions européennes. Il faut que ces grandes institutions se ramifient autour d'elle en organismes-relais afin que ces organismes puissent tenir le dialogue avec le petit et le moyen instrument de production.

J'y pensais tout à l'heure en écoutant le président Pleven évoquer le rôle de la Banque européenne d'investissement; je crois, pour ma part — c'est une idée personnelle et que je ne prétends pas imposer — que la Banque européenne doit être en mesure de parler avec ces régions; or, il y a des problèmes de régions qui ne se posent pas en termes d'une entreprise ou d'un équipement; et il existe presque toujours des instruments financiers spécialisés qui ont pour mission de protéger sur l'ensemble d'une place de production des influx financiers et des impulsions techniques. Il n'est pas raisonnable de penser que la Banque européenne ne peut pas, sous sa forme et ses disciplines actuelles, entamer un dialogue avec les sociétés d'investissement ou de développement régional qui sont justement installées dans la trajectoire de sa mission.

Et je crois, que nous pourrions faire des réflexions analogues en évoquant le second objectif du traité de Rome, c'est-à-dire le progrès social. Le traité de Rome a pris soin de créer des instruments spécialisés pour assurer ce progrès social, d'abord sous une forme négative en protégeant les travailleurs des incidences qui pourraient être brutales et désordonnées, de la naissance de la Communauté; ensuite, de manière positive par la promotion du progrès, l'amélioration de leur niveau de vie, etc; des instruments spécialisés ont été créés pour cela, comme le Fonds social. Je crois pour ma part que le Fonds social, lui aussi, devrait enrichir ses méthodes par la notion des organismes-relais, car il y a dans nos régions, des organismes de protection sociale à mission régionale et quelquefois à financement régional. Eh bien, il n'est pas satisfaisant pour l'esprit de penser que sur les disciplines actuelles, le dialogue ne peut pas s'engager entre eux et le Fonds social.

Voilà très rapidement, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre et je me permets bien entendu d'appuyer la requête de ceux qui souhaitent que le magnifique effort que vous avez su mener à bien aujourd'hui, cette

remarquable jonction de tous ceux qui dans nos pays ont songé à leurs régions ne soient pas sans lendemain, et que la Communauté économique s'enrichisse d'une modalité nouvelle dans son inspiration et dans son action. Je suis persuadé que si elle agit ainsi, ce sera au double bénéfice de ses objectifs économiques et de ses objectifs sociaux.

Intervention de M. J. Kulakowski

Monsieur le Président, vous aurez tout à l'heure le privilège, sans doute redoutable, de présenter la synthèse générale de nos travaux. En ce qui me concerne, et après tous les excellents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je crains devoir me répéter et dire des choses qui ont déjà été dites.

Je voudrais, le plus brièvement possible, vous présenter quelques observations non exhaustives d'ailleurs, que je ne dirais pas vouloir faire au nom du mouvement syndical chrétien, ce qui me paraîtrait trop prétentieux, mais quelques observations, disons syndicales, sur le problème qui nous préoccupe.

Je crois que nous pouvons faire, au point de départ de toutes nos réflexions, une double constatation; tout d'abord, que le problème est né et résulte d'une suite de disparités dans le développement des régions, créant une série de déséquilibres; ensuite, en ce qui concerne une approche européenne, nous devons constater que le Traité lui-même crée un cadre, mais ne donne pas tous les moyens — qu'il aurait été souhaitable d'y voir — de pratiquer une politique régionale communautaire.

Des disparités résultent surtout des développements économiques différents selon les coûts d'implantation d'entreprises dans telle ou telle région et, également, d'une série d'autres conditions que je m'en voudrais d'énumérer ici, puisque le temps nous presse, mais notamment des difficultés de communications, non seulement au sens « transports », mais également de communications au sens « relations », tant économiques que sociologiques, dont nous voyons les déséquilibres dans les différentes régions. Le Traité, créant un cadre, vise à supprimer les frontières économiques tout d'abord, peut-être politiques dans l'avenir; mais les disparités existantes, mises en présence de cette disparition de frontières, risquent d'entraîner des conséquences graves si, malgré les difficultés, une politique commune n'est pas amorcée. C'est là qu'en tant que syndicalistes nous nous tournons non seulement vers les différents organes nationaux, mais également et surtout vers la Commission européenne. Il faut une politique pour favoriser tous les facteurs de développement naturel, améliorer les réseaux de transports, fournir des ressources énergétiques, en un mot pour assurer à des régions défavorisées des conditions économiques qui leur permettent de se développer.

Je voudrais m'arrêter ici un instant sur toutes les possibilités de faire disparaître un certain nombre de déséquilibres d'ordre social. Je crois que là il y a une tâche pour la Communauté et on a beaucoup parlé, au cours de la conférence, de cet objectif essentiel d'une politique régionale, qui est celui d'une politique d'emploi. Il faut souligner qu'à côté de l'objectif général, que tout le monde a mentionné, d'une politique d'emploi quantitative, il est nécessaire que nous envisagions ensemble l'importance d'une politique d'emploi qualitative, créant des conditions optimales d'emploi de chaque travailleur dans les régions que nous devons développer. Cette politique devrait être étroitement liée avec celle de la formation professionnelle, selon des méthodes qui sont certainement différentes d'après les régions, mais qui devraient s'inspirer d'un certain nombre de principes généraux communs. A cet égard, je voudrais insister sur l'importance de l'application de l'article 128 du traité de Rome.

Un mot encore sur la libre circulation. J'ai été très heureux d'entendre le président Mansholt et M. von der Groeben en parler et conclure que leur préférence allait à

une mobilité des capitaux vers les hommes. C'est, je crois, un principe essentiel et si la libre circulation des travailleurs reste nécessaire, elle doit être complémentaire, elle doit se faire dans des conditions telles qu'elle n'oblige pas les hommes à s'expatrier, mais qu'elle leur donne la faculté de se déplacer; ce doit être une libre circulation dans l'acception morale et juridique du terme, sans qu'il y ait une contrainte et des déplacements massifs qui, du point de vue social et humain, ne sont certes pas souhaitables. De plus, la mobilité géographique doit surtout s'accompagner d'une mobilité professionnelle.

Je crois également qu'un autre facteur de politique sociale doit être constitué par une politique de logement. Il est nécessaire, si on veut pratiquer une politique d'emploi, si on veut pratiquer une politique de libre circulation à bon escient, d'assurer un certain nombre de conditions en matière de logement. On a beaucoup parlé ici de la Banque d'investissement. Peut-être pourrait-on envisager une intervention de la Banque européenne d'investissement dans un domaine où on ne voit pas d'autres moyens pour le moment au sein de notre Communauté. Je ne désire pas prolonger mon intervention mais, en parlant de la Banque européenne d'investissement, je voudrais dire qu'il est important, à mon avis, de promouvoir une collaboration entre la Banque européenne d'investissement et le Fonds social européen. Il s'agit là de deux institutions, l'une économique visant au développement économique, l'autre sociale, visant à faciliter l'adaptation sociale à ce développement économique. Je crois que si des liens de coopération ne sont pas créés entre ces deux institutions, nous risquons d'en amoindrir l'efficacité.

Avant de conclure, je ne pense pas qu'il faille insister trop sur le but social à long terme d'une politique régionale. Nous sommes tous, à ce sujet absolument d'accord. Par contre, il me paraît important de souligner que, même si nous poursuivons tous un même but social à long terme, un certain nombre de méthodes ou de réalisations à court terme peuvent parfois être envisagées surtout en fonction d'objectifs, de techniques, très valables sur le plan économique, mais qui dans les étapes menant au but social peuvent léser un certain nombre d'intérêts sociaux. Je crois à cet égard qu'il faut attacher une attention très grande au problème du découpage en régions, qui ne peut pas tenir compte seulement des critères économiques et technocratiques très importants, je le reconnais, mais qui doit tenir compte également des critères sociologiques, des habitudes sociales, de la structuration sociale des régions. Il y a là un rôle très grand pour des activités d'hommes de science et d'hommes d'action, mais je pense qu'il y a là également un rôle de coordination et de promotion politique, de vision politique générale, qui incombe tant aux autorités publiques locales que régionales et nationales, et surtout, puisque nous sommes ici à une conférence européenne, à la Commission européenne et aux différentes institutions européennes.

Si l'on veut assurer la plénitude des réalisations sociales de cette politique régionale, il faut que le mouvement syndical soit associé à cette politique à tous les échelons, mais je voudrais surtout insister sur l'échelon communautaire, car je crois, et ce sera ma conclusion, que nous sommes placés devant une nouvelle dimension non seulement d'étude, mais également d'activité et de solution de tous les problèmes économiques et sociaux. C'est surtout à cet échelon, dans le cadre de cette nouvelle dimension, qu'une coopération entre les hommes politiques, les techniciens, les syndicalistes devrait se réaliser, afin de pouvoir, par cette nouvelle dimension, réaliser cette Europe de travailleurs dont a parlé si éloquemment un orateur précédent.

Intervention de M. A. Raillet

Voici une simple observation d'ordre pratique, qui s'appuie sur notre expérience des économies régionales françaises et sur l'expérience internationale de la conférence permanente des régions du Nord-Ouest de l'Europe. Nous savons que l'action régionale est commandée en grande partie par des problèmes de situations relatives à l'intérieur du territoire intéressé, hier national, aujourd'hui celui de la Communauté. Le handicap dont souffrent les régions périphériques, le privilège — la rente de situation — dont bénéficient certaines régions centrales sont bien le résultat de situations géographiques. Commander ces situations suppose une politique d'aménagement du territoire. Il n'y a donc aucune action régionale qui ne doive se situer par rapport à cette géographie économique et par rapport à la connaissance des projets d'équipement qui sont en cours de réalisation, ou dont la réalisation est prévue pour une date prochaine. Nous rencontrons là un préalable à notre action régionale dans chacun des pays, qui est de savoir où se situe notre région, quel est son contexte géographique et sa place par rapport à l'ensemble des plans d'aménagement envisagés à l'échelle européenne. Il nous est apparu déjà qu'entre les pays du Benelux, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France du Nord, coupés par de très nombreuses frontières, il fallait trouver dans ce domaine un langage commun. Ne pourrait-on reprendre cette expérience, la généraliser, l'étendre à l'ensemble des régions frontalières, et habituer ainsi — ce que d'ailleurs ils souhaitent — les responsables de l'aménagement du territoire et les spécialistes des économies régionales à trouver, ensemble, au niveau du territoire européen ce langage commun ?

Intervention de M. G. Willems

Dans votre discours d'ouverture de la conférence sur les économies régionales, vous avez déclaré, Monsieur le Président, qu'il faut veiller à ce que les politiques communes que les institutions du Marché commun doivent mettre en œuvre jouent en faveur d'un développement plus rapide des régions défavorisées. Vous avez fait observer que la politique commune des transports jouera un rôle décisif, notamment par l'influence qu'elle aura sur le développement de l'infrastructure des voies de communication ainsi que par le calendrier d'exécution des programmes de travaux.

De nombreux rapporteurs et intervenants ont également démontré, au cours de ce congrès, que l'infrastructure des transports peut être appelée à jouer un rôle déterminant dans le développement de certaines régions moins favorisées, en déclin ou périphériques. J'estime, pour ma part, qu'il n'est pas inutile de souligner encore ce rôle éminent dévolu au transport dans le développement régional.

Dans son Mémoire sur l'orientation à donner à la politique commune des transports, la Commission précise que la politique préconisée n'exclut pas la possibilité et la légitimité de certaines interventions des pouvoirs publics dans ces secteurs et pour des buts bien déterminés. Sur le plan tarifaire, le Traité permet de tenir compte des exigences d'une politique économique régionale appropriée ainsi que des problèmes de localisation des activités économiques qui s'y rattachent. La Commission peut donc autoriser, en faveur des régions moins développées, le maintien ou l'introduction des mesures de soutien.

Mais il semble qu'on devrait toujours examiner s'il existe une nécessité absolue de pratiquer des tarifs de soutien dans le cadre d'un programme de développement régional, étant entendu que des tarifs de cette nature ne devraient, en principe, s'inscrire que dans la perspective de mesures à caractère temporaire et ne pourraient constituer que des palliatifs. Il convient en effet de constater que les compensations, parfois très substantielles correspondant à de tels services et versées par les pouvoirs publics, ne sont pas productives par elles-mêmes. Il me semble qu'il serait plus approprié, et économiquement plus valable, d'utiliser ces importants montants à la couverture d'une fraction du coût d'une infrastructure mieux adaptée aux besoins de la région.

Il serait ainsi donné satisfaction à certains besoins régionaux et à une saine politique commune des transports, qui vise à limiter le recours à des mesures à caractère de soutien ou de protection, en lui préférant une action directe tendant à l'amélioration de l'infrastructure des voies de communication, aussi bien régionales, qu'interrégionales et internationales. On évitera en même temps de perturber les conditions d'équilibre du marché des transports et de compétitivité des entreprises. Il serait donc hautement souhaitable que cet esprit inspirât également les solutions qui pourraient être proposées aux problèmes régionaux.

Mais pour déterminer la voie de communication la plus appropriée, il faut tenir compte, non seulement de la structure économique actuelle de la région choisie, mais également des développements prévisibles, soit spontanés, soit liés à l'action de coordination d'ensemble attendue de la part de la Commission et des pouvoirs nationaux. Par ailleurs, il convient de ne pas perdre de vue que certains modes de transport, comme la voie navigable, produisent des effets extra-transports substantiels.

J'ai l'honneur d'être membre d'un des comités infrastructure-transport de la Commission de la C.E.E. Nous avons abordé le problème de l'infrastructure régionale conformément aux recommandations de la Commission sur le développement de l'infrastructure des transports. L'action entreprise répond également à une résolution de l'Assemblée parlementaire européenne qui a demandé à la Commission de donner un caractère plus large aux recommandations précitées, de sorte qu'il soit tenu compte des besoins des régions sous-développées en déclin ou qui, de par leur situation géographique, sont particulièrement tributaires, quant à leur mise en valeur, des moyens de communication. Les études pour le développement des moyens de communication se situeront dans le cadre des lignes générales d'une politique régionale de la Communauté.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, combien je trouve cette orientation heureuse. Ainsi, par la collaboration de tous les services compétents, nationaux, et de la Commission de la C.E.E., il sera possible de dégager l'ensemble des mesures à prendre pour le développement général de la région considérée.

Intervention de M. R. Mossé

Dans cette conférence très riche en idées et en informations, trois idées-forces ont particulièrement retenu notre attention.

Premièrement, il a été nettement affirmé que le *concours des populations* intéressées est indispensable au succès d'une politique tendant au développement économique et social d'une région. Il fut un temps où l'on croyait que l'essentiel était de déverser des capitaux sur la zone à développer, d'y favoriser « l'accumulation du capital », d'y établir des industries de base comme, par exemple, des aciéries et des laminoirs, d'y organiser une infrastructure de moyens de communication et de distribution d'énergie. Un mélange de matérialisme et d'optimisme conduisait beaucoup d'économistes à cette conclusion qu'il suffisait de fournir à la région un cadre physique et que le reste viendrait automatiquement, comme par surcroît. Fort heureusement, la réflexion, appuyée sur quelques expériences manquées, amène maintenant les promoteurs du développement régional à se préoccuper, en première ligne, de l'adhésion, de la volonté, de l'enthousiasme des hommes et des groupes qui vivent sur le territoire à mettre en valeur. Construire à coups de milliards de grandes usines ne sert à rien, si les hommes ne sont pas, d'abord, persuadés de la nécessité de la tâche à entreprendre, s'ils ne sont pas invités à y participer, si on ne les fait pas sortir de certaines routines traditionnelles, si on ne leur donne pas la formation professionnelle indispensable. En un mot, c'est la bonne volonté, et même la volonté tout court, des populations qui doit être le point de départ et le point d'appui de toute entreprise de développement régional. Cela est maintenant bien reconnu et nous nous en félicitons.

Deuxièmement, on comprend maintenant très clairement que ce n'est pas par des ukases de l'autorité centrale ou par des plans issus du cerveau brillant de quelque mathématicien que l'on réalisera un plan de développement régional. Certes, une inspiration, des suggestions, une aide technique peuvent et doivent être fournies par des autorités nationales et supranationales. Mais, le développement régional doit être accompli suivant une procédure très décentralisée et démocratique.

Au stade de l'élaboration du programme, les *animateurs locaux* ne doivent pas seulement être consultés (hélas, parfois pour la forme et après coup). Ils doivent prendre une part active au choix des objectifs et des moyens. Ils doivent en délibérer longuement et décider. Cela n'exclut pas, naturellement, la consultation des autorités nationales et européennes et même certaines navettes.

Au stade de l'exécution, des responsabilités majeures doivent être accordées aux animateurs locaux, ce qui, encore une fois, n'exclut pas une idée extérieure (notamment quant aux apports de capitaux et au concours de techniciens et de spécialistes).

La *décentralisation* est aujourd'hui rendue possible par l'évolution de la technique. On peut désormais disposer d'énergie au même prix partout. Si la vapeur au XIX^e siècle a favorisé les grandes concentrations autour des mines de charbon, aujourd'hui l'électricité, le pétrole et demain l'énergie atomique permettent la dispersion des industries. Nous avons entendu avec plaisir le représentant d'une grande affaire industrielle (Philips) nous expliquer qu'il est plus avantageux de multiplier les petites usines, étalées largement sur un vaste territoire, que de concentrer la production dans une usine gigantesque.

Mais, à côté des motifs d'efficacité, il y a une raison bien plus forte qui milite en faveur de la décentralisation démocratique. C'est seulement dans la mesure où nous limiterons l'omnipotence de la bureaucratie et de la technocratie que nous sauvegarderons notre idéal européen de défense de la liberté.

Troisièmement, nous voyons avec satisfaction les progrès de l'idée de « *coordination horizontale* ». Jusqu'à ces derniers temps, la planification s'est faite verticalement, c'est-à-dire par secteurs. La C.E.C.A. qui ne s'occupait que du charbon et de l'acier était une approche purement « sectorielle », qui laissait de côté les problèmes d'implantation territoriale et les questions qui naissent de la juxtaposition, sur un même espace, d'activités de types différents. Les premiers plans français avaient eux aussi une structure verticale; chaque branche d'activité était traitée séparément et l'on ne se souciait guère des industries (par exemple : besoin de logements, de rues, de moyens de transports, etc.). L'année 1961 marque-t-elle un grand tournant ? Que ce soit à l'échelle française (IV^e Plan) ou à l'échelle européenne, les problèmes de coordination ou de planification horizontale, c'est-à-dire à base territoriale, prennent le dessus. On comprend ce qu'est une communauté d'hommes localisés et enracinés sur un terroir, et que les problèmes d'implantation des industries et activités doivent être subordonnés aux exigences des communautés organiquement liées et vivant sur un même territoire.

Ces trois idées-forces (concours indispensable des populations, nécessité d'une décentralisation démocratique, prééminence de la coordination horizontale sur l'approche par secteurs) nous conduisent *vers une seule et même solution*. Ces trois idées-forces convergent et nous montrent qu'il est *absolument impératif d'accorder aux collectivités locales une place prépondérante dans l'élaboration et la mise à exécution des programmes de développement économique et social*. Les pouvoirs locaux élus (au niveau communal, cantonal, départemental, provincial, etc.) doivent être tenus au courant des initiatives et suggestions. Les premières « esquisses » doivent leur être présentées. Ils doivent être appelés à formuler leurs désirs, à exprimer leurs préférences, à prendre des décisions, qui ne soient pas des ratifications de pure forme.

Pourquoi ?

Eh bien d'abord, parce qu'ils sont les *représentants naturels et qualifiés de ces « populations » dont on veut obtenir le concours dynamique*. Elus, soumis à réélection, en contact quotidien avec leurs électeurs et administrés, ils sont bien placés pour en traduire clairement les aspirations auprès des instances « supérieures ». Par ailleurs, qui mieux que les pouvoirs locaux pourrait être auprès des populations le porte-parole expliquant les aspects purement locaux du programme et mobilisant toutes les bonnes volontés ? Quand le maire et le conseiller général auront donné le signal, la population se mettra en branle. Mais, il faut d'abord persuader le maire et le conseiller général et, pour cela, il faut faire appel à eux et leur donner pouvoir de décision.

Ensuite, parce que les *pouvoirs locaux sont l'instrument de la décentralisation démocratique*. Ils ont une forte tradition de défense des autonomies locales et sont capables, au besoin, de faire contrepoids à l'autorité centrale. Et ils ont l'avantage d'être sur le terrain pour voir de près ce qui ne va pas ou ce qui ne correspond pas aux réalités locales.

Enfin, les pouvoirs locaux ont une longue pratique de la coordination horizontale, qui est leur métier de tous les jours. Les maires savent bien ce qui se passe quand une industrie nouvelle vient s'établir dans leur commune; il faut des logements, des égouts, des branchements électriques, des rues, des écoles, etc. Ce que les planificateurs découvrent depuis peu a été leur tâche depuis des siècles. Seulement, cette tâche prend aujourd'hui des proportions plus grandes et doit être intégrée dans les programmes plus larges, à l'échelle nationale et européenne.

Ainsi, les principes fondamentaux de la politique *économique régionale* montrent qu'il est indispensable de faire largement appel aux pouvoirs locaux élus. Directement et indirectement par leurs représentants qualifiés, ils doivent participer très activement et dès maintenant à l'élaboration des programmes.

Malheureusement, jusqu'ici, ils ont été, en général, tenus à l'écart. C'est une profonde erreur si l'on veut que la politique économique régionale obtienne de réels succès. C'est pourquoi, j'exprime ici, au nom du Conseil des communes d'Europe le souhait que dans les conclusions de la présente conférence soit mentionnée spécifiquement la nécessité d'accorder aux pouvoirs locaux élus une place prépondérante dans l'élaboration et la mise à exécution des programmes régionaux de développement économique et social.

Intervention de M. A. Novacco

Une initiative comme celle que la Commission de la Communauté économique européenne a prise — la convocation d'une assemblée aussi distinguée — ne saurait à mon avis se borner à un travail certainement utile, voire nécessaire, de clarification et d'échange d'idées et d'expériences entre experts des six pays de la Communauté. En effet, un organe exécutif ne se pose un problème comme celui de l'économie régionale que s'il peut en tirer certaines conséquences pour la politique qu'il poursuit.

Le fait que la responsabilité de la politique régionale relève de chaque Etat en particulier ne saurait évidemment empêcher la Communauté économique européenne de se fixer pour tâche la poursuite de certains objectifs, ne fût-ce que pour assurer une meilleure et plus étroite coordination des diverses politiques régionales. Si l'on veut exercer une action efficace, il faut cependant avoir clairement à l'esprit que les problèmes régionaux ne sont pas des problèmes intéressant des zones particulières à l'intérieur de la Communauté, comme si ce n'était pas précisément le fonctionnement défectueux du marché, je dirai même le fonctionnement pur et simple du marché actuel, qui a fait surgir ces problèmes et comme si ces problèmes n'exerçaient pas une influence sur le système économique en général, et sur les zones riches de la Communauté.

L'exemple cité par le président Pleven est, à cet égard, très clair. Faut-il rappeler que, dans tous les pays, les problèmes des zones plus riches se posent toujours, même en ce qui concerne les investissements, à une échelle si vaste par rapport aux besoins des zones sous-développées que ces besoins peuvent ou risquent de prendre une importance tout à fait marginale.

S'il est vrai, d'autre part, comme M. Mansholt l'a dit, que dans quelques années, nous verrons peut-être, malgré l'existence de la Communauté européenne, s'agrandir les écarts entre les diverses zones, il convient de veiller à ce que les problèmes liés à l'existence de ces écarts n'atteignent pas un degré de gravité tel qu'ils compromettent la possibilité même d'un développement ultérieur, ceci non seulement pour les zones où les progrès ont été les plus lents, mais encore pour tout le système économique qui comprend lesdites zones, qu'il s'agisse du système économique national ou du système communautaire dans son ensemble.

Le risque est particulièrement grave du fait que nos affirmations se situent dans un climat de haute conjoncture. Qu'advierait-il des zones sous-développées de l'Europe dans une situation autre que celle que nous vivons actuellement ?

C'est pourquoi il est bon d'affirmer que, du moins dans l'actuel climat d'expansion, nous ne devrions pas nous faire trop de soucis quant aux débouchés des nouveaux produits agricoles ou industriels des zones sous-développées. Dans le cadre de l'O.C.D.E. — Organisation pour la coopération et le développement économiques — nos pays ont accepté l'idée d'une augmentation de 50 % du revenu dans les dix prochaines années. Serait-il vraiment difficile de rechercher, dans le cadre restreint de la Communauté économique européenne, les moyens de s'assurer qu'une partie de cette augmentation de revenus, qui ne suscite, nous semble-t-il, aucune crainte quant aux difficultés d'écoulement, puisse être localisée dans certaines régions aujourd'hui défavorisées de la Communauté ? Quelles que soient les initiatives qui pourraient être prises en vue d'un développement équilibré, sur le plan national et sur le plan de l'Europe, il sera utile de rappeler qu'une politique économique cohérente implique

des interventions publiques, même dans le secteur de l'industrie. Et même si nos idées sur les fonctions et les responsabilités de l'Etat en matière de développement économique ne sont peut-être pas identiques, nous devons nous garder de penser, comme certains l'ont laissé entendre, que par le biais de la politique en faveur des zones sous-développées on puisse introduire frauduleusement des éléments et appliquer des politiques contraires au principe « sacré » de la concurrence.

La gravité des problèmes qui se posent, du moins des problèmes qui se posent dans mon pays, est telle que si nous voulons les résoudre nous ne devons pas avoir de préjugés « théologiques » sur les instruments à utiliser. Peut-être aussi devons-nous avoir le courage de proposer les modifications nécessaires aux statuts des institutions dont la Communauté européenne dispose aujourd'hui pour intervenir dans les problèmes régionaux.

Intervention de M. P. Formentini

Pour répondre aux différents orateurs qui ont cité la Banque européenne au cours de cette séance, je voudrais, avant tout, m'adresser au président René Pleven, qui a bien voulu comparer la Banque européenne à une grande institution financière de la City, mais qui cependant a fait entendre que cette institution financière de la City avait tendance à prendre, peut-être en raison de son âge et honni soit qui mal y pense, une certaine attitude passive. Je crois qu'une banque ne peut jamais être passive. Une banque doit suivre tout ce qui entre dans l'évolution du marché et de l'ambiance qui est autour d'elle, afin de pouvoir adapter au mieux son action aux possibilités de ses moyens.

Mais je suis en mesure de répondre aux préoccupations du président Pleven et de tous les autres orateurs en disant que la Banque européenne d'investissement n'a pas reçu les projets, n'a pas fait des financements en se cantonnant dans une attitude passive; nous avons des contacts continus avec les autorités, la Commission, les demandeurs qui sont venus s'enquérir si, comment et quand la Banque européenne pouvait financer des projets. Dès l'origine, tout projet dans le domaine de l'économie régionale a attiré notre attention et nous pouvons dire que tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, c'est justement dans le cadre de l'économie régionale que nous l'avons fait; par exemple, tout ce que nous avons fait en Italie a été réalisé avec des institutions financières-relais, par l'intermédiaire de la Cassa per il Mezzogiorno et des institutions financières locales. Car un des moyens essentiels d'action de la Banque, qui est aussi un impératif de fait pour elle, c'est de fournir les ressources en collaboration avec des institutions locales, telles que les institutions spécialisées de crédit en France et en Allemagne. Nous avons eu, également, plusieurs entretiens avec la Fédération internationale du crédit populaire pour les Six; nous avons vu quelles étaient les difficultés de part et d'autre et nous avons examiné ensemble la façon de les résoudre.

D'une manière plus générale chacun des vingt projets que nous avons financés peut être considéré comme une tentative pour résoudre un problème économique régional particulier. Dans une intervention précédente, au cours des débats, j'ai déjà dit qu'aucun des vingt projets n'est la répétition d'un autre. Chacun d'eux est une expérience que nous avons voulu avoir dans divers secteurs de l'industrie, de l'agriculture, dans différents pays. Naturellement, la deuxième ou la troisième série de projets sera plus fructueuse et présentera moins de difficultés.

MM. Detroz et Willems ont posé un problème spécifique : que peut-on faire pour le Borinage, que peut-on faire pour tel ou tel projet déterminé ? Aucune banque n'indique par avance si elle est en mesure de financer un projet déterminé; toutefois je peux vous assurer que la question du Borinage est dans les préoccupations de la Banque européenne. Elle l'a montré dans ses rapports; elle participe à un groupe de travail créé par la Commission européenne et la Haute Autorité de la C.E.C.A.; d'ailleurs elle étudie des cas concrets d'intervention dans cette région. Naturellement, elle ne peut pas agir si l'initiative fait défaut ou si le projet (comme cela s'est déjà produit) peut être financé par des institutions locales. Mais nous sommes à la disposition des instances compétentes pour examiner avec elles les possibilités d'intervention dans des projets concrets.

Pour conclure, je crois que les responsables de la Banque européenne sont satisfaits de l'attention portée à cette institution; ils sont conscients de ses obligations; ils acceptent aussi les critiques constructives; ils peuvent affirmer qu'ils veulent tout faire pour renforcer encore la collaboration avec tous ceux qui s'intéressent à l'évolution harmonieuse de leur économie régionale.

Rapport de synthèse final
de M. le vice-président Marjolin

La fin de cette conférence est arrivée et il m'appartient d'essayer de dresser un bilan final de nos travaux, tâche rendue singulièrement facile par les excellents rapports que mes deux collègues, M. Mansholt et M. von der Groeben, ont présentés.

Je pense que la meilleure façon de dresser ce bilan est de nous rappeler les objectifs que nous nous étions fixés en organisant cette conférence et qui étaient énoncés dans les lettres d'invitation qui vous ont été adressées. Nous nous étions fixé quatre objectifs et nous pouvons nous demander maintenant si, et dans quelle mesure, nous les avons atteints.

Le premier objectif était d'établir des relations aussi étroites que possible entre les hommes politiques, les hauts fonctionnaires et les personnalités privées qui, dans chacun des six pays, sont responsables de la conception et de la mise en œuvre de la politique régionale.

Je crois que nous pouvons dire que ce premier objectif a été atteint, que ces contacts ont été établis. On pourrait même dire que s'est établi entre nous un degré de compréhension qui n'existait pas au moment où la conférence s'est réunie. Nous nous sommes aperçus en particulier que, quelles que soient les idéologies dominantes dans les pays d'où nous venons, que ce soit la libre concurrence ou un certain interventionnisme, le dosage effectif d'intervention et de libre concurrence dans chaque pays ressemble singulièrement au dosage qui en existe dans le pays voisin. Si ici on appelle intervention péché tandis qu'ailleurs le péché est au contraire la liberté du marché, il faut reconnaître que la vertu et le péché se mélangent en chacun de nos pays d'une façon sensiblement identique. Il n'y a pas grande différence entre le dirigiste de principe qui admet la nécessité de la concurrence au niveau de l'entreprise (et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus) et le libéral de principe qui admet la nécessité de cadres généraux tracés par la puissance publique pour le développement de l'activité économique.

En ce qui concerne en particulier la politique régionale, nous avons vu qu'il y a entre les instruments employés dans les différents pays une très grande ressemblance, qu'une analyse plus poussée, à laquelle nous procéderons, nous permettra de dégager davantage.

Notre deuxième objectif était de dégager d'une façon claire et précise les leçons des efforts accomplis dans les six pays pour parvenir à un développement plus harmonieux des grandes régions qui composent chaque économie nationale. Il me semble que nous y sommes parvenus, au moins en grande partie.

Ici, je veux tout d'abord rendre hommage à nos rapporteurs qui, par la qualité extraordinaire de leur travail, avaient déjà parcouru la moitié du chemin que nous avons proposé à la conférence de suivre et je vous demande de vous associer à ces remerciements.

Il nous reste maintenant à accomplir une tâche longue et délicate d'analyse et de réflexion sur les rapports eux-mêmes, sur les débats qui ont eu lieu dans les commissions et aujourd'hui dans la séance finale. Nous nous proposons de procéder à cette analyse avec la plus grande rapidité possible et de publier les documents de la conférence. Peut-être même, pourrait-on envisager, sans cependant que je puisse prendre d'engagement, de mettre en lumière dans un document particulier les choix devant lesquels se trouvent placés les gouvernements qui veulent mener une politique régionale vigoureuse. Je crois pouvoir conclure des discussions qui ont

eu lieu ici depuis trois jours qu'il est possible maintenant de dresser une sorte de questionnaire qui permettrait de voir plus clairement l'orientation des différentes politiques nationales dans ce domaine.

Cela étant, et toujours en liaison avec notre deuxième objectif, quelques points m'ont particulièrement frappé.

Le premier est l'intérêt croissant que l'opinion de nos différents pays porte aux problèmes régionaux. Le second est la tendance pour la politique régionale à devenir partout une partie intégrante de la politique économique nationale, alors que jusqu'à présent la politique régionale était plutôt une espèce de correctif que l'on apportait aux politiques économiques nationales une fois que celles-ci avaient produit leurs effets centralisateurs. Les régions périphériques se dépeuplent, les grandes agglomérations centrales se gonflant toujours davantage, les gouvernements étaient amenés à réagir : une politique régionale était élaborée, distincte, différente, isolée de la politique économique nationale.

De plus en plus — bien que de très grands progrès restent encore à accomplir dans cette direction — on se rend compte que la politique régionale n'est pas simplement un chapitre, mais un aspect de la politique économique générale; toute la politique économique doit être considérée sous l'angle de ses effets sur les régions.

Un troisième point qui s'est dégagé de ces discussions, et qui a déjà été souligné par mes deux collègues, est l'extrême diversité des situations et la grande prudence dont il faut faire preuve dans les généralisations. Cela concerne en particulier la question, qui a été plusieurs fois au centre des discussions, de savoir s'il faut concentrer massivement les investissements nouveaux sur quelques pôles de développement ou s'il faut, au contraire, procéder à une dispersion de ces investissements entre un nombre élevé de centres secondaires. Sur ce point, mon sentiment est que le problème se présente différemment selon que l'on considère l'Europe du Nord et de l'Est d'une part, ou l'Europe du Midi et de l'Ouest de l'autre. Dans une région comme le Nord et l'Est de l'Europe, où existent déjà des concentrations industrielles très importantes et où le problème est de combler les vides, d'aider les zones qui sont à l'intérieur de ces grandes régions industrielles mais que l'industrialisation, pour une raison ou pour une autre n'a pas touchées, mon sentiment est que l'on a le choix des méthodes : l'idée de réaliser le développement de ces zones par une série de centres secondaires peut être parfaitement défendue. Au contraire, si l'on considère le Midi et l'Ouest de l'Europe, il me semble difficile d'éviter la conclusion que le développement de ces régions sera impossible si l'on ne fait pas apparaître un certain nombre de centres industriels très importants, qui serviront de pôles de développement et de centres de propagation pour l'activité économique dans ces régions. C'est là une des leçons que je crois avoir tirées de cette conférence.

Enfin, le dernier point que je voudrais souligner, sous ce rapport, est l'importance croissante que revêt, dans tout projet de développement, l'infrastructure sociale et culturelle. Il semble que trop peu d'importance a été accordée jusqu'à présent à cet aspect des choses. Les problèmes du logement, de l'école, de l'organisation des loisirs, et plus généralement de la vie sociale dans les zones en voie de développement, sont fondamentaux. En effet, les hommes ne sont pas des pions que l'on peut déplacer sur l'échiquier économique, au gré d'une politique conçue de manière abstraite dans un bureau éloigné; les hommes ne resteront ou n'iront dans ces régions que si l'on y prépare non seulement des conditions de travail mais aussi des

conditions de vie agréables. Comment faire en sorte qu'il soit, pour un travailleur ou un ingénieur, aussi agréable de vivre dans une quelconque de nos villes provinciales que dans les grandes capitales ? C'est là un des points sur lesquels il sera probablement utile de concentrer notre attention à l'avenir.

Notre troisième objectif était de mettre en lumière les aspects communautaires des problèmes régionaux, y compris l'incidence du traité de Rome et de la réalisation du Marché commun sur ces problèmes et sur leurs solutions.

J'ai essayé, dans mon discours introductif, d'indiquer quelques directions dans lesquelles on peut prévoir que le Marché commun influencera le développement de la Communauté. Aujourd'hui, je voudrais simplement présenter deux réflexions complémentaires. En premier lieu, le monde européen dans lequel nous vivons est caractérisé par l'existence d'un plein emploi et souvent d'un suremplei dans l'Europe du Nord et de l'Est. Exception faite de certaines régions qui, pour des raisons particulières, se trouvent en difficulté, dans l'ensemble, on peut donc dire que le plein emploi domine l'Europe du Nord et de l'Est. Il domine, disons, pour être plus exacts, ce bloc central qui va des Pays-Bas au Nord de l'Italie. Au contraire, dans les régions périphériques, comme le soulignait le président Pleven tout à l'heure, il y a encore des hommes en chômage ou qui ne travaillent pas à plein temps. Il est certain qu'il faut créer pour les entreprises des incitations à se déplacer du bloc central vers les zones périphériques. Il me semble également qu'il y a une action d'information à mener auprès des chefs d'entreprises de nos pays pour leur montrer les avantages qu'il y aurait pour eux à essaimer dans les régions périphériques, non pas à déplacer leurs usines, mais à créer des usines nouvelles dans les régions où la main-d'œuvre est abondante et où ne règnent pas les conditions pénibles de travail qui caractérisent maintenant les zones de surconcentration. Et cette idée du déversement du trop-plein du bloc central sur les régions périphériques est plus qu'une image. Elle recouvre une réalité qu'il faudrait étudier non seulement avec les gouvernements mais également avec les associations industrielles et avec les industriels eux-mêmes pour leur faire prendre conscience de leur intérêt véritable.

Et ceci m'amène à préciser une idée de mon discours introductif qui a donné lieu à certains malentendus. J'avais dit, en effet, qu'il n'y avait pas de communauté prospère et dynamique concevable, sans un haut degré de mobilité de travail. Le malentendu vient d'une confusion, dont je suis responsable, entre mobilité du travail et migration. Il y a entre mobilité du travail et migration une différence essentielle : il est nécessaire qu'à l'intérieur d'une même région, ou en tout cas dans un cercle géographique limité, les travailleurs puissent passer facilement d'une entreprise à une autre, d'une industrie à une autre, selon les exigences comme selon leur propre désir. Et pour que cette mobilité du travail puisse se réaliser dans le cercle géographique limité auquel ils sont habitués, il faut évidemment que soient organisés les moyens de leur donner les compléments de formation professionnelle nécessaires. Mais il y a une profonde différence entre cette mobilité du travail, sur la nécessité de laquelle j'ai insisté, et les migrations de région à région ou de pays à pays. Ces migrations ont été et sont encore parfois nécessaires mais elles s'accompagnent de phénomènes sociologiques, politiques et humains défavorables. C'est pourquoi mes collègues et moi-même estimons que chaque fois que le déplacement de l'industrie vers les travailleurs est possible, cette solution est préférable. L'industrie doit aller au travailleur et le travailleur ne doit aller à l'industrie que dans des circonstances exceptionnelles.

J'en arrive maintenant à ma conclusion. Notre quatrième objectif était le suivant : nous comptons sur la conférence pour aider la Commission à mettre au point les principes directeurs dont elle s'inspirera pour apporter son concours aux Etats membres dans le domaine de la politique régionale.

Je ne prétends pas vous donner une réponse aujourd'hui. Toute la conférence, les travaux des commissions et les séances plénières ont été pour nous si riches d'enseignements que nous avons besoin d'un temps de réflexion, avant de pouvoir formuler dans quelle direction nous pensons orienter nos travaux. Il y a cependant quelques conclusions pratiques immédiates que je crois pouvoir tirer.

La première est que nous comptons intensifier la coopération qui s'est déjà établie entre la Commission et les gouvernements, en particulier au sein du groupe des hauts fonctionnaires responsables de la politique régionale; cette coopération a déjà porté ses fruits, puisque cette conférence en est issue et que c'est grâce aux préparatifs faits par ce groupe qu'elle s'est déroulée dans des conditions que je crois satisfaisantes. Notre première décision est donc de maintenir et de renforcer la coopération étroite qui s'est établie dans ce domaine entre la Commission et les gouvernements.

Ma deuxième conclusion est une question : quelle suite donner à cette conférence ? Deux cent-cinquante ou deux cent soixante-quinze personnalités se sont réunies ici pendant trois jours et ont travaillé ensemble; il n'est pas question que nous nous dispersions sans perspectives de nous revoir ni de donner une suite au travail que nous avons entrepris ensemble. Pour ma part, je crois que la méthode que nous devons adopter maintenant sera un peu différente de celle que nous avons suivie au cours de cette conférence; cette conférence plénière a permis de faire le bilan des problèmes; maintenant nous devons, il me semble, aborder les problèmes particuliers dans des groupes plus restreints.

Quels seront ces problèmes particuliers que, en table ronde, en colloque, nous serons amenés à aborder ? J'en mentionne quelques-uns — cette liste n'est nullement exhaustive et je suis convaincu que nous en ajouterons beaucoup d'autres à ceux que je vais indiquer maintenant — : le problème des régions frontalières qui a été évoqué tout à l'heure par mon collègue Mansholt dans son rapport; le problème de la dispersion ou de la concentration des investissements nouveaux, qu'il faudra revoir à la lumière des discussions qui ont eu lieu dans les deux commissions; le problème de la nature et de l'importance des aides qui sont accordées par les différents gouvernements aux entreprises privées et cela sous le double point de vue positif et négatif, (est-ce qu'il n'est pas possible pour un gouvernement de tirer des conclusions de ce qui se passe dans d'autres pays, en ce qui concerne l'efficacité de ces aides; est-ce que certaines de ces aides ou certaines formes d'aide ne présentent pas un danger pour la concurrence au sein de la Communauté ?); le problème des équipements collectifs, sociaux et culturels notamment, qui joue un rôle essentiel dans le développement régional; le problème des transports sous son aspect régional.

Voici donc brièvement indiquée la suite que j'aimerais donner à cette rencontre et aux contacts qui se sont établis entre les personnes ici présentes.

En ce qui nous concerne, nous continuerons en particulier à étudier les implications régionales des politiques communes que nous avons la responsabilité de proposer aux gouvernements, et je n'ai pas besoin de vous dire que mon collègue Mansholt, après ces trois jours de discussions, est encore mieux informé qu'auparavant des

questions régionales que peut poser la politique agricole commune. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de la politique agricole, mais aussi de la politique des transports, de la politique sociale et plus généralement des différentes politiques qui présentent un aspect communautaire.

Nous avons l'intention également d'approfondir les études déjà entreprises sur chaque région et dont le résultat est brièvement consigné dans le document sur la délimitation régionale qui vous a été distribué. Dans ce document, les experts des six pays ont essayé, avec nous, de définir les problèmes qui se posent dans chaque région. Ce travail doit être poursuivi.

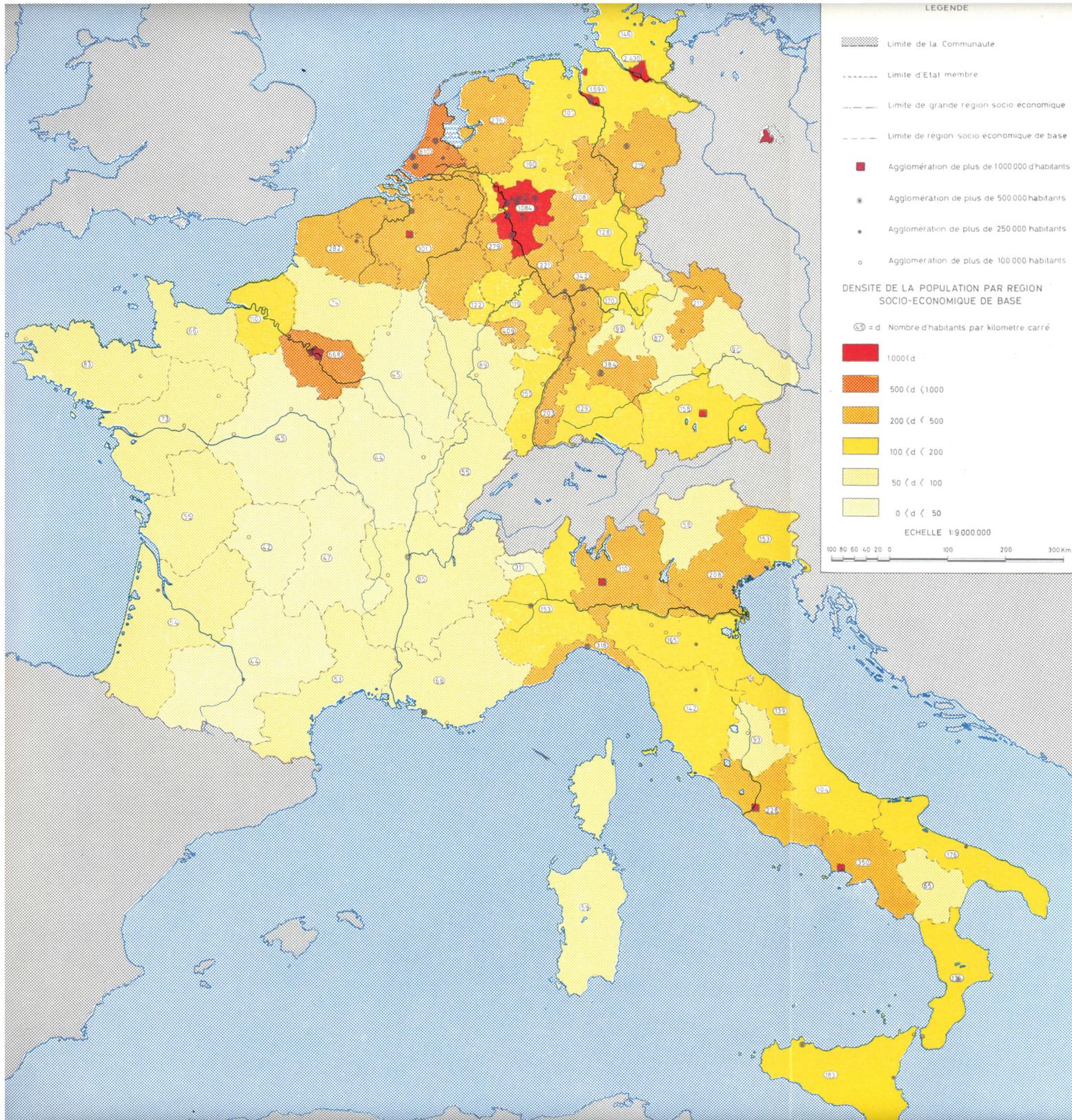
Nous voudrions enfin, en parfait accord avec les gouvernements intéressés, pousser davantage les études en vue de la création de certains pôles industriels dans la Communauté. Il n'est pas possible de créer des pôles industriels sans qu'au préalable aient été examinées toutes les implications, non seulement économiques mais aussi sociales de telles initiatives; les choix sont difficiles mais nous sommes prêts — comme je l'ai dit dans mon discours introductif — à utiliser les moyens d'étude mis à notre disposition pour examiner comment on pourrait faire apparaître dans la Communauté, en particulier dans les régions méridionales et occidentales, les pôles de développement industriel qui, progressivement, modifieraient la configuration économique de ces régions.

Au terme de ces réflexions sur les conclusions pratiques à tirer de cette conférence, vous pouvez constater que la Commission est décidée à faire tout ce qui est possible, dans les limites de ses compétences, en étroite collaboration avec les gouvernements, les autres institutions européennes et notamment la Banque européenne d'investissement, pour remédier à une situation préoccupante qui, si elle n'est pas caractérisée en général par une dégradation de la situation des régions périphériques, est néanmoins marquée par un développement plus rapide des régions du bloc central, ainsi que par des problèmes régionaux particuliers, dus au déclin de certaines régions à l'intérieur même du bloc central. Conscients de l'importance de ces problèmes, nous sommes décidés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les résoudre.

ANNEXE A

Essai de délimitation régionale
de la Communauté économique européenne

établi par le groupe de travail des
experts nationaux des politiques régionales



LES RÉGIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Densité de la population

Source: Office statistique des Communautés européennes

Situation au

}	30-6-1959	Allemagne (R.F.)
	31-12-1960	Benelux
	1-1-1959	France
	31-10-1961	Italie

Introduction

1. Le traité de Rome ne précise pas la notion de région à laquelle il se réfère à plusieurs reprises, et qui diffère grandement suivant les cas. Le préambule, formulant l'objectif d'un développement harmonieux de la Communauté par la réduction des écarts entre les différentes régions et du retard des moins favorisées, semble considérer très généralement des ensembles territoriaux auxquels les conditions naturelles et des activités économiques complémentaires donnent une certaine unité. D'autres textes, comme le protocole concernant l'Italie, désignent plus précisément des régions dont les limites sont fixées par décision législative ou réglementaire d'un pays membre. Enfin, les dispositions particulières du Traité, comme celles des articles 92 et 226 relatifs aux aides des Etats et aux mesures de sauvegarde que la situation de certaines régions serait susceptible de justifier, paraissent pouvoir intéresser aussi bien, selon les circonstances, des régions entendues au sens précédent, que des zones composantes plus spécialement affectées par un phénomène tel que l'abandon d'une protection douanière ou le vieillissement d'une activité économique.

2. Cette imprécision témoigne de la difficulté d'insérer les diverses actions de politique régionale, poursuivies au sein de la Communauté, dans un cadre territorial de dimensions comparables et de nature homogène. Des circonstances historiques variables selon les pays ont modelé, dans chacun d'eux, une organisation administrative disposant, sur des circonscriptions plus ou moins vastes, des pouvoirs de décision nécessaires pour résoudre des problèmes régionaux qui se posent eux-mêmes à une échelle différente suivant leur nature.

Le sous-développement peut mettre en cause toute la structure économique et sociale d'espaces relativement étendus, tandis que la concentration affecte par définition une agglomération urbaine et qu'une crise frappant tel secteur particulier peut entraîner, à des degrés divers, le déclin de zones, plus ou moins larges, réparties sur l'ensemble du territoire. Pour ces raisons, il y aurait sans doute plus d'inconvénients que d'avantages à vouloir procéder à un découpage régional définitif de la Communauté suivant des critères rigides.

3. Un cadre territorial est cependant indispensable pour appréhender de manière concrète les problèmes régionaux, pour les situer dans leur environnement géographique, mesurer leur importance relative et dégager les solutions correspondantes. L'examen de ce cadre territorial et l'analyse des informations statistiques permettant de le remplir ont été confiés à un groupe d'experts, créé le 25 septembre 1959 par les responsables nationaux des politiques régionales des pays membres. Par suite de l'insuffisance des données chiffrées et du caractère encore assez incomplet ou parfois sommaire des études dont ils disposaient, les experts n'estiment pas avoir pu s'acquitter entièrement de leur mandat. Ils ont cependant jugé utile de faire le point des premières conclusions auxquelles ils sont parvenus et qui font l'objet du présent rapport. Ces conclusions ne peuvent aucunement être considérées comme complètes et définitives, et la délimitation préliminaire qu'elles proposent ne saurait donc constituer une base pour l'application des dispositions spécifiques du Traité prévoyant une dérogation aux règles de concurrence en fonction de circonstances régionales qui devront être examinées cas par cas.

4. En vue d'assurer à leurs travaux respectifs une cohérence indispensable, les experts ont estimé qu'il leur fallait, dès le départ, se mettre d'accord sur quelques orientations fondamentales. Ils se sont d'abord proposé de préciser la notion de région.

A cet égard, la constatation que l'activité économique suscite dans l'espace des formes de polarisation qui naissent de relations d'interdépendance et de complémentarité géographique, économique et sociale leur a paru très importante. En effet, un espace économique national s'articule ainsi en un certain nombre d'unités territoriales réunissant des activités économiques complémentaires et fortement liées, gravitant autour de centres urbains où se localisent d'importantes fonctions économiques, en particulier les fonctions de décisions. En outre, ces centres jouent presque toujours un rôle très important du point de vue intellectuel et culturel. Ces agglomérations ont dès lors une importance essentielle pour l'identification d'une unité territoriale dont, en première approximation, les limites correspondent à celles des aires d'influence de son ou de ses agglomérations principales.

La notion de région paraît avoir un sens du point de vue social dans la mesure où le milieu humain d'une région présente certains caractères propres par rapport à d'autres régions même avoisinantes.

C'est ainsi que les migrations interrégionales de travailleurs, même à l'intérieur des frontières d'un pays, peuvent soulever des problèmes d'assimilation dans les régions qui les accueillent. On peut donc concevoir que la possibilité pour les travailleurs de se déplacer sans dépaysement ou déracinement soit aussi un des critères à prendre en considération pour tracer les limites des régions que l'on appellerait socio-économiques pour évoquer leur signification largement humaine.

Ainsi comprises, les régions socio-économiques forment jusqu'à un certain point des ensembles fonctionnels distincts des ensembles adjacents. Elles peuvent constituer un cadre particulièrement adapté à l'action par leurs dimensions et leur structure. Elles se prêtent en effet à une coordination efficace de divers facteurs et organismes dont dépend le développement économique.

5. Les divers traits distinctifs de la région socio-économique qui viennent d'être énumérés ne sont pas des critères statistiques ou matériels permettant d'identifier et de reconnaître sur la carte les contours d'une région socio-économique. Ils indiquent seulement quel est le contenu de la notion de région socio-économique dont le caractère essentiel est son unité et sa cohérence interne, et le sens dans lequel on peut chercher des critères pour les identifier.

Même ainsi clarifié, le concept de région socio-économique n'exclut pas évidemment toute discussion au sujet de la taille à retenir et des contours exacts à établir dans l'application concrète.

Si on exagère leur taille, les régions tendent ou bien à se confondre avec les unités nationales ou bien à perdre leur signification comme unités fonctionnelles. Si on les prend trop petites, le nombre et l'importance des fonctions économique et sociales diminuent dans l'unité territoriale considérée de sorte que celle-ci tend à se confondre avec la simple unité locale.

Mais entre ces limites supérieure et inférieure la possibilité peut exister de plusieurs solutions intermédiaires entre lesquelles le choix peut dépendre de considérations contingentes et même comporter une part de subjectivité dans l'appréciation.

En ce qui concerne l'emplacement exact des limites, une certaine indétermination existe manifestement entre régions contiguës de taille donnée en sorte que ces limites doivent être tracées avec une certaine liberté de jugement.

6. Les régions qui constituent généralement, à l'échelle nationale, le cadre utilisé par les pays membres pour l'application de leurs politiques régionales, ont été retenues comme base pour permettre aussi bien la coordination souhaitable de ces politiques qu'une meilleure appréciation des degrés relatifs de développement. Ainsi ont été retenues, en France, les régions de programme et, en Italie, les « regioni » administratives, pour lesquelles sont prévus des programmes de développement. Ce principe n'a pu être appliqué en république fédérale d'Allemagne, où il n'existe pas de régions semblables aux régions de programme. Une délimitation ad hoc a été opérée par les experts de ce pays grâce à certains regroupements de « Kreise », qui ont abouti, dans quelques cas, à faire ressortir davantage les écarts de développement, notamment en distinguant les régions industrielles des régions agricoles. Le problème des régions à l'échelle nationale reste par ailleurs à étudier dans les pays du Benelux.

7. Il a été jugé souhaitable de regrouper, à l'échelle communautaire, les régions de base ainsi définies, en vue notamment d'étudier les conséquences de la réalisation de l'union douanière et de l'intégration économique sur des espaces immédiatement inférieurs aux territoires nationaux. La délimitation de ces grandes régions socio-économiques a été assez aisément obtenue par un regroupement des régions de programme en France, et des « regioni » administratives en Italie. Ainsi, par exemple, la région du Piémont, du Val d'Aoste, de la Lombardie et de la Ligurie a formé la grande région du Nord-Ouest de l'Italie, axée sur le triangle industriel Turin-Milan-Gênes qui en sont les trois pôles principaux. Des regroupements ont également été opérés en république fédérale d'Allemagne tout en respectant les frontières des « Länder ». Ce principe soulevait cependant des difficultés en ce qui concernait les villes-Etats de Brême et de Hambourg qui devaient être considérées comme des cas spéciaux⁽¹⁾. Enfin, les Pays-Bas, ont pu être ventilés en deux grandes régions bien individualisées, tandis que la Belgique et le grand-duché de Luxembourg ont été considérés comme en formant chacun une.

8. La complexité des activités économiques existant dans les régions et, à plus forte raison, dans les grandes régions socio-économiques conduit enfin à distinguer, notamment pour l'analyse structurelle, des zones spécifiques qu'il a été estimé utile de retenir dans ce rapport comme troisième unité spatiale.

Dans ce sens, on parle couramment de zones minières, céréalières, textiles, touristiques, etc. Leurs limites dépendent des critères utilisés qui peuvent être indéfiniment multipliés et sont aussi variables que ces critères eux-mêmes. Il en résulte que de nombreuses superpositions sont inévitables lorsqu'on veut reporter sur une même carte plusieurs découpages spécifiques. Le simple rapprochement ou regroupement de zones spécifiques ne suffit donc assurément pas à donner une image synthétique de la structure d'une région socio-économique ni à en fixer les contours. Mais l'utilité d'un tel découpage est de servir à l'analyse en permettant de repérer l'incidence territoriale de phénomènes déterminés, par exemple l'abandon ou l'application d'une protection tarifaire, la crise d'une industrie, etc.

Les experts ont, en pratique, dégagé un certain nombre de zones spécifiques ayant des difficultés économiques. L'analyse faite à ce sujet n'est qu'une première ébauche qui devra être complétée par des études plus approfondies. Celles-ci devraient d'ailleurs être révisées périodiquement en raison du caractère dynamique et parfois contingent des problèmes visés.

(1) Etant donné les liaisons économiques de ces deux villes-Etats avec leur hinterland respectif, c'est-à-dire, le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe, on peut imaginer des cas où, pour certaines études, les quatre Länder peuvent être considérés comme formant un ensemble.

9. En même temps qu'ils proposaient ce cadre provisoire, en l'accompagnant d'un bref exposé sur la structure des régions envisagées et sur les principaux problèmes économiques qui s'y posent, les experts ont procédé à un premier inventaire de l'information statistique disponible au niveau de ces régions. Cette partie de leur mandat n'a pu cependant être entièrement exécutée. Les différents éléments acquis, qui ont été inclus dans le présent rapport, devront être complétés avec le concours de l'Office commun des statistiques et de statisticiens des différents pays membres.

Nonobstant les imperfections et les lacunes qui subsistent ainsi sur ce point, les experts espèrent que l'effort qu'ils ont fourni pour assurer une unité d'inspiration et une homogénéité de résultats à leurs travaux permettra de les considérer comme une première base utile à la poursuite des objectifs régionaux du Traité.

République fédérale d'Allemagne

Le territoire de la république fédérale d'Allemagne présente une grande diversité géographique. Il s'étend de la plaine, au nord, à la haute montagne au sud en passant par des régions de moyenne montagne les plus variées.

La côte de la mer du Nord est précédée par un cordon d'îles, seulement interrompue en face de l'embouchure de la Weser et de l'Elbe. En allant vers l'intérieur, on rencontre d'abord des terrains marécageux derrière lesquels s'étendent des hauteurs sablonneuses et stériles, tandis que l'arrière-pays immédiat de la côte de la mer Baltique est constitué par des sols morainiques. Plus loin, à l'intérieur des terres, on rencontre ensuite disposées par bandes, mais traversées par des bas-fonds et des marais alluvionaux, des régions de formation glaciaire et préglaciaire qui se transforment souvent en terres étendues et fertiles de loess avant de parvenir aux premiers contreforts de la montagne.

La zone de moyenne montagne présente à première vue une grande diversité, mais on peut cependant y distinguer trois groupes typiques :

1. Les montagnes géologiquement les plus anciennes, telles que le Harz, le massif schisteux rhénan avec l'Eifel, le Sauerland, le Westerwald, le Hunsrück et le Taunus, l'Odenwald, le Fichtelgebirge, la Forêt bavaroise, la Forêt-Noire; elles ont l'aspect de plateaux ondulés souvent traversés par des vallées abruptes, leurs sols sont pauvres, et leur climat est froid et humide;

2. Le groupe des montagnes moyennes plus récentes, telles que le pays montagneux de la Weser, le Spessart, le Westrich palatin, le pays de barres de Souabe et de Franconie, mais surtout l'Alb franconienne et souabe, qui ont plutôt un aspect tabulaire et se présentent sous forme de régions en terrasses;

3. Le troisième groupe qui est composé de montagnes moyennes d'origine volcanique avec des sommets arrondis dont les plus connus sont le Vogelsberg, la Rhön, le Siebengebirge et le Kaiserstuhl. L'origine géologique diverse de ces montagnes fait apparaître des différences considérables et elles passent du grès bigarré, avec ses sols improductifs et ses forêts denses, comme par exemple dans le Spessart, au calcaire conchylien et au trias supérieur sur lesquels, en Franconie et en Souabe, s'étendent les régions de peuplement les plus riches. D'autre part, les étendues de calcaire jurassique de l'Alb franconienne et souabe sont de hautes régions dont la pauvreté hydrographique gêne le développement.

Dans la zone des montagnes moyennes, se trouvent encastrés des affaissements allongés et des bassins fertiles, dotés d'un climat favorable, tels la faille du Rhin supérieur, la Wetterau et les bassins de Hesse.

Malgré son altitude, la région des Préalpes au sud du Danube constitue en général une région agricole privilégiée dont les terrains tertiaires, souvent recouverts d'humus, sont principalement utilisés pour les cultures et dont les collines diluviales sont le plus souvent recouvertes de riches pâturages. La partie calcaire allemande des Alpes n'est pas étendue; elle ne représente en fait qu'une mince bande.

Données statistiques générales concernant la république fédérale d'Allemagne :

Superficie :

République fédérale d'Allemagne au 1-1-1959 y compris la Sarre mais sans Berlin	247 970,71 km ²
Berlin (Ouest)	480,93 km ²
République fédérale avec Berlin (Ouest)	248 451,64 km ²

Population :

République fédérale d'Allemagne au 25-9-1956, y compris la Sarre mais sans Berlin	50 974 500
Berlin (Ouest)	2 223 800
République fédérale avec Berlin (Ouest)	53 198 300

Densité de la population en 1956 (nombre d'habitants au km²) :

République fédérale sans Berlin (Ouest)	206
République fédérale avec Berlin (Ouest)	214

Personnes occupées :

Nombre de personnes occupées en octobre 1957 dans les différents secteurs économiques	<i>en 1 000</i>	<i>en %</i>
Agriculture et forêts	4 085	16,8
Industries productives	11 469	47,2
Commerce et transports	4 720	19,4
Services publics et autres	4 005	16,5
au total	24 279	100,0

Ces moyennes cachent, comme dans beaucoup de pays d'Europe, des différences régionales importantes. Des régions peu industrialisées, à faible peuplement et de niveau économique relativement bas, s'opposent à des zones de concentration dans lesquelles l'activité économique et financière de la République fédérale se trouve en grande partie concentrée.

Les zones de concentration sont caractérisées par la forte densité de leur population et de leur industrie ainsi que par le niveau élevé de leurs revenus. Actuellement, une proportion très supérieure à 40 % de la population de la République fédérale vit déjà dans ces zones, et un cinquième de cette population, soit encore les deux tiers de la population du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, est groupé dans une seule d'entre elles (Rhin-Ruhr). Le processus de concentration n'est pas achevé et il se poursuit à un rythme différent suivant les régions.

Ce processus a pris dans la République fédérale une ampleur vraiment préoccupante par ses conséquences politiques, sociales, sanitaires et autres. Il est également regrettable du point de vue économique car les coûts sociaux (social costs) s'accroissent d'une manière progressive avec le développement de la concentration (coûts excessifs de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées, difficultés et coûts élevés des transports à courte distance, prix excessifs des terrains, etc.).

En raison des grands dangers auxquels peut conduire le développement de ce processus, si les différences entre les régions de concentration et les régions en retard deviennent excessives, il est indispensable que l'Etat fédéral et les Länder appliquent une politique économique régionale qui tende à réduire ces différences. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a dû, au cours des dernières années, dégager des moyens considérables sur le budget fédéral, en faveur de mesures régionales complétant celles prises par les Länder.

L'opinion publique escompte dans la République fédérale — comme le montrent très nettement les débats du Bundestag — que le gouvernement fédéral de même que les gouvernements des Länder, non seulement poursuivront mais amplifieront leurs efforts dans le domaine de la politique économique régionale.

Il est difficile d'essayer de délimiter de « grandes régions socio-économiques » à l'intérieur du territoire fédéral lorsque l'on s'efforce de considérer un territoire de plusieurs millions d'habitants comme une grande région. En opposition avec l'évolution historique des Etats dont l'administration est plus centralisée, celle du territoire fédéral a donné naissance, notamment dans le sud de l'Allemagne, à de nombreux centres administratifs qui, d'abord sièges de gouvernements largement autonomes, sont progressivement devenus des centres économiques ayant une vie propre caractérisée. A cela s'ajoute, comme il a été précédemment exposé, une très grande diversité régionale qui n'est pas non plus restée sans incidence sur la structure économique et sociale du territoire fédéral. Cela vaut notamment pour le sud de l'Allemagne. Une autre difficulté résulte de ce que la division de l'Allemagne a fait éclater des régions qui ont la même histoire et qui constituent des ensembles géographiques.

La délimitation provisoire des régions socio-économiques s'est appuyée sur les considérations suivantes :

a) Les critères de la délimitation se sont inspirés de données naturelles telles que l'utilisation des sols, l'orientation des chaînes de montagne et des fleuves, ainsi que des critères démographiques et socio-économiques habituels, tels que la densité de la population et des industries, le régime de la propriété agricole et l'attraction exercée par les grandes villes. Les régions ont souvent des structures très diverses dont les particularités n'apparaissent pas suffisamment dans les relevés cartographiques et statistiques. Dans la description ci-après des différentes régions, ces particularités ont été soulignées, mais d'une manière incomplète en raison du manque de temps.

b) Dans de nombreux cas, les critères indiqués à la rubrique a), appliqués séparément, ont conduit à des délimitations différentes des « régions socio-économiques ». Il s'est donc avéré nécessaire de procéder à une délimitation qui soit aussi proche que possible de la réalité et satisfasse approximativement à un aussi grand nombre de critères que possible. On a alors essayé de tenir compte des données individuelles de la région, c'est-à-dire que l'on a dû renoncer à fonder cette délimitation sur des caractéristiques statistiques rigides.

c) On s'est généralement efforcé de dégager des régions « socio-économique » groupant plusieurs millions d'habitants. Cependant, étant donné la diversité du territoire fédéral, il a été impossible de ne pas considérer également comme telles des territoires de moins d'un million d'habitants. La description du territoire fédéral perdrait beaucoup de sa valeur pour l'étude régionale si l'on ne tenait pas compte de ces petites régions.

d) La république fédérale d'Allemagne est un Etat fédéral. La politique économique régionale incombe principalement aux Länder. L'Etat fédéral ne s'en occupe que subsidiairement.

De ces données découlent nécessairement toutes autres considérations exprimées à cet égard. Les Länder de la république fédérale d'Allemagne ne peuvent pas être comparés aux circonscriptions administratives des Etats centralisés. Bien qu'ils ne constituent pas entièrement des unités socio-économiques régionales naturelles, ils ont une vie politique propre et une autonomie financière qui n'est pas sans influencer sur la structure économique régionale du territoire fédéral. Etant donné que le gouvernement fédéral a déjà dans ses responsabilités la législation en matière économique, de même que les relations avec l'étranger, la politique économique des Länder s'est très fortement centrée sur les problèmes structurels à leurs frontières. La politique *régionale* est donc l'un des éléments les plus importants de la politique économique des Länder. L'Etat fédéral intervient seulement dans ces questions lorsque le Land seul ne dispose pas de fonds suffisants ou que se posent des problèmes qui, pour des raisons économiques et politiques générales, intéressent l'Etat fédéral en premier lieu et les Länder seulement en tant que parties de cet Etat fédéral (Berlin, régions limitrophes de l'Est).

Le présent rapport a tenu compte de cette particularité de la structure administrative et constitutionnelle de l'Allemagne.

Les raisons d'ordre naturel, démographique et socio-économique, indiquées sous les rubriques a) à c), ont conduit à subdiviser le territoire fédéral en 23 régions socio-économiques — 24 avec Berlin — qui constituent les éléments de la structure régionale de l'Allemagne de l'Ouest. Ces régions socio-économiques sont désignées ci-après sous le nom de « régions ». Elles ont été délimitées de manière à n'aller en aucun cas au-delà des frontières des Länder. En règle générale, elles sont plus petites que ces derniers et ne correspondent que dans quelques cas à la superficie des Länder.

Pour répondre aux exigences d'une plus grande clarté et d'une subdivision à l'échelle continentale, ces éléments ont dû être groupés en unités plus grandes. Dans la République fédérale, les Länder pouvaient constituer ces grandes unités. Bien que ceux-ci ne soient pas satisfaisants à beaucoup d'égards en tant que régions socio-économiques, ils constituent, en raison des considérations d'ordre administratif et financier indiquées à la rubrique d) ci-dessus, les ensembles qui, par rapport aux autres tentatives de délimitation, se rapprochent le plus de l'objectif poursuivi. C'est ainsi que les 21 « régions » ont été groupées en 8 régions nouvelles, désignées ci-après sous le nom de « grandes régions socio-économiques ». Seules les 3 villes de Hambourg, Brême et Berlin (Ouest), promues au rang d'Etats, — doivent être étudiées séparément. Leur autonomie administrative les place en principe sur le même rang que les autres Länder, mais elles ne peuvent cependant être considérées comme de « grandes régions » en raison de leur faible superficie.

Compte tenu des considérations exposées aux points *a)* à *d)* le présent essai de constitution de régions socio-économiques a conduit aux résultats portés sur la carte ci-jointe⁽¹⁾. Les représentants des gouvernements des Länder ont contribué à l'élaboration de cette carte. Qu'il nous soit permis ici, pour répondre aux vœux de toutes les personnes qui ont coopéré à ce travail, de souligner expressément qu'il s'agit d'un premier essai qui demande à être repris et ne peut en aucun cas être considéré comme définitif.

L'annexe reproduit, sous forme de tableau, quelques données statistiques concernant les différentes régions socio-économiques. Ces renseignements statistiques ne permettent évidemment pas de donner une description concrète de la situation des différentes régions, ni de leurs particularités géographiques, économiques et démographiques. Ils sont cependant de nature à révéler certains faits et à mettre en lumière à l'aide des chiffres comparables les différences existant entre les divers espaces retenus.

Ces renseignements statistiques sont complétés ci-après par une brève description des différentes régions socio-économiques. Il apparaît souvent qu'une description générale ne peut suffire pour faire apparaître les problèmes économiques, parfois très différents, qui sont propres à ces régions. Il arrive ainsi fréquemment que se détachent nettement sur le fond du tableau d'une « région socio-économique » des zones se trouvant aux prises avec des difficultés particulières et réclamant de ce fait des mesures d'aide de la part de l'Etat. Dans la description ci-après, ces zones, qui recouvrent parfois la quasi-totalité d'une « région », sont spécialement signalées au point 3 de chaque rubrique. Ces indications succinctes ne peuvent prétendre être complètes, ni permettre de comparer le degré de gravité des problèmes posés par les zones en cause. Nous nous réservons d'exposer spécialement en temps opportun les problèmes économiques, sociaux et autres que soulèvent les diverses régions socio-économiques.

I. GRANDE RÉGION DE BADE-WURTEMBERG

Le Land de Bade-Wurtemberg jouit dans l'ensemble d'un niveau de développement correspondant sensiblement à la moyenne de l'Etat fédéral. Il abrite d'importants centres industriels dans la partie septentrionale du Rhin supérieur et dans la vallée moyenne du Neckar. Une étude plus approfondie montre que cette région se compose de 4 régions socio-économiques, qui sont à leur tour diversement structurées. En voici ci-après la description :

Région n° 1: TERRITOIRE SUD DU RHIN SUPÉRIEUR

1. Les limites de ce territoire englobent le sud de la plaine rhénane jusqu'à la bordure occidentale de la Forêt-Noire.

Cette vallée approximativement orientée en direction nord-sud est particulièrement favorable aux communications. Le réseau de routes nord-sud est relativement bien développé, tandis que les liaisons transversales d'ouest en est, qui seront si importantes pour l'intégration économique dans le cadre de la C.E.E., sont à peine amorcées.

(¹) Voir l'annexe statistique.

2. Si la densité de population, de 203,4 personnes au km², correspond sensiblement à la moyenne du Land, la densité industrielle, qui est de 127 personnes occupées pour 1 000 habitants est inférieure à la moyenne. Son industrialisation n'a pas été de pair avec le développement général du Land. Il faut notamment en rechercher les causes dans les données historiques de ce pays frontrière. L'agriculture dispose de bonnes conditions de production et a mis sur pied un vaste système de culture intensive, occupant une main-d'œuvre relativement importante. La culture du tabac, jusqu'ici prédominante, est en régression. Le tourisme a surtout un caractère saisonnier.

3. Dans les petites exploitations du sud de la plaine rhénane, il existe un certain sous-emploi, qui pourra donner lieu à une libération de main-d'œuvre dans le cadre des améliorations structurelles. Les revenus agricoles sont insuffisants lorsqu'ils ne sont pas complétés par d'autres. Cela est tout particulièrement vrai pour la région située au sud du Kaiserstuhl où les conditions naturelles de production de l'agriculture et de la sylviculture se sont beaucoup détériorées à la suite de l'abaissement du niveau des eaux souterraines.

Région n° 2 : TERRITOIRE DE L'ALB ET DE LA FORÊT-NOIRE DE HAUTE-SOUABE ET DU LAC DE CONSTANCE

Cette région se compose de deux parties de structure différente. Il serait en soi justifié de considérer chacune d'elles comme une région socio-économique particulière. Mais pour éviter de devoir distinguer des régions relativement petites en trop grand nombre, ces deux territoires ont été groupés en une seule région sur la carte de la République fédérale.

Etant donné la configuration géographique de l'ensemble, cette manière de procéder nous a paru défendable, malgré toutes les différences structurelles. Mais pour faire apparaître clairement ces différences, ces deux territoires font l'objet de rubriques distinctes, tant dans les tableaux que dans le texte ci-après.

a) Territoire de l'Alb - Forêt-Noire

1. Cette sous-région englobe l'est et le sud de la Forêt-Noire jusqu'au Rhin supérieur, la vallée supérieure du Neckar et l'Alb occidental.

2. Les caractéristiques de cette sous-région sont les conditions relativement défavorables de production de l'agriculture, surtout imputables à l'altitude et à la qualité inférieure des sols ainsi qu'une dispersion relativement forte des entreprises commerciales et industrielles.

3. A l'intérieur de cette sous-région se trouvent de petits territoires qui non seulement ont une faible densité de population pour des raisons historiques ainsi que de très mauvaises conditions de production agricole, les exploitations étant trop petites, mais nécessairement aussi une très faible densité industrielle et ne bénéficient que de conditions de transport défectueuses.

b) Territoire de Haute-Souabe et du lac de Constance

1. Cette sous-région est limitée au nord-ouest par l'Alb et au sud par le lac de Constance. Elle se caractérise par une structure agricole favorable par rapport à la moyenne du Land. En raison notamment de la transmission des biens à un héritier unique, les exploitations paysannes moyennes et importantes prédominent.

En Haute-Souabe, une industrie relativement forte s'est développée dans plusieurs petits centres.

Les plus importants sont Ravensburg, Weingarten, Friedrichshafen, ainsi que Biberach et Wangen. La densité industrielle, qui est de 118 personnes occupées pour 1 000 habitants, est cependant inférieure à la moyenne du Land.

2. Si l'on excepte quelques lignes de chemin de fer importantes et quelques routes fédérales, il manque à cette région un réseau satisfaisant de communications régionales.

3. Sur cette partie se trouvent dispersées plusieurs petites régions faiblement industrialisées et jouissant de conditions de production agricole défavorables.

Région n° 3 : TERRITOIRE SEPTENTRIONAL DU RHIN SUPÉRIEUR ET RÉGION DU NECKAR MOYEN

De même que la région n° 2, cette région se compose de deux parties différentes. C'est pourquoi ces deux sous-régions font aussi l'objet de rubriques distinctes, tant dans les tableaux que dans le texte.

a) Territoire septentrional du Rhin supérieur

1. Cette sous-région englobe la vallée du Rhin supérieur entre Mannheim et Karlsruhe; elle est limitée à l'est par la bordure de l'Odenwald et du Kraichgau.

Dans la partie nord de la vallée du Rhin supérieur, les conditions de production sont favorables à la culture des légumes, des fruits, de la vigne et du tabac; le mode de succession des exploitations rurales qui prédomine a conduit à un morcellement accusé de la propriété et à la diminution de l'importance des exploitations. Les habitants s'adonnent souvent à l'agriculture pour compléter leurs revenus.

Le Rhin et le Neckar sont navigables et constituent des voies naturelles de communication, qui sont complétées par d'importantes routes nord-sud (autoroutes, etc).

La facilité des transports a favorisé la formation de plusieurs centres industriels importants (Mannheim, Karlsruhe, Weinheim, Heidelberg) et encouragé la création de grands ports intérieurs (Mannheim, Karlsruhe).

La dispersion de l'industrie est relativement favorable. Le nombre de personnes occupées dans les entreprises industrielles est de 191 pour 1 000 habitants.

2. Les tendances actuelles accusent un renforcement de l'industrialisation, notamment dans la région de Karlsruhe et, sur le territoire Rhin-Neckar, autour de Mannheim.

b) Région du Neckar moyen

1. Cette sous-région doit son empreinte particulière à la vallée moyenne du Neckar et aux vallées de ses affluents, et surtout à la capitale du Land, Stuttgart, qui est située dans une cuvette et en est le centre administratif, économique, financier et culturel. Disposé sur un axe de communications, au milieu d'une large zone d'attraction, ce centre est entouré d'importants nœuds d'industrie. Cette sous-région couvre une surface de 8 032 km². Avec environ 2 686 000 habitants, la densité de la population s'élève à 334,4 personnes au km².

Le degré d'industrialisation de cette région se reflète dans sa densité de 218 travailleurs dans l'industrie par 1 000 habitants. Il y a lieu à cet égard de considérer que Stuttgart est un centre important pour le commerce, les assurances et l'édition.

En dépit de ce haut degré d'industrialisation, l'agriculture conserve une certaine importance. De nombreuses exploitations qui sont devenues très petites par suite du régime successoral sont passées à la culture intensive. Lorsque la production agricole n'est pas suffisante pour pouvoir être ainsi adaptée, des ressources accessoires viennent compléter les revenus.

2. L'évolution générale fait apparaître une industrialisation qui se développe lentement et se traduit notamment dans la région de Stuttgart par des difficultés croissantes de transport.

Région n° 4 : TERRITOIRE D'ODENWALD-HOHENLOHE

1. Cette région englobe la partie montagneuse de l'Odenwald et la plaine de Hohenlohe. Elle couvre 5 136 km² avec environ 510 000 habitants. La densité de la population s'élève à 99,2 personnes au km².

2. Ce territoire, dont la situation favorise peu les transports et qui a une prédominance agricole, accuse dans l'Odenwald, par suite du système très répandu du partage des successions, un fort morcellement de la propriété. Dans le territoire de Hohenlohe, la structure de l'agriculture est très largement déterminée par le régime de l'héritier unique.

La densité industrielle de cette région (90 personnes occupées pour 1 000 habitants) est faible.

3. Il est significatif que, contrastant avec les autres régions du Land de Bade-Wurtemberg, cette région ait été la seule à enregistrer au cours des années 1950-1955 une importante perte de population par suite de migrations. La situation de cette région est dans l'ensemble difficile, notamment en raison de la faiblesse de ses revenus agricoles et de sa dotation défectueuse en services centraux de toute nature. La main-d'œuvre agricole y est excédentaire.

II. GRANDE RÉGION DU LAND DE BAVIÈRE

Le Land de Bavière, le plus grand en superficie de la République fédérale, comprend des zones très différentes, qui vont des districts industriels évolués de Munich et de Nuremberg aux régions les moins développées de la République fédérale, telles que la Forêt bavaroise.

Cet exemple fait ressortir avec une netteté particulière la nécessité de subdiviser les grandes régions en régions moins importantes.

Région n° 5 : PLATEAU DE SOUABE ET DE HAUTE-BAVIÈRE Y COMPRIS L'ALLGÄU OCCIDENTAL ET LA RÉGION DU LAC DE CONSTANCE

1. Cette région englobe le plateau de Souabe et de Haute-Bavière y compris les Préalpes et les contreforts des Alpes.

Le long de ces contreforts s'étend une région de paysannat montagnard, dont les conditions naturelles de production sont défavorables. Le caractère extrême du

climat et le relief du terrain ne se prêtent qu'à l'élevage et à la sylviculture ainsi qu'à quelques rares cultures, et gênent l'exploitation des propriétés. La nécessité d'une main-d'œuvre nombreuse élève le coût de la production.

Au nord de cette région se trouvent les Préalpes dont les sols sont de qualité moyenne et qui, avec le bon rendement de leurs cultures fourragères, présentent avec elles de nettes différences. Les précipitations abondantes, la fraîcheur du climat et la configuration du terrain les contraignent à se consacrer exclusivement à ces cultures.

La partie du plateau de Souabe et de Haute-Bavière, située plus au nord, possède, au nord de la ligne Memmingen-Laufen, des sols de qualité moyenne, destinés à des cultures assez variées. Les conditions naturelles de rendement permettent la polyculture. La proportion des petites exploitations, qui représentent 43 % du total des exploitations, indique que cette région ne possède pas non plus une structure agricole idéale pour l'avenir.

Sa structure industrielle montre qu'en dehors des trois grands centres (Munich qui a une densité industrielle de 148, Augsburg avec une densité de 259 et Ingolstadt avec une densité de 294) il existe un grand nombre de centres industriels importants. Cette remarque s'applique surtout au district (Regierungsbezirk) de Souabe ainsi qu'à la zone industrielle de Haute-Bavière orientale où se trouvent Burghausen, Töging, Gendorf, Trostberg, Waldkreiburg. La zone de Laufen, Wasserburg, Erding doit être considérée comme une région industriellement sous-développée.

Il faut en outre faire une place à part aux régions entourant les grandes villes de Munich et d'Augsbourg. Le chef-lieu du Land a une importance internationale en tant que centre administratif et industriel, siège de grandes entreprises de banque et d'assurances, ainsi que d'entreprises commerciales, et en sa qualité de centre culturel et de siège d'une université, de hautes écoles ainsi que de nombreux instituts scientifiques.

Dans la région des Alpes et dans les Préalpes voisines, le tourisme constitue une très importante source de revenus pour la population. Il est surtout développé dans la région de Berchtesgarden et de Garmisch.

Dans la région de Munich, l'accroissement de la population qui s'élève chaque année à 30 000 personnes est, d'une part, révélateur de la force d'attraction exercée par la ville et est, d'autre part, la source de grandes difficultés en matière de logement et de transport.

Région n° 6 : BASSIN DU DANUBE, FORÊT BAVAROISE, JURA FRANCONIEN

1. Dans sa partie sud, cette région englobe le bassin du Danube, dans sa partie orientale, la Forêt bavaroise et la Forêt du Haut-Palatinat et à l'ouest, le territoire du Jura franconien. Une grande partie de cette région appartient à la région limitrophe de l'Est.

Du point de vue agricole, la région située au sud du Danube est d'un très bon rendement dans la culture intensive des plantes sarclées (sols de loess aux environs de Straubing). Celle-ci permet aux exploitations moyennes, qui prédominent dans cette région, de procurer à leur main-d'œuvre occupée à temps plein, un revenu correspondant à celui des salariés des catégories professionnelles comparables de l'industrie.

Le reste de la région, notamment les districts qui bordent la frontière est du Land, est constitué par une zone de montagne moyenne qui, du point de vue agricole, compte parmi les territoires les moins développés de Bavière. Les conditions naturelles et générales de production sont ici aussi défavorables qu'on puisse l'imaginer (sols constitués de minces couches de terre arable, pauvres en humus et en éléments nutritifs, terrains accidentés, climat surtout humide et bas niveau de la température moyenne de l'année). Il n'y a qu'un dixième environ des exploitations agricoles qui aient une superficie suffisante pour assurer également à l'avenir l'existence d'une famille. Dans certaines parties de cette région, l'excédent de main-d'œuvre agricole — existant par suite de la structure défavorable de l'agriculture — ne trouve pas d'emploi secondaire dans l'industrie et le commerce.

Les conditions de production sont aussi peu propices dans le Jura franconien que dans la région frontalière. L'hydrographie très défavorable de cette région compromet les possibilités de production de l'agriculture, de telle sorte que le rendement de cette production et les revenus des exploitations agricoles accusent encore un retard important par rapport à l'ensemble des exploitations du territoire fédéral.

Si l'on fait exception de la région de Regensburg-Kelheim, il n'existe de centres industriels que dans la région bavaroise des forges d'Amberg et de Sulzbach-Rosenberg, ainsi qu'à Burglengenfeld et dans la région de Weiden (industries du verre et de la porcelaine).

La voie de communication Munich-Landshut-Regensburg-Weiden-Hof, qui traverse la région du nord au sud a perdu beaucoup de son importance; il en est de même pour les voies de communication d'est en ouest.

L'attrait que présentent les paysages de la montagne moyenne est favorable au développement du tourisme.

2. L'éloignement des voies de communications et la mauvaise infrastructure dans l'ensemble de ce territoire doivent être considérés comme la raison principale de sa faible industrialisation. La situation des entreprises industrielles et commerciales est rendue très difficile depuis 1945 par la proximité du « rideau de fer ».

3. La majeure partie de cette région socio-économique est en butte à des difficultés particulièrement graves. C'est là que se trouvent les « Kreise » (cercles) où la proportion des chômeurs est la plus élevée de la République fédérale. Bien que de nombreux travailleurs soient déjà occupés dans les centres industriels de Bavière et du Wurtemberg comme navetteurs à longue distance (Fernpendler) ou comme travailleurs saisonniers dans plusieurs « Landkreise » (cercles ruraux), le taux de chômage oscillait entre 20 et 37 % au 31 décembre 1959. Au cours de la période de 1950 à 1955, 240 000 personnes environ ont quitté cette région.

Région n° 7 : LA PARTIE TRIASIQUE DE LA FRANCONIE ET LA RHÖN

1. Cette région qui s'étend du nord au sud englobe principalement les terrasses triasiques de Franconie auxquelles se rattachent au nord la Rhön et au sud certaines parties du Jura et la vallée du Danube.

Cette région se caractérise par une densité de population particulièrement basse, soit 86,7 habitants au km². Son industrialisation est en retard sur celle des autres régions socio-économiques de Bavière.

Sur les terrasses triasiques de Franconie, l'industrie est répartie sur différents points et ce qui frappe surtout, c'est que les anciennes villes libres qui s'y trouvent, comme Rothenburg, Dinkelsbühl, Nördlingen et Donauwörth, n'ont guère participé, malgré leur grand passé, à l'essor des cent dernières années et ne sont pas parvenues à constituer des points de cristallisation dans la vague d'industrialisation du siècle dernier. Il existe encore dans cette région des territoires pauvres en industries.

A l'exception de la zone d'Uffenheim qui s'adonne surtout à la culture de la betterave à sucre, du Nördlinger Ries et de la vallée du Danube, l'agriculture de cette région ne jouit pas dans son ensemble de bonnes conditions de production. Le rendement n'est meilleur que sur quelques points qui s'insèrent entre la Rhön, le Steigerwald, les hauteurs de Franconie et le Jura. A cela s'ajoute que les propriétés petites et moyennes prédominent en raison du système successoral généralement appliqué et que leur rendement est encore compromis par un large morcellement des parcelles et, notamment dans la Franconie moyenne et le Jura, par une hydrographie défavorable.

2. Ces conditions défectueuses de rendement de l'agriculture et le manque d'exploitations industrielles pouvant procurer des revenus supplémentaires suffisants ont conduit 170 000 personnes environ à quitter la région dans les années 1950-1955. Même au cours des années suivantes cet exode ne s'est pas arrêté. Dans les derniers temps, cependant, on a pu percevoir les effets favorables du programme fédéral destiné à développer les centres des territoires agricoles sous-développés. Plusieurs chefs-lieux de « Kreis » bénéficiant de ce programme ont déjà enregistré l'installation de nouvelles entreprises industrielles.

3. Dans la Rhön et le Grabfeld, qui est situé à l'est de celle-ci, une situation extrêmement grave au point de vue économique s'est créée par suite de la conjonction des facteurs suivants : conditions de production défavorables dans le domaine agricole, insuffisance des transports, faible degré d'industrialisation, séparation de ces régions et de leur hinterland naturel par la frontière de la zone soviétique.

Région n° 8 : RÉGION INDUSTRIELLE DE NUREMBERG ET DE HAUTE-FRANCONIE

La meilleure manière de décrire cette région est d'étudier séparément la région de Nuremberg et celle de la Haute-Franconie.

a) Nuremberg et ses environs

1. Plus que dans les autres villes de Bavière, l'industrie née des entreprises artisanales du Moyen-Age a donné naissance, à Nuremberg, à une forte concentration d'entreprises dans les communes avoisinantes si bien qu'on peut aujourd'hui parler d'une région industrielle ayant un caractère d'unité. La structure en est déterminée par l'industrie électrique et mécanique, la construction automobile et la fabrication des jouets.

La région de Nuremberg est située à l'intersection d'importantes voies de communications européennes orientées de nord-ouest en sud-est, de nord en sud et d'ouest en est; ces voies sont constituées par les lignes de chemin de fer allant dans ces directions ainsi que par les routes européennes E5 de Londres à Alexandropolis, E12 de Paris à Moscou et E6 de Rome à Oslo. Les voies nord-ouest sud-est ont récemment pris une importance particulière. L'autoroute Francfort-Nuremberg est en construction (et doit être terminée en 1963); on pourra ensuite compter sur la construction

des tronçons Nuremberg-Regensburg et Nuremberg-Stuttgart. La grande voie de navigation Rhin-Danube est actuellement prolongée à partir de Bamberg en direction de Nuremberg.

b) La région de Haute-Franconie

1. Du point de vue agricole, ce territoire a rencontré les mêmes difficultés que la région frontalière de l'est de la Bavière dans son ensemble. Il a les caractéristiques d'une région de montagne moyenne (Frankenwald, Fichtelgebirge) et jouit de conditions naturelles et générales de production défavorables. La nature du sol et du climat ont imposé la monoculture et ne favorisent que faiblement la reconversion à une production concurrentielle.

La faible productivité a depuis longtemps contraint la population à rechercher d'autres sources de revenus, et c'est ainsi que sont nées très tôt les industries de la montagne moyenne. En étroite liaison avec la région industrielle de l'Allemagne moyenne s'est formée une région dont la densité industrielle est remarquable pour la Bavière (actuellement cette densité est de 194 contre une moyenne de 120 pour l'ensemble de la Bavière). L'industrie textile, qui s'est beaucoup étendue, a une importance dominante dans la région; l'industrie de la céramique fine, également importante du point de vue structure, s'est concentrée dans deux régions principales.

2. Le partage de l'Allemagne a détérioré les conditions de production en coupant les liens avec les anciennes sources d'approvisionnement et les anciens débouchés de l'Allemagne centrale. De nouvelles relations n'ont pu être établies qu'avec des fournisseurs et des clients beaucoup plus éloignés. Ce territoire souffre, depuis, de son éloignement; il est relégué dans un angle mort. Etant donné l'absence d'activités nouvelles, la région est devenue progressivement monostructurée.

La caractéristique de cette situation est que, malgré sa forte densité industrielle, cette région a perdu par migration, au cours des années 1950 à 1955, environ 51 600 habitants, c'est-à-dire approximativement 7 % de l'ensemble de sa population.

Région n° 9: RÉGION ÉCONOMIQUE DU MAIN FRANCONIEN

1. Cette région englobe le pays du Main, entre Aschaffenburg et Schweinfurt, ainsi que le Spessart.

Les mouvements de population de cette région n'ont pas un aspect uniforme car les zones rurales accusent des pertes qui sont plus que compensées par les courants d'immigration dans les villes de Wurtzbourg, de Schweinfurt et Aschaffenburg. Il en résulte un équilibre pour l'ensemble de la région.

L'agriculture d'une grande partie de ce territoire jouit de conditions de production relativement propices. Le climat favorise la culture de toutes espèces de fruits. Les exploitations moyennes et grandes de cette région disposent de revenus satisfaisants. Les petites et très petites exploitations agricoles bénéficient en général de conditions d'existence suffisantes grâce aux sources de revenus secondaires, notamment dans la partie bavaroise de la plaine du Rhin-Main (cercles d'Alzenau, d'Aschaffenburg, d'Obernburg) ainsi que dans les régions de Schweinfurt, Wurtzbourg et Ochsenfurt). En revanche, le Spessart (cercle de Lohr, partie occidentale du cercle rural de Marktheidenfeld, partie orientale du cercle rural de Miltenberg) jouit de conditions naturelles de production qui sont défavorables en raison de son caractère de

montagne moyenne (mince couche de terre arable, terrain accidenté, courte période de végétation). La structure agricole est en outre caractérisée par la très grande proportion des petites exploitations agricoles. Dans le Spessart, 94 % de l'ensemble des exploitations couvrent de 2 à 10 hectares.

La structure industrielle de cette région est caractérisée par la présence des pôles d'attraction de Schweinfurt, Aschaffenburg et Wurtzbourg. Dans la région du Main inférieur, une zone industrielle s'est constituée entre Alzenau et Miltenberg. On trouve en outre de sérieuses amorces à Kitzingen, Karlstadt et Ochsenfurt.

Du point de vue des communications, cette région a largement le caractère d'une « région de passage » surtout dans le sens du nord-ouest vers le sud-est.

Le Main qui a été aménagé en grande voie de navigation a une importance croissante pour le développement économique. L'autoroute d'ouest en est, de Francfort à Nuremberg, est terminée jusqu'à la hauteur du Spessart. L'autoroute de Fulda à Biebelried, qui constitue un axe important en direction nord-sud, est à l'état de projet.

2. Le Spessart doit être transformé en parc national, ce qui lui donnera le caractère d'une importante région de villégiature pour l'ensemble du territoire Rhin-Main.

III. GRANDE RÉGION: LA SARRE

Les problèmes politiques et économiques, découlant du rattachement de cette région en 1959, ont fait juger opportun de considérer la Sarre comme une grande région particulière. Un coup d'œil sur la carte montre cependant que l'on pourra aisément trouver quelques raisons de modifier ultérieurement cette délimitation en négligeant éventuellement les frontières du Land.

Région n° 10: LE TERRITOIRE DE LA SARRE

1. A la fin de 1957 la Sarre comptait 1 019 144 habitants et couvrait une superficie de 256 732 ha. En raison de la faible étendue du Land, on a renoncé à le subdiviser bien que ses différentes parties présentent des caractères très différents.

Depuis longtemps, la structure économique de la Sarre est très fortement déterminée par les charbonnages et la sidérurgie. Récemment, l'industrie de transformation s'est aussi notablement développée. Dans son ensemble, c'est-à-dire avec les mines, l'industrie a une importance primordiale en tant que source de revenus pour la population active. Sur les 330 000 personnes environ qui participaient à l'activité économique vers le milieu de l'année 1957 (ouvriers, employés et apprentis) d'après les statistiques de la main-d'œuvre, environ 228 000 étaient occupées dans l'industrie, y compris les mines, 98 000 dans les services, notamment dans les transports et 3 800 dans l'agriculture.

2. Depuis le 6 juillet 1959, la Sarre a été économiquement rattachée au territoire fédéral. Jusqu'à cette date elle était incorporée à l'économie française et faisait partie de la zone franc. Il est, pour cette raison, difficile de la comparer avec les autres Länder de la République fédérale. De nombreux chiffres qui ont une valeur indicative essentielle pour les autres Länder font défaut, sous une forme comparable (c'est par exemple le cas pour les recettes au titre de l'impôt foncier en 1957). D'autres

estimations (par exemple celles des mouvements de population) ne peuvent pas être confrontées avec les chiffres concernant les autres Länder. C'est pourquoi diverses indications touchant la Sarre manquent dans le tableau ci-joint. Le traité conclu le 28 octobre 1956 entre la république fédérale d'Allemagne et la République française en vue de régler la question sarroise a une importance prépondérante pour l'étude de la situation économique de la Sarre et surtout de ses rapports avec les territoires avoisinants de l'ouest (Lorraine). C'est pourquoi il est nécessaire de se référer aux dispositions de ce traité, qui règlent des échanges de marchandises entre la Sarre et la France. Il faudra également prêter une attention particulière à l'évolution des charbonnages.

V. GRANDE RÉGION DE RHÉNANIE-PALATINAT

Le Land de Rhénanie-Palatinat est relativement moins industrialisé. Il se compose de deux régions socio-économiques :

Région n° 11 : EIFEL, HUNSRUCK, PALATINAT OCCIDENTAL

1. Cette région a principalement le caractère d'une région de moyenne montagne avec une forte proportion de hauteurs dépassant 500 mètres. On y trouve surtout de petites exploitations paysannes qui n'ont pas, à beaucoup près, une dimension suffisante pour les rendre rentables.

Dans cette région, deux petits centres industriels présentent une importance : Idar-Oberstein pour ses pierres précieuses et sa bijouterie, et Pirmasens pour son industrie de la chaussure et ses constructions mécaniques à l'usage de cette industrie. Dans les deux cas, il s'agit de régions de nette monostructure. L'industrie des pierres précieuses est fortement tributaire de la mode et spécialement de la conjoncture. L'industrie de la chaussure et les constructions mécaniques destinées à cette industrie sont passées, après la guerre, de la chaussure pour hommes à la chaussure pour dames; elles sont de ce fait devenues plus sujettes aux crises.

La situation des transports de ces deux centres industriels n'est certes pas défavorable, mais elle n'a eu dans le passé aucune incidence positive sur le développement industriel de ce territoire.

A la suite de mesures prévues en vue de modifier la structure des entreprises agricoles, il faut s'attendre à la libération d'une importante réserve de main-d'œuvre.

Région n° 12 : PARTIE OCCIDENTALE DE LA PLAINE DU RHIN SUPÉRIEUR, RHIN MOYEN, BASSE-LAHN ET WESTERWALD

En dehors des territoires dont le Rhin a déterminé la configuration géographique et la structure économique, cette région englobe également une partie du Westerwald comprenant des hauteurs de plus de 500 mètres.

A l'exception du Westerwald, on a affaire ici à un territoire bien desservi du point de vue des transports. Les cercles de Saint-Goar, de Saint-Goarshausen et de la Basse-Lahn réunissent la partie nord à la partie sud de la région. Ces cercles vivent avant tout de l'influence des régions limitrophes qui bénéficient d'une situation économique satisfaisante. La production initiale (mines, ardoisières) a presque entièrement disparu.

Dans le cercle du Haut-Westerwald, qui se rattache également à cette région, la situation est en revanche très difficile. Ce territoire n'est favorisé ni du point de vue agricole, ni du point de vue industriel. Son taux de chômage est très supérieur à la moyenne de l'Etat fédéral et du Land. Il n'est que faiblement industrialisé.

V. GRANDE RÉGION: LE LAND DE HESSE

D'une manière générale, le niveau de développement du Land de Hesse correspond sensiblement à la moyenne fédérale. C'est un territoire d'économie mixte qui relie les zones industrielles de la région Rhin-Main aux territoires agricoles de la montagne moyenne. Voici les traits essentiels de ces deux régions de structure différente :

Région n° 13 : LA HESSE MÉRIDIONALE

1. Cette partie du Land de Hesse se caractérise par une forte activité économique. Avec une superficie presque égale, elle a une population plus importante que celle de la Hesse septentrionale.

L'industrie, qui est la source de revenus la plus importante de la Hesse méridionale, est très variée. La chimie, la construction automobile, les constructions mécaniques, l'industrie électrotechnique y sont représentées ainsi que les constructions métalliques en acier, l'industrie du vêtement, la mécanique de précision et l'optique, l'industrie de transformation du caoutchouc, l'industrie du cuir et de nombreuses autres branches de l'industrie; ces industries sont concentrées autour de Francfort-sur-le-Main, Offenbach, Wiesbaden, Rüsselsheim, Hanau-sur-le-Main, qui constituent ce que l'on appelle la zone du Rhin-Main. Cette zone de concentration groupe environ 60 % de la population de la Hesse méridionale. Située au centre de la Hesse méridionale, elle pousse une pointe en direction de la zone industrielle plus petite s'étendant autour de Darmstadt, mais son influence n'atteint pas la Hesse septentrionale.

Le centre industriel de Darmstadt, avec son arrière-pays de la Bergstrasse et de l'Odenwald, bénéficie non seulement du voisinage, au nord, de la zone du Rhin-Main proprement dite, mais aussi, au sud, de la proximité de Mannheim Bade-Wurtemberg.

L'Odenwald présente en revanche, à l'intérieur, les mêmes caractéristiques structurales que dans ses parties voisines du Bade-Wurtemberg (région n° 4) et la Bavière (région n° 9). Dans son ensemble, la situation économique de cette région est difficile en raison du faible niveau de ses revenus agricoles et de l'insuffisance de son industrialisation.

2. Du point de vue des communications, la zone du Rhin-Main est de toute première importance. On connaît le rôle de Francfort-sur-le-Main comme centre bancaire et financier.

3. Au nord-ouest de cette région se trouve le territoire de la Lahn et de la Dill, auquel l'exceptionnelle concentration de mines de fer et d'entreprises productrices et transformatrices du fer donne son empreinte particulière. La population est fortement tributaire, pour ses revenus, de cette industrie monostructurée, car l'agriculture ne permet d'obtenir que de faibles revenus moyens en raison du caractère défavorable des conditions naturelles de production et de l'exiguïté des

exploitations. A la suite de l'abandon des tarifs spéciaux de chemin de fer en faveur du charbon et du minerai de fer, les conditions de concurrence se sont modifiées au détriment des industries principales du territoire de la Lahn et de la Dill.

Région n° 14 : LA HESSE SEPTENTRIONALE

1. La Hesse septentrionale possède une structure à prépondérance agricole; les petites exploitations de moins de 5 ha y prédominent. A l'exception de Kassel, les villes industrielles sont assez petites; elles sont entourées de campagnes où dominent de petites exploitations agricoles; tel est par exemple le cas de Fulda (industrie textile et production de pneumatiques) entourée de la Rhön et du Vogelsberg, pauvres et surpeuplées en raison de la faible valeur de leurs sols; de la ville de Marburg avec le nouveau centre industriel d'Allendorf et de leur arrière-pays d'exploitations agricoles de moyenne importance de la Schwalm. C'est aussi le cas d'Eschwege, avec ses usines récemment implantées et son arrière-pays pauvre, ainsi que de Korbach (production de pneumatiques, industrie de transformation du fer) avec ses environs très boisés. En Hesse septentrionale l'exploitation des mines joue un rôle important. Les mines de potasse qui se trouvent à la frontière d'occupation soviétique comptent parmi les plus grandes d'Europe. Les mines de lignite n'ont qu'une importance régionale.

2. L'industrie lourde de transformation prédomine à Kassel (construction de locomotives, de wagons, véhicules automobiles, camions, constructions mécaniques grosse industrie textile). La zone d'influence de Kassel s'étend au-delà des frontières du Land.

3. En de nombreux points, cette région a une économie faiblement développée et a besoin d'être mise en valeur. Elle englobe les différentes chaînes de la montagne moyenne et empiète partiellement sur la Hesse méridionale. Elle se caractérise par les conditions naturelles défavorables de la production de son agriculture montagnarde, par les faibles proportions de ses exploitations et par une surabondance de main-d'œuvre agricole. Elle ne bénéficie pas non plus d'un complément industriel suffisant, de telle sorte que cette main-d'œuvre excédentaire ne trouve pas à s'employer suffisamment ailleurs. C'est pourquoi entre 1956 et 1958, la population de cette région s'est fortement réduite par suite de l'émigration. D'autre part, en Hesse méridionale, le développement économique est fortement compromis par la coupure due au tracé de la zone soviétique qui la borde à l'est sur une longueur de 246 km. Cela est particulièrement vrai pour le centre industriel de Kassel auquel le tracé de cette frontière a fait perdre son arrière-pays.

VI. GRANDE RÉGION: LE LAND DE LA RHÉNANIE DU NORD-WESTPHALIE

Ce Land est la grande région la plus développée de la République fédérale. Il a la population la plus dense et concentre sur son territoire un tiers du total de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie allemande. En Rhénanie du Nord-Westphalie se trouvent les gisements houillers de la Ruhr et du bassin d'Aix-la-Chapelle, qui fournissent plus de la moitié du charbon extrait dans le Marché commun. Ces ressources naturelles, jointes à des conditions de transport exceptionnellement favorables — la principale voie de communication étant le Rhin — ont permis l'établissement de la concentration industrielle la plus importante du continent européen.

Le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie peut se subdiviser en quatre régions socio-économiques; parmi elles la principale zone de concentration est la région Rhin-Ruhr qui est au centre de régions plus ou moins fortement industrialisées.

Région n° 15 : LA RÉGION DE L'EIFEL - AIX-LA-CHAPELLE

1. Dans son ensemble, cette région constitue une zone de passage entre la Rhénanie du Nord-Westphalie et les pays voisins de l'ouest; sa partie méridionale établit la jonction avec la région de l'Eifel et des Ardennes.

La zone économique d'Aix-la-Chapelle - Düren possède d'importants gisements de houille au nord d'Aix-la-Chapelle et des mines de lignite à l'ouest de Düren. Ces dernières fournissent l'énergie nécessaire à une importante production d'électricité. L'extraction, maintenant interrompue, du minerai de zinc et de plomb a entraîné l'implantation d'usines de transformation de métaux non ferreux, auxquelles se sont ajoutées de multiples industries de transformation du fer et des autres métaux (machines destinées à l'industrie textile, construction de wagons, verrerie et papeterie, fabrication de rayonne); l'industrie lainière est aussi représentée; ses principaux centres sont Aix-la-Chapelle et Düren.

2. Comme cette région est une région frontière, montagneuse, située à l'écart, ses voies de communication ont été longtemps négligées. Aussi, l'autoroute Cologne - Aix-la-Chapelle et le projet d'électrification de quelques lignes de chemin de fer prennent-ils rapidement — aussi dans le cadre de l'intégration progressive de l'Europe — une importance de plus en plus grande.

3. Dans l'Eifel, les « Kreise » (cercles) montagneux et fortement boisés de Monschau et de Schleiden comptent parmi les « Landkreise » (cercles ruraux) les plus faiblement développés de l'Etat de Rhénanie du Nord-Westphalie; ils ne possèdent aucune industrie notable.

Région n° 16 : LA RÉGION RHIN-RUHR

1. La zone Rhin-Ruhr est la principale zone de concentration industrielle de Rhénanie du Nord-Westphalie. Elle doit son développement à la réunion exceptionnellement favorable de facteurs déterminants pour l'implantation des industries (présence de matières premières, moyens de transport à grand rendement, abondantes sources d'énergie).

En raison de l'épuisement des gisements de la vallée de la Ruhr, l'extraction de la houille se déplace vers le nord et vers la rive gauche du Rhin inférieur. L'industrie lourde, qui s'était surtout établie à l'origine à proximité des gisements houillers, est concentrée autour des grands nœuds de communication de Rhénanie (Duisburg, Oberhausen, Rheinhausen) et de Westphalie (Dortmund, Gelsenkirchen, Bochum). La production de gaz et d'électricité à bas prix, ainsi que l'interconnexion satisfaisante des réseaux de distribution sont importantes pour l'industrie lourde ainsi que pour les industries de transformation, grandes consommatrices d'énergie. L'industrie des dérivés de la houille et la grande industrie chimique s'étendent sur la bordure nord de la région — partiellement en direction des nouveaux gisements houillers — vers la zone de Münster et, sur la rive gauche du Rhin, vers la région de Moers.

L'industrie de transformation est disséminée dans toute la région. En raison de sa relative indépendance vis-à-vis des matières premières, elle a tendance à s'installer

à proximité de ses débouchés. La forte concentration d'une population jouissant de revenus généralement satisfaisants a favorisé la naissance d'importantes industries alimentaires (minoteries, brasseries).

Le Rhin est la voie de communication la plus importante de la région Rhin-Ruhr. Cet axe de circulation nord-sud est relié aux voies orientées d'est en ouest de la région de la Ruhr proprement dite. Le réseau de canaux est un facteur important de l'implantation des industries. Depuis quelque temps, l'électrification des chemins de fer joue un grand rôle dans cette région.

Région n° 17 : RÉGION DU RHIN INFÉRIEUR ET DU PAYS DE MÜNSTER

1. Dans la région du Rhin inférieur et du pays de Münster, l'établissement des exploitations industrielles est déterminé par la proximité de la Ruhr, où les revenus sont beaucoup plus élevés. Le niveau des salaires, relativement bas, caractérise l'industrie du jute (Emsdetten, Ahaus), ainsi qu'une partie de l'industrie cotonnière dans l'ouest du pays de Münster où prédomine l'industrie textile (Bocholt, Gronau, Rheine). C'est ainsi qu'est née en liaison avec l'industrie textile voisine des Pays-Bas la plus importante concentration de l'Europe occidentale.

Du point de vue des moyens de communication, la sous-région du Rhin inférieur appartient à la plaine rhénane, son raccordement au réseau routier et ferroviaire électrifié des Pays-Bas lui confère une importance croissante.

Dans la sous-région du pays de Münster, les communications sont assurées par la ligne de chemin de fer Hamm-Münster-Osnabrück, le canal de Dortmund à Ems et, dans la partie méridionale, par l'autoroute fédérale. La sous-région nord-ouest est moins bien pourvue de moyens de communications en raison de sa situation frontalière.

Région n° 18 : LA PARTIE EST ET SUD-OUEST DE LA WESTPHALIE

1. En dehors de la proximité de la Ruhr, qui encourage l'établissement de quelques rares entreprises métallurgiques tributaires des matières premières, la voie de communication Ruhr-Hanovre (ancienne ligne de chemin de fer Cologne-Minden) joue un rôle déterminant pour l'implantation industrielle dans la partie est de la Westphalie. Elle a favorisé la naissance de multiples industries, partiellement issues d'anciennes exploitations artisanales (tissage, travail du fer, des métaux et du papier); ces industries se sont concentrées principalement à Bielefeld, Herford et Minden. Dans de nombreuses localités, petites ou moyennes, on trouve, fondée sur les ressources locales et disséminée sur le territoire, une industrie du meuble, productive et développée, ainsi qu'une industrie des denrées alimentaires, des boissons et du tabac.

En Westphalie méridionale les conditions naturelles (abondance du bois, extraction de minerai dans le sud-ouest, sidérurgie, transformation du fer) déterminent largement la structure économique. Le Siegerland, avec Siegen comme principal centre, constitue une zone sidérurgique d'un caractère particulier (tôleries, fonderies de cylindres, constructions mécaniques), qui est en relation étroite avec la Ruhr et les régions de la Lahn et de la Dill en Hesse.

En ce qui concerne les moyens de communication, la région de Minden-Ravensberg est bien desservie par la ligne de chemin de fer Hamm-Bielefeld-Minden, par

l'autoroute fédérale et, dans sa partie septentrionale, par le canal de Weser et le Mittelland-Kanal. Par suite de la nouvelle orientation de la circulation en direction nord-sud la région de Siegen est raccordée à cette région par la route dite « Sieg-strecke ». La route des hauteurs du Sauerland, à l'état de projet, améliorera la circulation routière.

VII. GRANDE RÉGION : LE LAND DE BASSE-SAXE

Le Land de Basse-Saxe se divise en deux régions socio-économiques.

Région n° 19 : LA ZONE MONTAGNEUSE DE LA BASSE-SAXE

1. Cette région s'étend depuis les premiers contreforts de Basse-Saxe au nord jusqu'à la frontière du Land au sud. A l'ouest, cette région est limitrophe du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie. A l'est, elle s'étend jusqu'à la frontière de la zone soviétique. Les paysages sont façonnés par plusieurs chaînes de montagnes, notamment par le Harz et les hauteurs de la Weser. La zone prémontagneuse dispose en général de sols favorables à la culture. Dans les montagnes prédominent de vastes forêts d'arbres à feuilles caduques et de conifères.

L'agriculture est fortement développée surtout au nord et au nord-ouest de cette région. La sylviculture et le tourisme jouent un grand rôle le long de la frontière de la zone soviétique ainsi que dans le sud. La structure industrielle est largement déterminée par les richesses du sous-sol et les gisements miniers (lignite, fer et autres métaux, potasse et sels minéraux, huiles minérales, pierres et argiles). En dehors de l'industrie minière et des industries productrices de matières de base, il s'y trouve aussi de nombreuses industries de transformation. Les constructions mécaniques, l'industrie automobile, les industries électriques sont particulièrement importantes ainsi que le travail du bois, l'industrie du caoutchouc et des matières synthétiques, la mécanique de précision et l'optique, l'industrie textile et l'industrie du vêtement. Parmi les industries alimentaires, il faut citer surtout l'industrie du sucre et des conserves.

2. Bien que cette région n'ait pas en général une structure défavorable, elle présente en de nombreux endroits d'importants points faibles. Occupant, autrefois, une situation centrale, elle est devenue une région frontière depuis que la zone d'occupation soviétique a été détachée du reste de l'Allemagne. Les multiples relations organiques qui existaient entre cette zone et l'Allemagne centrale ont été entièrement interrompues par la frontière, même dans les domaines de l'économie et des transports. Il en résulte des inconvénients considérables pour les territoires s'étendant le long de la zone. Les relations économiques de cette région avec l'Allemagne moyenne avaient conditionné l'infrastructure des communications est-ouest (chemins de fer à plusieurs voies, canal de l'Allemagne moyenne, autoroute, etc.). L'infrastructure actuelle des voies de communications en direction nord-sud n'est adaptée à aucun regard au renversement des relations économiques, imposé par la frontière de la zone soviétique.

L'afflux des réfugiés, qui se poursuit, soulève également des problèmes particuliers. Dans certaines régions, les réfugiés constituent jusqu'à 50 % du total de la population. Dans la région montagneuse, les petites exploitations agricoles sont particulièrement nombreuses. Ces contrées sont en outre défavorisées par un climat et des communications difficiles.

3. Les problèmes signalés s'accumulent dans le sud-est de cette région où les zones du Harz supérieur et de l'Eichsfeld présentent des déficiences structurelles particulières.

Région n° 20 : LES CÔTES ET LA PLAINE DE BASSE-SAXE

1. Cette région s'étend depuis la côte de la mer du Nord et les îles de la Frise orientale jusqu'au Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et aux premiers contreforts des montagnes, au sud, et de la frontière néerlandaise à l'Elbe et à la zone d'occupation soviétique à l'est. Au littoral de la mer du Nord et à la région des estuaires de l'Ems, de la Weser et de l'Elbe font suite les contrées marécageuses et les dépressions du nord-ouest de l'Allemagne ainsi que la lande de Lunebourg avec ses vastes étendues incultes et désertes et ses maigres sols sablonneux.

Du point de vue économique, il s'agit en majeure partie de zones rurales dont les sols se prêtent peu à la culture. Les terres acides des « Marsch » (marécages), les vastes marais et les maigres sols sablonneux compromettent largement le rendement de l'agriculture. Ces territoires souffrent particulièrement de leurs conditions hydrographiques. En moyenne, sur 1 000 habitants 59 sont occupés dans l'industrie, ce qui représente une densité industrielle très faible. Dans un certain nombre de « Kreise » ce taux tombe à 20 pour 1 000, et même au-dessous. L'économie est monostructurée (ports de pêche et de produits en vrac, chantiers de construction navale sur les bords de l'Ems et du golfe de Jade, de la Weser, de l'Elbe; industrie textile dans le pays de l'Ems, industrie de la tourbe dans les régions marécageuses).

2. Les moyens de communication sont influencés par la situation périphérique de la région (côtes de la mer du Nord, zones frontières), par ses données physiques (marécages et hydrographie), par ses vastes étendues à faible densité de population. Le manque de voies de communications dans la partie septentrionale de cette région est l'une des causes de l'industrialisation insuffisante.

Sa partie méridionale (Osnabrück et ses environs) est un peu plus industrialisée que le reste de la région et déploie, parce que mieux pourvue de voies de communication, une activité économique plus grande.

3. Pour les raisons indiquées ci-dessus, la majeure partie de cette région doit être considérée comme ayant besoin d'assistance, comme en témoignent notamment le chômage structurel qui sévit dans de nombreuses zones ainsi que l'émigration massive (plus de 400 000 personnes de 1950 à 1955).

VIII. GRANDE RÉGION: LE LAND DE SCHLESWIG-HOLSTEIN

Région n° 21 : LE TERRITOIRE DE SCHLESWIG-HOLSTEIN

Avec ses 2 289 000 habitants pour 15 657 km², le Schleswig-Holstein doit nécessairement être considéré comme une région socio-économique en raison de sa structure économique relativement homogène et de son individualité géographique. Le Schleswig-Holstein est un pays plat dont le point culminant (Bunsberg) ne s'élève qu'à 168 m au-dessus du niveau de la mer. À l'ouest de la dorsale sablonneuse de la « Geest » (terre élevée et stérile), qui traverse le pays en direction nord-sud, s'étendent le long de la mer du Nord une « Marsch » (marécage) fertile, située par endroits

au-dessous du niveau de la mer, ainsi que de nombreuses îles; vers l'est, le long de la Baltique, la Geest fait place à un paysage d'anciens glaciers — de la dernière époque glaciaire — aux nombreux lacs et aux nombreuses baies, où prédominent les sols argileux. Les principales îles occupent une superficie d'environ 500 km², et les principaux lacs intérieurs une superficie d'environ 75 km².

Du point de vue de la structure économique, l'agriculture au Schleswig-Holstein a une importance plus grande que dans l'ensemble de la République fédérale. En 1958, l'agriculture intervenait au Schleswig-Holstein pour 14,5 % dans le produit intérieur brut contre 7,2 % pour l'ensemble du territoire fédéral. De ce fait, la part des autres entreprises productrices n'atteint que 39 % dans le Land contre plus de 52 % pour l'ensemble du territoire de la République fédérale. Le Schleswig-Holstein est excédentaire en ce qui concerne les produits de l'agriculture et de la pêche.

D'après les critères internationaux, le Schleswig-Holstein ne peut cependant être considéré comme un pays agricole. En 1958, l'agriculture employait 16 % seulement des personnes occupées, et l'industrie et le commerce 40 %, dont la plus grande partie travaille dans l'industrie du bâtiment et l'artisanat. Mais les entreprises artisanales se sont pour la plupart beaucoup développées et transformées en petites et moyennes entreprises fabriquant des produits destinés aux marchés.

Les exploitations industrielles occupant 10 personnes et plus en ont en moyenne fait travailler environ 160 000 par an, ce qui ne représente que 2,2 % environ de la main-d'œuvre industrielle du territoire fédéral. L'industrie du Land est fortement influencée par la construction navale et l'industrie alimentaire. Les chantiers navals ont employé 16 % de cette main-d'œuvre environ, et l'industrie alimentaire 15 %.

Du point de vue des transports, le Schleswig-Holstein est relativement situé à l'écart par rapport à la République fédérale comme à l'ensemble de la Communauté. Le réseau des communications intérieures demeure partiellement incomplet. Depuis 1945, le Schleswig-Holstein est devenu, économiquement parlant, une région périphérique de la République fédérale. La ligne de démarcation qui sépare du point de vue douanier le territoire de la C.E.E. du marché de la petite zone de libre échange affaiblira peut-être encore les impulsions économiques en provenance du nord de l'Europe.

L'immigration consécutive à la guerre a eu pour effet d'augmenter de 67 % le chiffre de la population. Le départ d'une partie des immigrants a duré plusieurs années et a pris fin en 1957. Mais, par rapport à la période d'avant-guerre, ces mouvements de population se soldent en définitive par une augmentation de population de 44 % contre une augmentation de 29 % pour l'ensemble du territoire de la République fédérale.

2. Le niveau de développement de cette région va en diminuant quelque peu du sud au nord. C'est ainsi que le nombre des personnes occupées dans l'industrie est de 89 pour 1 000 habitants dans le « Kreis » de Pinneberg, contre 11 dans le cercle rural de Flensburg et 13 dans le « Kreis » de Husum (moyenne pour l'ensemble du territoire fédéral : 143), et que le taux de chômage est de 2,4 % dans les « Kreis » de Stormarn et de Pinneberg contre 11,0 dans le « Kreis » d'Eiderstedt (moyenne pour l'ensemble du territoire fédéral : 2,2).

3. Il existe ainsi deux sous-régions qui s'interpénètrent et dont les problèmes structurels sont assez différents. On s'efforce d'apporter aux structures des amélio-

rations tenant compte de cette diversité, dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, dans le cadre de programmes spéciaux établis par l'Etat fédéral et le Land.

LES VILLES HANSÉATIQUES DE BRÊME ET DE HAMBOURG

Les deux villes hanséatiques ne constituent pas des régions socio-économiques au sens étroit du terme. Elles doivent être cependant considérées comme des régions socio-économiques d'un caractère particulier étant donné la structure fédérale de l'Allemagne de l'Ouest. C'est pour cette raison, et pour tenir compte de la situation particulière de ces deux villes-Etats, qu'elles sont traitées séparément. La qualité d'Etat conférée à ces villes interdit cependant de les mettre simplement en parallèle avec les autres régions. Les données statistiques relatives à ces deux villes, reproduites dans le tableau annexe ne peuvent donc pas être interprétées de la même manière que les chiffres concernant les autres régions. Le destin économique de ces deux villes dépend directement du développement de leur port. A cet égard, la nette orientation du trafic de marchandises des deux ports vers l'extérieur du territoire de la Communauté économique européenne revêt une importance particulière. Les indications données ci-dessous fournissent des détails sur la situation de ces deux villes-Etats. Rappelons seulement ici que la description des régions-problèmes qui a été remise à la Commission souligne le caractère particulier de la situation de ces deux villes.

Région n° 22 : LE TERRITOIRE DE BRÊME

1. L'économie du Land de Brême a toujours étroitement dépendu de ses relations économiques avec l'extérieur :

a) le secteur du commerce, des transports et des communications a fourni, en 1957, 40,2 % du produit intérieur net du Land de Brême⁽¹⁾;

b) les échanges extérieurs ont été à la base de 46 % du produit net de l'économie brêmeise (en 1956) et ils ont permis d'employer environ 38 % de la main-d'œuvre occupée dans l'économie brêmeise (situation au 30-9-1959)⁽¹⁾.

Le degré de dépendance de l'économie brêmeise vis-à-vis de l'extérieur dépasse donc largement celui de la moyenne fédérale et il est sensiblement plus élevé que celui des autres Länder situés sur les bords de la mer du Nord. Cette dépendance confère à l'économie brêmeise un caractère relativement monostructuré. Cette structure économique doit dans certains cas être considérée comme un point faible de l'économie brêmeise.

L'économie brêmeise se situe à la périphérie de la C.E.E. et à la frontière de l'Association européenne de libre-échange. De tout temps les relations de l'économie brêmeise ont été plus intenses avec les pays de l'A.E.L.E. qu'avec les pays de la C.E.E. La comparaison des statistiques relatives aux exploitations passant par les ports brêmeis montre qu'en 1959 la part des pays de l'A.E.L.E. a été vingt fois plus élevée que celle des pays de la C.E.E.

2. Il faut considérer que la réalisation de la C.E.E. influe fortement sur les relations de dépendance de Brême à l'égard de l'étranger et, de ce fait, sur l'ensemble de l'économie du Land.

(1) Il n'existe malheureusement pas de statistiques plus récentes.

Région n° 23 : LE TERRITOIRE DE HAMBOURG

1. Hambourg tire sa subsistance de son port qui fait vivre la moitié de la population de la ville hanséatique. Hambourg est avant tout un centre d'échanges et de trafic pour le commerce extérieur. L'industrie elle-même dépend étroitement du port. C'est ainsi qu'exactement les deux tiers de l'ensemble du chiffre d'affaires du secteur industriel de Hambourg dépendent du port.

2. Dans le cadre de la C.E.E., le développement de Hambourg sera influencé dans une large mesure par sa situation périphérique. La division de l'Allemagne a entraîné pour Hambourg la perte d'une partie importante de son arrière-pays, puisque le rideau de fer l'empêche de remplir sa fonction naturelle de point de passage du trafic entre la mer et les territoires desservis par l'Elbe et l'Oder. L'évolution des rapports entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. aura d'autre part une importance décisive pour la situation future de la ville à cause de la proximité géographique des pays riverains de la mer du Nord et la Baltique et des rapports économiques étroits noués avec eux depuis des siècles.

3. En résumé, l'orientation occidentale de l'économie européenne au sein du Marché commun détériorera la situation de Hambourg dans une mesure qui n'est pas encore aujourd'hui prévisible.

BERLIN-OUEST

Pour les raisons invoquées précédemment au sujet de Hambourg et de Brême, la région de Berlin-Ouest ne peut être promue au rang de grande région. Économiquement, Berlin-Ouest se rattache à l'ensemble du territoire de la République fédérale. Son complet isolement par rapport aux territoires avoisinants ne justifie pas non plus l'appellation de région. Par sa situation économique et géographique, Berlin-Ouest occupe une position particulière dont il est tenu compte du point de vue économique, à l'article 92, paragraphe 2, du traité instituant la C.E.E. ainsi que dans la « déclaration commune concernant Berlin ».

LE TERRITOIRE DU LAND DE BERLIN (OUEST)

1. En sa qualité de capitale du Reich, Berlin était non seulement un centre administratif et un centre de communications, mais encore la plus grande ville industrielle de l'Allemagne. Les services découlant de son rôle de capitale fournissaient du travail à la moitié environ des personnes occupées. La division de l'Allemagne a eu pour effet de lui enlever cette ressource, essentielle sur le plan économique. Aux dommages résultant de la guerre sont venus s'ajouter des facteurs de modification structurelle tels que le blocus, une double réforme monétaire, le partage de la ville, son isolement persistant par rapport à l'arrière-pays et de multiples autres inconvénients. La perte de certains fondements essentiels de la vie économique et sociale antérieure rend donc nécessaire le développement de la production industrielle et de ses débouchés si l'on veut assurer son existence.

2. Avec ses 5 300 entreprises, petites, moyennes et grandes, appartenant aux industries des biens de production et des biens de consommation, employant environ 300 000 personnes, et dont le chiffre d'affaires a dépassé 8 milliards de DM en 1959, Berlin-Ouest est redevenu la plus grande ville industrielle d'Allemagne. Environ 85 % des revenus des Berlinoïses proviennent de leurs livraisons de marchandises et de leurs prestations de services. Cependant, pour être viable, la ville doit

entretenir d'étroits liens économiques, financiers et sociaux avec le reste du territoire fédéral et cela implique une compensation des charges découlant de l'éloignement. Les différentes aides fédérales nécessaires à cet effet se traduisent par le transfert à Berlin, chaque année, d'un pouvoir d'achat d'environ 1,5 milliard de DM. L'analyse des ventes et des achats de Berlin-Ouest montre à quel point les liens avec l'économie de l'Allemagne occidentale sont étroits. En 1959, environ 86 % des fournitures de marchandises et 87 % des achats ont été effectués dans les autres parties du territoire fédéral. Les échanges avec les autres pays du monde entier se sont élevés à 12 % pour les fournitures et 10 % pour les achats. Les pays du bloc oriental ne sont intervenus que pour 1 % dans l'ensemble des échanges, et la part de la zone soviétique d'occupation n'a représenté que 1 % des fournitures de marchandises et 2 % des achats.

Belgique

La Belgique est provisoirement considérée comme formant une seule région socio-économique. Cette décision se recommandait pour de multiples raisons, à la fois d'ordre opérationnel et d'ordre statistique.

Du point de vue de l'analyse des phénomènes socio-économiques, la complexité de l'économie belge et la densité des activités sur un territoire très exigu ont pour conséquence que le problème de l'articulation en grandes régions comporte plusieurs solutions possibles entre lesquelles il est permis d'hésiter.

On estime d'ailleurs que la perspective régionale à l'échelle de la Communauté amène dans certains cas à considérer des entités régionales chevauchant les frontières nationales. Ceci est particulièrement vrai pour la Belgique, en raison de sa situation centrale et de la longueur relative de ses frontières.

Il est souhaitable dès lors de réserver la possibilité d'articuler ultérieurement le territoire belge, en tenant compte des développements de certaines parties de ce territoire, en liaison avec d'autres régions des pays limitrophes.

Au surplus, sur le plan pratique, l'articulation de la Belgique en grandes régions socio-économiques dépend, dans une large mesure, d'une part, de l'existence de renseignements statistiques que seul le prochain recensement permettra d'obtenir et, plus encore, de la délimitation régionale des pays limitrophes.

C'est pourquoi, dans la suite de ce rapport, il est simplement fait état de certains éléments d'appréciation susceptibles de faire ressortir certains types caractéristiques de structures régionales et de mettre en relief quelques-uns des problèmes régionaux les plus importants.

Il convient cependant de signaler qu'indépendamment de la perspective adoptée dans le présent essai, on se préoccupe en Belgique du problème du découpage régional. Le comité de développement régional, qui dépend du bureau de programmation, a remis récemment un rapport au ministre des affaires économiques, dans lequel une articulation du pays est proposée en grandes régions, régions et sous-régions. Cette délimitation n'étant pas encore approuvée, et ne se situant pas à l'échelle de la Communauté, n'est pas retenue dans cette étude.

1. La Belgique a une superficie qui dépasse de peu 30 000 km², et mesure moins de 300 km dans sa plus grande longueur. Sur ce territoire exigu, qui ne représente que 2,6 % de la C.E.E., vivent 9 030 000 habitants, soit 5,4 % de la population de la Communauté.

Avec 296 habitants au km², la Belgique apparaît comme l'une des régions qui ont la population la plus dense de la C.E.E.

Parallèlement à cette situation, la Belgique possède un revenu par habitant parmi les plus élevés du Marché commun.

Cette conjonction d'une population importante et d'une économie développée a été favorisée par la situation géographique de la Belgique, au cœur des pays des plus industrialisés d'Europe occidentale, faisant face à la mer la plus fréquentée du globe et située sur un réseau commode de voies naturelles de communication.

Mais ce territoire restreint n'est nullement homogène du point de vue régional. Le rapprochement des cartes indiquant respectivement l'emplacement des agglomérations principales et les zones de peuplement urbain ou industriel fournit au point de départ quelques indications essentielles.

Une première observation montre que la portion du territoire au nord du sillon Sambre-Meuse comporte un grand nombre de zones de peuplement urbain ou industriel tandis que la partie du territoire du sud de ce sillon en est presque entièrement dépourvue. De plus, on observe que le long du sillon Sambre-Meuse ainsi que de l'axe Bruxelles-Anvers, les zones de peuplement urbain ou industriel recouvrent en gros les aires de rayonnement des grandes agglomérations, tandis que dans la partie Ouest du pays et en Campine, il existe d'importantes zones de peuplement industriel indépendantes des grandes agglomérations. Cette différence correspond à des types de développement régional assez nettement distincts.

Le long de l'axe Bruxelles-Anvers, le développement des services principalement portuaires dans le cas de l'agglomération anversoise, principalement administratifs et financiers dans le cas de l'agglomération bruxelloise, a constitué un élément moteur considérable de l'expansion économique et catalysé l'implantation des industries surtout au bord de l'Escaut, du Rupel et du canal de Willebroeck.

Le long du sillon Sambre-Meuse, le développement répond à un type très différent. Ici, c'est la présence de gisements charbonniers et une tradition sidérurgique qui ont constitué l'élément principal. De tradition ancienne dans le Sud du pays, où elle se trouvait répandue depuis des temps très reculés, la sidérurgie s'est trouvée soumise à des contraintes strictes de localisation à compter du moment où la fabrication de la fonte au coke s'est imposée comme une nécessité technique. Les premiers stades de la transformation des métaux et diverses industries telles que la verrerie et la céramique obéissant à la même nécessité de s'établir à proximité des gisements de charbon, on a assisté à une très forte concentration de l'industrie et de la population dans un espace que le caractère relativement encaissé des vallées a aussi contribué à resserrer.

Dans la partie Ouest du pays le ressort principal du développement, favorisé aussi à l'origine par la fonction portuaire et financière de Bruges et Gand, a été l'industrie textile. Vu que ses produits sont relativement peu pondéreux, que leur fabrication n'est pas liée à la consommation de grandes quantités de combustible et que le relief

de laine de ces régions y facilite partout les transports, l'industrie textile a été bien moins soumise à des contraintes de localisation que les industries lourdes. Encore que la qualité des eaux de la Lys ait suscité l'industrie du lin dans le Courtrais et que le port de Gand ait attiré l'industrie du coton, on rencontre dans tout l'Ouest du pays de nombreuses petites villes ou bourgades industrielles dont l'existence s'explique principalement par les spécialisations acquises par la main-d'œuvre et les cadres, et par les possibilités de travail artisanal à domicile. Malgré une diversification progressive, le textile donne encore la note dominante dans cet ensemble régional.

Les structures plus ou moins anciennes décrites ci-dessus se transforment suivant des directions qu'il est possible d'identifier au moins dans les grandes lignes.

La découverte d'un nouveau bassin charbonnier, une offre abondante de main-d'œuvre et le creusement du canal Albert ont favorisé en Campine l'éclosion d'un développement nouveau dont, abstraction faite du charbon, les dominantes sont l'industrie des métaux non ferreux, certaines branches de la chimie et plus récemment de l'électronique et de l'industrie nucléaire.

Cette expansion, comme celle de l'Ouest du pays, mais pour des raisons différentes, est caractérisée par une assez large diffusion. Elle n'a pas donné lieu jusqu'ici à la formation de grandes agglomérations.

D'autre part, les zones de peuplement autour des grandes agglomérations s'étendent rapidement depuis quelques années au point que celles de Bruxelles et d'Anvers ne sont pas loin de se rejoindre. Il semble que, dans la majorité des cas, les localisations nouvelles choisies par des entreprises se situent, soit à la périphérie des grandes agglomérations, soit sur les itinéraires principaux qui les relient.

Ceci conduit à constater que s'il existe en Belgique des types régionaux assez bien définis de développement industriel — qu'on pourrait prendre en considération pour une articulation éventuelle du pays en régions socio-économiques — la continuité spatiale de l'activité économique sur la plus grande partie du territoire situé au nord du sillon Sambre-Meuse, est aussi l'un des traits caractéristiques de sa structure. Cette continuité s'affirme non seulement à l'intérieur, en raison des liens étroits entre les principaux centres du pays, mais aussi vers l'extérieur du fait que certaines zones industrielles, par exemple au sud de la Flandre occidentale et du Luxembourg, sont à proximité immédiate de centres situés sur le territoire de pays limitrophes.

Il convient sans doute de souligner aussi que l'existence de types régionaux bien définis de développement économique est à la base de spécialisations acquises par la Belgique dans le commerce international, en particulier en ce qui concerne les produits textiles et les métaux.

Les centres économiques principaux sont au nombre de cinq, à savoir : Bruxelles, Anvers, Liège, Charleroi et Gand.

Etant donné que ces centres sont proches les uns des autres, la détermination de leurs aires de peuplement et d'influence soulève quelques difficultés que l'on s'est efforcé de résoudre en se basant sur la définition française de ces notions. Cette délimitation permet d'aboutir au tableau ci-après, qui donne, pour chaque centre, le nombre d'habitants correspondant aux trois concepts retenus.

Population des centres économiques principaux

	Agglomération	Zone de peuplement	Zone d'influence
Bruxelles	1 000 744	1 297 686	2 100 000
Anvers	544 264	745 879	1 600 000
Liège	409 267	564 325	1 000 000
Charleroi	285 749	415 399	600 000
Gand	229 850	335 538	700 000

Bruxelles, en tant que capitale de la Belgique, concentre les principales fonctions administratives et exerce une fonction de direction sur l'ensemble de l'économie belge. Un grand nombre de sièges sociaux des entreprises nationales y sont installés.

Bruxelles est aussi le point de rencontre des cultures latine et germanique.

La fonction industrielle de Bruxelles reste secondaire par rapport aux activités administratives et commerciales, mais la région industrielle bruxelloise n'en est pas moins une des plus importantes du pays (20 % des entreprises grandes et moyennes de la Belgique et le chiffre le plus important de main-d'œuvre). Elle se caractérise par l'absence presque totale d'industrie lourde. Les activités principales sont l'industrie du bâtiment, la métallurgie différenciée, les industries vestimentaire, alimentaire, chimique et des transports. La région englobe la presque totalité de la production cinématographique, de la parfumerie, des encres, des produits pharmaceutiques, des compteurs électriques, des caractères d'imprimerie, de l'héliogravure et de l'orfèvrerie. Le canal de Willebroeck et des routes à grand trafic relient Bruxelles à Anvers. Cette excellente infrastructure qui, dans un proche avenir, sera encore améliorée, constitue un axe de développement de part et d'autre duquel se fixe une très forte industrie de transformation.

La population de la région bruxelloise est actuellement de 1 300 000 habitants.

Anvers et son agglomération comptent 746 000 habitants et bénéficient largement des avantages propres à un port de mer installé profondément à l'intérieur des terres. Une série d'industries qui travaillent les matières importées sont établies à Anvers (plombs argentifères, métaux et minerais importés du Congo, raffineries de pétrole, importantes tailleries de diamants, fabriques de ciment et de produits alimentaires, manufactures de tabac). On y trouve aussi des ateliers de construction, des chantiers de constructions navales, des chaînes de montage automobile et des constructions électriques diverses.

Liège est la métropole régionale de l'est de la Belgique. Si sa zone de peuplement compte 565 000 habitants, sa zone d'influence en comporte 1 000 000.

C'est une ville universitaire dont les traditions culturelles sont très anciennes.

L'industrie sidérurgique s'y est concentrée le long de la Meuse et au centre du bassin houiller. Son développement a favorisé celui de fonderies et d'ateliers de construction. L'industrie des armes à feu et la cristallerie sont des spécialités bien connues. La région compte aussi un assez grand nombre d'activités diverses; toutefois d'aucuns estiment que sa structure est encore trop peu diversifiée.

La région lainière verviétoise, annexe de la région liégeoise, souffre de sa spécialisation presque exclusive.

Bien qu'elle produise surtout du charbon maigre, l'industrie charbonnière qui fut à l'origine de tout le complexe industriel de la région liégeoise n'échappe pas aux graves difficultés d'ordre structurel que rencontrent actuellement les mines.

Le problème de la reconversion, de la diversification et de la modernisation de l'industrie liégeoise est compliqué par la faiblesse d'une natalité qui assure à peine le renouvellement de la population.

Le développement à *Charleroi* d'une industrie importante, fondée à l'origine sur le charbon, a été facilité dans une certaine mesure par l'élargissement naturel de la vallée autour de la ville de Charleroi qui est très ancienne.

Néanmoins, la densité de l'agglomération est exceptionnellement élevée et les quartiers industriels et d'habitation y sont inextricablement enchevêtrés.

Les activités industrielles vont de la production de fonte à la construction mécanique et électrique en passant par un grand nombre de produits intermédiaires. La verrerie, la glacerie, les produits réfractaires sont parmi les spécialités de cette région.

Charleroi est aussi un centre commercial et culturel important. La ville est, semble-t-il, de plus en plus le siège de fonctions économiques de direction, bien que le chef-lieu de la province se trouve à Mons.

Le problème charbonnier se pose dans la zone d'influence de Charleroi dans des conditions moins défavorables que dans le Borinage qui est fort dépourvu d'industries autres que les mines, ou dans le Centre où non seulement l'industrie charbonnière mais celle du matériel roulant sont en voie de disparition.

Du point de vue démographique, la population de cette région partage les faiblesses de toute la partie wallonne du pays. En effet, l'équilibre démographique n'est obtenu que par le soutien de la main-d'œuvre étrangère dont l'intégration et la fixation posent évidemment des problèmes.

Gand enfin, qui compte 335 000 habitants dans sa zone de peuplement et 700 000 habitants dans sa zone d'influence joue le rôle de capitale régionale.

Après avoir travaillé la laine et le lin, *Gand* est devenu depuis le début du XIX^e siècle un centre cotonnier. De *Gand*, l'industrie textile a essaimé dans tous les centres urbains par les vallées de la Lys et de l'Escaut.

Outre le textile, *Gand* possède de puissantes activités industrielles (matériels électriques, machines à tisser, machines motrices, industries chimiques, etc.). Le long du canal de Terneuzen s'est établie une zone industrielle nouvelle qui transforme les matières premières amenées par mer (engrais, papier, électrochimie, cokeries, etc.). On soulignera également que *Gand* est un centre important de cultures florales (environ 4 000 établissements, travaillant plus de 1 000 ha).

Pourvue d'une université, *Gand* est aussi un centre intellectuel important.

2. Les problèmes régionaux qui se posent en Belgique sont en relation directe avec les types de développement qui viennent d'être décrits. Ils sont en effet liés aux transformations de structure que l'évolution économique impose et dont l'éventuel insuccès amorcerait un déclin économique d'importantes parties du territoire.

3. On peut dès lors, distinguer les problèmes particuliers ci-après :

a) SILLON SAMBRE-MEUSE

L'industrie charbonnière qui a façonné en bonne partie la carte économique de ces régions (il s'agit des bassins du Borinage, du Centre, de Charleroi et de Liège) doit subir au cours des prochaines années une contraction qui entraînera la fermeture de nombreux sièges d'exploitation. Il semble qu'au total la production de ces bassins qui était de 23 millions de tonnes en 1938 doit être ramenée de 18 millions en 1957 à 9 millions de tonnes par an environ, ce qui entraînerait une réduction des effectifs directement employés dans les mines de 110 000 en 1957 à 60 000 en chiffres ronds. Il faudra donc résoudre, dans un assez bref délai, le problème de la reconversion de quelque 50 000 travailleurs des mines et la création d'activités nouvelles destinées à maintenir à un niveau suffisant le revenu régional dans certains bassins charbonniers.

La situation se présente d'ailleurs fort différemment dans chacun des bassins du sillon; elle est de loin la plus grave pour les bassins du Borinage et du Centre où les fermetures déjà décidées représentent environ la moitié de la production et où d'autres fermetures importantes sont encore envisagées. Dans le Borinage, l'ensemble de l'activité économique est axé sur l'industrie minière et de nombreuses autres activités sont également en déclin. Dans le Centre, il faut aussi signaler la disparition progressive d'importantes fabriques de matériel roulant. Dans les bassins de Liège et de Charleroi l'incidence des fermetures est moins importante en raison notamment de la diversification industrielle existante.

On estime généralement que la stagnation démographique qui affaiblit numériquement les classes jeunes n'est pas un facteur d'allègement mais plutôt d'aggravation du problème.

b) OUEST DU PAYS ET ZONE DE VERVIERS

Le deuxième type de problème régional posé en Belgique découle du fait que l'industrie textile est soumise à des conditions de concurrence qui l'obligent à des rationalisations entraînant une réduction progressive des effectifs employés, même en cas d'accroissement des quantités produites.

Le maintien du plein emploi à l'échelle régionale implique donc une diversification industrielle dans les zones où l'industrie textile prédomine.

Il semble que cette diversification soit en cours, mais à un rythme encore insuffisant puisque l'on constate en général dans les zones à prédominance textile des taux de chômage nettement plus élevés que la moyenne nationale.

Dans un certain nombre de cas, les zones à prédominance textile ont en outre un excédent de population active dans l'agriculture, ce qui aggrave le problème de l'emploi.

c) ZONES INSUFFISAMMENT INDUSTRIALISÉES

Des problèmes particuliers se posent dans certaines zones non industrialisées par exemple lorsque la population occupée dans l'agriculture est trop nombreuse par rapport à la surface des terres disponibles et que les migrations alternantes vers les

centres industriels sont impraticables. C'est le cas, par exemple, dans le Hageland et les Ardennes.

Dans la Campine se pose un problème spécifique dû à une expansion démographique considérable, auquel vient s'ajouter un problème de chômage dû à la situation de l'industrie charbonnière en général.

La zone du Sud-Luxembourg partiellement industrialisée, mais isolée géographiquement du reste de la Belgique par le Massif ardennais, constitue un cas particulier de problèmes propres à une région frontalière.

d) Un certain nombre de « régions de développement » ont été désignées par voie législative (18-7-1959). Ces régions ont été reconnues comme ayant des problèmes spécifiques : chômage important, émigration notable, mouvements alternants considérables ou déclin structurel. Au profit de ces régions ont été prévues des aides gouvernementales destinées à susciter ou faciliter la réalisation d'investissements industriels.

4. L'énumération de ces quelques types de problèmes structurels montre que la région « Belgique » connaît un certain nombre de difficultés principalement situées en dehors de la partie centrale du territoire. Ceci laisse entrevoir l'intérêt que présente pour la Belgique la formation d'un Marché commun qui l'associe étroitement aux pays voisins.

France

1. En ce qui concerne la France (550 000 km² et environ 45 millions d'habitants actuellement), il est proposé de distinguer *neuf grandes régions socio-économiques*. Elles ont été établies sur la base des « régions de programme » qui forment le cadre de la politique régionale française. En fait, la grande région socio-économique s'inspire des mêmes critères que ceux utilisés pour définir la région de programme ou circonscription d'action régionale, mais en constitue un élargissement à l'usage et à l'échelle de la Communauté économique européenne pour permettre de suivre et éventuellement d'influencer l'évolution des différentes parties de l'économie française sous l'effet de l'instauration et du fonctionnement du Marché commun européen.

Il importe donc, avant d'exposer les principes de délimitation et le contenu des grandes régions socio-économiques, de définir les fondements et les critères des régions de programme.

2. La *région de programme* constitue un découpage régional effectué pour constituer le cadre géographique de l'action envisagée dans le domaine de la politique régionale française. L'une des caractéristiques de cette politique est sa généralité : elle ne s'applique pas seulement aux zones critiques ou insuffisamment développées; elle s'étend à l'ensemble du pays et se présente comme un des moyens d'assurer l'expansion équilibrée de l'économie nationale. Cette généralité a imposé, en vue de l'établissement de programmes d'action régionale (décret du 30 juin 1955), transformés depuis en « plans régionaux de développement économique et social et d'aménagement du territoire » (décret du 31 décembre 1958), la répartition du pays en un certain nombre de circonscriptions susceptibles de répondre à l'objectif visé.

3. Aux termes de la Constitution, le territoire français est divisé en communes (38 000), et en départements (90 pour la métropole).

Le *département* est, en France, la seule circonscription territoriale, reconnue par la loi, entre la commune, expression de la vie locale, et les institutions formant le support de la vie nationale. Il possède une structure éprouvée et complète de services administratifs et de corps élus. Doté d'une assemblée représentative, il constitue la cellule fondamentale de l'organisation administrative et de l'information statistique.

Mais, pour les besoins d'une politique régionale, le département est apparu, suivant l'optique, comme une unité ou trop grande ou trop petite :

— *trop grande*, en tant qu'il s'agit de remédier par des aides particulières à des problèmes localisés de sous-emploi ou de surpeuplement : dans ce cas, l'aire pratiquement adoptée a été un groupe de communes ou « zone »;

— *trop petite*, en tant qu'il s'agit d'assurer par une politique générale un développement harmonieux de toutes les parties du territoire : l'inégalité des départements, leur manque fréquent d'homogénéité, leur multiplicité même, auraient amené la politique régionale à s'éparpiller en de trop nombreuses directions. Les liaisons auraient été d'autant plus difficiles à maintenir dans la préparation et l'exécution des programmes qu'elles auraient été plus nombreuses et plus nécessaires. L'action régionale, trop démultipliée, eût à coup sûr manqué d'efficacité.

Le décret précité du 30 juin 1955 s'était abstenu de déterminer lui-même le nombre des régions où s'inscrirait la politique régionale; encore moins avait-il tracé leurs limites. Tenant en suspens le cadre territorial à retenir, il laissait le choix entre les départements, les circonscriptions des inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) et de ceux de l'économie nationale (IGEN), ou tout autre groupement adéquat.

4. En face de cette situation il a fallu innover. La solution retenue par des dispositions réglementaires a consisté à *grouper les départements en 21 circonscriptions d'action régionale*, à base économique et de nature opérationnelle.

Le découpage régional est partout le résultat d'un compromis entre les exigences théoriques relatives à la répartition géographique du développement économique global d'une part, et d'autre part les contraintes pratiques imposées par la structure politico-administrative du pays et par certaines convenances internes. Celui qui a été adopté en France s'est efforcé de concilier les critères et les données géographiques et économiques sur lesquels doit être fondée l'élaboration des plans régionaux de développement et d'aménagement, et l'organisation administrative qui constitue l'armature indispensable à leur exécution.

Dans cette perspective, la délimitation des 21 circonscriptions françaises d'action régionale apparaît comme le fruit d'un travail de synthèse, où se combinent des critères administratifs et des critères géographiques, économiques et sociaux.

Les premiers concernent en particulier le respect des limites départementales, les préfets étant responsables de l'exécution des programmes, chacun dans son département.

Les seconds sont à la fois d'ordre quantitatif et qualitatif. Il s'agissait tout d'abord de constituer des régions représentant une superficie et une population suffisamment comparables, ni trop faible ni trop forte : en règle générale, 3 à 4 départements de dimensions moyennes et 1 à 2 millions d'habitants; une exception a dû être faite pour la « région parisienne », formée des départements de Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise (7,3 millions d'habitants), eu égard aux caractéristiques très particulières de cette « agglomération » et aux objectifs de nature exceptionnelle qu'il convient d'y rechercher.

Les critères qualitatifs ont été utilisés de manière à constituer des entités régionales, tenant compte non seulement des legs du passé et des données du présent, mais encore — et surtout — des besoins de l'avenir. Ainsi ont été retenues et combinées, de façon variable, des données relatives :

— à la *structure naturelle de la France*, avec ses deux grands bassins sédimentaires (Parisien et Aquitain), ses deux massifs anciens (Armoricaïn et Central), ses chaînes de montagnes plus récentes (Alpes, Pyrénées, Jura), les couloirs de ses fleuves (Rhône et Rhin) et ses principaux seuils (du Poitou, du Languedoc, de Bourgogne);

— à sa *formation historique* : les titres mêmes choisis pour la désignation des régions de programme (Alsace, Auvergne, Champagne, Provence, etc.) témoignent de leur conformité avec l'histoire, dans la mesure où celle-ci a consacré des limites provinciales reposant moins sur le « fait du prince » que sur des réalités profondes et séculaires;

— aux *activités économiques contemporaines* : la configuration des régions de programme en gros est, moyennant quelques rattachements de seconde ligne, celle des « régions économiques », qui sont les groupements régionaux des chambres de commerce et d'industrie;

— aux *grands terroirs agricoles* : dans un pays où l'agriculture tient encore une si grande place, il était nécessaire de respecter l'unité de caractères et de problèmes que présentent au point de vue agricole les différentes parties du territoire. Or, le découpage établi en fonction des considérations précédentes répondait en général à cette préoccupation; celles-ci ont néanmoins amené à quelques rectifications de détail;

— à la *carte universitaire*, sinon telle qu'elle est, du moins telle qu'elle sera : pour donner aux programmes régionaux leur pleine efficacité, il est indispensable d'y associer la recherche scientifique et technique, et l'enseignement à tous ses degrés. Déjà seize régions de programme possèdent un siège d'académie; à la faveur de la décentralisation, plusieurs nouvelles facultés provinciales vont voir le jour dans un proche avenir;

— au *rayonnement des grandes villes* : l'existence dans chaque région de programme d'une grande métropole ou tout au moins d'une « ville maîtresse » est un phénomène caractéristique de la vitalité et de la structure d'une portion de territoire déterminée. Elle doit constituer à la fois le moteur et le symbole de l'expansion de la région.

Les circonscriptions régionales adoptées par un arrêté ministériel du 28 novembre 1956, lui-même confirmé par un décret du 2 juin 1960 apparaissent donc bien comme une conciliation des divers facteurs en présence et, peut-on dire, leur *dénominateur commun*.

A chacune des circonscriptions d'action régionale ne correspond pas une collectivité publique distincte, dotée de la personnalité juridique et de représentants chargés de l'exercer. Cependant, un décret du 7 janvier 1959 a posé le double principe, d'une part de l'harmonisation dans ce cadre des différentes circonscriptions administratives régionales, d'autre part d'une coordination très souple à cet échelon sans interposer de rouages nouveaux entre l'Etat et le département. Cette coordination est dorénavant assurée dans chaque circonscription d'action régionale par un « préfet coordonnateur », une conférence « interdépartementale » et un « comité régional d'expansion ».

5. Pour tenir compte de l'optique et des besoins de la C.E.E., ces circonscriptions d'action régionale ont été *regroupées en un plus petit nombre de régions plus vastes* qui, tout en se conformant aux mêmes critères et aux mêmes contraintes, prennent de surcroît en considération la manière dont le Marché commun paraît devoir agir sur les différentes parties de l'espace économique français.

Les grandes régions ainsi dessinées sont dans une large mesure des régions naturelles, correspondant au relief, à l'orographie et au climat. Aussi bien coïncident-elles en gros avec les régions agricoles envisagées pour la France dans le cadre européen. Elles sont également fondées, de façon plus générale, sur de communs critères démographiques (densité de peuplement, forme de l'habitat, pyramide des âges, etc.) et socio-économiques (nature des ressources, répartition de la population active et situation de l'emploi, rapport agriculture-industrie et ville-campagne, genre et niveau de vie, etc.), malgré les disparités qui peuvent exister entre certains des départements groupés dans une même région. Toutes, enfin, s'efforcent de satisfaire au critère de polarisation, en ce sens qu'elles s'articulent sur les grands axes de circulation et le rayonnement des grandes villes.

6. Les neuf grandes régions socio-économiques françaises établies sur ces bases sont : *Paris*, le *Bassin parisien*, le *Nord*, l'*Est*, l'*Ouest*, le *Massif central*, le *Sud-Ouest*, le *Sud-Est* et la *Méditerranée*.

Pour chacune d'elles les développements qui suivent préciseront : (1) les caractéristiques : (a) de la région et (b) de ses principales agglomérations; (2) le sens des actions générales qui y sont prévues; (3) éventuellement, les problèmes que peut poser telle ou telle zone particulière.

PARIS

1. a) Cette première région correspond au district récemment créé, qui englobe *l'agglomération parisienne et son environnement rural immédiat*. La justification de lui faire une place à part résulte de la spécificité des problèmes que pose le développement pléthorique de la capitale et de sa banlieue. Il y a cent ans, les trois départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne comptaient 2 240 000 habitants, soit 6 % de la population totale sur 2 % du territoire national; au recensement de 1954 ils en comptaient 7 317 000, soit 17 % du nombre total des Français. En un siècle ils ont triplé leur population : pendant que la France entière n'augmentait que de 1 300 000 habitants (plus 4 %), Paris en gagnait 5 000 000 (plus 26 %). Entre la Seine et le département le moins peuplé, le rapport était de 6 à 1 au début du XIX^e siècle; il est maintenant de 63 à 1.

b) Avec sa banlieue, *Paris* constitue aujourd'hui une zone continue de peuplement urbain d'environ 8 millions de personnes, soit presque le cinquième de la population

française. Pour l'ensemble de la région elle-même, 4 % seulement de la population sont répartis dans des agglomérations de moins de 5 000 habitants. Un pareil développement ne provient pas tant d'une natalité élevée que d'un incessant afflux de provinciaux et même d'étrangers attirés vers Paris par les multiples possibilités d'y trouver du travail, ses hauts salaires et les agréments de la vie dans la capitale.

De capitale politique et administrative du pays, Paris en est aussi devenue le plus important marché de consommation, le lieu de concentration de nombreuses industries parmi les plus dynamiques, la seule métropole financière et, de loin, le principal ensemble culturel. L'activité industrielle y est considérable : grosse métallurgie à Paris même et dans la banlieue Nord (Creil), principal centre français de la construction automobile (Renault, Citroën, Simca), constructions électriques et électroniques, industries chimiques et pharmaceutiques, industries alimentaires, imprimeries, confection de vêtements.

Située sur la Seine, grande voie navigable, au cœur d'un réseau ferroviaire et routier en toile d'araignée, Paris est en outre, du fait même du grand marché de consommation offert et de la masse de capitaux qui s'y sont accumulés depuis des siècles, la place maîtresse de tout le commerce français. 23 % de la population active française du secteur secondaire (industries) et 28 % du tertiaire sont rassemblés dans la région parisienne.

C'est enfin le centre prédominant au point de vue intellectuel : les deux cinquièmes des étudiants sont inscrits à l'université de Paris, et presque toutes les grandes écoles y sont établies.

S'agissant de la capitale, on peut dire que le rayonnement de Paris s'étend sur tout le territoire, et notamment à l'ensemble du Bassin parisien, où il n'existe, dans une orbite de plus de 200 kilomètres, aucune ville capable de tenir en échec sa force d'attraction.

Pour toutes ces raisons, l'agglomération parisienne et la région tout entière sont caractérisées par une *sur-concentration* des activités économiques et du peuplement humain. On constate une congestion allant jusqu'à la saturation des quartiers centraux, un bourgeonnement de banlieues industrielles inorganiques et une migration quotidienne massive imposée aux habitants des communes-dortoirs. La croissance de l'agglomération parisienne, notamment du fait d'immigrations, se traduit non seulement par une aggravation de ses mauvaises conditions de vie et de travail, mais par d'insupportables surcharges financières et par des impossibilités physiques d'équipement (logements, voies de circulation, services publics). Une limitation de la croissance de la capitale est donc la condition préalable de son propre aménagement, en même temps que d'un meilleur équilibre national.

2. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour favoriser la *décentralisation*. Les unes ont un caractère négatif : elles ont notamment trait à l'interdiction de créer ou d'étendre sauf autorisation ministérielle des locaux industriels ou commerciaux dans la région parisienne, et s'assortissent d'un système de redevances et de primes aux libérations de terrains. D'autres, de nature positive, comportent l'octroi d'aides particulières (prêts, bonifications d'intérêt, subventions d'investissement, etc.) aux entreprises qui acceptent de transférer leur activité en province. Parallèlement, l'Etat déconcentre les organismes dépendant de lui ou soumis à son contrôle dont le maintien dans la capitale n'apparaît pas indispensable.

La politique actuellement suivie tend aussi à une *meilleure organisation interne* de l'agglomération parisienne. La répartition de l'habitat, celle des activités et le réseau des communications doivent permettre de lui donner une structure plus rationnelle. Il s'agit surtout de susciter en banlieue des centres de vie suffisamment attractifs et d'empêcher une aggravation des allées et venues journalières entre les lieux de résidence et les lieux de travail. En particulier, l'augmentation des effectifs du secteur tertiaire exige le choix de nouvelles implantations pour les quartiers d'affaires et les centres commerciaux; de même, la croissance très forte du nombre des étudiants rend nécessaire la création de nouveaux ensembles universitaires. Les opérations nouvelles et les équipements qu'elles entraînent sont actuellement en cours de réalisation et transformeront profondément l'aspect traditionnel de la banlieue parisienne. Bientôt seront également entreprises sur une plus grande échelle des opérations de rénovation visant à remodeler le centre de Paris.

LE BASSIN PARISIEN

1. a) Couvrant près d'un quart du territoire national, ce grand bassin sédimentaire est, géographiquement, l'un des éléments essentiels de la structure française. Disposé en auréoles autour de Paris, c'est, démographiquement et économiquement, un ensemble de pays de *relative dépression* qui séparent ce pôle attractif, d'une part des deux régions également fortes que sont le Nord et l'Est, d'autre part des zones d'émigration que sont les deux massifs anciens : Massif armoricain et Massif central.

Il a paru d'autant plus nécessaire de faire du Bassin parisien, non compris Paris lui-même, une des régions socio-économiques à l'intention de la Communauté européenne, qu'on eût abouti à des moyennes statistiques dépourvues de toute signification, aussi bien si l'on y avait englobé l'agglomération parisienne que si on l'avait divisé en segments, en rattachant chacun d'eux à la région périphérique voisine.

De la Picardie au Berry et de la Beauce à la Champagne on retrouve au contraire dans tout le bassin de la Seine et de la Loire moyenne le même type de plaines ouvertes et les mêmes formes d'économie : grandes cultures prospères (blé et betteraves) et anciennes activités industrielles diffuses en déclin, mais relayées depuis une date récente par l'essaimage d'entreprises parisiennes.

Le respect des limites départementales et des circonscriptions d'action régionale a entraîné, il est vrai, quelques bavures sur les franges telles que l'incorporation des Ardennes, dont le caractère de massif ancien est très différent, et à l'inverse l'exclusion de la Sarthe et de l'Yonne qui, pourtant, se rattachent en partie au Bassin parisien. Mais ce sont là des anomalies inévitables, et au surplus mineures.

Bien que couvrant 18 % du territoire national, cette région ne rassemble que 13 % de la population totale, ce qui représente une densité de 57 habitants au km².

Sa population active se partage à peu près également entre les trois secteurs d'activité économique.

b) Parmi les villes qui se distribuent sur l'ensemble du bassin, l'agglomération rouennaise se détache par son rayonnement. Elle compte 280 000 habitants (200 000 en 1900), la ville elle-même n'entrant dans ce chiffre que pour 120 000 personnes. Rouen est située sur la Seine, à un endroit où peuvent encore remonter les bateaux de haute mer, ce qui en fait avant tout le port de Paris, rôle partagé du reste par Le Havre sur l'estuaire.

Elle a une activité industrielle très importante (industries chimiques, métallurgiques, textiles, raffineries de pétrole).

Sa zone d'influence, qui couvre toute la Basse-Seine, est en développement industriel rapide, notamment par décentralisation de la région parisienne. Quelques difficultés cependant se font jour au Havre en raison de modifications dans le commerce maritime.

Il est fait à Rouen un gros effort d'équipement universitaire.

2. En matière de développement, le but proposé est de *renforcer le tissu de tout ce bassin* :

a) par une décentralisation non seulement des établissements industriels parisiens, mais également de leurs salariés, quand la taille de ces établissements ou la nature de leur activité les empêchent de se transférer plus loin;

b) par une promotion universitaire et une certaine animation sociale de villes comme Amiens et Reims, Orléans et Rouen, qui, après avoir été étioilées par la capitale trop proche, doivent peu à peu former autour d'elle une couronne de centres secondaires suffisamment vivants.

LE NORD

1. a) Cette région, qui correspond à une seule circonscription d'action régionale (départements du Nord et du Pas-de-Calais), constitue une unité géographique (bassin de l'Escaut) et une véritable entité économique dont les caractéristiques sont nettement affirmées :

— par son *urbanisation* et son fort peuplement (densité trois fois et demie plus forte que celle de la France entière : 269 habitants au km²) : elle compte près de 3 500 000 habitants, et sa population active s'élève à 1 355 000 personnes;

— par son *bassin houiller*, trait d'union naturel entre les deux départements et qui est à l'origine de son développement industriel moderne, métallurgique et chimique, venu s'ajouter à l'industrie textile implantée dans la région depuis le Moyen-Age;

— par l'importance et le caractère intensif de son *agriculture* : avec son sol particulièrement productif, elle est parmi les premières de France pour les rendements en céréales, betteraves, pommes de terre, et pour sa contribution aux différentes productions agricoles, animales et végétales, ainsi qu'à la *pêche* maritime;

— par la coexistence de *trois ports importants* : Dunkerque, Boulogne et Calais, ainsi que par un réseau très dense de canaux, de routes et de chemins de fer;

— par la présence d'une des principales métropoles de province et d'une *des plus fortes agglomérations de France* : Lille qui groupe un million d'habitants avec Roubaix, Tourcoing et Armentières.

b) Capitale incontestée de la plus forte région économique française après celle de Paris, *Lille* est le centre administratif, intellectuel et commercial des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, mais aussi en elle-même un actif centre industriel (métallurgie, construction électrique, industries mécaniques, textiles et alimentaires),

tandis que *Roubaix* et *Tourcoing* sont des centres uniquement industriels à dominante textile quasi exclusive. Dans la zone d'influence de Lille se trouve le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais qui groupe 1 250 000 personnes, et qui extrait la moitié du charbon produit en France. Elle comprend également d'autres zones industrielles : textiles du Cambrésis, métallurgie de la Sambre, raffineries de pétrole, constructions navales et bientôt complexe sidérurgique du port de Dunkerque, grande pêche à Boulogne-sur-Mer.

A tous ces égards, le Nord de la France, dont les ressemblances sont évidentes avec les Flandres et le Hainaut belges, appartient à la grande zone de haut développement du Nord-Ouest de l'Europe, que l'institution d'un Marché commun paraît plus particulièrement appeler à de nouvelles expansions.

2. Pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont été parmi les pionniers de l'industrialisation, le problème essentiel qui se pose pour la région du Nord provient de ce que leur *fort taux de croissance démographique* y fait prévoir pour un avenir proche d'importantes disponibilités de main-d'œuvre, tandis que les activités traditionnelles (charbonnages, textiles, agriculture) offriront moins de possibilités d'emplois et se situent par ailleurs dans un environnement urbain lui-même vieilli.

Aussi les actions prévues consistent-elles avant tout à élargir l'éventail industriel de la région, soit en y implantant des entreprises nouvelles, soit en convertissant des activités existantes, soit en transférant des établissements d'une partie à l'autre de la région, de manière à rapprocher pour la population ouvrière les lieux de travail des lieux de résidence. En même temps doit être accompli un grand effort de rénovation de l'habitat, d'amélioration des circulations internes, de formation et de promotion professionnelles.

3. Certains problèmes de conversion se posent de façon plus aiguë dans des zones de mono-industrie, notamment dans celles de Béthune (houillères en voie de récession et population en voie d'accroissement rapide), de Fourmies-Avesnes (déclin de la filature de laine) et de Calais (dentelle).

La zone de *Béthune* est formée de quatre cantons (Béthune, Houdain, Norrent-Fontes et Lillers). Ceux-ci comptaient, au recensement de 1954, 255 000 habitants; la natalité y est particulièrement forte, puisque le pourcentage d'augmentation de la population depuis 1936 a été de 12,22 % contre 8,25 % pour le département du Pas-de-Calais et 2,6 % pour la France entière.

L'activité principale de la région est constituée par l'exploitation du bassin minier : les groupes d'Auchel, de Bruay et de Béthune, des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais emploient près de 40 000 personnes, dont 25 000 mineurs de fond. Or, la politique suivie par les Houillères depuis 1946 en vue de la rénovation de l'équipement du bassin a conduit à fermer un certain nombre de fosses et à réduire les effectifs de la région de Béthune, en raison de l'épuisement progressif du gisement. En effet, l'ouest du bassin comprend les veines qui ont été les premières exploitées et qui, au surplus, ont connu une exploitation intensive pendant la guerre de 1914-1918. Les conséquences de cette politique ont été extrêmement sensibles sur la situation de la main-d'œuvre. Les Houillères ont procédé à un lent déplacement des mineurs d'ouest en est et, en dix ans, les effectifs des groupes de la région ont été réduits de près de 20 000. D'autre part, pendant de nombreuses années, l'embauche de jeunes mineurs a été pratiquement suspendu.

Les industries existant en dehors des houillères sont nettement insuffisantes pour offrir des emplois aux nombreuses générations de jeunes travailleurs qui commencent

à arriver. C'est ainsi, par exemple, que le déclin de l'industrie de la chaussure, qui avait été autrefois très florissante dans la région (Lillers), a privé celle-ci d'assez larges possibilités d'emploi.

Sans doute, actuellement, la situation de l'emploi n'est pas particulièrement critique, si l'on juge d'après les statistiques du ministère du travail. Mais environ 3 000 personnes, surtout de la main-d'œuvre féminine, vont quotidiennement travailler dans les usines textiles du secteur de Lille-Roubaix-Tourcoing et surtout la question de l'emploi prendra, dans les années qui viennent, une acuité de plus en plus grande avec l'arrivée à l'âge du travail des classes nombreuses qui sont nées après la Libération.

La zone de *Fourmies-Avesnes* comprend trois cantons, dont la population globale s'élevait à 56 000 habitants en 1954, alors qu'elle atteignait en 1900 un peu plus de 66 000 habitants.

C'est essentiellement un centre de filature de laine, dépourvu d'installations de peignage; ses entreprises jouent un rôle de façonniers de plus en plus accentué pour les importantes entreprises de Roubaix-Tourcoing. Cet état de choses rend le complexe lainier de Fourmies-Avesnes très vulnérable, car il subit passivement les mêmes fluctuations que les carnets de commandes de Roubaix-Tourcoing, eux-mêmes soumis à des crises chroniques.

Alors qu'en 1914 l'industrie de la laine occupait ici 11 000 salariés, en 1950 ce chiffre était ramené à 6 400 et en 1955 à 4 500. Dès la fin de la guerre de 1914-1918, un certain effort de concentration avait abouti à la création d'un groupe important qui avait ramené de 25 à 12 le nombre des filatures. Entre 1951 et 1955, une dizaine d'usines occupant un millier d'ouvriers cessèrent toute activité. En 1955, le chômage partiel atteignait plus d'un millier de salariés.

Devant le déclin de l'industrie de la laine, beaucoup de salariés de la région de Fourmies-Avesnes sont allés s'embaucher dans les proches usines du bassin de la Sambre, ce qui les oblige à effectuer des trajets journaliers d'une soixantaine de kilomètres, aller et retour. Vers 1955, les effectifs assujettis à de telles migrations alternantes étaient évalués à 3 000. Enfin, de nombreuses femmes ne trouvant plus d'emploi dans la laine se trouvent en inactivité forcée.

La zone de *Calais* comprend la ville de Calais et sa banlieue, qui comptent une population d'environ 80 000 habitants, dont 65 000 dans Calais-Ville.

L'agglomération de Calais est principalement un centre de production de dentelles, bien que diverses autres branches industrielles y soient également représentées (pâtes à papier, métallurgie, confection, alimentation, etc.).

Sur un total de population active employée dans l'industrie, d'environ 16 000 personnes, l'industrie de la dentelle occupe à elle seule 5 000 salariés dans 150 entreprises, dont beaucoup revêtent un caractère artisanal. De plus, près de 3 000 personnes travaillent à domicile pour ces entreprises. Le total fait donc à peu près la moitié des travailleurs calaisiens.

La production de dentelles est exportée, pour une part importante, notamment vers les Etats-Unis. Une crise assez grave frappe cette branche, beaucoup d'entreprises étant encore réduites à un chômage partiel qui touchait plus de 2 500 salariés au 1^{er} septembre 1959.

Il convient enfin de signaler que les travaux de reconstruction de la ville étant presque terminés, les entreprises de bâtiment et de travaux publics éprouvent de sérieuses difficultés, et que nombre de salariés de ce secteur sont frappés par le chômage.

L'EST

1. a) Telle qu'elle a été délimitée, cette région réunit avec la plaine d'Alsace, le plateau lorrain, le massif des Vosges et la chaîne du Jura, 9 % de la superficie totale de la France métropolitaine.

Bien qu'assez composite, un tel groupement est dicté par un certain nombre de traits communs, dont beaucoup l'apparentent à l'Europe centrale :

— *relief montagneux*, indissociable des vallées d'effondrement qui le bordent ou l'entaillent; réseau hydrographique principalement orienté vers le Rhin et accessoirement vers le Rhône : climat continental;

— étendue des *forêts* et importance de *l'élevage*; dispersion des industries en milieu rural;

— *jeunesse de la population* et densité au-dessus de la moyenne française, très élevée même dans les départements rhénans et mosellans : la population totale s'élève à 4 millions, la population active est de 1,7 million, dont environ 50 % est employée dans le secteur secondaire;

— existence de *deux concentrations humaines et économiques principales* : Strasbourg et Nancy;

— et surtout ancienne situation de *marché-frontière*.

b) L'agglomération strasbourgeoise compte 260 000 habitants (180 000 en 1900).

La situation géographique de *Strasbourg*, sur le Rhin et à l'un des carrefours du continent, en a fait un important centre commercial; mais c'est aussi un foyer industriel notable (forges, chantiers fluviaux, brasseries, minoteries, raffineries de pétrole en cours de construction, etc.).

Sa zone d'influence s'étend pratiquement à toute l'Alsace, c'est-à-dire à la fois à l'active région industrielle de Mulhouse (mines de potasse, industries mécaniques, chimiques et textiles) et aux vallées des Vosges dont la mono-industrie textile pose des problèmes de conversion.

Strasbourg possède une grande université, ainsi que des laboratoires de recherche scientifique, dont le rôle, plus encore que régional, est national et même international.

L'agglomération nancéienne compte 200 000 habitants (120 000 en 1900), la ville elle-même n'entrant dans ce chiffre que pour 125 000 personnes.

Dans son voisinage immédiat se trouvent les centres sidérurgiques qui constituent le bassin de *Nancy* (Frouard, Pompey, Pont-à-Mousson), ainsi que les mines de sel et les industries chimiques de Dombasle. L'agglomération nancéienne elle-même comporte diverses industries (brasseries, imprimeries, cristalleries). Enfin, Nancy est le siège d'une université et de plusieurs écoles supérieures.

De même que celle de Strasbourg pour l'Alsace, la zone d'influence de Nancy cadre approximativement avec la circonscription d'action régionale de Lorraine.

A une soixantaine de kilomètres au nord se situe l'importante ville de *Metz* (120 000 habitants).

La Lorraine, actuellement en rapide essor économique, comprend aussi le bassin ferrifère de Thionville-Longwy-Briey, qui produit 60 % du minerai de fer de la C.E.C.A., et le bassin houiller de la Moselle qui extrait le quart de la production française de charbon. L'industrie chimique s'y est développée à partir des salines et des houillères.

Au sud de Nancy, par contre, l'industrie cotonnière des Vosges nécessite, comme sur le versant alsacien, des concentrations et des conversions.

2. La situation de marché-frontière de cette région constituait un handicap auquel met fin l'unification économique européenne : désormais, l'Est de la France va au contraire se trouver *au centre de gravité même du Marché commun*. Il est légitime d'en attendre un grand bénéfice pour toute la région.

Dès à présent, la France reçoit de la Lorraine le quart de son charbon, les neuf dixièmes de son minerai de fer et la moitié de son acier. L'Alsace, en même temps qu'elle est un des plus riches territoires et le grand producteur de potasse, possède d'actives industries mécaniques et chimiques, en attendant de se consacrer de nouveau au raffinage du pétrole. Les deux versants des Vosges sont, par ailleurs, un des principaux centres de l'industrie cotonnière.

Enfin le Jura français s'est fait, comme le Jura suisse, une spécialité de l'industrie horlogère et des productions fromagères, cependant que la construction automobile (Peugeot) se développait dans la région de Montbéliard.

Modernisation et spécialisation de l'agriculture, augmentation du rendement de la sylviculture, poursuite de la modernisation des houillères et des mines de potasse, aménagement hydro-électrique du Rhin et de la Moselle, expansion des industries de base (sidérurgie et chimie), mais complétées par des industries mécaniques et électriques et des industries alimentaires, amélioration du réseau de transports, orientée notamment vers une restructuration des zones industrielles (axes Thionville-Nancy et Belfort-Montbéliard), mise en valeur des ressources touristiques et thermales, sont pour l'avenir les principales lignes de l'action poursuivie dans les diverses parties de cette région, dont les universités de Nancy, de Strasbourg et de Besançon assurent le haut niveau scientifique et technique.

3. Malgré la prospérité économique de cette région et l'étendue des perspectives favorables qui s'ouvrent à elle, la prédominance d'une mono-industrie textile dans les *vallées vosgiennes* (Vosges, Bas-Rhin et Haut-Rhin) pose de sévères problèmes de développement.

Sur une population totale de 294 000 habitants, comprenant une population active de 135 000 personnes, 32 500 sont employées dans le textile.

La population de ces vallées est particulièrement jeune et s'accroît très rapidement. On estime à 14 000 personnes l'excédent de main-d'œuvre dont disposera le seul département des Vosges en 1965.

Par ailleurs, les organisations professionnelles estiment que l'industrie cotonnière vosgienne verra, avant 1965, la disparition de 10 000 emplois environ. C'est donc approximativement à 24 000 qu'il faut chiffrer l'effectif de main-d'œuvre disponible d'ici quatre ans.

L'industrie cotonnière est en effet soumise à des crises cycliques, dont les incidences se traduisent régulièrement par la disparition d'unités industrielles. La dernière de ces crises a pu, il est vrai, être facilement surmontée, mais, quoique le plein emploi soit actuellement réalisé, l'avenir reste précaire, notamment en raison du rétrécissement des débouchés à l'exportation (industrialisation des pays sous-développés).

L'OUEST

1. a) Composée du Massif armoricain et de ses marges (Cotentin, Maine, Anjou, Vendée), cette région présente une originalité très marquée par rapport au reste du pays: vaste ensemble de roches primaires (granit, schistes, grès), pays de bocages et de landes, climat océanique, activités presque uniquement agricoles et maritimes (50 % de la population active au lieu de 27 % pour l'ensemble de la France), rares industries liées à des activités prédominantes (chantiers navals, usines de conserves), et concentrées en quelques points (Basse-Loire, Caen, Le Mans) et surtout *pression démographique* se traduisant par un faible niveau de vie et une forte émigration, principalement vers Paris.

b) La seule concentration humaine et économique notable est celle de *Nantes*, dont l'agglomération compte 290 000 habitants (180 000 en 1900). Ville la plus industrielle de l'Ouest de la France, Nantes est située au milieu d'un ensemble dit de la « Basse-Loire », dont les activités sont la métallurgie, les constructions navales, les industries chimiques et alimentaires. Plus en aval, à l'embouchure même de la Loire, se trouve Saint-Nazaire où sont les plus importants chantiers navals français.

Actuellement l'influence intellectuelle de Nantes est relativement limitée. L'université est à *Rennes* (125 000 habitants), distante de 100 kilomètres au nord, et le principal journal régional qui y est édité, le quotidien nantais, ne dépasse pas un rayon limité. Mais des efforts sont en cours pour développer l'équipement intellectuel de Nantes et en faire l'un des pôles de développement de l'Ouest.

2. Pour toutes ces raisons, les douze départements de l'Ouest sont la partie de la France qui offre la plus importante réserve de main-d'œuvre actuelle et potentielle. On a calculé que, pour en réduire le flot d'émigration à un essaimage normal à la mesure des besoins d'autres régions, il serait souhaitable d'y créer par an près de 20 000 emplois industriels et tertiaires d'ici à 1965, parallèlement à une *transformation de structures agricoles* visant à des exploitations plus productives et plus rentables.

Ce résultat est recherché dans *l'implantation de quelques grandes industries* employant beaucoup de main-d'œuvre, d'une part, et dont les produits, d'autre part, ont assez de valeur pour supporter, sans cesser d'être compétitifs, les frais de transport plus élevés résultant de l'éloignement de la région par rapport aux principaux centres d'activité du marché national et du marché européen. Déjà, ce mouvement a été amorcé par la création d'usines automobiles au Mans, à Rennes et à Caen, d'usines et de laboratoires radio-électriques également au Mans et à Caen, mais aussi à Angers, Laval et Lannion. Tout autour vont être ainsi suscitées des activités de sous-traitance et d'entretien. L'impulsion prévue prendra appui sur un

certain nombre de *pôles de développement* (Nantes, Rennes, Brest, Caen, Le Mans, Angers), où sera notamment concentrée une action d'investissements publics en matière de communications, d'équipement intellectuel et d'équipement urbain.

3. Malheureusement, la *zone de Nantes-Saint-Nazaire* présente un sérieux problème de conversion industrielle.

Le département de la Loire-Atlantique comptait 734 000 habitants au dernier recensement, dont 242 000 à Nantes et 50 000 à Saint-Nazaire. L'expansion démographique y est supérieure à la moyenne française (de 1954 à 1959 : 6,5 % contre 4,9 pour la France).

Par ailleurs, la Basse-Loire industrielle se trouve située entre deux régions agricoles surpeuplées, la Bretagne et la Vendée, et constitue ainsi un centre d'attraction pour les populations rurales de ces deux provinces.

L'industrie s'est développée dans cette zone autour du trafic maritime, à partir de la transformation des produits importés : industries alimentaires (conserveries, biscuiteries, distilleries, raffineries de sucre), industries chimiques (raffinerie de pétrole, pétrochimie, savonnerie, fabrique d'engrais), et surtout construction navale. Elle est doublée par une importante industrie du bâtiment qui fit, au lendemain de la guerre, un effort exceptionnel pour reconstruire une région dévastée. Elle se prolonge aujourd'hui, sur la voie ouverte par la construction navale, par une industrie de transformation des métaux aux aspects multiples (fabrication de matériel auxiliaire à la construction navale, fabrique d'armement et de machines-outils, constructions aéronautiques, etc.).

Le sous-emploi y est assez important et en augmentation : les demandes d'emplois non satisfaites ont doublé depuis le début de 1958 (8 200 contre 4 200) et représentent 4 % de la population salariée de la région (187 000 personnes en 1954). Or on estime que, du seul fait de l'expansion démographique, les demandes d'emplois doivent augmenter de 20 000 unités d'ici à 1965.

Cette situation, dans l'état actuel des perspectives, risque de s'aggraver, car deux secteurs essentiels sont menacés de régression :

— la *construction navale*, qui emploie 16 000 personnes dans ses quatre chantiers (dont le plus important de France est situé à Saint-Nazaire), est frappée par des causes à la fois nationales (suspension de commandes militaires, arrêt de l'expansion de la flotte pétrolière, renouvellement partiel de la flotte de paquebots) et mondiales (maintien des taux de fret à un niveau bas, développement des constructions navales à l'étranger);

— l'*industrie du bâtiment*, devant l'achèvement de la reconstruction, est en perte de vitesse.

De plus, d'importantes entreprises de cette zone sont menacées à terme de difficultés graves pour des raisons particulières aux industries dont elles relèvent (construction aéronautique, fabrications d'armement).

Par ailleurs, l'ensemble de la circonscription d'action régionale « Bretagne » (comprenant les quatre départements d'Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord) pose un problème grave en raison de l'excédent continu de main-d'œuvre qui résulte d'une activité économique insuffisamment développée et diversifiée. Le dernier décret gouvernemental relatif à la refonte du système de la prime d'équipement en

matière d'aide régionale le reconnaît et prévoit des facilités particulières pour les industries qui s'y installeront. Ce régime a été récemment étendu aux départements de la Manche, de la Mayenne, de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

LE MASSIF CENTRAL

1. a) Il s'agit là encore d'une pièce maîtresse de la constitution géologique et physique de la France. Cristallin à l'ouest et volcanique à l'est, le Massif central est de formation ancienne comme le Massif armoricain, mais il est plus élevé que lui et, s'il est moins étendu, il est plus compact.

Bien que composé de deux provinces historiques, le Limousin et l'Auvergne, encore aujourd'hui orientées davantage vers l'extérieur que l'une vers l'autre, il présente, au point de vue humain, économique et social, une indiscutable individualité, qui justifie d'en avoir fait une région particulière, malgré le faible nombre de ses habitants (2 millions); près de la moitié de sa population active est engagée dans des activités agricoles. Le fait que, dans ces sept départements, la densité soit inférieure de près de moitié à la moyenne nationale était, au contraire, une raison de plus pour les grouper et les traiter distinctement. L'émigration leur a fait perdre le quart de leur population entre 1896 et 1954.

Sans doute, une telle *désertion* est largement explicable par des conditions naturelles défavorables, et il n'est pas question d'autre chose que de l'enrayer dans la mesure où elle risque de faire tomber — si elle ne l'a pas déjà fait — le peuplement de toute cette partie de la France au-dessous du minimum correspondant à une exploitation normale de ses ressources qui sont loin d'être négligeables. Aucun déterminisme, en effet, n'en commande la décadence, ni par conséquent l'abandon.

b) La preuve en est que plusieurs noyaux actifs ont pu se développer là où s'est manifesté, dans un passé plus ou moins récent, l'esprit d'entreprise, comme à *Clermont-Ferrand*, capitale française du caoutchouc. Rien n'empêche, semble-t-il dès lors, d'autres initiatives de renouveler et de multiplier ces exemples.

2. Un équilibre *agro-sylvo-pastoral*, à obtenir par un effort de reboisement et une meilleure exploitation du potentiel fourrager, est l'objectif essentiel des programmes d'action régionale établis pour le Massif central, car c'est avant tout de leurs aptitudes à l'élevage (bovins au nord et ovins au sud) et de leurs possibilités forestières que les zones montagneuses doivent tirer le moyen d'assurer à un minimum de population le maximum de ressources. Il doit s'ensuivre un développement des industries alimentaires (abattoirs modernes) et de celles du bois.

La mise en valeur systématiquement entreprise des *richesses minérales* de ce sous-sol primaire (uranium) ne sera pas non plus sans permettre la création d'un certain nombre d'emplois.

Mais il est escompté également de l'action d'animateurs locaux, s'appuyant en partie soit sur des décentralisations de Paris, soit sur le desserrement de l'agglomération lyonnaise, une *extension des noyaux industriels* existants. Les pouvoirs publics les y aideront notamment par un renforcement de l'équipement universitaire et de la formation technique ainsi que par un « désenclavement » physique de la région.

D'autre part, l'équipement touristique et thermal sera accru, le tourisme — plus spécialement familial et social — pouvant ici constituer une activité motrice, en particulier autour des lacs créés par les ouvrages hydro-électriques.

3. Des problèmes particuliers se posent à *Limoges* dont les industries traditionnelles (porcelaine et chaussures) nécessitent un effort de modernisation et de concentration s'accompagnant de reconversion. Par une action plus générale (logement, équipement urbain, promotion universitaire), les pouvoirs publics se proposent d'en faire comme de Clermont un point de fixation destiné à enrayer l'émigration.

LE SUD-OUEST

1. a) Le Sud-Ouest de la France, qui s'étend sur environ 20 % du territoire national, s'identifie au Bassin aquitain. Réplique méridionale du Bassin parisien, dont le sépare le seuil du Poitou comme de la région méditerranéenne, celui du Lauragais, c'est à la fois :

— une unité naturelle parfaitement délimitée par la façade atlantique, la chaîne des Pyrénées et l'arc de cercle de la Garonne;

— et une entité socio-économique nettement caractérisée par tout un ensemble de traits communs : *polyculture de subsistance familiale* ne faisant place que par endroits à quelques spécialisations (vignobles du Bordelais, de Cognac et d'Armagnac, pinèdes landaises, laiteries des Charentes), *industries plus ou moins artisanales* groupées en petits centres traditionnels (délainage de Mazamet, ganterie de Milhau), *déclin démographique* et vieillissement de la population (densité 44 h/km², la plus faible de la France avec le Massif central).

Sans doute, à y regarder de plus près, peut-on distinguer une Aquitaine océanique et une Aquitaine intérieure, la première gravitant autour de Bordeaux, la seconde autour de Toulouse; mais, dans ces deux grandes métropoles, il faut voir des pôles complémentaires, et non des capitales concurrentes.

b) L'agglomération bordelaise compte 440 000 habitants (330 000 en 1900), la ville elle-même entrant dans ce chiffre pour 260 000 personnes.

Situé au fond de l'estuaire de la Gironde, *Bordeaux* a dû au trafic portuaire, et en particulier au négoce des vins et des bois, ses plus brillantes époques de prospérité. Quoiqu'il s'y soit également implanté un certain nombre d'industries variées (huileries, industries alimentaires, fabriques d'engrais, métallurgie, raffineries de pétrole), son activité économique est actuellement en stagnation, et même en récession en ce qui concerne les chantiers navals.

Dans sa zone d'influence, pratiquement constituée par toute l'Aquitaine océanique, se trouvent les grands vignobles du Bordelais et la basse vallée fruitière de la Garonne, ainsi que les forêts de pins des Landes, avec leurs industries du bois et de la pâte à papier, et où a été découvert il y a quelques années le principal gisement de pétrole exploité en France (Parentis). Cette zone comprend aussi la vallée de la Dordogne et de ses affluents.

Bordeaux est ville de facultés et, de ce fait, son rayonnement est peut-être plus encore intellectuel et administratif qu'économique.

Ville de 270 000 habitants, *Toulouse*, située à mi-chemin entre l'Océan et la Méditerranée, séparée de Paris et échappant à son pouvoir centralisateur du fait de la distance et de la lenteur des communications à travers le Massif central, est déjà et sera de plus en plus une des grandes métropoles régionales françaises.

Elle en possède tous les attributs (administrations, banques, commerces, universités, traditions d'art), et son influence politique et intellectuelle s'exerce sur une dizaine de départements qui représentent le haut bassin de la Garonne et de ses affluents entre les Pyrénées et la bordure méridionale du Massif central.

Jusqu'ici l'activité économique de cette zone était peu importante et sa natalité très faible, de sorte qu'elle a subi une dépopulation rapide.

Les seules activités économiques en expansion sont, à Toulouse même, les produits chimiques (Office de l'Azote) et la construction aéronautique (Sud-Aviation).

Il faut noter par contre que, depuis quelques années, l'agriculture de la région s'est largement modernisée et que son essor a commencé à se répercuter sur le commerce et l'activité économique générale.

2. De façon générale, après avoir longtemps été un pays de cocagne, la région du Sud-Ouest a, plus qu'aucune autre, souffert des événements qui marquèrent le XIX^e siècle : essor industriel fondé sur le charbon et le fer, construction d'un réseau ferré rayonnant de Paris, crise agricole qu'avaient mieux pu surmonter les grandes exploitations du nord de la Loire.

Aussi est-elle aujourd'hui comprise dans la moitié « sous-développée » à dominance agricole (50 % de la population active) de l'économie française, celle qui est située à l'ouest et au sud de la ligne Caen-Grenoble, avec cette particularité que le Bassin aquitain est peu peuplé tandis que, des deux autres régions qui en font également partie, le Massif armoricain est surpeuplé et le Massif central dépeuplé. Le *revitaliser* est donc l'impératif essentiel, et d'autant plus pressant que ce sera l'une des régions les plus périphériques du Marché commun.

Il se trouve par chance que, dans les prochaines années, un fait nouveau est appelé à transformer profondément l'économie du Sud-Ouest : c'est la mise en exploitation du gaz naturel découvert à Lacq, près de Pau (Basses-Pyrénées). Elle a déjà suscité, en tant que source d'énergie et de matière première, la création ou l'extension d'industries de base (soufre, engrais azotés, aluminium), mais peu à peu elle favorisera en outre, par voie de conséquence, la croissance d'industries de transformation.

Le gisement pétrolier de Parentis a, de son côté, déterminé la construction d'une seconde raffinerie à l'estuaire de la Gironde, qui pourra elle-même donner naissance à des usines chimiques.

On doit, par ailleurs, signaler les efforts faits pour rassembler dans cette région les établissements de recherches et de constructions aéronautiques (avion « Caravelle »).

Mais c'est aussi une révolution agricole qui y est amorcée et qui va s'amplifier sous le triple effet de l'intensification céréalière (maïs hybride, nouvelles variétés de blés) et fourragère (élevage bovin dans les Pyrénées et ovin dans les Causses), de l'aménagement des Landes et des coteaux de Gascogne, et de l'organisation commerciale des productions de fruits et légumes (vallée de la Garonne).

Ces divers développements, que complétera un effort de mise en valeur touristique, attireront vraisemblablement vers le Sud-Ouest des courants d'immigration qui pourront provenir des régions françaises du Nord et de l'Ouest, en même temps que d'Afrique du Nord et de l'étranger.

3. En dehors des deux grands aménagements de bonification agricole évoqués plus haut, il est nécessaire de porter une attention spéciale à certaines zones industrielles de la région qui risquent d'être affectées par une éventuelle recession de leurs activités dominantes : chantiers navals (Bordeaux), houillères (Decazeville), etc.

a) *Zone de Bordeaux*; elle correspond en gros au groupement d'urbanisme et présente, comme toute la région du Sud-Ouest, un caractère marqué de déclin économique.

Le chômage s'y maintient (6 300 demandes d'emplois et 2 112 chômeurs secourus au 1^{er} mai 1960) et le sous-emploi y est à peu près général.

Les évaluations démographiques laissent prévoir, pour les cinq années à venir, dans le département de la Gironde, une augmentation de 11 000 personnes par suite des mouvements naturels; en outre, 10 000 en provenance du secteur primaire chercheront de l'emploi dans les secteurs secondaire ou tertiaire; enfin, la réduction du service militaire pourrait libérer 4 000 personnes supplémentaires.

Or, de 1954 à 1960, la population active industrielle a stagné numériquement, sauf une légère pointe en 1957 (développement de la construction).

Le nombre d'heures ouvrées a été en baisse de 10 % entre 1956 et 1959 dans l'industrie des métaux et de 9,5 % dans celle du bois, alors que dans l'ensemble du territoire ces industries étaient en progression.

Les industries mécaniques lourdes et métallurgiques nées des deux guerres ont disparu ou se trouvent en déclin, sinon en difficulté.

De plus, l'industrie des chantiers navals est en plein marasme. Aucune création nouvelle n'est encore venue prendre le relais de ces industries.

Dans le seul secteur secondaire, en supposant le maintien du secteur tertiaire à son niveau actuel, il apparaît indispensable de créer 15 000 emplois, dont 3 000 féminins au minimum, pour absorber les excédents démographiques prévus et résorber en partie le sous-emploi.

b) *Zone de Decazeville*; les mines du bassin houiller aveyronnais s'intègrent dans les Houillères du Bassin d'Aquitaine, dont elles constituent le groupe « Aveyron ».

S'étendant sur 3 000 hectares de concession, les couches de charbon exploitées sont en majeure partie constituées par des gisements d'épaisseur importante, mais barrés et irréguliers. Les unes sont exploitées en galerie, les autres le sont à découvert selon un mode d'exploitation unique en France et selon des procédés très mécanisés qui n'emploient pas beaucoup de main-d'œuvre.

La partie « découverte » est, du fait des conditions d'exploitation, très rentable, mais l'extraction du charbon dans les galeries fait que le prix de revient de l'ensemble est plus élevé que celui des autres exploitations nationales.

Ceci explique que les effectifs des houillères soient tombés de 6 000 ouvriers en 1925 à 4 000 en 1954 et à 3 000 aujourd'hui.

Depuis trente ans, on assiste en outre à une lente dégradation de la qualité du charbon extrait. Les impuretés contenues dans la houille représentaient, en 1959, 36,4 % du tonnage brut, contre 24,6 % en 1929 et 33,7 % en 1954.

La réduction d'activité du groupe « Aveyron » des Houillères du Bassin d'Aquitaine posait dès 1955 un problème grave. On estimait en effet, pour la période 1955-1961, qu'au total 1 800 hommes, soit 12 % de la population adulte de la région, seraient à reclasser; sur ce chiffre, 300 proviendront des jeunes gens terminant leur scolarité. Enfin, aux 1 800 hommes, il convenait d'ajouter 800 femmes dans la seule zone industrielle.

A la fin de l'année 1959, il a été décidé de réduire l'ensemble de la production charbonnière. Cette réduction affecte tous les bassins du Centre-Midi et particulièrement celui d'Aquitaine déjà fortement concurrencé par le gaz naturel de Lacq.

Dans l'immédiat, cette mesure se traduit par le licenciement de 450 mineurs, chiffre qui pourrait atteindre 1 200 dans les deux ou trois ans qui viennent.

Compte tenu des 1 800 personnes en quête d'emploi, c'est donc plus de 3 000 emplois qui seront à créer à plus ou moins brève échéance.

LE SUD-EST

1. a) Avec la clef de voûte qu'est le carrefour lyonnais et ses deux arcs-boutants que sont les Alpes d'un côté et les Cévennes de l'autre, le sillon rhodanien constitue l'articulation essentielle de la France du Sud-Est. Il était normal d'y adjoindre la vallée affluente de la Saône qui prolonge, entre le Morvan et le Jura, cette voie maîtresse jusqu'au seuil de Bourgogne d'où bifurquent ensuite trois branches : la première se dirigeant vers la Champagne et la Belgique, une autre vers la Lorraine et, par la Moselle bientôt canalisée, vers la Ruhr et les Pays-Bas, la troisième par la trouée de Belfort vers l'Alsace et l'Allemagne du Sud.

Le vaste ensemble qui en résulte est un *des plus contrastés, mais aussi des mieux équilibrés* qui soient, son agriculture s'étageant des plaines fertiles (fruits, vins, volailles) aux hauts pâturages (lait, fromage), son industrie juxtaposant grandes firmes (métallurgie, chimie, cimenterie, papeterie) et petits ateliers (soierie, décolletage, plastiques), son tourisme étant aussi bien de passage que de séjour (stations de montagne pour l'hiver comme pour l'été) et le champ des disciplines couvertes par les universités de Lyon, de Grenoble et de Dijon allant des sciences nucléaires aux études sur l'alimentation.

Si ce sont là des caractères qui différencient cette région du reste de la France, on y retrouve par contre le même type d'activités économiques et de vie sociale que dans toutes les parties alpines et péri-alpines des autres pays européens.

A la zone qui s'étend ainsi de Lyon à Milan et à Munich, il est permis de penser que l'instauration du Marché commun bénéficiera au moins autant qu'au triangle Ruhr-Nord-Lorraine; elle valorise en tout cas de manière décisive *la grande artère circulatoire Rhône-Rhin* qui relie, en évitant la chaîne alpine, la Méditerranée à la mer du Nord.

b) Cette zone hautement développée et de grand avenir compte une des plus grandes métropoles françaises, *Lyon*, la mieux placée pour faire contrepoids à la concentration parisienne.

L'agglomération lyonnaise compte 740 000 habitants (550 000 en 1900), la ville même de Lyon entrant dans ce chiffre pour 470 000 personnes.

Important nœud de communications créé par une confluence fluviale (Rhône et Saône) et la proximité de dépressions aisément franchissables dans les chaînes de montagne voisines (Alpes du Nord, Jura, Massif central), Lyon a eu de tout temps une grande fonction marchande et bancaire. Elle s'est de plus spécialisée depuis le XVI^e siècle dans la soierie et récemment dans les textiles artificiels.

Cependant, ses activités industrielles sont variées et prospères : industries chimiques, mécaniques (automobiles Berliet), électriques, alimentaires, etc.

Son rôle commercial se manifeste sur le plan international par sa foire bien connue et par la récente création du premier marché-gare français.

Enfin, ses facultés sont réputées et elle possède plusieurs écoles d'ingénieurs.

La zone d'influence directe de Lyon n'est pas très étendue en raison de la présence à une distance relativement faible des deux grands centres de Grenoble et de Saint-Etienne. Mais on peut dire que Lyon exerce un rayonnement très large recouvrant les zones d'influence propres de ces deux villes.

Grenoble a un rôle économique et intellectuel important, bien que cette ville ne compte que 170 000 habitants. Quant à l'agglomération stéphanoise, elle compte 270 000 habitants (200 000 en 1900), la ville de Saint-Etienne elle-même entrant dans ce chiffre pour 180 000 personnes. Saint-Etienne est la capitale du bassin industriel de la Loire.

Ce bassin de la Loire ne couvre en réalité que la très haute vallée de la Loire sur ses 200 premiers kilomètres; mais il s'étend par ailleurs sur la vallée du Gier qui se jette dans le Rhône.

L'origine de cette zone industrielle est l'existence du bassin houiller sur lequel, outre Saint-Etienne, de nombreux centres industriels se sont implantés, les principaux étant Saint-Chamond et Firminy qui, du reste, constituent à peu de choses près une très longue rue ininterrompue d'usines et d'agglomérations ouvrières dont le centre est Saint-Etienne.

Leur activité est très variée, mais surtout axée sur la grosse métallurgie (fonderies, aciéries notamment pour la marine, matériel de chemins de fer).

Les journaux et les magasins à succursales de Saint-Etienne couvrent une zone assez large, notamment vers le Massif central; mais ce n'est pas une ville de facultés : il y a toutefois une école des mines.

2. Pour mettre la région du Sud-Est à même d'*exploiter au mieux les avantages de position géographique et de dynamisme historique* qui sont les siens, deux sortes d'actions sont prévues :

— l'une concentrée : elle consiste à renforcer à tous égards l'axe rhodanien; une compagnie nationale a pour mission et a déjà eu en partie pour effet d'aménager le fleuve lui-même au triple point de vue : énergie, navigation, irrigation; d'autre part, la ligne ferroviaire a été électrifiée, cependant qu'une autoroute et un pipeline vont être construits;

— l'autre *diffuse* : elle consiste à assouplir et à rajeunir les structures agricoles et industrielles, à améliorer la productivité et la compétitivité, à moderniser la commercialisation, à développer les fonctions de direction.

3. Dans cette région en expansion générale, une zone fait exception, le *bassin de Saint-Etienne*. Sa population totale, avec 341 000 habitants, représente 50 % de celle du département de la Loire; les évaluations laissent prévoir, d'ici à 1965, et pour tout le département, un surplus démographique de 13 800 personnes, à raison de 3 900 par suite des mouvements naturels et de 9 900 immigrants en provenance essentiellement du département voisin de la Haute-Loire.

La population active du bassin comporte 147 000 personnes, soit 47 % de celle du département.

Sa situation économique et sociale est affectée par deux causes essentielles :

a) la réduction d'activité des houillères, dont les effectifs actuels (12 000 personnes) doivent être ramenés à 8 000 en quatre ans;

b) les structures périmées et la multiplicité des entreprises dans la métallurgie et l'industrie des métaux (armes et cycles) et dans le textile (soierie et rubannerie).

C'est ainsi que, dans la métallurgie, sur un effectif de l'ordre de 38 000 personnes, 500 ont été licenciées au cours du premier trimestre de 1960 et que, dans le textile, en regard de 9 000 personnes en activité, on comptait à la même époque plus de 400 demandes d'emploi non satisfaites.

Ainsi compte tenu de l'augmentation de la population, d'une part, et, d'autre part, du jeu de compression des effectifs, le nombre de personnes sans emploi risque d'atteindre, d'ici quatre ans, 11 000 personnes dans le bassin stéphanois et 23 000 pour tout le département de la Loire.

Les hauts pays de l'Ardèche et de la Drôme posent de leur côté des problèmes de dépopulation.

LA MÉDITERRANÉE

1. a) Par ses paysages, par son climat, par ses productions, cette dernière région est sans doute la plus originale de toutes et celle dont la délimitation pouvait le moins se discuter : c'est, en bref, la *participation française au monde méditerranéen*. Elle intéresse 12 % du territoire et 9 % de la population totale.

Une telle appartenance comporte ses atouts et ses handicaps.

Des premiers, certaines zones ont commencé à profiter, cependant que d'autres continuent à souffrir des seconds. C'est ainsi que les cultures de primeurs ont enrichi le Roussillon et le Comtat, que le tourisme a fait la fortune de Nice et de la Côte d'Azur, que Marseille a développé ses activités portuaires et ajouté à ses anciennes industries (corps gras), le complexe pétrochimique de l'étang de Berre. A l'opposé, les contreforts des Pyrénées et le rebord du Massif central, les Alpes du Sud et la Corse subissent une érosion à la fois matérielle et humaine. Quant au Languedoc, la monoculture viticole frappe son économie d'une extrême fragilité.

b) Deux grandes agglomérations, situées l'une et l'autre sur la côte, en constituent les pôles principaux : Marseille et Nice.

L'antique cité phocéenne est aujourd'hui une grande ville de plus de 700 000 habitants (500 000 en 1900) et, avec ses annexes, le premier port de France, en particulier pour l'importation des produits pétroliers. Elle est par elle-même le siège de diverses industries : chantiers navals, corps gras, textiles artificiels, etc.; mais surtout il existe dans son voisinage immédiat, d'une part, la grande zone de raffinage et de pétrochimie de l'étang de Berre, d'autre part, un bassin de lignite et des gisements de bauxite qui ont donné naissance à la production d'aluminium.

Disposant enfin avec Aix-en-Provence (30 kilomètres) d'une université importante et bien équipée, *Marseille* a tous les attributs d'une métropole régionale et en joue effectivement le rôle à l'égard de toute la France méditerranéenne.

Le grand port militaire de *Toulon* (184 000 habitants) se trouve dans sa zone d'influence. Celle-ci s'étend, en dehors de cette côte humainement très dense et économiquement développée, tout ensemble à une riche région de cultures maraîchères (Vaucluse) et à des pays dépeuplés et attardés (Alpes du Sud), mais où se poursuivent de grands travaux d'équipement hydro-électrique (Durance).

Grande ville de 240 000 habitants (110 000 en 1900), *Nice* est la capitale de la Côte d'Azur, la région la plus touristique de France et celle dont le développement a été le plus rapide depuis cinquante ans.

Le tourisme est sa principale activité économique, en raison de l'afflux croissant de touristes tant français qu'étrangers sur cette côte. La région a pourtant aussi d'autres activités, telles les industries des fleurs et des parfums.

Derrière une bande côtière très étroite et très peuplée, l'arrière-pays montagneux est à peu près vide, quoiqu'il possède quelques stations hivernales.

2. Sur cette terre de discontinuité, il s'agit donc de *généraliser les avantages* qu'elle offre dès que sont écartés les inconvénients qu'elle présente. Aussi bien l'avenir lui ouvre-t-il des chances nouvelles, tenant à sa position géographique sur l'axe principal d'une Europe désormais unie et liée à l'Afrique, à ses productions recherchées, à son excédent énergétique (électricité, carburants, éventuellement gaz saharien et énergie atomique à Marcoule), à l'extension des loisirs. Mais l'eau est la condition numéro un pour que le soleil soit bénéfique, et c'est sur ce problème que l'effort se concentre.

Ici plus que nulle part ailleurs, l'action des pouvoirs publics en vue de l'expansion régionale revêt la forme de très importantes opérations conduites et financées par des *compagnies nationales d'économie mixte*. Deux interventions sont centrées sur les zones déprimées ou sous-développées de la région.

L'une intéresse la *plaine languedocienne* : elle consiste dans la construction d'un canal partant du Bas-Rhône et devant permettre d'irriguer 200 000 hectares.

Dans cette zone, le pourcentage de la population active employée dans l'agriculture est de 35 % contre 27,6 % pour la France entière (la proportion est inverse dans l'industrie : 27,8 % dans le Languedoc, contre 35,7 % de moyenne française).

L'arrière-pays, aux terres souvent arides, n'offre que de très médiocres possibilités.

Dans la plaine, une monoculture, celle de la vigne, soumise à de fréquentes crises de surproduction, entraîne périodiquement la ruine des petits producteurs et l'exode des populations rurales.

Le Languedoc proprement dit compte trois départements gros producteurs de vin (Aude, Gard, Hérault), mais on englobe généralement dans la zone de production viticole le département contigu des Pyrénées-Orientales. Pour ces quatre départements, la superficie plantée en vigne ressort à 444 000 hectares (à comparer à 295 000 hectares de terres labourables). La production de vin, avec 28,6 millions d'hectolitres, a représenté, en 1949, 49 % de la production métropolitaine. Pour marquer toute l'acuité du problème que pose cette monoculture viticole, il n'est pas inutile de rappeler qu'au regard d'une production moyenne de vin en France de 67,5 millions d'hectolitres pour les dix dernières années, la consommation taxée annuelle n'a été en moyenne que de 43,4 millions d'hectolitres pendant la même période. L'irrigation permettra des productions répondant mieux à la demande des marchés intérieur et extérieur.

Parallèlement, de grands travaux d'aménagement hydro-électrique sont déjà réalisés, en cours ou en projet sur la *Durance* et le *Verdon*.

En *Corse*, enfin, travaillent deux sociétés de mise en valeur, l'une agricole et l'autre touristique.

3. Pour ce qui est de l'industrie, l'activité économique est, en premier lieu, affectée par la réduction d'activité des houillères. Dans ce domaine, les perspectives concernant le bassin de *Graissesac* sont particulièrement pessimistes. L'effectif actuel du bassin s'élève à 1 200 personnes, soit un mineur pour sept habitants, son exploitation constituant la seule activité industrielle locale. La production annuelle (300 000 tonnes), en grande partie des demi-gras, d'écoulement difficile, correspond sensiblement à l'excédent actuel de production de l'ensemble du bassin des Cévennes par rapport aux ventes, ce qui a conduit à envisager une fermeture complète du bassin de *Graissesac*. Un problème similaire, certes moins aigu, mais plus important, se pose à *Alès* (11 000 mineurs).

En dehors des houillères, d'assez nombreuses industries sont implantées dans la région (chapellerie de la *haute vallée de l'Aude*, bonneterie, lainage, drap de Lodève, carrières). Elles sont soumises à des crises périodiques, en raison de leurs structures souvent désuètes et de leur multiplicité; sur 10 514 établissements, 23 seulement emploient plus de 500 salariés et 130 plus de 100 salariés.

Dans cette préoccupation, *Montpellier* a été retenu comme pôle de développement au centre de la zone viticole à reconvertir.

Italie

L'économie italienne est caractérisée par un net dualisme : d'une part, les régions du Centre et du Nord (appelées communément le Nord), à niveau élevé d'industrialisation et à mécanisme autonome de développement; d'autre part, les régions méridionales (Sud ou *Mezzogiorno*) qui représentent 40 % du territoire national et 37,6 % de la population et qui constituent une région arriérée typique où seules quelques zones sont solidement insérées dans une économie de marché.

Le processus de développement de l'économie italienne présente de profonds déséquilibres régionaux entre le Nord et le Sud dus à des causes complexes parmi lesquelles intervient notamment la tendance au réemploi dans les régions du Nord des revenus additionnels provenant des niveaux de productivité plus élevés qui y sont atteints.

C'est pourquoi le taux d'accroissement du revenu a été nettement plus élevé dans les régions du Centre et du Nord que dans les régions méridionales, bien que, à la suite d'une politique particulière d'intervention, le taux de développement de l'économie du Midi se soit, au cours de ces dernières années, sensiblement rapproché de celui de l'Italie du Nord

Quelques chiffres peuvent donner une vue d'ensemble des différences dans les structures de la production.

La répartition de la population résidente par professions à la date du recensement de 1951 montre que, dans les régions du Centre et du Nord, les pourcentages étaient respectivement de 36 % pour l'agriculture, 37 % pour l'industrie et 27 % pour les autres activités; alors que, dans le Midi, les chiffres correspondants étaient de 56 % pour l'agriculture, 22 % pour l'industrie et 22 % pour les autres activités.

Pour qualifier la structure différente de la productivité du Midi, il est bon d'observer que son industrie en 1951 se différenciait de celle du Nord non seulement par le faible nombre de travailleurs, mais aussi et surtout par de profondes différences de structures. Dans le Nord, en effet, plus de 60 % des travailleurs étaient occupés dans des secteurs qui peuvent être estimés représentatifs d'une industrie moderne. Dans le Midi, au contraire, les travailleurs occupés dans les industries alimentaires, du bois, de l'habillement et du bâtiment étaient en majorité.

En outre, le chiffre moyen des travailleurs par unité industrielle locale est de 10,9 dans le Midi contre 26,0 dans le Centre et le Nord.

Le degré de mécanisation présentait une moyenne de 3,1 CV par travailleur dans le Nord contre 2,1 CV dans le Sud.

En ce qui concerne le degré d'industrialisation, la distribution territoriale de l'industrie dans le Sud tendait en outre à reproduire les mêmes inégalités que celles qui existent entre le Nord et le Midi.

Dans le secteur de l'industrie mécanique, par exemple, plus de la moitié des travailleurs était concentrée en Campanie où se situaient environ 57 % des entreprises de cette catégorie dans le Midi.

Ce dualisme de l'économie italienne a imposé en 1950 la mise en œuvre d'une politique d'intervention particulière de l'Etat dans les régions du Midi, car on avait compris que les seuls effets de propagande du développement industriel du Nord étaient trop faibles pour permettre l'espoir de le sortir, même lentement et graduellement, du cercle vicieux du sous-développement.

L'objectif de l'action particulière de l'Etat a été de déclencher un processus cumulatif de développement de l'économie du Midi. D'une part, on a prévu des interventions destinées à écarter les obstacles créés par les institutions et le milieu à l'accroissement du revenu agricole, d'autre part, on a entrepris une action pour éliminer les facteurs liés à la situation de sous-développement qui faisaient du Midi une zone

impropre à l'implantation d'industries. Il a été décidé de pourvoir à la première de ces exigences par la réforme agraire et par un programme massif de financement de travaux publics et privés dans le secteur de l'agriculture; il a été décidé de répondre à la seconde exigence par la création directe dans le Midi d'un stock de capitaux non immédiatement productifs (les infrastructures nécessaires à un processus d'industrialisation) et enfin, par un mécanisme de stimulation des investissements privés dans le secteur de la production tant agricole qu'industrielle.

La Caisse du Midi, à laquelle fut attribuée une dotation de 2 078 milliards de liras, a été constituée pour réaliser ce programme. Au critère initial qui basait principalement l'action pour le développement sur l'agriculture et sur les infrastructures, est venue s'ajouter la décision d'intervenir également directement dans le secteur industriel, au moyen des établissements à participation d'Etat. En effet, une loi du 29 juillet 1957 a fait obligation à tous les holdings industriels de l'Etat (I.R.I., E.N.I., etc.) d'effectuer, dans le Midi, 40 % du total de leurs investissements. C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années, l'activité de la Caisse du Midi s'est également étendue à la formation professionnelle technique de la main-d'œuvre sur la base des exigences posées par le développement agricole et industriel.

La politique entreprise en 1950 s'est donc fixé pour objectif de modifier la tendance naturelle du système économique italien par le déclenchement d'un processus de développement fondé sur une modification territoriale du flot des investissements.

Le plan Vanoni a défini l'action entreprise dans le Midi comme un aspect de la politique nationale de développement.

Cette action ne peut produire ses effets qu'à long terme; c'est pourquoi l'analyse du bilan économique des deux grandes zones économiques italiennes ne suffit pas à elle seule pour indiquer l'état actuel de la transformation des structures économiques, qui est en cours dans le Midi.

Toutefois, la dynamique du revenu en termes réels exprimés en prix constants fait apparaître dans le Midi, pour la période de 1951-1959, un accroissement de 36,7 % correspondant à un taux composé annuel de 4 %; par contre, le revenu individuel a augmenté de 27 %, soit un taux annuel de 3,3 %. Pendant la même période, dans les régions du Nord, le revenu s'est accru de 64,7 %, soit un taux annuel de 5,6 %. Le revenu individuel a augmenté de 46,2 %, soit un taux annuel d'accroissement de 4,8 %.

Dans le Midi, le revenu moyen par tête a atteint, en 1959, 44,7 % de celui du Nord; il s'est élevé à 159 200 liras contre 356 200 liras pour le Nord.

Une analyse plus détaillée de l'évolution du revenu par tête dans les quatre premières années d'activité de la Caisse et dans les quatre années suivantes met en évidence que, si dans les quatre premières années, le taux du développement du Nord et du Centre de l'Italie (+ 5) a été supérieur à celui du Sud (+ 1,8), le taux du Sud s'est, dans les quatre années suivantes, rapproché sensiblement de celui du Centre-Nord (+ 4,3 contre 4,7 %).

Ce résultat est parfaitement compréhensible si l'on considère que l'effort financier intense supporté pour le développement économique du Sud de l'Italie était nécessairement composé en grande partie de dépenses et d'investissements à productivité différée. Le processus d'égalisation du taux de développement

économique du Midi est un processus lent à porter des fruits concrets, du fait qu'il s'appuie sur la condition préalable d'un changement radical de la structure fondamentale d'une économie qui, jusqu'à une époque récente, était arriérée et presque abandonnée à elle-même.

Dans l'ensemble, par conséquent, durant les quatre années de 1951 à 1955, en dépit de la mise en œuvre d'une politique d'expansion économique du Midi, visant à l'accroissement du revenu, les dépenses faites, non seulement ne se transformaient pas en améliorations concrètes, mais la tendance à l'appauvrissement, par rapport aux autres zones d'Italie, s'est poursuivie; dans les quatre années suivantes, de 1955 à 1958, en revanche, cette tendance a été stoppée et les dynamiques de développement ont été sensiblement égales dans les deux zones de division du territoire italien.

Le résultat n'est pas spectaculaire, mais il est certainement satisfaisant si l'on songe que la structure économique d'une zone arriérée ne peut être changée radicalement en quelques années. Il est en outre encourageant de penser que la politique d'intervention entreprise déclenche inévitablement un processus automatique d'effets cumulatifs appelés à devenir de plus en plus sensibles.

Les modifications de structure en cours ne sont cependant pas encore susceptibles d'assurer au Midi un mécanisme propre de développement, sans qu'il y ait à l'avenir un apport extérieur encore plus massif.

En 1959, les pourcentages dans la répartition de la main-d'œuvre professionnelle faisaient apparaître, pour le Nord, les proportions suivantes : 25,4 pour l'agriculture, 42 % pour l'industrie, 32,1 % pour les autres activités; dans le Midi, par contre, les pourcentages étaient de 41,5 % pour l'agriculture, 30,5 % pour l'industrie, 28 % pour les autres activités.

Cette situation est mieux exprimée par le fait que 16,6 % seulement des investissements industriels effectués dans toute l'Italie en 1959 se sont situés dans le Midi, cette situation reflète à peu près celle qu'on pouvait constater pour chaque année de cette dernière décennie.

Dans l'économie du Nord, en 1959, les activités industrielles et tertiaires représentent un pourcentage de plus en plus élevé. Cependant, dans l'agriculture également — bien que la part de celle-ci dans le produit net tende à se réduire — la productivité augmente rapidement, étant donné le haut niveau technique déjà atteint, et l'adaptation efficace aux techniques modernes de production. Un indice représentatif de cette efficacité est donné par le niveau de la production à l'hectare, par le taux très bas de l'auto-consommation agricole et donc par une intégration efficace dans le marché. A l'opposé, la structure économique du Midi est encore caractérisée par une prédominance absolue des activités agricoles, par une proportion élevée des travailleurs de ce secteur, par une valeur marginale très faible du travail et par une intégration encore trop faible de la production dans le marché, à l'exclusion de quelques zones maraîchères et fruitières de Campanie, de Sicile, des Pouilles et de Calabre. C'est ainsi que l'industrie a une importance encore très faible, tandis que la composition interne du produit net des activités industrielles met en évidence l'importance déterminante de l'industrie alimentaire et de celle du bâtiment.

Dans son ensemble, le Midi présente encore aujourd'hui l'aspect d'une zone typiquement arriérée et dépourvue d'un mécanisme de développement capable d'assurer une utilisation convenable des facteurs de production. Le rythme de

développement enregistré au cours des dernières années est également le fruit d'une intervention extérieure qu'on peut évaluer pour chaque année à 800 ou 900 milliards environ sur les 3 500 milliards de lires du revenu régional, soit 23 %.

Le Midi, tout en présentant lui-même des réalités socio-économiques différentes et des zones où le développement ne fait que débiter, a cependant des caractéristiques de base unitaires qui en font une seule réalité du point de vue économique. L'action en cours dans le Midi est unitaire, ce qui n'exclut cependant pas la mise en œuvre de politiques régionales différentes, concrétisées actuellement par l'intervention spéciale en Calabre, par le plan de remise en valeur de la Sardaigne et par les études en cours visant à différencier par secteur et par région les aides accordées aux particuliers.

L'Italie du Nord présente également des réalités socio-économiques différenciées. Tout d'abord, il faut noter que le rythme le plus intense de développement et, en second lieu, d'industrialisation s'observe dans les trois régions administratives de la Lombardie, du Piémont et de la Ligurie qui, avec le Val d'Aoste, constituent l'Italie du Nord-Ouest.

Le revenu moyen par tête dans cette région socio-économique est passé de 311 000 lires en 1951 à 448 000 lires en 1959 contre 160 000 lires en Italie du Sud et 294 000 lires en Italie du Nord-Est et du Centre. La composition du produit net global révèle que la part de l'activité industrielle est de 61 %, alors que celle de l'agriculture n'est que de 11,6 %.

Il subsiste toutefois dans ces régions des zones marginales où le phénomène du dépeuplement est intense, ainsi que celui de la migration des populations agricoles vers les villes industrielles.

Les autres régions administratives du Nord ont, elles aussi, présenté au cours des dix dernières années un taux de développement remarquablement élevé, et supérieur à la moyenne nationale.

Le revenu par tête est passé de 190 000 en 1951 à 295 000 en 1959, soit un accroissement de 47 %. Cependant, à l'intérieur de ces régions, en plus des zones marginales représentées principalement par les communes de l'arc alpin et par l'Apennin toscan et émilien, il faut signaler la crise qui est apparue dans l'agriculture et dans l'activité industrielle traditionnelle de Toscane et d'Ombrie.

Le gouvernement a préparé dès 1950 une politique particulière d'intervention dans les zones de dépression du Nord de l'Italie. Cette intervention est essentiellement concrétisée par une subvention supplémentaire pour les travaux publics dans le secteur agricole et dans le secteur plus général des services publics, ainsi que par la suppression de l'impôt sur la richesse mobilière pour les petites entreprises industrielles situées dans les communes de moins de 10 000 habitants déclarées en état de dépression. Actuellement, toutefois, le gouvernement italien étudie un projet de loi qui prévoit une intervention plus organique pour ce genre de zones.

Les problèmes les plus urgents se posent dans les zones marginales pour lesquelles il n'y a pas, dans le cadre des prévisions de moyen terme, de possibilités de développement de la production susceptibles de déterminer un équilibre dynamique entre la population et les ressources. Dans ces zones soumises à un dépeuplement intense, se pose le problème de rétablir un équilibre valable entre les ressources et la

population au moyen d'une intervention portant sur l'ensemble des activités économiques en vue de leur développement.

Pour procéder au classement des régions socio-économiques italiennes, on s'est basé sur la division du pays en deux grands regroupements : le Centre-Nord et le Sud ou Mezzogiorno. A l'intérieur de ces regroupements, les régions ont été classées sur la base de quelques critères d'ordre démographique (densité de la population, population active, main-d'œuvre, indices sociaux et économiques, nature des ressources, rapport agriculture-industrie et rapport villes-campagnes, niveau de vie, etc.), ainsi que sur la base des divisions administratives. A l'intérieur de ces régions, ont été en outre repérées les « zones-problèmes », c'est-à-dire les très petites zones caractérisées par une homogénéité particulière en ce qui concerne les problèmes spécifiques économiques, sociaux, et de développement spatial.

Pour certaines de ces régions, des études très développées ont permis une analyse plus détaillée.

Les régions administratives italiennes jouissent, aux termes de la constitution, de l'autonomie administrative et sont pourvues d'organismes représentatifs et exécutifs.

Jusqu'à présent, cette organisation administrative autonome n'a été réalisée que pour quelques régions, à savoir la Sicile, la Sardaigne, le Trentin-Haut Adige et le Val d'Aoste. Pour la région de Frioul-Vénétie Julienne, les procédures législatives pour réaliser cette autonomie administrative sont en cours.

La nécessité de déterminer des zones socio-économiques homogènes ne permettait pas de respecter la répartition administrative régionale. Cependant, la nécessité de disposer de données statistiques représentatives des caractéristiques socio-économiques des zones retenues a imposé que, dans leur regroupement et leur délimitation, ces zones ne franchissent jamais les limites de chaque région administrative. Ces dernières sont restées, par conséquent, les cellules élémentaires de la délimitation des régions socio-économiques italiennes.

Les données au 31 décembre 1959 se rapportant à la superficie territoriale, à la population résidente et au mouvement naturel de la population ont été extraites des annuaires italiens publiés par l'Institut central de statistique. La répartition de la population résidente par classes d'âge, la distinction entre population résidente active ou non active, ainsi que la répartition de la population active par secteurs d'activité économique ou par situation de la profession ont été extraites — en l'absence de tout relevé systématique annuel — du dernier recensement démographique du 4 novembre 1951. Les données sur la main-d'œuvre au 20 avril 1959 ont été extraites par contre des relevés nationaux de la main-d'œuvre que l'Institut de statistique établit trimestriellement au moyen d'enquêtes par sondage.

Les chiffres relatifs au revenu produit en 1958 ont été extraits de l'étude du professeur Tagliacarne : « Calcul du revenu produit par le secteur privé et par l'administration publique dans les provinces et régions d'Italie de 1952 à 1958 ». Il n'a pas été possible d'utiliser les chiffres du bilan économique national, calculé par l'Institut de statistique, ceux-ci n'étant pas ventilés par région.

Enfin, les données concernant les inscriptions sur les registres de placement ont été extraites des statistiques des inscriptions au bureau de placement, publiées par les soins du ministère du travail et de la prévoyance sociale et se rapportent aux chômeurs et aux personnes à la recherche d'un premier emploi, c'est-à-dire aux deux premières seulement des cinq catégories considérées par ces statistiques.

PIÉMONT, LOMBARDIE, VAL D'AOSTE ET LIGURIE

1. Cette région socio-économique comprend quatre régions administratives, à savoir le Piémont, la Lombardie, la Ligurie et le Val d'Aoste. Cette dernière région possède un statut spécial qui lui confère l'autonomie administrative.

Ces régions présentent une remarquable homogénéité de caractères socio-économiques ainsi qu'un niveau de développement supérieur à celui de toutes les autres régions du pays. L'industrie présente l'indice de concentration le plus élevé.

Cette région s'étend sur 57 876 km² qui représentent 19,2 % du territoire national. Elle comprend tout l'arc alpin occidental qui constitue la frontière avec la France et la Suisse, la haute et moyenne vallée du Pô, la zone côtière tyrrhénienne de la Ligurie et l'Apennin ligure. La population résidente représente 25 % du chiffre national total et a manifesté dans les six dernières années une tendance à accroître son importance par rapport au total national. Cet accroissement est le fruit de la forte attraction qu'exerce cette région sur les populations des autres zones du pays.

Le revenu produit dans cette région représente 39 % du revenu national; le revenu par tête est par conséquent le revenu le plus élevé enregistré; il s'élève à 375 000 liras. Il dépasse ainsi de 53,4 % le niveau du revenu moyen par tête en Italie.

Pour préciser le niveau de développement atteint par cette région, on notera que le revenu par tête des trois provinces ayant la plus forte concentration industrielle — Milan, Turin et Gênes — s'élève respectivement à 320 000, 441 000 et 398 000 liras.

La structure économique de la région est caractérisée par la très forte concentration industrielle et par une agriculture qui compte parmi les plus évoluées.

Au recensement de 1951, la population active, qui représentait 45 % de la population résidente, se répartissait pour 76 % environ entre secteurs industriels et tertiaires, tandis que l'agriculture n'en occupait que 24 %. Dans la même région, la répartition par secteur du produit régional net montrait que la part de l'industrie et des services était de 78,7 %.

En 1959, d'après l'enquête sur la main-d'œuvre effectuée par l'Institut central de statistique, 81,4 % des travailleurs étaient employés dans l'industrie et les services. Parallèlement, la composition du produit net régional indiquait que l'importance relative des secteurs non agricoles s'était accrue ultérieurement et était passée à 82,2 %.

La structure industrielle de cette région repose sur la multiplicité des productions. La seule exception est constituée par la zone de Turin où l'industrie automobile a une importance déterminante, presque toutes les autres industries devant être considérées comme ses satellites.

Dans cette région, l'industrie présente en outre des caractères de concentration dans le triangle formé par les villes de Turin, Milan et Gênes, et en même temps de localisation diffuse dans les autres zones et particulièrement dans les vallées alpines.

Dans les zones de concentration se posent désormais des problèmes délicats de décongestion que le gouvernement entend résoudre au moyen d'une politique

industrielle tendant à favoriser la localisation des nouvelles implantations dans les zones où le pouvoir d'attraction est actuellement moins grand.

L'agriculture est caractérisée par des situations assez différenciées. On passe de la plaine très fertile et irriguée, dans laquelle les exploitations agricoles, en majorité moyennes et grandes, sont hautement spécialisées et mécanisées, aux zones de colline et de montagne, où l'agriculture laisse une large place aux cultures fourragères et aux pâturages, à l'arboriculture et à la forêt. Enfin, la zone côtière ligure est remarquable par la richesse de ses productions; elle est caractérisée par des petites exploitations consacrées à la floriculture.

Dans les zones de plaine, la moyenne et la grande entreprise à gestion capitaliste repose sur une structure foncière de moyenne et grande propriété. Par contre, dans les zones de collines et en Ligurie, la petite exploitation familiale prédomine. Dans les zones montagneuses, où se trouvent les pâturages et les forêts, la petite propriété coexiste avec la grande propriété appartenant à des personnes morales et aux communes.

L'assolement est généralement fondé sur des rotations d'une technique remarquablement avancée dans lesquelles les cultures fourragères alternent avec les céréales et les plantes d'enrichissement les plus variées.

Les productions prédominantes dans cette région sont, en premier lieu, l'élevage des bovins, le lait et ses dérivés, et ensuite le blé et le maïs. Sur les collines du Piémont, la vigne est très répandue et produit des vins très estimés. En outre, la culture du riz a une concentration remarquable dans cette zone; elle est principalement localisée dans les provinces de Novare et de Vercelli.

Les rendements à l'hectare sont très élevés et atteignent pour le blé plus de 38 quintaux dans les zones de plaine. Le nombre de têtes de bétail à l'hectare est également très élevé.

Dans le cadre de cette agriculture qui, dans son ensemble, représente un des secteurs les plus évolués du pays, se trouvent toutefois des zones marginales constituées par les hautes vallées alpines et les zones de l'Apennin ligure où les très bas rendements unitaires et la faible rétribution du travail favorisent un fort courant de dépeuplement, créant ainsi le grave problème de l'abandon des terres, ce qui rend la situation économique déjà difficile de ces zones encore plus précaire.

Le développement agricole et industriel important a rendu également possible ces dernières années un rythme intense d'expansion des activités tertiaires. Il faut souligner en particulier que les grandes industries établies dans cette région possèdent leur propre service de distribution directe, dont l'organisation centrale est par conséquent établie dans cette région.

En plus du rôle qu'il assume dans le trafic intérieur et le trafic transalpin, le port de Gênes, un des plus importants d'Italie, tant pour le trafic des marchandises que pour le trafic des passagers, joue un rôle important dans cette région.

La structure sociale présente des articulations diverses qui peuvent être distinguées comme suit :

a) D'une part, les grands centres urbains où il a fallu faire face au cours des dix dernières années à l'ensemble des problèmes posés par le développement accéléré

de la production et par l'important afflux des immigrés venant de la campagne et des zones méridionales. Ces zones, qui comprennent les grandes villes de Gênes, Turin et Milan, sont le centre d'une vie culturelle intense et jouent donc un rôle très important de cités-pilotes du fait de la présence de centres d'études et de recherches aussi bien publics que privés.

En effet, à côté des établissements universitaires de ces trois centres, des organismes de formation et de recherche créés par les industries publiques et privées se sont développés ces dernières années.

b) D'autre part, les zones agricoles de la plaine et des collines moyennes dont l'habitat est localisé dans des petits centres très proches les uns des autres où l'expansion de la production agricole est soutenue par la proximité des centres urbains qui ont influencé d'une manière sensible les modifications survenues dans les structures sociales traditionnelles.

c) Enfin, les zones marginales de montagne où l'exode des jeunes et les déséquilibres entre la population et les ressources créent des situations sociales particulièrement délicates tant en ce qui concerne les problèmes scolaires qu'en ce qui concerne les infrastructures civiles.

2. Les perspectives de développement de la région n° 1 sont particulièrement favorables, étant donné la croissance économique élevée que connaît l'Italie. La politique de libération des échanges internationaux poursuivie au cours des dernières années a contribué d'une manière décisive à un développement concurrentiel de la structure industrielle, fait d'une importance remarquable si l'on tient compte qu'à la fin de la seconde guerre mondiale, en plus des destructions par faits de guerre, l'apport productif de cette région se révélait être marginal par rapport aux marchés internationaux en raison de ses coûts de production sensiblement plus élevés. Le processus d'adaptation a déterminé cependant des tensions sensibles, sur le plan social également, particulièrement à Gênes, dans le secteur mécanique et dans celui de la construction navale. La variété des productions a cependant permis et permet toujours de faire face à des crises survenant dans certains secteurs, à l'exception, comme il a été dit plus haut, de la zone de l'industrie automobile de Turin.

Compte tenu du mouvement prévisible de la population et des perspectives de développement technologique dans le domaine de l'industrie, l'adaptation professionnelle rapide des cadres des entreprises, tant dirigeants qu'exécutants, soulève des problèmes délicats, en raison également des migrations en provenance des zones agricoles et des autres régions. L'agriculture qui, elle aussi, a déjà atteint des niveaux très élevés d'efficacité dans l'organisation et la production, présente une nouvelle capacité d'expansion et de modernisation. L'agriculture de cette région est en effet celle qui a les plus grandes capacités d'intégration au marché européen dans une perspective de pleine libération.

3. Trois ordres de problèmes se posent, par conséquent, dans le cadre des perspectives ultérieures d'expansion de l'économie régionale.

Les zones marginales et les zones montagneuses constituent une zone-problème et requièrent un type particulier d'intervention, tenant compte de la faible capacité d'expansion économique existante et tendant à restaurer, dans les limites du possible, l'équilibre du rapport entre la population et les ressources, tant par la reconversion de l'agriculture que par l'expansion des activités touristiques.

Le développement industriel pose des problèmes de décongestion. L'amélioration de la législation qui prévoit des avantages fiscaux en faveur de la petite industrie qui s'implante dans les petites communes pourra donner des résultats plus favorables en facilitant une implantation industrielle plus diffuse.

Le développement rapide de la production, l'exode agricole et la forte migration vers les centres urbains posent d'une manière urgente le problème de la formation du personnel et de l'adaptation des services scolaires, des services d'assistance et des services sociaux en général.

GRANDE RÉGION N° 2

ÉMILIE — VÉNÉTIE — TRENTIN-HAUT ADIGE — FRIOUL-VÉNÉTIE JULIENNE

1. Cette région socio-économique est formée de quatre régions administratives dont deux, le Trentin-Haut Adige et le Frioul-Vénétie julienne, jouissent d'une véritable autonomie administrative en vertu d'un statut particulier. Quoiqu'elle présente dans l'ensemble des traits homogènes, elle renferme, en raison de son étendue, un grand nombre de situations sociales et économiques diverses. En fait, cette région s'étend à partir de l'arc alpin centre-oriental, englobe les territoires orientaux de la plaine formée par le système hydrographique du Pô qui sont délimités par l'Adriatique, et remonte en Romagne jusqu'à l'Apennin central. Cette région socio-économique comprend par conséquent des zones de montagnes, de plaines et de collines : la superficie totale, représentant 20,5 % de la superficie de l'Italie entière, se répartit à raison de 45 % en montagnes, 16,3 % en collines et 38,7 % en plaines.

Sa population représente 19 % de l'ensemble de celle du pays; au cours des six dernières années, elle a manifesté une tendance à diminuer en pourcentage par rapport au total, bien que certaines zones accusent un taux de natalité très élevé. Il faut dire que la région du Nord-Est constitue le foyer d'une migration, tant définitive que saisonnière, très intense vers la région du Nord-Ouest, en raison de son développement industriel, et vers l'étranger.

La configuration orographique exerce une influence sur la structure économique de la région et de ses différents zones. C'est ainsi que le Trentin-Haut Adige et une bonne partie des zones montagneuses du Frioul-Vénétie julienne présentent les traits d'une économie de montagne, avec un développement industriel étiré le long des vallées, et un développement touristique dont ont bénéficié l'artisanat artistique, les activités commerciales et les services.

Au contraire, l'Emilie-Romagne et la Vénétie, régions plates à l'exception de la zone apennine de la Romagne, possèdent une structure économique dont la base est l'agriculture bien que, ces dernières années notamment, la part en pourcentage de revenus agricoles dans l'ensemble des revenus soit allée en diminuant.

En 1958, le revenu de cette région représentait 20,2 % du revenu national, cependant que le revenu par tête dépassait de 6,5 % le niveau moyen du revenu national par tête.

La composition des revenus nets fait ressortir que, tandis qu'en 1952 la part des revenus agricoles s'élevait à 36 %, en 1958 elle ne représentait plus que 28 % de l'ensemble du produit net.

La répartition de la main-d'œuvre entre les différentes professions peut être obtenue soit en se référant à la ventilation de la population active par secteurs d'activité telle qu'elle ressort du recensement de 1951, soit à l'enquête par sondages concernant la main-d'œuvre, effectuée par l'Institut national de la statistique. Le manque d'homogénéité des sources de renseignements statistiques ne permet pas de relever avec exactitude les variations passagères, mais les données fournies peuvent être néanmoins révélatrices de certaines modifications structurelles qui s'opèrent dans la région, compte tenu de l'évolution du produit net.

Au recensement de 1951, les professionnels de l'agriculture représentaient 44,5 % de la population active, contre 30 % pour l'industrie et 25,5 % pour le secteur tertiaire.

De l'enquête par sondages relative à la main-d'œuvre effectuée le 20 avril 1959 par l'ISTAT, il ressort que la main-d'œuvre employée dans la région se répartissait à raison de 30,4 % dans l'agriculture et 69,6 % dans les autres secteurs.

Du point de vue de l'agriculture, on peut distinguer dans cette région quatre zones fondamentales : la zone de collines ou de plaines qui comprend une grande ville de la Vénétie et la partie nord de l'Emilie ainsi que les zones vallonnées du Frioul-Vénétie julienne et du Trentin-Haut Adige, caractérisées par une agriculture très évoluée avec une mécanisation très poussée. La structure agraire est assez variée; elle comprend aussi bien des petites que des moyennes et grandes propriétés; en ce qui concerne le mode d'exploitation, ce sont les exploitations moyennes et petites qui dominent. La deuxième zone, celle du Delta padouan, a été récemment conquise sur les eaux des marécages, et ne l'est d'ailleurs pas encore totalement; elle possède une configuration bien particulière, présentant des problèmes de développement et des indices de dépression assez sérieux par rapport aux autres zones; la grande propriété y prédomine encore, mais elle a été atteinte par la réforme agraire qui y a introduit la petite exploitation paysanne.

Cette action, accomplie par l'office du Delta padouan, dans les provinces de Ravenne et de Ferrare, a eu pour objet d'éliminer les déséquilibres sociaux les plus notables et l'insuffisance de la mise en valeur de l'agriculture de ces zones où des masses importantes de travailleurs manuels s'étaient concentrées en vue des travaux d'assainissement entrepris à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, et étaient demeurées par la suite.

Les réformes amorcées ces dernières années ont provoqué un remarquable développement de l'agriculture, démontrant ainsi l'excellente réceptivité des terres. La zone de la Romagne, ou plus exactement celle des provinces de Modène, Reggio, Emilia, Bologne et Forlì, qui, par une large bande de collines, relie la plaine à l'Apennin émilien, se caractérise par une agriculture également intensive, mais mixte et avant tout fondée sur l'exploitation familiale de métairie. Cette zone, à son tour, a pour confins les localités les plus élevées de l'Apennin, où la situation marginale de l'agriculture pose à nouveau des problèmes de dépression, de caractère aussi bien économique que social, et provoque un important mouvement de dépeuplement.

On trouve en dernier lieu la zone montagneuse des Alpes, avec une économie fondée principalement sur les exploitations forestières et fourragères et où domine l'élevage. La propriété des terres est fortement concentrée entre les mains de personnes morales, communes et collectivités. Il s'agit presque toujours de surfaces boisées ou de pâturages.

Parmi les diverses productions, la plus importante est de loin l'élevage, suivie par les céréales, les cultures arboricoles (en particulier vigne et arbres fruitiers) et maraîchères. Les cultures industrielles, et particulièrement la tomate et la betterave à sucre, sont largement répandues, surtout en plaine; elles animent un réseau très diffus d'industries de transformation et de conserves, c'est-à-dire l'industrie sucrière grande et moyenne et la petite, moyenne et grande industrie du lait, qui, à son tour, se relie à l'élevage porcin et à l'industrie des conserves de viandes. L'industrie minotière et celle des pâtes alimentaires revêtent également une certaine importance.

Les populations agricoles ont, dans ces zones, donné naissance à une structure capillaire de services coopératifs qui fournissent une contribution des plus remarquables à la capacité de production de ce secteur ainsi qu'au niveau des revenus des exploitations agricoles. Signalons en particulier les initiatives en faveur du crédit, ou les caisses rurales et les coopératives de transformation des produits agricoles.

Les rendements unitaires sont très divers selon les différentes zones et, pour les céréales, ils dépassent souvent 35 quintaux à l'hectare en plaine.

Cette région socio-économique, à part quelques secteurs particuliers comme les zones industrielles de Trieste et de Monfalcone, a vu son développement retardé par rapport à la région du Nord-Ouest.

Après la seconde guerre mondiale, la découverte du méthane dans la vallée de Padoue a contribué à accélérer le rythme de l'expansion industrielle, également facilitée par la tendance vers une décentralisation de l'industrie par rapport à la zone comprise dans le triangle Milan-Gênes-Turin.

L'industrie des chantiers de construction navale, représentée par les chantiers de Monfalcone, coordonnés à ceux de Trieste, revêt une importance particulière. Cette industrie traverse depuis ces dernières années une crise sérieuse, due en partie au détachement temporaire de Trieste pendant l'occupation alliée.

Les données existantes sur la composition en pourcentage du produit net font apparaître qu'au cours des dernières années, la transformation des structures économiques a été particulièrement intense. Aux industries alimentaires se sont ajoutées les industries pétrochimique, métallurgique et mécanique.

A Venise, en particulier, à côté des anciennes activités artisanales du verre, des mosaïques, des dentelles et du cuir, ainsi que des chantiers de construction navale, s'est développée et affermie une grande industrie moderne dont le centre principal est la zone de Porto Marghera. La zone industrielle de Marghera, créée après 1918, est devenue en quelques décades l'un des centres industriels les mieux équipés et les plus importants d'Italie. Reliée à la mer par de grands canaux navigables et à l'arrière-pays par des voies ferrées, des routes praticables pour les camions et des lignes de navigation intérieure, elle a, dès ses premières années d'existence, offert à la grande industrie les meilleures conditions de fonctionnement et de développement.

Parallèlement à la zone industrielle de Porto Marghera s'est également développée ces dernières années la région industrielle de Ravenne, où l'implantation d'usines chimiques et de raffineries est particulièrement significative.

Cette région constitue depuis longtemps le but d'un flux très important de touristes, qui affecte soit les zones montagneuses des Alpes, soit — en partant de Venise — toute la côte adriatique jusqu'aux Marches. Ce courant touristique est complexe : il y a d'une part le tourisme de masse — et à ce point de vue la côte adriatique constitue le centre le plus important — et de l'autre le tourisme de luxe, tant interne

qu'international. Aussi la structure de la région en ce qui concerne les moyens d'accueil est-elle la plus développée de toute l'Italie.

Les activités commerciales ont bénéficié d'une impulsion remarquable, aussi bien du fait du développement industriel que de l'afflux touristique ou de l'activité des transports maritimes, essentiellement concentrés dans le port de Trieste.

La région comporte des centres culturels universitaires particulièrement importants et de tradition fort ancienne (Bologne, Padoue, Venise).

2. La présence d'une source d'énergie disponible comme le méthane et la nécessité de procéder à une décentralisation industrielle offrent des perspectives remarquables d'expansion de la structure industrielle existant dans la région. L'agriculture a été remarquablement stimulée par la présence d'industries de transformation de produits agricoles. En outre, les travaux d'assainissement et de réforme, avec l'irrigation du Delta, ouvrent aujourd'hui des perspectives de mise en valeur d'une zone qui, hier encore, était vouée à une grande pauvreté.

Les activités touristiques, notamment grâce aux possibilités encore très considérables d'expansion du tourisme social, procurent aussi à cette région les perspectives d'un développement intégré aux autres secteurs de l'activité économique.

3. A l'intérieur de la région, les « zones-problèmes » sont représentées par les secteurs marginaux de montagne, où se manifeste un intense exode rural. Dans ces zones, les perspectives de développement sont minimes; c'est pourquoi une action s'impose en vue de mettre en valeur les ressources de production actuellement existantes, en favorisant en particulier le développement des activités qui, tel le tourisme, offrent des possibilités d'expansion.

L'autre zone-problème de la région est constituée par le Delta padouan. Malgré les perspectives de développement, l'assainissement des eaux et l'aménagement des terres contiguës à l'embourchure du Pô présentent encore, dans cette zone, des difficultés sérieuses. Les crues périodiques du Pô, avec leurs inondations toujours gravement préjudiciables aux terres et aux habitants, rendent à vrai dire indispensable l'exécution de très grands travaux d'aménagement hydraulique en vue de sauvegarder les habitants et les activités productives.

Il y a enfin la zone industrielle de Trieste. Les vicissitudes de la guerre qui ont entraîné le détachement de Trieste, puis le rattachement ultérieur de ce territoire à l'Italie, ont aggravé la crise économique qui sévissait déjà en 1940.

Les différents secteurs d'activité économique de Trieste, liés aux chantiers navals et aux échanges maritimes, ont subi ces dernières années les conséquences négatives de la réduction des frets et de la contraction du volume des échanges internationaux qui en est résultée.

GRANDE RÉGION N° 3

TOSCANE — MARCHES — OMBRIE

1. Cette région socio-économique regroupe trois régions administratives. La superficie totale en est de 41 138 km² qui représentent 13,6 % du territoire national.

27,5 % de ce territoire se composent de montagnes, 67,8 % de collines et 4,7 % seulement de plaines. Ce relief caractérise d'une manière déterminante cette région où les collines prédominent et dont l'économie est principalement fondée sur une

agriculture de type mixte reposant surtout sur le métayage. Il s'agit d'un secteur qui, dans le passé, a atteint des niveaux élevés de progrès technique et de rendement et autour duquel se sont développés aussi bien les activités industrielles que les services.

Ce n'est que dans ces dernières années que s'est développée une situation de crise qui, partie du secteur agricole, a pénétré l'économie entière.

La population régionale représentait, en 1958, 10,8 % de la population nationale. Dans les dernières années, elle a vu baisser son importance relative par rapport à la population nationale.

Le revenu représente 10,3 % du revenu national, tandis que le niveau du revenu par tête est proche, mais demeure en dessous, du niveau national moyen par tête, dont il représente 94,8 %.

Bien que le secteur agricole soit dominant dans l'économie de cette région, les industries et les activités tertiaires sont assez répandues et, sur la côte adriatique des Marches, la pêche s'est également développée.

Au recensement de 1951, la population active qui représentait 43,2 % de la population résidente était occupée pour 47,8 % dans l'agriculture, pour 29,3 % dans l'industrie et pour 22,9 % dans les autres activités. En 1952, en outre, 42,3 % du revenu régional était produit par l'agriculture. En 1959 l'enquête par sondages sur la main-d'œuvre menée par l'Institut de statistique mettait en évidence que les travailleurs employés dans le secteur agricole représentaient 28,3 % du total des travailleurs. Parallèlement, dans la composition du produit régional net, l'agriculture occupait 23,8 %, alors que les autres activités passaient à 76,2 %.

Si l'on se fonde sur la structure orographique de cette région, l'agriculture peut se subdiviser en trois types fondamentaux : l'agriculture des collines, celle de la montagne, celle de la plaine et des zones côtières. Ces types peuvent cependant être différenciés plus par leur niveau de productivité que par la diversité de leurs structures de production. Partout prédomine en effet l'organisation des moyennes et grandes exploitations en plusieurs métairies, les services du centre de l'exploitation se trouvant dans la maison du régisseur. Les zones de plaine, plus fertiles, correspondent mieux à ce type, alors que les zones de hautes collines et de montagnes tendent graduellement à s'en éloigner, la propriété prenant une forme d'exploitation quasi autonome.

Les relations de métayage, qui ont été à la base de l'intense progrès agricole réalisé par cette région au cours du siècle passé et des premières décennies du siècle présent se trouvent aujourd'hui dans une situation de crise due à des raisons complexes et multiples qui font que certains considèrent cette institution contractuelle comme dépassée. À cette situation s'ajoute ensuite la crise toujours plus vive que traversent les exploitations marginales des hautes collines et de la montagne, lesquelles font actuellement l'objet d'un processus très intense d'exode rural et de dépeuplement. Dans de nombreuses propriétés de ces zones se rencontrent des difficultés exceptionnelles pour remplacer les métayers et les fermiers qui ont abandonné la terre; aussi ces propriétés restent parfois sans paysans pour les cultiver.

Les spéculations sont généralement variées avec prédominance de l'élevage en vue de la production de viande. L'arboriculture a également une importance assez marquée, notamment l'olivier ainsi que la vigne, les céréales et les légumineuses. L'habitat est dispersé et les familles vivent sur les exploitations.

Font exception à la physionomie générale de l'agriculture les zones de plaine de la Maremme toscane qui, étant constituées de terres de bonification et ayant un climat chaud et sec, un habitat concentré, des exploitations extensives du type céréales-élevage, peuvent être assimilées aux zones analogues, plus répandues dans le Midi. L'action de la réforme agraire a concerné cette zone d'assèchement au cours des dix dernières années.

L'appareil industriel de cette région a présenté dans les dix dernières années un rythme d'accroissement très lent par rapport aux régions de l'Italie du Nord. Le niveau le plus élevé d'industrialisation en 1951 a été enregistré en Toscane où les travailleurs de l'industrie étaient au nombre de 300 000 et représentaient 7,2 % du total national des travailleurs industriels, c'est-à-dire une proportion supérieure à celle de la population active. En particulier, le plus grand rapport était fourni par les industries minières (minerais de fer, minerais de mercure, pyrites, lignites, etc.), par le travail des minerais non métalliques et par les industries du bois et de l'habillement. Cependant, on enregistrait également la présence de la grande industrie représentée par de nombreuses usines de construction mécanique et de textiles, ainsi que celle de l'industrie chimique, des industries du verre et de la céramique.

Par contre, le développement industriel de l'Ombrie ainsi que celui des Marches est modeste. En Ombrie, la grande industrie localisée essentiellement dans la zone de Terni est née presque uniquement des ressources hydroélectriques disponibles. En effet, les eaux de la Nera et du Vilino aux alentours de Terni se prêtent à l'exploitation du fait de leurs chutes nombreuses et abondantes. L'industrie sidérurgique et mécanique y a eu un développement particulier; d'après le recensement de 1951, un tiers des ouvriers de la région était employé par cette industrie, les travailleurs de l'industrie sidérurgique avoisinaient le chiffre de 12 500.

Dans les Marches, l'industrie est localisée à Ascoli sur le Tronto (qui est le seul des treize fleuves des Marches à avoir un débit constant) et à Fabriano. Jesi et Tolentino, Pesaro et Porto Civitanova sont des centres industriels de moindre importance. Toutefois, il faut souligner que l'expression « centre industriel » doit être comprise avec une certaine relativité puisqu'il s'agit en fait de petites agglomérations d'industries semi-artisanales.

La majorité des travailleurs de l'industrie dans les Marches travaille dans les industries alimentaires et dans la construction. Ce sont là des industries qui répondent en très grande partie aux besoins de la population et fournissent donc presque exclusivement le marché régional. Ces dernières années, toute la région a traversé une crise profonde dans le domaine industriel.

La Toscane a vu décliner les industries extractives qui sont parmi les plus traditionnelles, du fait de leur dépendance étroite des conditions géologiques de la région. Se sont ajoutés à cette crise les effets négatifs découlant du fait que la Toscane et l'Ombrie se sont trouvées dans une position géographique centrale tant par rapport à l'expansion industrielle spontanée de l'Italie du Nord que par rapport à l'aide fournie aux nouvelles industries du Midi.

Il faut cependant inscrire une expansion considérable à l'actif de la petite industrie et de l'artisanat. En particulier, ce fut le cas pour l'industrie du bois et de la chaussure auxquelles s'ajoute le travail à domicile, encore vivace dans la région et plus répandu dans la bande à forte densité de population qui s'étend dans la plaine et dans la zone sous-montagneuse de Florence, Pistoie, Lucques et Sienne. L'art de la broderie

et celui du travail de la paille démontrent à quel point la population est active et quel sens artistique on trouve dans la région.

En Ombrie, l'industrie sidérurgique, et en particulier le complexe de Terni, ont traversé dans l'immédiat après-guerre une crise sérieuse de reconversion comportant une profonde réadaptation des ouvriers et de la production. Toute l'économie de la province a donc supporté les conséquences de la crise industrielle.

L'industrie alimentaire, celles de l'habillement et de la céramique sont elles aussi dans un état de crise permanente. L'Ombrie a enregistré dans ces dernières années le taux de développement le plus bas par rapport aux autres régions.

Les activités tertiaires ont un développement considérable et la situation sociale et celle des services est assez satisfaisante sauf dans les zones montagneuses. Le tourisme y est également répandu tant sur les côtes des Marches et de la mer Tyrrhénienne que dans la zone qui comprend les centres de Florence, Pérouse, Sienne, Lucques et Montecatini.

2. Les perspectives de développement de la région sont particulièrement modestes, du fait surtout de la conjoncture industrielle défavorable que traverse cette zone centrale de la péninsule. Elle est actuellement une zone de désinvestissement.

Le développement agricole de la zone d'assèchement de la Maremme et la solution du problème métayer pourraient cependant, en donnant une nouvelle impulsion aux investissements et à l'évolution des techniques agricoles, constituer également des éléments d'expansion pour les secteurs secondaire et tertiaire.

La zone-problème de cette région est représentée par l'Apennin en voie de dépeuplement. Le système de métayage, à son tour, représente un problème d'ordre général étendu à presque tout le territoire.

GRANDE RÉGION N° 4

LATIUM

1. Le Latium représente une région socio-économique coïncidant avec la région administrative. Elle comprend les territoires tombant dans la zone centrale de la péninsule entre la Toscane, l'Ombrie et les Marches au nord, les Abruzzes et la Campanie au sud. Elle peut donc être considérée comme une région de transition entre le Midi et le Nord, mais au point de vue du développement économique elle est plus proche de la situation des régions méridionales.

La superficie de cette région représente 5,7 % du territoire national et le relief y est généralement accidenté (74,7 % de collines); les zones de plaine ont une importance modérée (19,9 %). Cette configuration orographique, et le fait que les plaines sont représentées presque totalement par des zones d'assainissement, donc acquises partiellement seulement à l'agriculture intensive, a déterminé une économie sous-développée dans laquelle l'unique pôle de développement est constitué par le grand noyau de vie commerciale, administrative, culturelle et politique de la capitale. Cette région a une structure industrielle qui est fonction des exigences du grand marché de consommation que représente la capitale ainsi que des récentes mesures prises par la Caisse du Midi en vue de stimuler l'industrialisation. Sans la présence de la capitale, cette région aurait donc pu être considérée, tout au moins jusqu'à ces dernières années, comme ayant une économie à prédominance agricole.

La population du Latium représente 7,4 % de la population nationale et a manifesté dans les dernières années une tendance à accroître son importance relative, du fait principalement de l'attraction exercée par Rome sur la population des zones les plus pauvres du Midi, en particulier pour les activités du bâtiment.

Au recensement de 1951, la population active résidente se répartissait à concurrence de 33,1 % dans l'agriculture, 25,6 % dans l'industrie et 41,2 % dans les autres activités.

Presque à la même époque, en 1952, la part de l'agriculture dans le produit net régional était de 38,5 % et celle des autres activités, de 61,5 %.

D'après l'enquête statistique sur la main-d'œuvre, effectuée par l'Institut central de statistique, le 30 avril 1959, le secteur agricole occupait 22,4 % des travailleurs, alors que le reste, soit 77 %, se consacrait aux autres activités. En 1958, la répartition des revenus s'est modifiée en faveur des secteurs non agricoles qui ont alors bénéficié de 86,6 % du montant global de ces revenus. Au cours des dernières années, cette région a en effet bénéficié d'une expansion très importante de la capitale ainsi que de l'industrialisation de la partie méridionale de la province de Latina, comprise dans la zone d'intervention de la Caisse du Midi, où s'est localisée l'industrie récente née des mesures d'encouragement découlant de cette intervention.

La caractéristique fondamentale du Latium peut se définir par le net dualisme socio-économique entre la capitale et les autres zones de la région. En effet, la situation économique et sociale se prête mal à une représentation par données statistiques, celles-ci donnant nécessairement des moyennes peu représentatives des déséquilibres existant entre les valeurs extrêmes.

Le revenu régional produit en 1958 représentait 9,4 % du revenu national, alors que le revenu par tête dépassait de 26,7 % le niveau du revenu national par tête.

On peut distinguer pour l'agriculture deux grandes subdivisions : les zones de collines et de montagnes et les zones de plaines. Les caractéristiques des zones de hautes collines et de montagnes peuvent se comparer à celles des régions de l'Apennin, de la Toscane, de l'Ombrie, des Marches au nord, ainsi que de la région des Abruzzes-Molise au sud. En effet, on a surtout affaire à une agriculture mixte s'appuyant généralement sur des exploitations familiales nettement marginales et à forte auto-consommation. Vers le nord, on rencontre principalement des métairies, alors que dans les zones méridionales, la petite exploitation paysanne et les exploitations moyennes pratiquant les cultures céréalières et l'élevage prédominent. Les plaines constituent, ainsi qu'il a été dit, des zones d'assainissement plus ou moins récent parmi lesquelles la Maremme latiale, la campagne romaine et la plaine pontine méritent une mention particulière. A la suite de l'action d'assainissement, une agriculture intensive modérément mécanisée et à l'habitat dispersé s'est substituée progressivement dans ces zones à l'ancienne agriculture que caractérisaient les latifundia et les cultures extensives et qui rappelait les latifundia du Midi.

La Maremme du Latium a, durant les neuf dernières années, été soumise à la réforme agraire.

On peut distinguer, entre ces deux formes d'agriculture, une forme de caractère intermédiaire, représentée généralement par des zones de collines basses où l'on pratique une agriculture basée principalement sur la vigne, et dont la production et les rendements sont relativement élevés.

Dans la production vendable de la région prédominent les produits de l'élevage, ceux de l'arboriculture, et ensuite les céréales et les légumes. Pour ces dernières productions, il faut noter l'influence considérable exercée par le grand marché de consommation de Rome.

Le Latium est une région faiblement industrielle. Au recensement industriel de 1951, les deux tiers des travailleurs employés dans l'industrie se répartissaient en cinq branches seulement : tabac, construction mécanique, habillement, industrie chimique et industrie alimentaire, destinées surtout au marché de consommation constitué par la capitale.

Plus intéressante est en revanche l'existence d'une industrie cinématographique et l'importance de l'industrie du bâtiment. Comme il a été noté, il s'est développé depuis 1950 dans la zone de la province de Latina, voisine de la province de Rome, ainsi que dans quelques communes de cette dernière, une concentration industrielle, dont les caractéristiques ne sont toutefois pas différentes de celles de l'industrie plus ancienne : il s'agit d'une industrie légère dépendante du marché de consommation de Rome.

Sur le total des investissements industriels réalisés dans le Midi par voie de financement spécial 7,6 % ont été effectués dans le Latium.

Ce phénomène s'explique par la présence de facteurs plus puissants que dans les autres régions du Midi.

Les activités tertiaires sont, elles aussi, liées pour une très large part au grand centre urbain de Rome; le périmètre de l'agglomération romaine comprend en effet la moitié de la population de toute la région.

En particulier, la présence de tous les services administratifs de la capitale, ainsi que de la Cité du Vatican, détermine un niveau élevé d'occupation dans le secteur tertiaire.

En outre, le mouvement touristique particulièrement important a donné naissance à Rome à une structure hôtelière et à une structure de services connexes hautement spécialisés.

2. Les perspectives de développement de la région sont fondamentalement liées à l'intensification de la production agricole; il ne faut cependant pas sous-estimer les possibilités d'expansion de la zone industrielle constituée par les territoires d'assainissement de Latina. Bien que le type d'industrie prédominant soit celui lié au marché de consommation de Rome, le voisinage de Naples facilite les liaisons avec l'industrie de base qui y est installée.

3. Deux zones-problèmes se présentent dans le Latium : la ville de Rome et les zones limitrophes de l'Apennin abruzzais des provinces de Rieti et Frosinone.

Ces dernières connaissent la situation grave qu'on rencontre avec plus d'ampleur dans les zones marginales des Abruzzes et qui sont décrites avec plus de détails dans l'étude consacrée à cette région.

La ville de Rome, du fait de l'afflux considérable des immigrants venus du Midi et de la région même, attirés surtout par les activités liées à la grande expansion du bâtiment, pose des problèmes d'une certaine importance, tant du point de vue de l'expansion et de l'aménagement urbains que de celui du développement plus équilibré de l'industrie caractérisée par la prédominance du bâtiment.

En effet, Rome, à la différence d'autres capitales européennes, possède une structure industrielle faible; par conséquent, son économie, liée presque exclusivement aux activités tertiaires et à la construction, est exposée à des crises cycliques assez graves.

GRANDE RÉGION N° 5

ABRUZZES — MOLISE

1. Cette région socio-économique coïncide avec la région administrative et présente une grande homogénéité de caractères, aussi bien physiques qu'économiques et sociaux.

Le territoire représente 5 % de la superficie nationale et est constitué en totalité par des montagnes et des collines avec de très rares plaines côtières. La montagne représente en effet 62,0 % et les collines 37,7 % de l'ensemble de la région. Ces caractères physiques conditionnent d'une manière déterminante la structure économique de cette région qui comprend la partie centrale de la chaîne apennine. L'économie est fondée presque exclusivement sur l'activité sylvo-pastorale, et sur une agriculture extensive ayant de bas niveaux de productivité.

La population résidente représente 3,3 % du total national et tend à diminuer en importance relative à cause d'un fort courant migratoire dirigé tant vers l'étranger que vers les autres régions du pays.

Au recensement de 1951, les travailleurs employés dans l'agriculture représentaient 64,7 % de la population active. En 1952, le revenu de l'agriculture représentait 66,6 % du produit net régional. En 1959, ce rapport s'est toutefois légèrement déplacé en faveur des autres secteurs et la part de l'agriculture dans le revenu régional a diminué.

D'après l'enquête par sondages sur la main-d'œuvre effectuée par l'Institut central de statistique le 20 avril 1959, les travailleurs employés dans le secteur agricole constituaient 51,1 % du total des travailleurs.

En 1958, le revenu régional des Abruzzes-Molise représentait 1,85 % du revenu national. Le revenu par tête atteignait le niveau de 61,6 % du revenu national moyen par tête.

La situation de dépression économique exprimée par les chiffres concernant le revenu s'accompagne d'un retard correspondant des services publics et des conditions de vie. Au recensement de 1951, la proportion des analphabètes par rapport à la population d'âge scolaire atteignait 20 % dans cette région. Les conditions de la santé publique n'ont été partiellement améliorées qu'au cours de ces dernières années, à la suite de l'intervention de la Caisse du Midi.

L'agriculture présente deux aspects distincts. La montagne est caractérisée par une économie sylvo-pastorale, et par une agriculture purement familiale et de subsistance. L'élevage des ovins, autrefois très répandu, liait économiquement cette région aux plaines malariques des Pouilles, du Latium et de la Campanie à cause de la transhumance des troupeaux.

L'assainissement et la colonisation de ces plaines ont été la cause principale de la crise du système économique de cette région dans laquelle la seule alternative aux pâturages est la culture du blé et d'autres cultures mixtes de subsistance nettement marginales.

Les zones côtières sont caractérisées par une agriculture plus riche dans laquelle l'horticulture et la viticulture trouvent une large place; dans la province de Chieti, la production du raisin de table destiné à l'exportation revêt une grande importance.

Les oasis représentées par la zone apennine interne de la zone d'assèchement du Fucino, ancien lac asséché, et transformé pour l'agriculture, grâce à la réforme foncière, ainsi que la vallée du Pescara présentent un certain intérêt. Dans ces zones, l'agriculture offre des possibilités notables d'intensification de la production, bien que la pression démographique empêche un accroissement parallèle de la productivité des travailleurs occupés.

Dans ces zones prédominent la grande propriété des autorités locales et des associations à personnalité morale, en même temps qu'une petite propriété paysanne très morcelée.

En ce qui concerne le type d'entreprise, le métayage, la « colonia parziaria » et le faire-valoir direct prédominent dans ces zones.

L'importance des activités industrielles est faible. L'industrie manufacturière est variée et s'exerce en général dans des entreprises industrielles de petites dimensions; elle tire ses matières premières surtout des produits agricoles, forestiers et des produits d'élevage ou de quelques rares produits minéraux locaux.

L'existence de grandes installations hydro-électriques mises en chantier avant la seconde guerre mondiale mais qui n'ont été achevées que récemment revêt une importance particulière. Outre la production d'énergie, ces installations sont destinées au stockage et à la récupération de celle-ci, en liaison avec les autres installations de l'Italie du Midi.

Elles sont situées surtout le long de la vallée du Vomano dans la province de Taramo et dans la zone montagneuse des provinces de Chieti et de Pescara.

Le long de la vallée du Pescara, dans sa traversée des provinces de Chieti, Teramo et Pescara, il faut noter une tendance à l'industrialisation, tant en raison du développement agricole plus intense que des conditions favorables du milieu.

En effet, les investissements industriels effectués ces six dernières années par voie de financement spécial pour le Mezzogiorno dans la région représentent 6,6 % du total des investissements; plus de 60 % de ceux-ci se trouvent concentrés dans la vallée du Pescara.

Du fait de la nature montagneuse du sol, de la pauvreté générale du secteur agricole et du niveau très bas d'industrialisation, les activités tertiaires présentent un développement insuffisant.

L'activité touristique hivernale et estivale a connu une expansion modérée. Le voisinage de Rome facilite en effet un courant touristique hivernal particulièrement intense.

2. Les perspectives de développement de cette région sont liées à l'intensification de l'agriculture des zones de plaines irriguées, à la reconversion des cultures dans les zones marginales en tenant mieux compte de leur vocation naturelle et à une diminution de la pression démographique de ces mêmes zones.

Une attention particulière doit être portée à l'expansion ultérieure de la petite et moyenne industrie dans les zones où l'on note actuellement des tendances à l'industrialisation.

3. Le problème central des Abruzzes-Molise est constitué par les zones de haute et moyenne montagne où les conditions de vie sont de plus en plus difficiles. Dans cette zone, l'existence d'un courant migrateur vers les autres régions du pays et en particulier vers l'étranger rend la situation de la production de plus en plus précaire en raison de la diminution des classes de travailleurs plus jeunes.

D'une manière plus précise, la région de Molise tout entière constitue une zone-problème car elle apparaît presque entièrement tenue à l'écart des pôles de développement tant agricoles qu'industriels créés ces dernières années dans le Midi.

GRANDE RÉGION N° 6

CAMPANIE

1. Cette région socio-économique coïncide avec la région administrative.

Le territoire de la Campanie représente 4,5 % du territoire national. Il se compose de 34,5 % de montagnes, 50,9 % de collines et 14,6 % de plaines.

En 1958, la population s'élevait à 4 736 000 habitants, soit une densité de 367 habitants par km², la plus élevée de toutes les régions de l'Italie.

Le pourcentage le plus élevé de la population (67 %) vit dans la bande côtière.

Le développement économique de la région de Campanie a été plutôt lent pendant de longues décennies, l'écart économique entre cette région et les régions plus développées du pays s'est donc notablement accru.

L'expansion industrielle entre les deux guerres est restée liée au caractère particulier de la politique économique de cette période, fondée sur des principes autarciques; l'appareil industriel a donc connu une crise à la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agit d'une crise de reconversion qui, dans certains cas, n'est pas encore résolue.

Cependant, dès la mise en œuvre de la politique d'intervention extraordinaire en faveur du Midi, la Campanie, grâce à la présence de facteurs agglomératifs relativement plus forts que dans les autres régions méridionales, a retiré le plus grand profit des aides accordées aux particuliers. En effet, le revenu régional a enregistré dans la période de 1952 à 1958 les taux d'accroissement les plus élevés par rapport aux autres régions du Midi continental.

Dans ses délimitations administratives actuelles, la Campanie ne se présente ni du point de vue économique ni du point de vue social comme une unité homogène et peut donc être divisée en trois zones : la première zone comprend la bande côtière qui va des limites septentrionales de la région jusqu'aux limites méridionales de la plaine du fleuve Sele. Cette zone comprend les chefs-lieux Naples, Caserte et Salerne, et les plus grandes plaines de la région, à savoir celles du Garigliano, du Volturno, du Sele et du Sarno. C'est dans cette zone que les activités industrielles et tertiaires sont les plus développées, et qu'on trouve aussi les niveaux de production agricole les plus élevés.

La deuxième zone comprend la partie centrale intérieure et les collines de la région et a pour centres et chefs-lieux Avellino et Benevento. Cette zone a une agriculture intensive moyenne et, sauf dans les deux chefs-lieux, les activités extra-agricoles sont faibles.

La troisième zone est la zone pauvre et montagneuse que constituent les zones apennines des provinces d'Avellino, de Benevento, ainsi que le Cilento. Elle présente une agriculture extensive faiblement productive; les activités du secteur secondaire sont limitées à l'artisanat où existe un sous-emploi considérable.

La structure économique de la Campanie est de ce fait fondamentalement agricole bien qu'en 1958 la part de l'agriculture dans la composition du produit net ait subi un fléchissement marqué. Alors qu'en 1952 la part de l'agriculture dans le produit net était de 50,8 %, elle n'était plus que de 33,7 % en 1958. Les données globales sont encore plus significatives si l'on tient compte de leur répartition dans les trois différentes zones socio-économiques précitées. Dans la première zone, l'incidence du revenu extra-agricole est notable, bien que le revenu agricole soit proportionnellement beaucoup plus élevé que celui des deux autres zones. Il faut relever aussi la forte proportion des activités tertiaires, (commerce et services) dans plusieurs cas à faible productivité. A l'intérieur de la Campanie, on retrouve le même dualisme qui distingue le Midi du Nord, à savoir que l'agriculture des zones les plus pauvres, bien que constituant la source principale du revenu, présente une productivité très faible.

La part actuelle de l'agriculture dans le revenu de la Campanie est de ce fait plus élevée qu'il ne ressort à première vue des données indiquées ci-dessus. En effet, une partie considérable de l'industrie est liée à la transformation des produits agricoles; la Campanie se trouve donc être une région ayant encore son plus important secteur d'activité dans l'agriculture.

Si nous nous référons aux trois zones considérées, l'analyse de la production agricole permet de mieux préciser les différences existant entre elles. La valeur de la production brute vendable de l'agriculture de la Campanie avoisinait en 1956 200 milliards de lires, dont 55 % pour la première zone, 27,5 % pour la deuxième zone et 17,5 % pour la troisième zone, avec des valeurs par hectare et par travailleur agricole se montant respectivement à 406 000 - 430 000 lires dans la première zone, à 224 000 - 248 000 lires dans la zone intermédiaire et à 59 000 - 117 000 lires dans la troisième zone.

La première zone présente une productivité des terres exceptionnelle, des conditions climatiques favorables (les cultures maraîchères et fruitières représentent près de 50 % de la valeur de la production locale), ainsi qu'un accroissement important dans l'utilisation de moyens techniques et en particulier des engrais. Cette zone comprend en premier lieu les plaines du Garigliano, du Volturno et du Sele, la vallée du Sarno, la péninsule Sorrentina-Amalfitana et la zone voisine du Vésuve. La production maraîchère et fruitière spécialisée constitue le pourcentage le plus élevé de la production totale. Par contre, le revenu de la plaine de Campanie est moins développé. Dans cette zone, un plus grand développement de la production techniquement possible paraît se heurter à la prédominance des systèmes de culture mixtes, du régime de fermage, largement répandu dans les exploitations agricoles.

La deuxième zone comprend la vaste zone intérieure des provinces de Benevento, Avellino et Salerne avec des systèmes de culture mixtes. La production est répartie en 33 % pour les cultures maraîchères et fruitières, 16 % pour les céréales et 23 % pour les produits de l'élevage.

Le vaste territoire de la troisième zone comprend les zones de montagne accidentées et pauvres des provinces de Caserta et de Benevento où prédominent les systèmes de culture mixtes, les zones extensives de l'Apennin, de la région d'Avellino et de Cilento, et les pâturages caractéristiques des zones à latifundia, avec d'autres cultures de subsistance et la culture de l'olivier.

Dans l'ensemble, l'agriculture de la Campanie présente un niveau élevé de production maraîchère, fruitière et animale; leur part respective est de 37 % et 27 % du total de la production.

La production vinicole est très répandue dans la région. La production forestière est concentrée essentiellement dans les provinces d'Avellino et de Salerne.

Un trait caractéristique de la Campanie est constitué par le fait qu'une grande partie de la production est destinée au marché. Seuls 18 % vont à l'auto-consommation des agriculteurs. L'auto-consommation atteint, dans les zones de montagne, 33 % de la valeur de la production agricole rurale; elle se maintient à environ 20 % dans les zones intermédiaires et n'est plus que de 10 % dans les zones côtières.

Les industries alimentées par les matières premières locales sont surtout les conserveries, telle celle de la tomate; les industries de la minoterie et des pâtes alimentaires ne s'approvisionnent que pour une faible part en froment de la région.

Les travailleurs qui composent la main-d'œuvre industrielle en Campanie sont au nombre de 440 000 et sont répartis entre les trois zones à raison de 335 000 dans la première zone, 65 000 dans la zone intermédiaire et 40 000 dans la zone extensive.

L'industrie présente une forte concentration dans la province de Naples, le long de la bande côtière et dans la partie Nord de la province de Salerne. Une tendance à la localisation de nouvelles implantations industrielles à la limite des provinces de Caserta et de Naples se manifeste depuis quelques années.

A l'intérieur de la première zone, l'industrie alimentaire est dominante. Cependant, les industries du type moderne, de dimensions appréciables et dont le marché ne se limite pas à la région, sont localisées presque exclusivement dans la zone entourant Naples. Le secteur sidérurgique et métallurgique a des origines très anciennes. Le premier haut fourneau italien a été celui de Bagnoli. Durant la seconde guerre mondiale également, la production de ce secteur a été accrue par la création de trois nouveaux établissements.

Il s'agit de véritables complexes industriels dans lesquels 97 % environ des travailleurs se trouvent concentrés dans cinq grandes entreprises et la production est destinée, à concurrence de 70 %, à sortir du marché régional. Le secteur de la construction mécanique a en Campanie des origines très anciennes; actuellement, 70 % de ce secteur sont représentés par le groupe I.R.I.

L'industrie napolitaine de la construction mécanique a des origines très anciennes et a subi une crise profonde à la fin de la seconde guerre mondiale, car elle était, en majorité, consacrée à des productions de guerre.

Le secteur des textiles est également très répandu en Campanie, mais traverse une crise, comme dans tout le pays, en ce qui concerne la branche des fibres traditionnelles.

En Campanie, le secteur alimentaire compte de nombreuses entreprises de moyennes et petites dimensions. Il s'appuie sur les produits agricoles les plus intéressants de la région et se distingue par une production de qualité. La situation actuelle de ce secteur est caractérisée par des difficultés de nature financière, en ce sens qu'il s'agit d'une activité réclamant un pourcentage élevé de capitaux d'exploitation par rapport au capital d'établissement.

Ces dernières années, le rythme de l'expansion industrielle de la Campanie a été, ainsi qu'on l'a indiqué, plus élevé que dans toutes les autres régions du Midi. Les investissements réalisés en Campanie par financement spécial représentent 23 % du total, dont 17 % pour la seule province de Naples.

Les activités tertiaires en Campanie sont considérablement développées, bien que le commerce de détail soit dans une situation que l'on pourrait définir comme pléthorique. Le mouvement touristique est particulièrement intense. Toute la zone de Campanie fait encore l'objet d'un tourisme de luxe qui alimente une catégorie spécifique d'hôtels. Le tourisme de masse fait encore défaut ou paraît très faible. Toutefois, on a accompli ces dernières années de grands efforts pour introduire ce genre de tourisme dans la région.

1. Les perspectives de développement de la région de Campanie sont essentiellement fondées sur l'émigration de la main-d'œuvre dont l'abondance pèse actuellement sur l'agriculture et entraîne chômage et sous-emploi.

L'agriculture de la Campanie dans son ensemble montre des signes évidents de progrès. Le problème de fond consiste à diminuer l'excès de main-d'œuvre dans l'agriculture par l'expansion des autres secteurs productifs.

Le deuxième problème est celui de la réorganisation de la production agricole. Au chômage et au sous-emploi existants correspond aujourd'hui une altération du fonctionnement des entreprises agricoles et du système de production; une modification des systèmes de production et de la structure des exploitations s'impose donc, c'est-à-dire un processus complet de modernisation et rationalisation qui est inséparable du processus d'amélioration et de développement de la production agricole.

2. Les perspectives de développement industriel apparaissent comme étant des plus favorables, tant parce que l'industrie privée de tous les secteurs a accompli des investissements considérables pendant cette dernière période que du fait de la situation favorable de la région et de la présence de facteurs agglomératifs. Il est donc possible de prévoir que le développement industriel atteindra dans les prochaines années un rythme nettement soutenu.

3. Les perspectives du développement de la Campanie mettent certains problèmes en pleine lumière. D'une part, les zones marginales de montagne exigent la recherche d'un nouvel équilibre entre la population et les ressources, et d'autre part, une réorganisation générale des facteurs de production en agriculture. D'un autre côté un rythme plus intense de développement industriel réclame une intensification de la formation du personnel à tous les niveaux.

GRANDE RÉGION N° 7

POUILLES ET BASILICATE

Cette région socio-économique regroupe deux régions administratives : les Pouilles et la Basilicate.

Elle s'étend sur une superficie de 29 334 km², soit 9,7 % du territoire national. Sur cette superficie, 17 % se composent de montagnes, 45 % de collines et 37,7 % de plaines.

Parmi les régions administratives italiennes, les Pouilles ont, après la Vénétie et l'Emilie, le plus haut pourcentage de zones de plaines.

A prédominance agricole, les Pouilles et la Basilicate présentent les aspects les plus variés, depuis les zones de culture extensive à grandes et moyennes exploitations capitalistes répandues particulièrement dans la plaine de Foggia et dans la plaine de Metaponto jusqu'aux zones de culture intensive couvertes de vignes, d'oliviers et d'amandiers et aux zones de cultures maraîchères et fruitières situées le long de la côte adriatique pour finir aux latifundia paysans répandus dans la zone montagneuse de la Murge, de l'Apennin lucanien et du Gargano.

L'activité industrielle a connu, dans les Pouilles, entre les deux guerres, un développement relativement sensible dans les zones environnant les villes de Bari et de Tarente. Après la deuxième guerre mondiale, l'attraction plus forte exercée par les autres zones industrielles du Midi, ainsi que la crise de quelques industries existantes, ont provoqué un fléchissement dans la tendance à l'expansion de ces zones industrielles.

A Tarente en particulier, la crise des chantiers navals, ainsi que le rythme d'activité réduit de l'arsenal militaire, ont eu une incidence dommageable sur l'activité industrielle.

Il faut souligner, enfin, l'affaiblissement du rôle commercial de Bari dans le trafic avec les pays de l'Europe orientale, du Moyen-Orient et des Balkans, qui sont intégrés au bloc soviétique.

La population régionale représentait, en 1958, 8,1 % du total national et son importance est restée relativement stable par rapport à la population nationale. Le revenu de cette région représente 4,23 % du revenu national, alors que le revenu par tête n'atteint que 51,9 % du revenu moyen national par tête.

Le taux de développement de cette région s'est maintenu autour de la moyenne nationale; il faut tenir compte pourtant du point de départ peu élevé et du volume important des investissements publics réalisés ces dernières années.

La structure de la région est caractérisée par la prédominance absolue des activités agricoles. Au recensement de 1951, la population active qui représentait 40,5 % de la population totale était employée pour 61 % dans l'agriculture. Vers la même période, en 1952, la part de l'agriculture dans le revenu régional était de 64 %.

En 1959, l'enquête sur la main-d'œuvre effectuée par l'Institut central de statistique a montré que les travailleurs employés dans le secteur agricole représentaient 47,2 % du total. Parallèlement, dans le produit net régional, la part du secteur agricole était de 43 %.

Le nombre des inscrits dans les bureaux de chômage s'élevait en 1958 à plus de 200 000; cette situation est restée presque stationnaire dans les six dernières années, ce qui démontre la gravité particulière que revêt dans cette région le problème du chômage agricole.

L'agriculture de la région est fondée essentiellement sur la culture céréalière, sur la viticulture et sur la culture de l'olivier, de l'amandier et des légumes.

La région est depuis plusieurs années l'objet d'une intervention aussi bien dans le domaine de la réforme agraire que dans celui de l'irrigation. C'est surtout dans les deux plus grandes plaines, celle de Foggia et celle de Metaponto, que ces interventions ont déterminé le passage à des systèmes de culture très intensive et la diffusion de l'exploitation paysanne. Toutefois cette évolution est lente, du fait de la complexité des problèmes techniques ainsi que de la difficulté d'une adaptation rapide des structures du marché aux nouvelles structures productives; un apport fondamental sera fourni par la création dans ce secteur d'un réseau étendu d'établissements industriels pour la transformation et la conservation des produits agricoles, financés par la Caisse du Midi et créés sous les auspices de la réforme agraire.

L'Apennin lucanien et les zones du Gargano et de la Murge, ainsi qu'une partie des zones arides de la péninsule salentine, présentent des niveaux de production à l'hectare qui comptent parmi les plus bas du pays et même des territoires du Midi. Il s'agit d'une agriculture pauvre dans laquelle le niveau d'auto-consommation est très élevé et où la productivité marginale du travail est presque nulle. Un facteur d'ordre géologique influe sur la situation générale de dépression de ces zones; il peut difficilement être corrigé au moyen des techniques modernes d'intervention et des moyens appréciables dont on dispose aujourd'hui. C'est dans ces zones et tout spécialement dans les provinces de Brindisi et Lecce que la « colonia parziaria », non morcelée, est la plus répandue.

La part la plus élevée dans le produit net de l'agriculture des Pouilles revient à l'arboriculture, suivie par les céréales et les produits de l'élevage. En Lucanie, par contre, les produits céréaliers sont en tête, suivis des produits de l'élevage et de l'arboriculture.

L'habitat de la population agricole est caractérisé par sa concentration dans des centres de dimensions exceptionnellement importantes. Il s'agit d'authentiques villes paysannes qui peuvent dépasser 40 à 60 000 habitants; l'action d'assainissement et celle plus récente de colonisation et de réforme agraire ont contribué, par le transfert à la campagne de nombreuses familles paysannes, à modifier d'une manière très limitée le rapport entre les population dispersées et les populations groupées.

Les activités industrielles de la région sont essentiellement situées dans la bande côtière de la province de Bari, dans la ville de Tarente, ainsi que dans quelques communes de la province de Lecce (dans cette dernière zone, il s'agit exclusivement d'une première phase industrielle de la préparation du tabac).

La ventilation des industries par secteur de production traduit une prédominance des industries alimentaires et du secteur métallurgique et mécanique (construction navale notamment). L'intervention publique dans le domaine de l'infrastructure a provoqué aussi un fort développement de l'industrie du bâtiment.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le rythme d'expansion de l'activité industrielle de cette région au cours des dernières années a été l'un des plus modestes; 5,4 % seulement

des investissements effectués dans le Midi à l'aide des financements spéciaux se sont situés dans cette région. Cependant, en 1959 et en 1960, dans certaines zones des Pouilles et de Lucanie, on a mis en route des investissements particulièrement importants, destinés à influencer d'une manière déterminante le rythme d'industrialisation de la région.

Il s'agit de l'implantation à Tarente d'une entreprise sidérurgique intégrée ayant une production annuelle d'un million de tonnes d'acier et qui, après quelques années, devrait atteindre trois millions de tonnes. A cette initiative, s'ajoutent la décision prise par un groupe industriel privé d'établir à Brindisi un complexe pétrochimique, et la récente découverte dans la zone de Ferrandina, en Lucanie, d'un gisement de méthane; un tiers de celui-ci sera utilisé à la création sur place d'une entreprise pétrochimique, et le reste sera fourni aux particuliers à des conditions de prix particulièrement favorables.

Ces initiatives s'ajoutant à la transformation agraire en cours, ainsi qu'aux décisions de créer à Tarente, Brindisi et Bari trois pôles de développement industriel (avec le concours de la Caisse du Midi pour la construction de toutes les infrastructures et des services généraux nécessaires à une implantation industrielle intensive), constituent la base de bonnes perspectives de développement de la région.

Les Pouilles ont constitué dans le passé un centre commercial particulièrement important pour le trafic vers les pays d'Orient, mais les vicissitudes de la guerre et de la politique ont amené l'affaiblissement de ce rôle. Bari constitue cependant une zone commerciale dont l'attraction est considérable pour les zones intérieures de la Lucanie et de la Calabre, cependant que la présence d'un centre universitaire y fait converger les étudiants venus des autres zones du Midi.

Les perspectives de développement de la région sont essentiellement fondées sur le développement économique de l'agriculture des zones qui étaient jadis arides, mais bénéficient à présent de l'irrigation, ainsi que sur l'expansion industrielle liée de façon particulière aux débouchés en plein essor du marché du Moyen-Orient.

Les possibilités de la montagne sont très limitées et sont surtout liées au retour des terres, à leur vocation sylvo-pastorale, à l'aménagement des montagnes et à l'allègement de la pression démographique qui, à son tour, est liée au développement et au progrès général des plaines.

L'intervention extérieure particulièrement massive dans le domaine industriel est destinée à se répercuter d'une manière déterminante sur les possibilités ultérieures de localisation d'investissements industriels dans cette région.

3. Dans le cadre du développement de la région surgit une triple série de problèmes :

a) les zones marginales requièrent une intervention extérieure pour améliorer les conditions de vie ainsi que pour favoriser l'exode agricole; de nombreuses zones doivent être rendues à la forêt et aux pâturages, et soumises à une intervention systématique; presque partout, il est nécessaire de favoriser les conversions culturelles des exploitations;

b) l'économie de la province de Lecce, dans laquelle la culture des tabacs d'Orient occupe une place importante, souffre d'une crise chronique qui pourrait s'aggraver ultérieurement dans la perspective d'une libération définitive et totale de ce secteur et avec l'entrée des pays producteurs dans la Communauté; le problème est particu-

lièrement grave par deux séries de motifs : d'une part, le niveau élevé de main-d'œuvre employée tant dans la phase agricole que dans la phase industrielle, d'autre part, la difficulté de trouver des cultures de remplacement appropriées; en effet, les terrains consacrés à ces cultures sont trop arides et trop superficiels et les possibilités d'amélioration par l'irrigation sont très faibles;

c) les perspectives de l'irrigation et de l'implantation de nouvelles industries de dimensions importantes posent le problème particulièrement urgent de l'adaptation technique et professionnelle de la main-d'œuvre.

GRANDE RÉGION N° 8

CALABRE

1. La Calabre représente une région socio-économique coïncidant avec la région administrative située à l'extrémité sud-ouest de la péninsule; elle est caractérisée par la présence des derniers prolongements de la chaîne apennine qui la traversent dans le sens longitudinal en s'élargissant dans les trois grands reliefs montagneux de la Sila, de l'Aspromonte et de la Serra S. Bruno. Le territoire de cette région, qui représente 5 % de la superficie nationale, est donc surtout montagneux. Les montagnes représentent 41,8 %, les collines 49,2 %.

Le problème fondamental de cette région est donc posé par sa structure orographique; les caractéristiques physiques des chaînes montagneuses font du sol calabrais le sol le plus dégradé du pays tout entier. En outre, la présence de grandes formations montagneuses, qui rejoignent presque toujours directement la mer en pente raide, fractionne toute la région en d'innombrables petites vallées difficiles à relier entre elles et avec le réseau des communications nationales.

La population de la Calabre représente 4,3 % de la population nationale et dans les six dernières années son importance relative a présenté une certaine stabilité, l'accroissement naturellement élevé de la population ayant été compensé par un courant d'émigration soutenu.

Le revenu régional produit en 1958 représente 1,9 % du revenu national, alors que le revenu par tête y est d'environ 107 000 livres, atteignant à peine 43,9 % du revenu moyen national par tête.

Ces quelques chiffres suffisent pour montrer que la Calabre est une des régions les plus gravement affectées par le sous-développement économique et social.

L'économie de la région est à prédominance agricole, bien que dans les dernières années se soit manifesté un déplacement en faveur des autres secteurs. Les travailleurs employés par l'agriculture représentaient, en 1951, 63,4 % de la population active, et l'agriculture fournissait, en 1952, 66,2 % du revenu régional. En 1959, le secteur agricole employait, selon l'enquête par sondages de l'ISTAT, 46,3 % de la main-d'œuvre occupée, alors qu'en 1958 le revenu produit par l'agriculture représentait 45 % du revenu régional.

Le phénomène du chômage est grave dans cette région, ainsi que le sous-emploi et le très bas niveau des salaires.

La situation sociale reflète nettement la dépression économique : la proportion des analphabètes dans la population d'âge scolaire était, au recensement de 1951,

de 31 %, c'est-à-dire qu'elle était la plus élevée de toutes les régions du pays. La même insuffisance peut être constatée en ce qui concerne la situation hygiénico-sanitaire.

Les caractéristiques agricoles de cette région dépendent de la situation orographique et de la situation géologique qui ne permettent qu'une utilisation limitée du sol, généralement peu productif.

Toutefois cette situation est quelque peu meilleure dans le bassin du Crati, dans la basse vallée du Neto, dans la bande transversale joignant les deux mers entre S. Eufemia et Catanzaro, dans la plaine de Rosarno et de Gioia Tauro; ce sont des zones dont la situation côtière permet un accès direct aux grandes lignes de communication, où les territoires de plaines ou de collines douces prédominent et où il n'y a pas de dégradation, ce qui a permis le développement d'une agriculture très riche basée sur la production des agrumes et des légumes.

Les facteurs négatifs du milieu physique s'aggravent, par contre, dans le groupe des bassins ioniens, silaniens depuis le Tronto jusqu'au Lipuda, dans ceux du Serre depuis l'Alli jusqu'au Precositi et enfin dans ceux de l'Aspromonte; leur situation à l'extrémité ouest du territoire, l'absence presque totale de plaines ou de collines utilisables par l'agriculture en raison des accidents du relief, et le déséquilibre hydro-géologique accentué, y créent une situation de dépression très grave.

Ces dernières zones sont extrêmement pauvres, à prédominance de pâturages, de bois et d'exploitations extensives petites ou grandes cultivant les céréales. On y rencontre, aggravés, les mêmes caractères des autres zones de montagnes méridionales, c'est-à-dire un fort excédent démographique, taux de chômage très élevé et un habitat concentré dans des communes présentant très souvent des problèmes d'une exceptionnelle gravité.

Par contre, l'agriculture des zones côtières du versant ionien présente un autre caractère. Tout d'abord, l'existence de quelques plaines alluviales moyennes et grandes a amené la création de « latifundie », phénomène auquel on vient seulement de s'attaquer par la bonification et la réforme foncière; ici, les très grandes propriétés, les grandes exploitations capitalistes, consacrées à la culture céréalière extensive et aux pâturages ont prédominé jusqu'en 1950. Dans la bande de collines qui, dans ces zones, s'étagent vers la zone montagneuse, la culture de l'olivier est très répandue; elle s'effectue cependant avec des techniques culturelles très arriérées. L'habitat rural était tout à fait inexistant avant la mise en route de la réforme foncière.

Les données sur la formation du produit net en Calabre constituent un indice très clair de la faiblesse de l'activité industrielle dans la région.

Les données du recensement de 1951 fournissent en outre une première indication sur le type d'industrie existant dans la région; plus de 80 % des établissements industriels recensés étaient des unités artisanales. Dans la répartition par secteur, le pourcentage le plus élevé revenait à l'industrie alimentaire qui exploite quelques productions agricoles de la région.

De 1951 à 1958, 3,5 % seulement du total des investissements effectués dans le Midi, grâce aux facilités accordées par le gouvernement, ont été localisés en Calabre.

Au chiffre modeste des investissements effectués s'ajoute le nombre extrêmement limité des implantations ayant le caractère d'une véritable industrie.

Le volume de la main-d'œuvre employée dans les nouvelles implantations industrielles au cours des dix dernières années a été évalué à 4 000 travailleurs, avec une

moyenne d'investissement de 3 000 000 de lires par travailleur employé. La modestie des résultats enlève toute signification à l'analyse des investissements par secteur et par territoire. Les zones de plus forte concentration sont celles de Catanzaro-ville et celles situées autour de Crotona et Vibo Valentia dans la plaine de S. Eufemia. Il n'existe toutefois dans aucune de ces zones une véritable structure industrielle; nous sommes en face, cependant, d'une certaine différenciation des initiatives et d'entreprises opérant en dehors des secteurs traditionnels.

Les seuls établissements importants dépendent de firmes du Nord.

La structure des activités tertiaires reflète en Calabre l'ensemble des conditions géographiques, économiques et sociales qui caractérisent la région. La pauvreté de la Calabre et, par conséquent, l'existence d'une économie d'auto-consommation font du commerce une activité extrêmement précaire.

Le système des communications en Calabre est fondé essentiellement sur les grandes artères ferroviaires et routières de la côte, la « tyrrhénienne » et l'« ionienne », et sur quelques liaisons transversales. Le réseau routier présente des tracés et des pentes peu appropriés, ce qui fait que les conditions du trafic et des communications en Calabre apparaissent défavorables jusqu'à présent.

Les activités touristiques ont eu au cours de ces dernières années un développement qui, bien qu'à ses débuts, semble être assez satisfaisant. La Caisse du Midi est intervenue dans le secteur du tourisme, à la fois dans le secteur des routes et de l'infrastructure de base et dans le secteur hôtelier.

2. En conclusion, on peut affirmer que jusqu'à présent l'économie calabraise est fondée essentiellement sur un courant de fonds publics qui représente l'élément déterminant pour le maintien d'un certain niveau d'occupation et d'un certain volume de demande.

Les perspectives de développement continu de la région sont liées à des actions intégrant de l'extérieur l'essor spontané des différents secteurs productifs, mis en mouvement par l'action publique déjà en cours. Pratiquement, dans l'agriculture, il faut porter les structures de production à un niveau concurrentiel sur le plan intérieur et international; dans l'industrie, il faut réaliser un ensemble d'investissements contribuant efficacement à la mise en route du mécanisme de développement de la région.

Toutefois, il faut souligner à ce propos que la dégradation hydro-géologique conditionne non seulement l'utilisation du sol et les implantations humaines, mais encore les autres activités économiques en créant ainsi une situation précaire contrastant avec la nécessité de multiplier des structures de production stables.

En conclusion, les problèmes du développement économique en Calabre reçoivent du milieu existant une physionomie qui leur est propre.

La dégradation naturelle du territoire constitue une limite aux possibilités de développement et rend particulièrement urgente la recherche d'une solution aux problèmes économiques et sociaux.

3. La décongestion démographique de la Calabre implique, jusqu'à ce que soit réalisé un équilibre satisfaisant entre la population et les ressources, l'émigration d'une partie de la population, ce qui pose des problèmes d'une grande importance.

A ces problèmes s'ajoute le problème préalable et fondamental d'un aménagement approprié du territoire.

SICILE

1. La Sicile est la plus grande région administrative de l'Italie; c'est une île et les limites de l'unité administrative coïncident avec les limites socio-économiques. Elle jouit d'une autonomie régionale spéciale et est dotée d'une assemblée législative propre et d'un gouvernement particulier dont la sphère de compétence influe notablement sur les problèmes économiques.

La région présente dans l'ensemble une homogénéité socio-économique élevée, mais on peut tout de même distinguer des zones composantes assez caractérisées, tant du point de vue productif que sociologique.

Le territoire de l'île représente 8,5 % du territoire national (24 % de la superficie sont des montagnes, 61,4 % des collines et 14,2 % des plaines).

L'économie sicilienne est essentiellement fondée sur l'agriculture et ce n'est que dans les dernières années que se sont développés quelques pôles d'industrialisation assez importants qui sont en train de modifier en partie la composition du produit net régional; à l'exploitation des ressources traditionnelles de l'île se sont jointes, en effet, la découverte de gisements pétrolières, ainsi que l'exploitation de mines de sels de potasse.

En 1958, la population représentait 9,5 % de la population nationale; le rapport tend à se maintenir malgré l'existence d'un courant migrateur très important à la fois vers les autres régions du pays et vers l'étranger.

Le revenu produit dans la région représentait, en 1958, 5,6 % du revenu national et il accusait ces dernières années un taux d'accroissement proche du niveau moyen national.

D'autre part, le revenu par tête était d'environ 60 % du revenu moyen national par tête.

A la date du recensement de 1951, la répartition de la population indiquait que la population employée par l'agriculture représentait 51,3 % de cette population, les autres activités employant, dans leur ensemble, 48,7 %.

En 1959, d'après l'enquête par sondage sur la main-d'œuvre, le nombre de travailleurs occupés dans l'agriculture s'élevait à 38,4 % contre 61,6 % pour les activités secondaires et tertiaires.

La composition du produit net montre comment, dans les dernières années, la part des secteurs non agricoles s'est accrue considérablement en passant de 39,6 % en 1952 à 62 % en 1958. En conséquence, la part du produit agricole est passée de 60,4 % à 38 %.

Ces données sur la structure économique régionale sont mieux illustrées par les résultats d'un relevé portant sur les interdépendances de structure de l'économie sicilienne en 1958. Si l'on classe les différents secteurs de la production par ordre de valeur décroissante des disponibilités brutes régionales, on relève que, au premier plan, se placent les produits finis fournis par le secteur de l'agriculture et des forêts dont la valeur de marché, exprimée par le montant de 432 milliards de lires, domine en valeur absolue et relative le cadre de l'économie sicilienne.

Suivent, par ordre d'importance mais très loin derrière le secteur agricole, les services et les industries métallurgiques et mécaniques : les premiers avec un montant global de disponibilités d'environ 194 milliards de liras (dont 16,3 % sont constitués par les transactions relatives aux locations de bâtiments), les secondes avec un montant d'un peu plus de 149 milliards de liras.

Les autres secteurs, dont les disponibilités s'élèvent au cours du marché à 100 milliards de liras, sont ceux de la transformation des céréales (129,3 milliards), des transports pour le compte de tiers (105,8 milliards), du raffinage du pétrole (104,2 milliards), des vêtements et du cuir (94,5 milliards) ainsi que du commerce (91,3 milliards) (*).

Actuellement, les disponibilités brutes de l'agriculture sont destinées pour 35,1 % à être utilisées par des entreprises locales, pour 37,2 % par la consommation interne, pour 29,7 % par l'exportation.

Les disponibilités brutes du secteur des dérivés du pétrole sont par contre destinées pour 36,1 % à des emplois locaux de production, pour 13,9 % à la consommation et pour 50,1 % à l'exportation.

L'agriculture est caractérisée par des situations extrêmement différenciées qui, cependant, peuvent être rapportées à deux types fondamentaux : les zones intérieures et les zones de collines dont l'agriculture est extensive, avec prédominance de la culture du blé et des pâturages, avec de grandes exploitations confiées à des salariés ou à des fermiers. Celles-ci alternent avec des zones de latifundia rurales où existe également la petite et la très petite propriété paysanne. Ces zones comprennent les cinq sixièmes des superficies cultivées.

Dans les zones de latifundia prédominent les salariés et les manœuvres agricoles qui habitent de grands villages de 20 à 30 000 habitants. Ces travailleurs complètent souvent leur revenu salarial par la culture de très petites parcelles proches du centre qu'ils habitent. La mécanisation est encore faible dans son ensemble; cependant, l'emploi des chevaux pour les différentes opérations culturales est très élevé.

L'autre aspect de l'agriculture sicilienne est constitué par des territoires généralement côtiers, extrêmement riches et productifs, souvent irrigués, dans lesquels sont cultivés les agrumes, les primeurs, la vigne ainsi que l'amandier.

Dans ces zones, l'activité productrice est donc liée étroitement au marché et à l'exportation. On rencontre aussi bien la petite que la moyenne et la grande exploitation.

Les zones de latifundia ont été touchées durant les dernières années par l'action de la réforme agraire bien qu'elles ne présentent pas dans cette île un caractère de vaste concentration territoriale étant donné qu'elles sont éparpillées sur tout le territoire de l'île.

Dans les dernières années, les interventions de la Caisse du Midi ont été importantes dans les plus grandes plaines côtières, et en particulier dans les plaines de Catane et de Gela.

(*) Les secteurs indiqués ci-dessus représentent au total plus des trois quarts de la valeur globale des disponibilités brutes de la Sicile en 1958, déduction faite des doubles emplois relatifs aux ventes pour des emplois de production des secteurs des services, des transports et du commerce.

En résumé, dans l'économie agricole de la Sicile, les produits les plus importants sont ceux de l'arboriculture, suivis des produits de l'élevage, puis des céréales, et enfin des légumes.

L'activité industrielle traditionnelle de l'île est constituée par l'extraction des minerais dont le soufre. Cette dernière activité occupe environ 9 000 travailleurs.

L'industrie alimentaire, celle du vêtement et celle de la construction mécanique (cette dernière a surtout un caractère semi-artisanal) sont plus importantes que les autres industries manufacturières.

Les activités industrielles traditionnelles étaient situées particulièrement dans la zone de Palerme, dans la zone de Catane et d'Agrigente.

Au cours des dernières années, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le développement industriel de l'île s'est accéléré grâce à l'implantation de nouvelles industries du secteur pétrochimique, qui sont en majeure partie concentrées et forment ainsi des pôles de développement particulièrement importants. En effet, 42 % des investissements effectués dans le Midi avec des crédits spéciaux se sont situés en Sicile et 21 % dans la seule province de Syracuse.

En ce qui concerne la répartition par secteur des investissements industriels, le secteur chimique a absorbé 104 milliards d'investissements sur un total de 156 milliards.

2. Les perspectives de développement de la Sicile sont fondamentalement liées à l'expansion industrielle; dans ces dernières années, quelques pôles de développement industriel, situés essentiellement dans les zones comprises entre Catane et Gela se sont constitués. Dans ces zones l'essor industriel est facilité par la possibilité d'utiliser les ressources minières locales, tels le soufre, les sels de potasse et aussi le pétrole. Il est en outre possible de stimuler deux centres de développement, l'un à Palerme et l'autre dans la zone comprise entre Catane et Messine.

Le développement agricole est lié à la réalisation des programmes d'irrigation de la Caisse du Midi; ceux-ci sont assez vastes et permettront l'irrigation de nombreux territoires. Les conditions naturelles de la Sicile présentent des possibilités favorisant le développement des cultures maraîchères et fruitières, en particulier des cultures de primeurs.

Des investissements considérables sont déjà en cours dans ce secteur; cependant, il faudra multiplier les efforts pour améliorer les services de distribution.

Les problèmes les plus graves auxquels la Sicile doit faire face sont représentés par la crise permanente de l'extraction du soufre dans les zones intérieures et par la pauvreté de l'agriculture dans les zones de montagne.

Les zones de collines de l'intérieur, où prédominent les latifundia, souffrent non seulement de graves déséquilibres entre la population et les ressources, mais encore accusent une structure particulièrement arriérée et un niveau culturel très bas. En outre, les conditions hygiénico-sanitaires de la population sont parmi les plus mauvaises du pays. Dans ces zones marginales, les perspectives sont strictement liées aux possibilités d'expansion agricole et industrielle des zones de plaine et du littoral.

Le problème du soufre sicilien est certainement un problème de réadaptation sur des bases économiques, des formes actuelles d'extraction. Les très petites dimensions de la plus grande partie des entreprises ne rendent pas possible une production économique, compte tenu également de l'introduction sur le marché national d'une quantité importante de soufre résiduel. La possibilité de résoudre le problème, et ce d'ailleurs dans une partie seulement des gisements, est liée à une utilisation rationnelle des mines existantes par les grands ensembles pétrochimiques situés dans la zone de Syracuse et de Raguse, et à l'emploi, dans de nouveaux ensembles industriels, de la main-d'œuvre mise en chômage par des procédés d'exploitation plus modernes.

GRANDE RÉGION N° 10

SARDAIGNE

1. Les limites de cette région socio-économique coïncident, puisqu'il s'agit d'une île, avec celles de la région administrative. La population y est beaucoup plus faible que dans les autres régions du Midi et de l'Italie du Nord; par rapport à une moyenne nationale de 157 habitants au km² et de 143 habitants au km² dans le Midi, la Sardaigne présente une densité de 53 habitants au km².

Cette faible population réside principalement dans de petites agglomérations; de ce fait les paysans vivant à la campagne représentent seulement 7,6 % de l'ensemble. En même temps, les centres habités sont extrêmement isolés puisqu'on compte en Sardaigne deux centres par 100 km² de superficie.

Au recensement de 1951, cette région accusait le pourcentage le plus bas de population active par rapport aux autres zones du pays. La structure économique est presque exclusivement agricole et l'agriculture, à part quelques zones restreintes de développement récent, est essentiellement basée sur l'élevage des ovidés.

Dans cette région, en effet, les pâturages occupent une grande place et représentent 70 % de la superficie de l'île, soit le quart du total de la surface consacrée aux pâturages.

L'activité industrielle est presque exclusivement liée à l'extraction des minerais et située dans la zone méridionale de l'île, dans le bassin charbonnier de Carbonia et dans le bassin minier d'Inglesias.

Etant donné son caractère insulaire, les difficultés de transport et de communication avec la péninsule ont une incidence particulière sur la structure économique et sociale de la région. Le problème a été résolu récemment par la création d'un service régulier de ferry-boats qui rendra possible le développement d'une économie de marché reliée plus étroitement au reste du pays.

La structure économique de l'île s'exprime, en résumé, dans les pourcentages suivants :

- la superficie totale représente 7,9 % de la superficie nationale;
- la population représente 2,8 % de la population nationale;
- le revenu moyen annuel (de 1951 à 1959) représente 1,8 % du revenu moyen national.

Dans la surface limitée consacrée aux ensemencements, les cultures céréalières prédominent, alors que l'arboriculture spécialisée a en général une faible importance. La production brute à l'hectare est la plus basse de toutes les régions d'Italie.

Cependant, dans certaines zones, l'intervention de l'Etat au cours des dernières années a mis en route une transformation de la structure agricole en promouvant l'amélioration, l'irrigation et la colonisation des terres. Dans ces zones restreintes, ce processus a déjà dépassé les phases initiales (Arborea et Oristano) alors que dans les autres plaines de l'île pour lesquelles sont prévus des travaux d'irrigation, on achève les travaux de base devant permettre la collecte des eaux dans de grands réservoirs artificiels ainsi que leur distribution.

La réforme agraire englobe tout le territoire de la région par l'entremise de deux organismes de réforme (E.T.F.A.S. et la section spéciale de l'Ente Flumendosa).

La structure industrielle est caractérisée, ainsi qu'il a été dit, par l'activité minière qui est importante, moins en valeur absolue qu'en valeur relative, et par l'existence de quelques industries connexes à l'industrie minière qui, du fait de leur niveau technique élevé, n'emploient pourtant que très peu de main-d'œuvre.

A la suite de la politique de libération des échanges internationaux, les bassins miniers de la Sardaigne ont traversé une crise profonde qui n'est pas encore résolue. Le fléchissement de la production du bassin de Carbonia a provoqué la réduction du nombre des travailleurs, de 16 000 à 4 000 environ.

Il existe dans l'île également d'autres industries manufacturières, en particulier les industries du bois et du sucre.

Il s'agit cependant d'établissements de dimensions très réduites, de caractère artisanal, à bas rendement; les conditions ne sont, par conséquent, guère favorables à une adaptation spontanée aux exigences aussi bien techniques que d'organisation de la production et du marché.

L'activité commerciale a une structure arriérée et souffre de l'incidence élevée des frais de transport tant intérieurs qu'extérieurs. Les caractéristiques géographiques (montagnes), la situation de l'agriculture, essentiellement de subsistance, la faible importance de l'industrie, fréquemment en crise, et l'étendue du territoire par rapport au nombre des habitants ont une influence négative sur tout le secteur tertiaire.

Les communications et les services de la santé publique n'ont éprouvé une nette amélioration que dans ces dernières années, à la suite de l'intervention de la Caisse du Midi et de l'action de réforme agraire et de bonification. A la suite de cette intervention, le tourisme a également reçu pendant la même période une impulsion considérable, et l'île est en train de devenir un centre touristique important.

La Sardaigne est le siège de deux centres universitaires mais la structure scolaire de base et la structure de l'enseignement professionnel et technique sont encore très insuffisantes.

Le retard économique et social qui existe toujours dans l'île ne peut pas être attribué au seul manque de ressources locales; au contraire, celles-ci existent dans une mesure appréciable. On peut donc parler d'une faible utilisation des facteurs productifs dont la stimulation réclame des interventions massives et coordonnées dans les divers secteurs économiques, et non pas uniquement par le moyen de travaux publics, quelque considérables qu'ils soient.

Puisque l'insularité influence négativement le coût des transports et des services et le courant des échanges de biens, ainsi que les rapports sociaux, l'île rencontre des difficultés considérables pour profiter pleinement du processus de développement

et de progrès en cours sur le territoire national. C'est pourquoi le gouvernement, en accord avec l'administration régionale, a décidé une intervention particulière et supplémentaire par rapport à celles qui sont en cours dans les autres zones du Midi.

Cette intervention est concrétisée par un programme régional de développement ayant pour objectifs de compléter les infrastructures de base en vue de l'aménagement satisfaisant de la région, d'effectuer les investissements nécessaires à la meilleure utilisation des facteurs de production disponibles et, enfin, de promouvoir une formation professionnelle adéquate.

Ce programme est fondé sur une action directe de l'Etat dans les divers secteurs et sur la stimulation et le soutien de l'initiative privée.

Les perspectives de développement peuvent donc se résumer ainsi : transformation complète par l'irrigation des principales plaines de l'île et adaptation des structures du marché à ce progrès agricole; modernisation des exploitations agricoles des zones arides et aménagement des zones marginales pour leur permettre de mieux faire face aux exigences d'un marché compétitif.

Sur le plan industriel enfin, les objectifs de développement peuvent être définis ainsi : aménagement des bassins miniers et expansion de la petite et moyenne industrie, en vue de permettre de satisfaire la consommation locale et d'utiliser les ressources existant dans l'île; on peut prévoir un bon développement de l'industrie alimentaire, de l'industrie de la céramique, de celle des matériaux de construction, de l'habillement, etc.

Dans le cadre du développement de la Sardaigne, le tourisme et l'artisanat artistique joueront un rôle particulier.

2. Actuellement, il existe en Sadaigne deux zone critiques : d'une part la région des bassins miniers de Carbonia et d'Inglesias, d'autre part, toute la province de Nuoro qui apparaît marginale dans son ensemble par rapport aux perspectives de développement et où la dépression sur le plan social est la plus accentuée.

La réorganisation méthodique des bassins miniers apparaît désormais possible dans le cadre du programme de développement régional, cependant que le problème de l'aménagement des zones de collines et de montagnes de la région de Nuoro, dont l'activité de base est l'élevage, est d'une réalisation plus difficile.

Luxembourg

1. Le grand-duché de Luxembourg ne semble pas pouvoir, à l'échelle de la Communauté économique européenne, être subdivisé en plusieurs régions. Petit pays de 2 600 km², peuplé de 322 000 habitants, il a une superficie et une population inférieures à celles des plus petites régions socio-économiques du Marché commun.

Il constitue par ailleurs un centre de décisions politico-administratives — de caractère national — dont les structures et les activités économiques se polarisent autour de Luxembourg, capitale politique et économique (70 000 habitants).

Cela ne signifie pas pour autant que le Luxembourg soit une région homogène. La partie septentrionale du pays, ou Oesling, qui représente un tiers du territoire, fait géographiquement partie de la région Ardennes-Eifel. Son altitude varie entre 400 et 500 mètres et sa population ne dépasse pas 45 000 habitants.

La partie méridionale, qui occupe les deux tiers du territoire, est appelée le Bon Pays (Gutland). Elle a une densité de population triple de celle du Nord, et groupe les principales activités et les villes importantes dont la capitale.

En fait, c'est sur les mines de fer de la partie méridionale du pays qui, du point de vue géographique, est la continuation du Bassin lorrain, que l'on trouve l'essentiel de l'activité économique et la plus forte concentration de population : près de 200 000 habitants dans un triangle de 25 km de côté réunissant Luxembourg à Rodange et Dudelange.

L'industrie occupe 45 000 personnes ou 30 % de la population active qui a été estimée à 147 000 personnes pour 1958. La sidérurgie et les mines de fer emploient 24 000 travailleurs, soit 53 % de la population active de l'industrie. Les produits sidérurgiques représentent près de 84 % de la valeur globale des exportations luxembourgeoises.

Ainsi, sans qualifier l'économie luxembourgeoise de monostructurelle, convient-il de souligner son extraordinaire dépendance vis-à-vis d'une industrie de base, pratiquement tributaire pour sa totalité de l'exportation. La production de 3,5 millions de tonnes d'acier par an équivaut à 10 tonnes d'acier par tête, contre 638 kg pour les Etats-Unis et 291 kg pour la France.

Les autres activités économiques ont, par comparaison, une très faible importance, les fabrications métalliques et les produits chimiques étant plutôt des annexes de la sidérurgie.

L'agriculture ne jouit pas de conditions excellentes, surtout dans le nord du pays. Les conditions naturelles de production sont plutôt défavorables car des sols ingrats et pauvres couvrent notamment la partie septentrionale du pays, qui est accidentée et ne jouit pas toujours d'un climat propice. Tel qu'il résulte des statistiques sur la superficie des terres de culture recensées, le Luxembourg est une région de polyculture.

2. En dépit de sa position centrale dans les régions les plus développées du Marché commun, le Luxembourg est handicapé en matière de transport, que ce soit pour ses approvisionnements en charbon ou pour ses exportations de produits métallurgiques, du fait de l'éloignement des ports de mer et de l'absence de communications fluviales. La canalisation de la Moselle, entreprise depuis quelque temps, améliorera cependant sa situation géographique dans une certaine mesure. Il n'en est pas moins vrai que les centres sidérurgiques resteront éloignés du nouveau port de Mertert. La diversification des industries constitue l'un des principaux objectifs de la politique régionale du Luxembourg.

Le Luxembourg connaît des difficultés structurelles dans un certain nombre de secteurs : textiles, cuir, chaussures, bois, meubles, dont les activités sont concentrées principalement en Ardennes. Cette zone souffre ainsi d'un retard de développement assez sensible sur le reste du pays. Ces difficultés étant le fait de petites entreprises, ajoutent au déséquilibre existant à l'intérieur de l'économie luxembourgeoise entre la sidérurgie et le reste des activités économiques.

Pays-Bas

Les Pays-Bas ont une superficie de 32 450 km², une population un peu supérieure à 11 millions d'habitants, une densité d'environ 347 habitants au km², et le taux d'accroissement naturel le plus élevé d'Europe.

Si les Pays-Bas ont ainsi une superficie faiblement supérieure à celle de la Belgique, ils présentent une diversité suffisante pour être scindés en deux régions socio-économiques.

Il s'agit, d'une part, de l'Ouest du pays, englobant les trois provinces de Hollande septentrionale, Hollande méridionale et Utrecht et, d'autre part, du « reste » des Pays-Bas, qui compte huit provinces.

L'OUEST

1. Les trois provinces occidentales néerlandaises constituent le berceau des Pays-Bas d'aujourd'hui. Pour des raisons historiques, mais aussi géographiques et économiques, cette région est la plus développée des Pays-Bas. C'est aussi relativement la plus peuplée, puisque, avec une superficie égale à 21 % de celle des Pays-Bas, elle groupe 5,3 millions d'habitants, soit 48 % de la population néerlandaise.

La situation géographique de cette région est exceptionnellement favorable, et on peut même prétendre qu'elle est unique en Europe. Elle repose essentiellement sur le delta de la Meuse et du Rhin, deux fleuves qui drainent les activités économiques de régions parmi les plus développées de l'Europe. Rotterdam, dans une mesure prépondérante et Amsterdam, dans une proportion plus modeste, sont des ports dont l'arrière pays s'étend de la mer du Nord aux Alpes, englobant de larges parties du territoire de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de divers pays d'Europe centrale.

De cette position géographique privilégiée, les Néerlandais ont tiré le plus brillant parti, non sans d'énormes travaux, puisqu'une fraction importante de cette région se trouve au-dessous du niveau de la mer.

La fonction de transit de cette région est donc à l'origine de son développement : les transports maritimes et terrestres et les opérations de manutention et de stockage constituent la base de la puissance de Rotterdam, premier port d'Europe.

Au départ de ces opérations portuaires s'est créée toute une série d'industries : construction navale, pétrochimie, sidérurgie, industries alimentaires, de transformation des produits tropicaux. C'est également dans cette région que l'on trouve les grandes entreprises du négoce, de la banque et des assurances.

A vrai dire, la concentration de ces activités s'est faite, à l'intérieur de cette région, sur un espace encore plus réduit appelé « Randstad Holland », expression qui signifie « concentration urbaine à la lisière de la Hollande ». Dans un « polygone » réunissant Amsterdam, Haarlem, La Haye, Rotterdam et Utrecht, et couvrant 5 % du territoire national, vivent 4 millions d'habitants, soit 37 % de la population nationale, avec une densité de 2 400 habitants au km². Ce « Randstad » ne réunit pas seulement le gouvernement central et l'essentiel de l'activité économique, mais aussi une main-d'œuvre hautement qualifiée, la gamme la plus variée d'emplois, et

la vie culturelle la plus intense. Il contient entre autres les villes de : Amsterdam, Haarlem, Leyde, La Haye, Delft, Rotterdam, Utrecht, Hilversum.

A l'intérieur de cette importante concentration urbaine se détachent les agglomérations d'Amsterdam, principal centre industriel (991 000 habitants), de Rotterdam avec le Nieuwe Waterweg, l'un des plus grands complexes portuaires (986 000 habitants), de La Haye, centre administratif (871 000 habitants), d'Utrecht (275 000 habitants) et de Haarlem-IJmond (263 000 habitants).

La très grande proximité de ces agglomérations les unes des autres, et le fait aussi que leurs aires de rayonnement se recouvrent mutuellement, rendent malaisée, sinon impossible, toute tentative de délimitation de leurs zones d'influence à l'intérieur du « Randstad ». Des études sont en cours actuellement à ce sujet. Toutefois, on peut déjà indiquer que le Nord de la province de Hollande septentrionale est attiré par Amsterdam et IJmuiden, tandis que l'Ouest du Brabant septentrional tombe dans l'aire d'influence de Rotterdam et Dordrecht.

2. Les perspectives qui s'offrent à l'Ouest des Pays-Bas semblent devoir encore renforcer sa position, à la fois dans le cadre néerlandais et dans le cadre européen. Les prévisions laissent en effet entrevoir la poursuite du courant de migration du reste des Pays-Bas vers l'ouest. Par ailleurs, la réalisation prochaine d'Europort contribuera encore à faire de l'estuaire de la Meuse et du Rhin l'exutoire maritime le plus important du Marché commun.

3. L'Ouest des Pays-Bas connaît des problèmes qui se résument par le mot de congestion.

La concentration d'une population aussi importante sur un espace aussi exigu entraîne la rareté des terres; cette pénurie est surtout sensible pour les industries qui sont liées à la proximité immédiate des ports et des voies navigables, et dont la présence est indispensable dans ces endroits. Cette congestion s'accompagne également de la difficulté de s'approvisionner en eau potable, de la saturation des transports, du coût élevé des services publics. En plus, cette concentration de population et d'activités de tout genre se situe dans une région au-dessous du niveau de la mer et où les fondations des bâtiments et les assises des routes coûtent deux ou trois fois plus que dans d'autres régions.

La politique pratiquée par les autorités tend à permettre à l'Ouest du pays de remplir le rôle qui lui est assigné dans le cadre du Marché commun. On s'efforce à cet effet de créer d'autres lieux d'implantation auprès de voies navigables accessibles aux navires de mer. Profitant d'une tendance naturelle préexistante à la décentralisation de l'emploi industriel, le gouvernement poursuit une politique de dispersion des industries en faveur des autres parties du pays. Enfin, la politique régionale pratiquée dans l'Ouest lui-même vise à en exploiter rationnellement les possibilités géographiques pour le développement des activités économiques, à guider l'expansion des villes, à maintenir et à développer dans la mesure du possible l'équipement culturel, sportif, etc.

LE RESTE DES PAYS-BAS

1. Le reste des Pays-Bas groupe huit provinces et est peuplé de 5,8 millions d'habitants.

Economiquement et sociologiquement, ces régions ne constituent pas une unité. Elles diffèrent considérablement. Certaines sont fortement industrialisées, d'autres typiquement agricoles. On peut cependant classer dans une même catégorie ces huit provinces qui entourent l'Ouest du pays, car elles ont ce caractère commun que, pendant de nombreuses années, le mouvement de leur population a accusé un solde négatif en faveur de l'Ouest. C'est seulement après la deuxième guerre mondiale que les courants migratoires des diverses provinces ont commencé à se modifier sensiblement.

Les trois provinces du Nord (Frise, Groningue, Drente) et la Zélande se caractérisent par un solde migratoire négatif, les émigrés se partageant entre l'étranger et l'Ouest des Pays-Bas; par contre, les deux provinces de Limbourg et de Brabant ont un solde migratoire positif. Si l'industrie est moins concentrée que dans l'Ouest, le reste des Pays-Bas n'en contient pas moins quelques industries importantes au premier rang desquelles il faut citer les charbonnages et l'industrie chimique du Limbourg, l'électronique à Eindhoven, l'industrie mécanique à Twente, le textile dans le Brabant et l'Overijsel, le papier dans la Gueldre, le carton, la fécule de pomme de terre et la construction navale à Groningue.

Le « reste » des Pays-Bas contient peu d'agglomérations d'importance : Arnhem-Nimègue (246 000 habitants), Groningue (151 000 habitants); une place à part doit être réservée à Eindhoven (177 000 habitants), ville-champignon qui, après avoir lancé l'électronique, voit se développer à présent l'industrie automobile.

2. Les perspectives qui s'offrent à certaines zones du « reste » des Pays-Bas sont favorables, en raison de leur dynamisme démographique et de leur position privilégiée par rapport au Marché commun. A cet égard, leur développement est lié à celui des régions voisines, qu'il s'agisse par exemple de l'Est des Pays-Bas par rapport à la Basse-Saxe, ou du Brabant et du Limbourg par rapport au Nord et à l'Est de la Belgique d'une part, à la Ruhr et à la région d'Aix-la-Chapelle d'autre part.

3. Le reste des Pays-Bas connaît des difficultés dans les régions où l'agriculture est demeurée l'activité dominante. Il s'agit ici de l'ensemble du Nord des Pays-Bas (Frise, Groningue, Drente et une partie de l'Overijsel) et du Sud-Ouest (Zélande) qui perdent des travailleurs par l'émigration, et d'une partie du Sud-Est (Brabant et Limbourg) où l'accroissement démographique est très rapide.

Dans ces régions, on relève soit un sous-emploi caché, soit une offre de main-d'œuvre dans les années à venir, sensiblement plus élevés que dans les autres parties du territoire néerlandais. L'effort entrepris vise essentiellement à promouvoir l'industrialisation de ces zones en retard de développement.

Les régions dans le cadre communautaire (1)

ESSAI DE SYNTHÈSE

1. Le premier objectif poursuivi par le groupe d'experts au cours de leurs travaux concerne la délimitation de régions dans une optique nationale et européenne pour chacun des pays membres de la Communauté.

La définition de la région a été présentée dans l'introduction de ce rapport, ainsi que les diverses catégories de régions que les experts ont jugé utile de retenir pour une analyse économique et une politique régionale : régions de base, grandes régions socio-économiques à l'échelle communautaire, zones spécifiques. Les critères adoptés par chacun des experts pour la délimitation régionale dans leur propre pays s'inspirent des considérations générales développées dans l'introduction et sont exposées dans les différents chapitres du rapport.

En règle générale, les régions (régions de base et grandes régions socio-économiques) (2) ont été déterminées sur la base de critères géographiques (relief, orographie, climat), démographiques et socio-économiques (densité de peuplement, structure de la population active, niveau de vie) et politico-administratifs.

Les experts ont constaté que l'emploi de critères statistiques, appliqués séparément, délimitait des régions dont les limites ne coïncidaient pas. Faute d'un critère quantitatif unique susceptible de mettre en lumière les interdépendances fonctionnelles entre diverses parties d'un territoire, il a fallu procéder de manière plus pragmatique en combinant données statistiques et éléments qualitatifs. De ce point de vue, on a pris en considération l'articulation des activités socio-économiques et des échanges sur les grands axes de circulation, le rayonnement des grandes villes, ainsi que des facteurs d'ordre administratif et financier.

Compte tenu de l'organisation constitutionnelle et des institutions propres à chaque pays, les circonscriptions politico-administratives principales des Etats membres ont constitué ainsi un élément important dans la délimitation régionale effectuée par les experts, en raison, selon les cas, non seulement « d'une vie politique propre et d'une autonomie financière », mais également des exigences relatives à l'exécution de programmes de développement ainsi que de la « nécessité de disposer de données statistiques représentatives des caractéristiques socio-économiques des zones retenues ».

2. Le découpage régional ainsi obtenu est donc le résultat d'un compromis entre les exigences théoriques liées aux objectifs du développement économique harmonieux, d'une part, et, d'autre part, les contraintes imposées par la structure politico-administrative des pays et par certaines convenances internes.

Il est donc plus ou moins satisfaisant selon les pays. Il peut cependant être considéré comme acceptable, notamment dans la mesure où les espaces régionaux ainsi délimités restent cohérents, même si des incertitudes apparaissent sur leurs limites exactes.

Les difficultés sont particulièrement importantes lorsque les limites d'une région coïncident avec une frontière politique. Déjà sensibles à propos des Länder allemands

(1) Ce chapitre, qui constitue un essai de synthèse, est rédigé par les services de la Commission, direction générale des affaires économiques et financières.

(2) Voir introduction par. 4 à 8.

(Brême et Hambourg notamment), elles apparaissent très nettement en Belgique et dans une moindre mesure aux Pays-Bas. C'est ainsi que, par exemple au chapitre Belgique, il est indiqué que « la perspective régionale à l'échelle de la Communauté amène dans certains cas à considérer des entités régionales chevauchant les frontières nationales ». Ce principe affirmé n'a pu cependant, dans l'état actuel de l'organisation communautaire, être appliqué ni à la Belgique ni aux autres pays membres.

En raison de ces considérations, la délimitation régionale proposée dans ce rapport ne peut être considérée comme définitive et devra faire ultérieurement l'objet de nouvelles études.

Quoi qu'il en soit, à ce stade, la Communauté économique européenne peut être divisée en trente et une grandes régions socio-économiques, dont huit pour l'Allemagne fédérale, une pour la Belgique, neuf pour la France, dix pour l'Italie, une pour le grand-duché de Luxembourg et deux pour les Pays-Bas.

Les régions de base sur lesquelles les experts se sont appuyés pour déterminer les grandes régions sont au nombre de soixante-trois pour la Communauté, non compris les villes de Brême, Hambourg et Berlin, considérées comme des cas particuliers, dont vingt et une pour l'Allemagne, vingt et une pour la France (régions de programme) et vingt pour l'Italie (regioni); le problème du découpage en régions de base reste à étudier dans les pays du Benelux.

3. La diversité de ces régions représente une caractéristique fondamentale de l'économie européenne. Elle constitue la raison même d'une politique régionale communautaire dans la perspective de l'intégration économique. L'Europe ne peut prétendre à un développement harmonieux de l'ensemble de ses capacités productives qu'en élaborant, entre autres, une politique régionale prenant en considération la diversité de ses structures territoriales, en vue notamment d'en tirer un profit optimum et d'y adapter les politiques nationales et communes.

Cette diversité entre les régions apparaît immédiatement dans leurs caractéristiques de base les plus simples : les superficies des grandes régions socio-économiques varient d'environ 3 000 km² à près de 100 000 (1); elles sont peuplées de 1 à 15 millions d'habitants (2) avec des densités qui vont de 43 à 782 habitants au kilomètre carré.

A quelques exceptions près, ces écarts ne sont pas le résultat d'un artifice dans la délimitation régionale effectuée; bien au contraire, ils sont la conséquence de la diversité des structures organiques des régions définies sur la base de critères géographiques, socio-économiques et politico-administratifs.

Le rapport est convaincant à cet égard. A titre d'exemple, alors que, sur des superficies du même ordre, la Rhénanie-Westphalie et la région parisienne concentrent respectivement le tiers et le quart du total de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie allemande et française, la Calabre comme la région des Abruzzes et Molise n'emploient chacune qu'environ 2,5 % de la main-d'œuvre industrielle italienne.

4. En première approximation, cette diversité dans les structures régionales de la Communauté pourrait être considérée comme acceptable sur le plan économique,

(1) Abstraction faite du grand-duché de Luxembourg.

dans la mesure où l'emploi optimal des facteurs, population et ressources, serait assuré effectivement et où la croissance des revenus par tête s'effectuerait sans présenter d'écarts excessifs par rapport au taux de croissance global de l'ensemble communautaire. De ce point de vue en particulier, des revenus faibles ne peuvent être considérés comme présentant un danger pour l'équilibre communautaire si un taux de croissance régional plus élevé agit dans le sens d'une réduction des écarts. De même, il est concevable que des régions ayant des revenus par tête plus élevés que la moyenne présentent des taux de croissance relativement faibles.

Tels semblent être le cas, par exemple, du Bade-Wurtemberg, ou de la Hesse, des régions du Nord et de l'Est français, et de la Belgique.

5. Il n'en est pas cependant ainsi sur l'ensemble du territoire communautaire. Le rapport des experts met nettement en relief des situations intéressantes des régions entières ou des zones plus limitées qui, sous l'angle soit de l'équilibre national soit de l'intégration européenne, apparaissent contraires à l'objectif du développement harmonieux, en raison du sous-emploi ou du mauvais emploi des ressources régionales. Ces situations constituent autant de problèmes régionaux nécessitant des solutions.

Ces problèmes semblent pouvoir être ramenés tous en dernière analyse à des problèmes d'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi, qu'il s'agisse de sous-emploi, de chômage structurel ou de pénurie de main-d'œuvre. La politique régionale peut alors être définie comme une action tendant à supprimer les déséquilibres actuels ou potentiels des différents marchés du travail. L'inadaptation des structures économiques responsable de ces déséquilibres se manifeste à l'intérieur de la Communauté sous des formes très diverses. Celles-ci peuvent être cependant regroupées en quelques catégories significatives quant aux remèdes et solutions possibles.

6. Le sous-développement caractérise certaines régions dont l'activité économique dominante est constituée par une agriculture à basse productivité, employant mal une main-d'œuvre excédentaire qui souffre de chômage ouvert ou latent. L'émigration rurale est massive et continue. Ce sous-développement typique se rencontre notamment dans le Mezzogiorno italien.

Il peut s'expliquer par des facteurs naturels tels qu'une structure orographique particulièrement défavorable où les plaines ne représentent qu'un pourcentage réduit de la superficie régionale. En Calabre, par exemple, les collines et montagnes occupent 91 % du territoire régional. Les caractéristiques climatologiques ont imposé, en outre, en raison des difficultés de l'irrigation, une agriculture sèche d'exploitations extensives. L'insuffisance de ressources exploitables, mais aussi des raisons historiques et sociologiques, ont contribué à laisser ces régions à l'écart des centres du développement.

De nombreuses régions également situées en général dans la périphérie de l'Europe (Sud-Ouest français, Massif central, Bretagne, Schleswig-Holstein, Nord-Est bavarois, etc.) connaissent par ailleurs un sous-développement relatif, c'est-à-dire un retard sensible par rapport au niveau de développement économique du pays auquel elles appartiennent, et à celui de la Communauté dans son ensemble.

L'agriculture y est fréquemment une agriculture de montagne sur sols peu fertiles; l'industrialisation s'est faite autour de quelques centres urbains constituant des marchés locaux de consommation, ou sur la base de ressources naturelles qui ont

conduit fréquemment à l'établissement d'une seule branche d'industrie. Celle-ci est souvent de type traditionnel, à structure familiale, n'entraînant guère le développement d'activités complémentaires (verre, porcelaine, cuir, textiles, industries alimentaires, travail du bois, du papier, etc). Lorsque ces régions ne sont pas déjà dépeuplées (Massif central, Sud-Ouest français), l'émigration reste importante (Nord-Est bavarois, Ouest français).

7. Le déclin se manifeste dans un certain nombre de régions ou zones dont l'activité productive s'est cristallisée autour de certaines branches traditionnelles. Ce phénomène peut être dû à des causes diverses; il résulte, en général, de changements survenus dans les conditions de la production ou dans la structure de la demande : épuisement des ressources naturelles dans le cas d'une activité primaire, concurrence de produits de substitution, abaissement des coûts de transport modifiant les courants d'échanges.

Il se rencontre surtout dans des zones à structure industrielle vieille ou à industrie unique : bassins charbonniers du Centre et du Borinage, en Belgique, du Centre et Midi, en France, centres textiles des Vosges, des Flandres et de la Haute-Franconie, chantiers navals de l'estuaire de la Loire, entre autres.

Le chômage et la chute de revenu, résultant à la fois du ralentissement ou de l'arrêt de l'activité économique principale et de ses conséquences sur les industries complémentaires et les activités tertiaires qui en dépendent plus ou moins directement, peuvent conduire, par un processus cumulatif, à un sous-développement relatif.

8. La concentration de la population dans certaines régions d'intense activité économique soulève une autre catégorie de problèmes analysés par les experts.

Elle provoque un accroissement plus que proportionnel des coûts de l'infrastructure et des services dans des zones fortement ou totalement urbanisées, à très forte densité de peuplement et d'industries et à niveau élevé de revenus. Dans la région du Rhin-Ruhr, dans Paris et sa banlieue vivent le cinquième de la population de chacun des deux pays, tandis que le tiers de la population néerlandaise se concentre dans le Randstad Holland. Les densités de peuplement sont extrêmement élevées : Rhin-Ruhr, 1 083 habitants au km²; Seine et Seine-et-Oise, 1 118; Randstad Holland, 2 400.

Dans les cas extrêmes on constate, en plus des inconvénients sanitaires et sociaux d'une urbanisation excessive, d'insupportables surcharges financières pour les collectivités publiques et des impossibilités physiques d'équipement. Les conséquences sont déjà perceptibles dans la région parisienne et dans le Randstad Holland. Elles se manifesteront également à un degré moindre dans la Ruhr et dans les zones de congestion du triangle Turin-Milan-Gênes.

9. Les zones frontières posent enfin, par suite des progrès de l'intégration européenne, des problèmes particuliers tenant à leur origine essentiellement politique. Certaines régions économiquement solidaires par leurs structures se trouvent séparées par les frontières politiques entre les pays de la C.E.E. qui, sans interdire les contacts entre ces régions, ne permettent pas aux échanges de s'établir sur la base de considérations purement économiques.

En outre, la situation de marche-frontière de certaines de ces régions (Lorraine, vallée du Rhin supérieur) a retardé leur développement interne.

La situation de la Belgique est particulièrement caractéristique à cet égard, ainsi qu'il a été déjà indiqué à propos de la délimitation régionale. Ceci est également vrai, de l'Est et du Sud des Pays-Bas, et de la zone frontière contiguë de la République fédérale, ainsi que de la Lorraine et des régions situées de part et d'autres du Rhin supérieur.

Par ailleurs, il existe des régions, comme les Zonenrandgebiete de l'Allemagne fédérale, dont les relations d'échange ont été fortement affectées par la scission de l'espace économique dans lequel étaient organisées leurs activités.

10. L'essai rapide de typologie des problèmes spatiaux du développement européen qui vient d'être effectué souligne leur généralité dans l'ensemble communautaire : le sous-développement au moins relatif, le déclin, la concentration excessive, les difficultés des zones frontières internes ne constituent pas des cas singuliers, mais concernent à des degrés divers chacun des Etats membres. Leur importance met en cause l'équilibre économique non pas d'un seul pays mais de la Communauté dans son ensemble. Ceci est particulièrement évident dans le cas du Mezzogiorno.

Aussi les problèmes régionaux des Six peuvent être considérés comme des problèmes européens : leurs similitudes, qui justifient l'échange intracommunautaire d'informations et d'expériences, leurs incidences sur le développement harmonieux de l'ensemble communautaire et sur son taux de croissance global, les perspectives de solution qu'offre une économie de grand espace en voie d'intégration constituent autant d'arguments en ce sens.

11. L'espace économique communautaire est dominé par une dichotomie très caractéristique : sous l'angle du développement économique s'opposent une Europe périphérique et une Europe centrale.

Dans chaque pays, les régions à haute capacité productive sont localisées de telle manière qu'elles se concentrent en un ensemble de territoires contigus dans la Communauté. Les concentrations nationales vont dans le sens d'une concentration européenne. Parallèlement les régions à faible capacité productive se disposent en général vers les périphéries de la Communauté.

Les régions les plus développées forment un bloc orienté selon un grand axe Nord-Sud, des Pays-Bas au Nord de l'Italie, de part et d'autre des vallées du Rhin et du Rhône (englobant la région parisienne).

Doté de puissantes ressources naturelles, d'exceptionnelles facilités de transports et d'économies externes importantes, ce bloc est adossé aux systèmes portuaires de la mer du Nord, de la Manche et de la Méditerranée, par où il reçoit ses approvisionnements complémentaires en énergie et en matières premières, et par où il exporte ses produits fabriqués; il concentre d'importants ensembles industriels associant toutes les industries de base : mines, sidérurgie, industries mécaniques et électriques, chimie, qui forment un ensemble économique et industriel quasi-continu. C'est ainsi qu'il produit la presque totalité du charbon (200 millions de tonnes) et du minerai de fer (80 millions) des Six et les trois quarts de l'acier (75 millions).

Englobant environ 35 % du territoire de la Communauté il rassemble près de 45 % de sa population et fournit environ 60 % du produit total de son économie.

12. Autour de ce bloc se constituent en étoile de longues bandes d'expansion industrielles, plus nettement orientées vers le nord et l'est. Elles se forment le long d'une infrastructure dense, où les voies d'eau navigables sont complétées par des voies ferrées à grand trafic et par des autoroutes modernes. Le territoire européen intégré tend à s'organiser sur ces axes de développement.

Vers les plaines de l'Allemagne du Nord et les ports hanséatiques se constitue un double axe, reposant sur un bon système de communications, formé de canaux (orientés ouest-est) et de fleuves (aménagés sud-nord) ainsi que d'un réseau serré de voies ferrées en cours d'électrification et d'autoroutes en voie d'achèvement. Il s'appuie notamment sur les zones industrielles du pays de Münster et de Hanovre.

Vers le Sud de l'Allemagne et la Bavière, se développent deux bandes industrielles discontinues le long du Rhin-Main-Danube et du Rhin-Neckar, épaulés également par un réseau diversifié de voies ferrées et d'autoroutes.

Vers la Méditerranée, enfin, s'esquisse un axe Rhin-Rhône joignant, de façon discontinue et encore précaire, l'Europe méditerranéenne au centre de gravité du Marché commun. Bien que des régions fortes y soient localisées : Rhône-Alpes, triangle Turin-Milan-Gênes, pays de Marseille, leurs relations entre elles et avec l'Europe du Nord ne constituent pas un axe de développement comparable en importance aux précédents.

13. Face à ce puissant ensemble, les régions périphériques sont relativement moins développées et, grosso modo, plus elles sont éloignées de la zone centrale, plus est faible leur capacité productive. Elles comptent 91 millions d'habitants, soit 55 % de la population de la Communauté. Elles se dispersent sur 70 % du territoire et ne fournissent que 40 % du produit total.

Certaines de ces régions sont partiellement industrialisées, mais l'industrie y est généralement « enclavée » dans les activités agricoles, sans que l'on y trouve les ensembles industriels caractéristiques de l'Europe du Nord. Les zones spécifiques ayant des difficultés économiques y sont également nombreuses, en raison du vieillissement des structures industrielles et du moindre dynamisme de l'environnement économique et social, ou de la stagnation relative de celui-ci.

Dans les régions les moins développées de cette périphérie, l'agriculture absorbe 40 à 60 % de la population active, sans que, malgré l'importance de la main-d'œuvre, la valeur de la production agricole soit particulièrement forte. La productivité est en effet très faible; l'auto-consommation familiale est encore élevée par rapport à la production commercialisée.

Ces régions sont également des régions d'émigration, c'est-à-dire des réservoirs de main-d'œuvre, qu'il s'agisse de la Bretagne, du Mezzogiorno ou encore de la forêt bavaroise et des Zonenrandgebiete.

La variété des structures de l'Europe périphérique est considérable. Avec 16 % de sa population active occupée dans l'agriculture, le Schleswig-Holstein apparaît très différent du Sud-Ouest français, dont le même pourcentage s'élève à 46 %, bien que les niveaux de développement économique des deux régions soient comparables.

Dans le Sud en particulier, à côté de cultures sèches à caractère extensif, on trouve dans les plaines et les vallées des zones extrêmement riches et productives, souvent irriguées, où sont cultivés agrumes, fruits et légumes, vignes, fleurs, etc. Il en est

ainsi, par exemple, en Roussillon et dans le Comtat, dans les plaines du Volturno et du Metaponte, et dans la plaine de Catane.

De même l'évolution récente de la technique a découvert de nouvelles ressources et produit de nouvelles matières dont l'exploitation n'est pas automatiquement liée aux localisations industrielles actuelles. Elle apporte une possibilité de rééquilibre territorial dans le développement économique de l'Europe des Six, en facilitant la constitution de nouveaux pôles de développement. Cette éventualité ressort avec une particulière netteté dans le domaine de l'énergie, et plus particulièrement des hydrocarbures, qui constituent d'ailleurs aussi une matière première de base.

Ainsi à côté de ses zones industrielles traditionnelles, l'Europe périphérique voit se dessiner de nouveaux foyers, hautement dynamiques, dont la croissance rapide est liée, entre autres, à l'exploitation rationnelle des possibilités offertes par la création d'infrastructures adéquates et d'industries économiquement complémentaires et techniquement liées.

On peut citer, à cet égard, dans le Sud-Ouest français, l'exploitation du gaz naturel de Lacq; en Sicile, l'établissement des zones industrielles liées de Syracuse, Gela et Raguse, reposant à la fois sur le raffinage du pétrole, et sur la potasse, le soufre et le sel gemme locaux, etc., dans les Pouilles, la sidérurgie et l'industrie mécanique à Tarente-Bari.

L'Europe périphérique est aussi, en grande partie, l'Europe du soleil et de la mer, c'est-à-dire le domaine du tourisme et des loisirs. En outre, l'accroissement des échanges des pays de la C.E.E. entre eux et avec le reste du monde favorise le développement des activités portuaires des régions périphériques. Il en est ainsi notamment de l'extrême Sud de l'Italie, qui bénéficie par ailleurs de l'éveil économique du Moyen-Orient.

Malgré ces perspectives nouvelles, la périphérie européenne est encore un espace largement fractionné dont une politique de développement harmonieux doit favoriser le progrès, compte tenu des orientations futures de la croissance communautaire.

ANNEXE B

Documentation statistique

**Statistiques relatives aux régions
de la république fédérale d'Allemagne**

Tableau
République

	Ensemble du territoire	Région		
		1	2a	2b
1. <i>Superficie totale</i> (km ²) au 30-6-1959	247 952,87	4 713,73	8 742,39	6 591,96
en % de la République fédérale	100	1,9	3,5	2,7
2. <i>Population totale</i> au 30-6-1959	52 803 600	958 638	1 346 895	633 210
dont en % de sexe féminin	52,9	53,6	53,2	52,6
3. <i>Densité de la population</i> au 30-6-1959	213,0	203,4	154,1	96,1
4. <i>Total des migrations</i> (1) en 1957	6 697 090	153 691	218 887	105 416
en % de la République fédérale	100	2,3	3,2	1,6
5. <i>Solde des migrations</i> en 1957	420 825	9 088	15 095	2 170
en % de la République fédérale	100	2,2	3,6	0,5
6. <i>Nombre des personnes occupées dans l'industrie</i> sur 1 000 habitants, au 31-12-1959	143,0	127	192	118
7. <i>Pourcentage des chômeurs</i> par rapport au total des personnes occupées au 31-12-1959	2,2	0,52	0,42	0,69
8. <i>Indice en DM de la capacité contributive</i> (Realsteuerkraft) par habitant en 1957.	104,00	87,80	108,87	86,19
9. <i>Répartition en % de la population totale</i> en fonction de l'importance des communes (au 25-9-1956)				
de moins de 5 000 habitants	37,7	57,6	54,5	70,1
de 5 000 à moins de 20 000 habitants	10,5	13,2	25,0	19,8
de 20 000 à moins de 50 000 habitants	9,7	15,1	15,8	10,1
de 50 000 à moins de 100 000 habitants	5,9	—	4,7	—
de plus de 100 000 habitants	30,2	14,0	—	—
10. <i>Nombre d'automobiles de tourisme</i> pour 1 000 habitants (au 1-7-1959)	67,3	66,3	68,7	69,5
11. <i>Nombre de postes de radio déclarés</i> (au 30-4-1958) en chiffres absolus	13 229 369	210 865	299 235	131 269
pour 1 000 habitants	257,0	227	230,4	214,4
12. <i>Nombre de postes de télévision déclarés</i> (au 30-4-1958) en chiffres absolus	1 436 046	10 501	15 179	4 722
pour 1 000 habitants	28,3	11,1	11,5	7,6

(1) Somme de l'immigration et de l'émigration.

Fédérale d'Allemagne

socio-économiques de base

3a	3b	4	5	6	7	8	9
2 534,25 1,0	8 031,87 3,2	5 135,91 2,1	23 705,04 9,6	19 641,80 7,9	14 225,04 5,7	8 562,23 3,5	4 414,44 1,8
1 371 515 53,2	2 688 125 52,3	509 474 53,1	3 754 158 53,5	1 776 995 53,6	1 233 851 53,5	1 809 500 54,0	750 232 53,2
541,2	334,4	99,2	158,4	90,5	86,7	211,3	170,0
170 641 2,5	436 319 6,4	68 976 1,0	567 633 8,3	257 507 3,8	173 622 2,6	205 252 3,0	86 704 1,3
17 141 4,1	43 729 10,4	- 916 - 0,2	43 445 10,4	- 22 178 - 5,3	- 13 918 - 3,3	6 390 1,5	3 034 0,7
191	218	90	114	75	80	199	106
0,53	0,23	1,30	2,4	10,7	4,7	2,8	2,8
118,08	145,54	60,78	100,42	54,94	55,40	103,19	97,82
23,4 20,8 2,0 5,5 48,3	36,1 16,9 10,7 12,5 23,8	80,2 15,8 4,1 — —	42,5 16,9 8,2 — 32,4	71,4 10,8 11,1 — 6,7	76,5 14,8 2,7 6,1 —	40,8 14,8 5,1 15,5 23,9	61,5 9,9 — 14,4 14,2
75,5	76,6	53,7	63,3	24,8	21,8	41,2	54,5
350 495 264,3	660 844 256,5	108 326 216,3	983 097 271,3	343 360 215,9	269 023 217,8	482 323 270,2	168 840 230,3
37 798 23,0	53 018 20,2	3 297 6,6	69 737 18,9	18 810 10,6	10 345 8,4	35 132 19,5	10 300 13,9

	Régions				
	10	11	12	13	14
1. Superficie totale (km²)					
au 30-6-1959	2 567,40	10 156,36	9 672,43	9 238,88	11 869,45
en % de la République fédérale	1,0	4,1	3,9	3,7	4,8
2. Population totale					
au 30-6-1959	1 050 100	1 213 248	2 156 282	3 155 469	1 520 937
dont en % de sexe féminin	51,7	52,9	53,0	53,1	53,3
3. Densité de la population					
au 30-6-1959	397,0	119,0	223,0	341,5	123,1
4. Total des migrations ⁽¹⁾					
en 1957	95 498	159 370	254 667	396 466	181 706
en % de la République fédérale	1,4	2,3	3,8	5,8	2,7
5. Solde des migrations					
en 1957	5 368	1 426	17 841	45 639	- 6 980
en % de la République fédérale	1,3	0,3	4,2	10,9	- 1,7
6. Nombre de personnes occupées dans l'industrie sur					
1 000 habitants, au 31-12-1959	les chiffres font défaut	76,8	116,3	145,3	106,3
7. Pourcentage des chômeurs par rapport au total des per-					
sonnes occupées au 31-12-1959	les chiffres font défaut	4,0	2,2	0,8	3,7
8. Indice en DM de la capacité contributive (Realsteuerkraft)					
par habitant en 1957	les chiffres font défaut	62,88	82,29	114,51	66,82
9. Répartition en % de la population totale en fonction de					
l'importance des communes (au 25-9-1956)					
de moins de 5 000 habitants	38,1	69,0	52,5	37,0	65,9
de 5 000 à moins de 20 000 habitants	27,3	7,4	19,3	18,6	12,3
de 20 000 à moins de 50 000 habitants	22,3	5,0	8,8	6,1	8,6
de 50 000 à moins de 100 000 habitants	—	18,6	6,8	1,9	—
plus de 100 000 habitants	12,3	—	12,7	36,3	12,7
10. Nombre d'automobiles de tourisme pour 1 000 habitants					
(au 1-7-1959)	51,2	56,7	64,2	79,1	58,3
11. Nombre de postes de radio déclarés (au 30-4-1958)					
en chiffres absolus	228 739	249 076	507 005	848 897	354 222
pour 1 000 habitants	225,9	209,0	241,7	277,8	233,6
12. Nombre de postes de télévision déclarés (au 30-4-1958)					
en chiffres absolus	Les chiffres	15 220	54 915	104 072	132 979
pour 1 000 habitants	font défaut	12,6	25,8	33,5	19,1

(1) Somme de l'immigration et de l'émigration.

ocio-économiques de base

15	16	17	18	19	20	21	22	23
4 017,78 1,6	9 470,22 3,8	8 382,28 3,4	12 080,80 4,9	14 634,58 5,9	32 747,57 13,2	15 656,98 6,3	408,77 0,2	747,23 0,3
1 119 865 51,7	10 268 894 52,4	1 666 145 52,5	2 512 198 53,3	3 206 126 53,3	3 320 160 52,6	2 284 600 53,1	683 586 53,0	1 815 400 53,9
279,0	1 083	199,0	206,0	219,0	101,0	146,0	1 693	2 430
121 279 1,8	1 131 747 16,6	222 522 3,3	318 273 4,7	452 855 6,7	448 097 6,6	346 994 5,1	65 785 1,0	148 493 2,2
13 085 3,1	191 664 45,6	8 777 2,1	8 103 1,9	9 799 2,3	- 27 850 - 6,6	5 523 1,3	17 759 4,2	27 541 6,5
143,6	193,1	127,0	160,4	139,5	66,9	71,0	151,2	135,0
1,85	1,01	1,74	1,61	3,0	4,9	5,2	2,1	1,1
96,48	135,42	90,31	97,47	104,82	65,18	68,29	148,76	163,42
40,3 27,7 17,6 — 14,3	5,0 10,0 12,2 10,3 62,5	31,8 39,6 18,9 — 9,7	46,1 27,7 16,9 2,2 7,0	41,8 14,2 7,6 8,6 27,8	56,0 22,2 8,1 6,3 7,4	40,6 20,6 9,9 7,3 21,6	— — — — 100	— — — — 100
62,2	68,9	59,3	63,3	67,4	58,2	61,2	70,8	80,9
263 189 244,5	2 735 472 276,8	358 271 222,0	594 297 241,9	867 612 273,7	739 303 233,2	626 689 277,7	191 806 292,6	566 164 19,4
42 542 38,8	551 734 54,6	39 924 24,3	47 285 19,0	86 439 27,1	46 183 13,9	51 602 22,7	18 557 27,7	80 707 44,9

République fédérale d'Allemagne	I Bade- Wurtemberg	II Bavière	III Sarre
Superficie en km ² au 30-6-1959	35 750	70 549	2 567
Population au 30-6-1959	7 505 900	9 324 800	1 050 100
Densité de la population au 30-6-1959	210,0	132,2	409,1
Solde des migrations en 1959 (pour 1 000 habitants)	+ 63 489 + 8,5	+ 28 350 + 3,0	+ 8 708 + 8,3
Répartition en pourcentage de la population au 30-6-1959:			
Total en fonction de l'importance des communes:			
de moins de 500 habitants	4,6	11,4	2,4
de 500 à moins de 1 000 habitants	9,0	13,2	6,0
de 1 000 à moins de 2 000 habitants	13,1	13,8	10,3
de 2 000 à moins de 3 000 habitants	7,8	6,6	7,1
de 3 000 à moins de 5 000 habitants	9,7	7,2	10,4
de 5 000 à moins de 10 000 habitants	11,4	9,3	19,6
de 10 000 à moins de 20 000 habitants	7,3	5,9	9,7
de 20 000 à moins de 50 000 habitants	11,2	7,0	22,1
de 50 000 à moins de 100 000 habitants	7,0	5,0	—
de 100 000 à moins de 200 000 habitants	3,5	2,5	12,4
de 200 000 à moins de 500 000 habitants	7,1	7,0	—
de 500 000 à moins de 1 million d'habitants	8,3	—	—
de 1 million et plus d'habitants	—	11,2	—

ocio-économiques

IV Rhénanie- Palatinat	V Hesse	VI Rhénanie du Nord- Westphalie	VII Basse-Saxe	VIII Schleswig- Holstein
19 829	21 108	33 960	47 383	15 657
3 369 500	4 676 400	15 567 100	6 526 300	2 284 600
169,9	221,5	458,4	137,7	145,9
- 4 856 - 1,4	+ 26 379 + 5,6	+ 80 536 + 5,2	- 19 979 - 3,1	+ 3 461 + 1,5
12,4	7,2	1,1	8,6	9,5
14,1	10,4	2,3	11,9	9,7
15,1	12,0	4,1	12,6	8,8
7,6	6,4	3,3	7,1	3,7
7,9	8,9	5,2	7,5	7,4
10,7	10,9	8,3	9,9	11,4
4,2	6,2	8,6	8,4	9,2
8,1	7,6	14,2	8,4	11,1
11,3	1,4	8,5	7,6	7,4
8,5	5,2	12,4	5,5	—
—	9,7	10,5	3,8	21,9
—	13,9	21,4	8,7	—
—	—	—	—	—

BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND

 LIMITE DE LA COMMUNAUTE

 LIMITE DE PAYS MEMBRE

 LIMITE DE GRANDE REGION
SOCIO-ECONOMIQUE

 LIMITE DE REGION SOCIO-
ECONOMIQUE DE BASE

0 100 200 300 km

- 1 SÜDLICHES OBERRHEINGEBIET
- 2 SCHWARZWALD-ALB UND OBERSCHWABEN-
BODENSEEGEBIET
- 3 NÖRDLICHES OBERRHEINGEBIET UND
MITTLERER NECKARRAUM
- 4 ODENWALD-HOHENLOHE- GEBIET
- 5 SCHWABISCHE UND OBERBAYERISCHE HOCHEBENE
EINSCHLIEßLICH WESTLICHES ALLGÄU UND
BODENSEEGEBIET
- 6 DONAUBECKEN, BAYRISCHER WALD, FRANKISCHER JURA
- 7 FRANKISCHES KEUPFERGEBIET UND RHON
- 8 INDUSTRIERAUM NÜRNBERG-OBERFRANKEN
- 9 MAINFRANKISCHER WIRTSCHAFTSRÄUM
- 10 SAARLAND
- 11 EIFEL, HUNSÜCK, WESTPFALZ
- 12 LINKSSEITIGE OBERRHEINISCHE TIEFEBENE,
MITTELREIN, UNTERLAHN UND WESTERWALD
- 13 SÜDHESSEN
- 14 NORDHESSEN
- 15 EIFEL-AACHEN
- 16 RHEIN-RUHR-GEBIET
- 17 NIEDERRHEIN-MUNSTERLAND
- 18 OST-UND SÜDWESTFALEN
- 19 NIEDERSÄCHSISCHES GEBIRGSLAND
- 20 NIEDERSÄCHSISCHES KUSTEN-UND FLACHLAND
- 21 SCHLESWIG-HOLSTEIN
- 22 BREMEN
- 23 HAMBURG



Statistiques relatives à la Belgique

Tableau n° 3

Belgique : Statistiques relatives à la région belge

1. <i>Superficie totale</i>	30 507 km ²			
2. <i>Population totale</i> (fin 1957)	9 026 800			
	M.		F.	
Répartition par sexe (1957).	4 439 000		4 587 800	
Population en dessous de l'âge de 15 ans (1957).	2 047 200			
	M.		F.	
Répartition par sexe.	1 042 300		1 005 400	
Population au-dessus de 65 ans (1957) .	1 062 300			
	M.		F.	
Répartition par sexe.	461 000		601 300	
Population en âge de travail (1957) . .	5 916 800			
	M.		F.	
Répartition par sexe.	2 935 700		2 981 100	
	1957		1959	
Population économiquement active . .	3 506 800		3 500 700	
	M.	F.	M.	F.
Répartition par sexe.	2 456 200	1 050 600	2 435 000	1 065 700
Forces armées	120 000		114 400	
Population de 15 à 64 ans économiquement inactive	29 000			
	M.	F.	—	
Répartition par sexe.	9 %	91 %		
Personnes occupées dans l'agriculture- forêt, pêche	281 400		264 000	
	M.	F.	M.	F.
Répartition par sexe.	224 300	57 100	209 000	55 110
Personnes occupées dans les mines et l'industrie	1 655 900		1 566 500	
	M.	F.	M.	F.
Répartition par sexe.	1 334 200	321 700	1 267 500	299 000
Personnes occupées dans les services transports et divers	1 486 400		1 527 800	
	M.	F.	M.	F.
Répartition par sexe.	836 700	649 700	849 100	678 700

Tableau n° 3 (suite)

<i>Chômage complet</i>	Masculin		Féminin		Total	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Chiffres absolus et pourcentages de la population active)						
1960	82 078	3,4	27 974	2,6	110 052	3,1
1959	92 132	3,8	32 843	3,1	124 975	3,6
1958	81 252	3,3	28 495	2,7	109 747	3,1
1957	55 698	2,3	21 982	2,1	77 850	2,2

3. <i>Emigrations vers l'étranger</i>	<i>Immigrations extérieures</i>	<i>Migrations intérieures (de communes à communes)</i>
1958 40 297	1958 47 124	1958 541 163
1957 36 621	1957 68 794	1957 545 285
1956 36 696	1956 52 593	1956 548 300
1955 32 757	1955 51 106	1955 550 311
1954 34 085	1954 34 604	1954 558 062
1953 38 109	1953 39 964	1953 544 574

Taux annuel moyen de croissance de la population de la Belgique (étrangers compris) au cours de la période 1949-1958 :

a) excédent des naissances sur les décès	0,47 %
b) en comptant le solde des migrations extérieures (le plus souvent positif)	0,54 %

4. *Population des agglomérations*

de moins de 5 000 habitants (1958).	3 359 200 (soit 37 %)
de 5 à 20 000 habitants	2 617 300 (soit 27 %)
de 20 à 50 000 habitants	1 470 190 (soit 16 %)

Tableau n° 3 (suite)

*Liste des communes et des villes de plus de 50 000**habitants:*

— Ces 17 communes constituent en fait 7 agglomérations urbaines; les communes de plus de 50 000 habitants sont des faubourgs de Bruxelles ou d'Anvers.

— Il existe d'autres agglomérations urbaines assez importantes mais composées uniquement de communes de moins de 50 000 habitants (Charleroi, Mons, La Louvière, Louvain, Verviers, Namur).

(.) Font partie de l'agglomération bruxelloise.

Antwerpen	261 270
(.) Bruxelles	170 570
Gand	160 670
Liège	156 600
(.) Schaerbeek	118 490
(.) Ixelles	93 930
(.) Anderlecht	93 240
(.) Uccle	69 130
Deurne	64 410
Malines	63 680
(.) Molenbeek	63 490
(.) Saint-Gilles	56 090
Oostende	54 650
Bruges	52 540
(.) Etterbeek	51 850
Borgerhout	50 650
(.) Forest	50 280

5. <i>Produit intérieur brut</i> (1956) (en milliards de francs)	483
— dont agriculture: Source « Rapport situation économique Communauté (sept. 1958) »	34,7
<i>Revenu national net</i> au coût des facteurs (1956) (Source I.N.S.)	388,7
— dont agriculture	20,8
<i>Revenu national net</i> au coût des facteurs (1958) (Source I.N.S.)	400,8
— dont agriculture	23,3

BENELUX

 LIMITE DE LA COMMUNAUTE

 LIMITE DE PAYS MEMBRE

 LIMITE DE GRANDE REGION SOCIO-ECONOMIQUE

 LIMITE DE REGION SOCIO-ECONOMIQUE DE BASE

0 100 200 300 km



Statistiques relatives aux régions de la France

Tableau n° 4

France

Régions françaises	Grandes unités administratives composantes Régions de programme Départements	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants (1954)	Densité en hab./km ²
1. Paris	Région parisienne	12 070	7 317	606
	Seine	480	5 155	10 750
	Seine-et-Marne	5 931	453	76
	Seine-et-Oise	5 659	1 709	302
2. Bassin parisien	97 255	5 552	57
	Champagne	25 741	1 134	44
	Ardennes	5 253	281	53
	Aube	6 026	241	40
	Marne	8 205	415	51
	Haute-Marne	6 257	197	32
	Picardie	19 592	1 387	71
	Aisne	7 428	487	66
	Oise	5 887	435	74
	Somme	6 277	465	74
	Haute-Normandie	12 379	1 274	103
	Eure	6 037	333	55
	Seine-Maritime	6 342	941	148
	Centre	39 542	1 758	45
	Cher	7 304	284	39
	Eure-et-Loir	5 940	261	44
	Indre	6 906	247	36
	Indre-et-Loire	6 158	365	59
	Loir-et-Cher	6 422	240	37
	Loiret	6 812	361	53
3. Nord	Nord	12 525	3 375	269
	Nord	5 774	2 099	364
	Pas-de-Calais	6 751	1 276	189
4. Est	48 299	4 030	84
	Lorraine	23 676	1 956	83
	Meurthe-et-Moselle	5 279	607	115
	Meuse	6 241	207	33
	Moselle	6 253	769	123
	Vosges	5 903	373	63

Tableau n° 4 (suite)

Régions françaises	Grandes unités administratives composantes Régions de programme Départements	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants (1954)	Densité en hab./km ²
	Alsace	8 324	1 218	146
	Bas-Rhin	4 795	708	148
	Haut-Rhin	3 531	510	145
	Franche-Comté	16 299	856	53
	Doubs	5 260	327	62
	Jura	5 055	220	44
	Haute-Saône	5 375	209	39
	Belfort	609	100	163
5. Ouest	79 251	5 823	73
	Bretagne	28 332	2 339	83
	Côtes-du-Nord	7 218	503	70
	Finistère	7 029	728	104
	Ille-et-Vilaine	6 992	587	84
	Morbihan	7 092	521	73
	Basse-Normandie	18 248	1 165	64
	Calvados	5 692	443	78
	Manche	6 412	447	70
	Orne	6 144	275	45
	Loire	32 670	2 319	71
	Loire-Atlantique	6 980	733	105
	Maine-et-Loire	7 218	518	72
	Mayenne	5 212	252	48
	Sarthe	6 245	420	67
	Vendée	7 015	396	56
6. Massif central	43 228	1 987	46
	Limousin	17 049	740	43
	Corrèze	5 888	243	41
	Creuse	5 606	173	31
	Haute-Vienne	5 555	324	58
	Auvergne	26 179	1 247	48
	Allier	7 382	373	51
	Cantal	5 779	177	31
	Haute-Loire	5 001	216	43
	Puy-de-Dôme	8 016	481	60

Tableau n° 4 (suite)

Régions françaises	Grandes unités administratives composantes Régions de programme Départements	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants (1954)	Densité en hab./km ²
7. Sud-Ouest	53 316	2 395	44
	Poitou-Charentes	26 302	1 394	53
	Charente	5 972	314	53
	Charente-Maritime	7 232	448	62
	Deux-Sèvres	6 054	313	52
	Vienne	7 044	319	45
	Aquitaine	42 411	2 209	52
	Dordogne	9 224	378	41
	Gironde	10 726	896	84
	Landes	9 364	249	27
	Lot-et-Garonne	5 385	266	49
	Basses-Pyrénées	7 712	420	54
	Midi-Pyrénées	45 604	1 975	43
	Ariège	4 903	140	29
	Aveyron	8 771	293	33
	Haute-Garonne	6 367	526	83
	Gers	6 291	185	29
	Lot	5 226	148	28
	Hautes-Pyrénées	4 535	203	45
	Tarn	5 780	308	53
Tarn-et-Garonne	3 731	172	46	
8. Sud-Est	76 387	5 004	65
	Rhône-Alpes	44 624	3 630	81
	Ain	5 826	312	54
	Ardèche	5 556	249	45
	Drôme	6 561	275	42
	Isère	8 237	626	76
	Loire	4 799	655	136
	Rhône	2 859	967	338
	Savoie	6 188	252	41
	Haute-Savoie	4 598	294	64
	Bourgogne	31 763	1 375	43
	Côte d'Or	8 787	357	41
	Nièvre	6 888	240	35
	Saône-et-Loire	8 627	511	59
	Yonne	7 461	267	36

Tableau n° 4 (suite)

Régions françaises	Grandes unités administratives composantes Régions de programme Départements	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants (1954)	Densité en hab./km ²
9. Méditerranée	68 272	4 111	60
	Languedoc	27 771	1 449	51
	Aude	6 342	268	42
	Gard	5 881	397	67
	Hérault	6 224	472	76
	Lozère.	5 180	82	16
	Pyrénées-Orientales	4 144	230	56
	Provence – Côte d'Azur – Corse	40 501	2 662	66
	Basses-Alpes	6 988	84	12
	Hautes-Alpes	5 643	85	15
	Alpes-Maritimes	4 298	516	130
	Bouches-du-Rhône	5 248	1 049	200
	Corse	8 722	247	28
	Var	6 023	413	69
	Vaucluse	3 579	268	75

Tableau
France — Grandes régions socio-économiques

	France entière	Région parisienne	Bassin	
			Champagne	Picardie
1. <i>Superficie</i> (km ²)	551 603	12 070	25 741	19 592
Répartition par région (%)	100	2,2	4,7	3,6
2. <i>Population totale</i> :				
au recensement de 1954 (milliers) ⁽¹⁾	42 777	7 316	1 133	1 386
sexe masculin	20 526	3 440	556	680
sexe féminin	22 251	3 876	577	706
Répartition % total	100	17,1	2,7	3,2
sexe masculin	100	16,8	2,7	3,4
sexe féminin	100	17,4	2,6	3,2
<i>Population par groupe d'âges</i>				
au recensement de 1954 (milliers) ⁽¹⁾				
de 0 à 14 ans	9 976	1 460	292	369
de 15 à 64 ans	27 617	5 081	705	849
65 ans et plus	5 184	775	136	168
Répartition %				
de 0 à 14 ans	100	14,6	2,9	3,7
de 15 à 64 ans	100	18,4	2,6	3,1
65 ans et plus	100	14,9	2,6	3,2
<i>Population active</i>				
au recensement de 1954 (milliers) ⁽¹⁾	18 637	3 528	470	539
dont: agriculture, pêche, forêts	5 238	94	128	156
mines, industrie	6 947	1 624	189	213
services, transports et autres	6 452	1 810	153	171
Répartition % population active	100	18,9	2,5	2,9
dont: agriculture, pêche, forêts	100	1,8	2,4	3,0
mines, industrie	100	23,4	2,7	3,1
services, transports et autres	100	23,0	2,4	2,6
3. <i>Demandes d'emploi non satisfaites en 1954</i>				
Total (milliers)	184	50	3	4
%.	100	27,2	1,6	2,2

(¹) Résultats définitifs.

et régions de base (régions de programme)

parisien		Nord	Est		
Haute-Normandie	Centre		Lorraine	Alsace	Franche-Comté
12 379 2,2	39 542 7,2	12 525 2,3	23 676 4,3	8 324 1,5	16 299 2,9
1 275 613 662	1 758 851 907	3 376 1 630 1 746	1 956 975 981	1 218 584 634	855 415 440
3,0 3,0 3,0	4,1 4,1 4,1	7,9 7,9 7,9	4,6 4,8 4,4	2,9 2,8 2,8	2,0 2,0 2,0
339 803 133	422 2 080 256	871 2 155 350	502 1 267 187	279 805 134	219 535 101
3,4 2,9 2,6	4,3 3,9 4,9	8,7 7,8 6,8	5,1 4,6 3,6	2,8 2,9 2,6	2,2 1,6 1,9
541 121 212 208	765 309 227 229	1 334 175 746 413	789 122 431 236	543 117 248 178	373 112 162 99
2,9 2,3 3,0 3,2	4,1 5,9 3,3 3,5	7,1 3,3 10,7 6,4	4,3 2,3 6,2 3,7	2,9 2,2 3,6 2,8	2,0 2,1 2,3 1,5
8 4,4	4 2,2	12 6,5	3 1,6	3 1,6	1 0,5

	France entière	Région parisienne	Bassin	
			Champagne	Picardie
4. Répartition géographique de la population au recensement de 1954 (milliers) (1):				
Population groupée en agglomérations				
de moins de 5 000 habitants	20 969	812	681	940
de 5 000 à 20 000 habitants	5 623	992	92	176
de 20 000 à 50 000 habitants	3 615	517	151	118
de plus de 50 000 habitants	12 570	4 995	209	152
Répartition % agglomérations				
de moins de 5 000 habitants	100	3,9	3,2	4,5
de 5 000 à 20 000 habitants	100	17,7	1,6	3,1
de 20 000 à 50 000 habitants	100	14,3	4,2	3,2
de plus de 50 000 habitants	100	39,8	1,7	1,2
5. Revenu des particuliers				
1955 - 1956 (en milliards de francs) . . .	8 567	2 242,8	216,2	264,0
dont: agriculture	1 784,8	49,5	51,3	84,7
Répartition % total	100	26,2	2,5	3,1
dont: agriculture	100	2,8	2,9	4,7
6. Consommation d'énergie électrique haute tension 1957 (millions de kwh)				
42 071	5 052	668	1 035	
Répartition %	100	12,0	1,6	2,4
7. Situation sociale :				
Consommation d'électricité basse tension (sauf force motrice) en 1957 (millions de kwh)				
8 443	2 442	189	185	
Répartition %	100	28,9	2,2	2,2
Nombre de postes de radio au 1-1-1957 (en milliers)				
10 198,1	2 296,5	288,1	327,4	
Répartition %	100	22,5	2,8	3,2
Nombre d'automobiles de tourisme immatriculées en 1957 (unités)				
532 406	165 980	13 474	14 288	
Répartition %	100	31,2	2,5	2,7
Nombre de médecins au 1-1-1957				
43 290	12 348	887	1 029	
Répartition %	100	28,5	2,1	2,4

(1) Résultats du sondage au vingtième.

parisien		Nord	Est		
Haute-Normandie	Centre		Lorraine	Alsace	Franche-Comté
609	1 181	1 220	1 009	685	565
156	146	851	407	136	143
91	161	394	252	47	74
419	270	911	288	350	73
2,9	5,6	5,8	4,8	3,2	2,7
2,8	2,6	15,1	7,2	2,4	2,6
2,5	4,4	10,9	7,0	1,3	2,0
3,3	2,1	7,3	2,3	2,8	0,6
267,7	285,1	685,8	407,7	243,2	154,4
57,8	93,9	107,5	63,1	33,4	28,9
3,1	3,3	8,0	4,8	2,8	1,8
3,2	5,3	6,0	3,5	1,9	1,6
1 400	825	6 093	5 704	992	829
3,3	2,0	14,5	13,5	2,4	2,0
222	280	475	328	232	150
2,6	3,3	5,6	3,9	2,7	1,8
304,0	409,1	845,7	477,6	290,3	214,1
3,0	4,0	8,3	4,7	2,8	2,1
15 621	18 708	32 354	22 198	10 977	12 278
2,9	3,5	6,1	4,2	2,1	2,3
1 029	1 332	2 423	1 529	1 133	604
2,4	3,1	5,6	3,5	2,6	1,4

	Ouest			Massif central	
	Bretagne	Basse-Normandie	Pays de la Loire	Limousin	Auvergne
1. <i>Superficie</i> (km ²)	28 332	18 248	32 670	17 849	26 179
Répartition par région (%)	5,1	3,3	5,9	3,1	4,7
2. <i>Population totale</i>					
au recensement de 1954 (milliers) (1) . .	2 339	1 165	2 320	740	1 247
sexe masculin	1 106	556	1 097	354	598
sexe féminin	1 233	609	1 223	386	649
Répartition % total	5,5	2,7	5,4	1,7	2,9
sexe masculin	5,4	2,7	5,4	1,7	2,9
sexe féminin	5,5	2,7	5,5	1,7	2,9
<i>Population par groupe d'âges</i>					
au recensement de 1954 (milliers) (1) . .					
de 0 à 14 ans	577	320	613	146	274
de 15 à 64 ans	1 505	730	1 429	472	794
65 ans et plus	257	115	278	122	179
Répartition %					
de 0 à 14 ans	5,8	3,2	6,1	1,5	2,8
de 15 à 64 ans	5,5	2,7	5,2	1,7	2,9
65 ans et plus	5,0	2,2	5,4	2,3	3,5
<i>Population active</i>					
au recensement de 1954 (milliers) (1) . .	1 055	529	1 052	358	559
dont: agriculture, pêche, forêts	565	253	479	187	243
mines, industrie	221	130	289	86	164
services, transports et autres	269	146	284	85	152
Répartition % population active	5,7	2,8	5,7	1,9	3,0
dont: agriculture, pêche, forêts	10,8	4,8	9,2	3,6	4,6
mines, industrie	3,2	1,9	4,2	1,2	2,4
services, transports et autres	4,2	2,3	4,4	1,3	2,4
3. <i>Demandes d'emploi non satisfaites en 1954</i>					
Total (milliers)	7	3	8	2	4
%	3,8	1,6	4,4	1,1	2,2

(1) Résultats définitifs.

Sud-Ouest			Sud-Est		Méditerranée	
Poitou- Charentes	Aquitaine	Midi Pyrénées	Rhône- Alpes	Bourgogne	Languedoc	Provence Corse Côte d'Azur
26 302 4,8	42 411 7,7	45 604 8,3	44 625 8,1	31 763 5,8	27 771 5,0	40 501 7,3
1 394 674 720	2 210 1 054 1 156	1 976 954 1 022	3 630 1 748 1 882	1 374 665 709	1 448 691 757	2 661 1 285 1 376
3,2	5,2	4,6	8,5	3,2	3,4	6,2
3,3	5,1	4,6	8,5	3,2	3,4	6,3
3,2	5,2	4,6	8,5	3,2	3,4	6,2
339 857 199	490 1 404 316	425 1 259 292	848 2 349 433	321 845 208	311 927 210	560 1 766 335
3,4	4,9	4,3	8,5	3,2	3,1	5,6
3,1	5,1	4,6	8,5	3,1	3,4	6,4
3,8	6,1	5,6	8,4	4,0	4,1	6,5
575 279 143 153	812 364 197 251	1 047 485 282 280	1 658 417 739 503	581 217 178 186	529 209 138 182	1 000 207 329 464
3,1	4,4	5,6	8,9	3,1	2,8	5,4
5,3	7,0	9,3	8,0	4,2	4,0	3,9
2,1	2,8	4,1	10,6	2,5	2,0	4,7
2,4	3,9	4,3	7,8	2,9	2,8	7,2
2 1,1	11 6,0	7 3,8	13 7,1	3 1,6	15 8,1	21 11,4

	Ouest			Massif central	
	Bretagne	Basse-Normandie	Pays de la Loire	Limousin	Auvergne
4. Répartition géographique de la population au recensement de 1954 (milliers) (1)					
Population groupée en agglomérations					
de moins de 5 000 habitants	1 640	857	1 501	521	844
de 5 000 à 20 000 habitants	254	149	203	77	84
de 20 000 à 50 000 habitants	151	22	108	36	129
de plus de 50 000 habitants	294	137	508	106	190
Répartition % agglomérations					
de moins de 5 000 habitants	7,8	4,1	7,1	2,5	4,0
de 5 000 à 20 000 habitants	4,5	2,7	3,6	1,4	1,5
de 20 000 à 50 000 habitants	4,2	0,6	3,0	1,0	3,6
de plus de 50 000 habitants	2,3	1,1	4,0	0,8	1,5
5. Revenu des particuliers					
1955 - 1956 (en milliards de francs) . .	376,6	197,9	357,1	114,2	214,9
dont: agriculture	176,5	84,4	127,4	46,6	77,3
Répartition % total	4,4	2,3	4,2	1,3	2,5
dont: agriculture	9,9	4,7	7,1	2,6	4,3
6. Consommation d'énergie électrique haute tension 1957 (millions de kwh)					
Répartition %	0,8	1,0	1,7	0,7	1,8
7. Situation sociale					
Consommation d'électricité basse tension (sauf force motrice) en 1957 (millions de kwh)					
Répartition %	2,6	1,7	3,5	1,0	2,4
Nombre de postes de radio au 1-1-1957 (en milliers)					
Répartition %	3,8	2,1	4,4	1,5	2,6
Nombre d'automobiles de tourisme immatriculées en 1957 (unités)					
Répartition %	3,6	2,3	4,3	1,1	2,2
Nombre de médecins au 1-1-1957					
Répartition	3,6	1,8	3,9	1,4	2,8

(1) Résultats du sondage au vingtième.

Sud-Ouest			Sud-Est		Méditerranée	
Poitou- Charentes	Aquitaine	Midi Pyrénées	Rhône- Alpes	Bourgogne	Languedoc	Provence Corse Côte d'Azur
1 007	1 335	1 250	1 814	889	821	788
86	240	281	457	137	141	405
136	156	176	266	232	165	233
165	479	269	1 093	116	321	1 225
4,8	6,4	6,0	8,7	4,3	3,9	3,8
1,5	4,3	5,0	8,1	2,4	2,5	7,4
3,8	4,3	4,9	7,4	6,4	4,6	6,4
1,3	3,8	2,1	8,7	0,9	2,6	9,8
218,7	362,3	290,7	720,0	231,4	260,3	456,0
86,8	119,2	97,3	135,1	65,7	116,9	81,5
2,6	4,3	3,4	8,4	2,7	3,0	5,3
4,9	6,7	5,5	7,6	3,7	6,5	4,6
411	956	3 120	8 407	1 219	810	2 061
0,9	2,3	7,4	20,0	2,9	1,9	4,9
189	345	302	967	222	234	742
2,2	4,1	3,6	11,5	2,6	2,8	8,8
292,0	437,1	395,0	900,11	333,0	912,8	596,2
2,9	4,3	3,9	8,9	3,3	3,1	5,8
12 424	22 899	18 333	43 331	13 806	13 066	30 775
2,3	4,3	3,4	8,1	2,6	2,5	5,8
1 014	2 303	2 023	3 368	1 070	1 646	3 696
2,3	5,3	4,7	7,8	2,5	3,8	8,5

FRANCE

 LIMITE DE LA COMMUNAUTE

 LIMITE DE PAYS MEMBRE

 LIMITE DE GRANDE REGION SOCIO-ECONOMIQUE

 LIMITE DE REGION SOCIO-ECONOMIQUE DE BASE

0 100 200 300 km



Statistiques relatives aux régions de l'Italie

Tableau
Italie : Régions de base

	Piémont	Val d'Aoste	Ligurie
1. <i>Superficie totale</i> (km ²)	25 399	3 262	5 410
En montagne (km ²)	10 982	3 262	3 522
%	43,24	100	65,10
En colline (km ²)	7 704	—	1 888
%	30,33	—	34,90
En plaine (km ²)	6 713	—	—
%	26,43	—	—
2. <i>Population totale au 31-12-1958</i>	3 756 621	100 276	1 671 218
Sexe masculin	1 824 139	50 319	806 190
%	48,56	50,18	48,24
Sexe féminin	1 932 482	49 957	865 028
%	51,44	49,82	51,76
Densité par km ² de la superficie agricole exploitable .	164	46	326
3. <i>Mouvement naturel de la population (1958) (en % habit.)</i>			
Natalité	12,0	13,4	11,3
Mortalité	11,4	10,7	10,8
Excédent naturel	0,6	2,7	0,5
Morts dans la 1 ^{re} année de vie (1957) (en ‰ nais. viv.)	40,5	47,0	38,7
4. <i>Population totale (recensement 1951)</i>	3 518 177	94 140	1 566 961
Par classes d'âge			
de 0 à 15 ans	639 620	21 845	286 394
%	18,18	23,20	18,27
de 16 à 65 ans	2 477 806	63 733	1 113 920
%	70,43	67,70	71,10
65 ans et plus	400 751	8 562	166 647
%	11,39	9,10	10,63
Par classes d'âge			
Active	1 700 409	43 672	633 098
%	48,33	46,39	40,40
Inactive	1 817 768	50 468	933 863
%	51,67	53,61	59,60
Population active par secteurs d'activité			
Agriculture	554 611	17 349	113 444
%	32,62	39,73	17,92
Industrie	736 631	17 960	246 665
%	43,32	41,12	38,96
Autres secteurs	409 167	8 363	272 989
%	24,06	19,15	43,12
Population active par catégories socio-professionnelles			
Indépendants	443 273	12 491	135 683
%	26,07	28,60	21,43
Dirigeants et cadres	178 737	3 707	102 963
%	10,51	8,49	16,26
Travailleurs dépendants	818 638	20 442	341 811
%	48,14	48,81	54,00
Auxiliaires familiaux	259 761	7 032	52 641
%	15,28	16,10	8,31

régions administratives)

Lombardie	Trentin Haut- Adige	Vénétie	Frioul Vénétie- julienne	Emilie Romagne	Marches	Toscane
23 804	13 613	18 377	7 852	22 123	9 692	22 990
9 673	13 613	5 374	3 337	5 560	3 022	5 801
40,64	100	29,24	42,50	25,13	31,18	25,23
2 960	—	2 600	1 523	5 993	6 670	15 259
12,43	—	14,20	19,40	27,09	68,82	66,37
11 171	—	10 394	2 992	10 570	—	1 930
46,93	—	56,56	38,10	47,78	—	8,40
7 049 554	774 293	3 902 173	1 244 820	3 647 975	1 377 782	3 277 416
3 423 423	381 601	1 916 520	602 400	1 800 500	674 864	1 606 375
48,56	49,28	49,11	48,39	49,36	48,98	49,01
3 626 131	392 692	1 985 653	642 420	1 847 475	702 918	1 671 041
51,44	50,72	50,89	51,61	50,64	51,02	50,99
347	67	244	194	180	150	150
15,0	18,2	16,9	11,6	13,1	1,1	12,7
10,1	9,9	8,8	9,8	9,2	8,4	9,9
4,9	8,3	8,1	1,8	3,9	6,7	2,8
43,1	44,6	34,1	37,9	33,7	35,4	33,2
6 566 154	728 604	3 918 059	1 226 121	3 544 340	1 364 030	3 158 811
1 512 879	196 498	1 084 676	279 039	799 021	342 937	684 023
23,04	26,97	27,63	22,76	22,54	25,14	21,65
4 524 465	472 320	2 533 124	834 229	2 436 795	90 309	2 164 119
68,91	64,82	64,65	68,04	68,75	66,74	68,51
528 810	59 786	300 259	112 853	308 524	110 784	310 669
8,05	8,21	7,67	9,20	8,71	8,12	9,84
2 923 768	304 761	1 615 388	535 270	1 647 581	640 454	1 316 103
44,53	41,83	41,23	43,66	46,48	40,96	41,66
3 642 386	423 843	2 302 671	690 851	1 896 759	723 576	1 842 708
55,47	58,17	58,77	56,34	53,52	53,05	58,34
588 070	125 830	696 904	150 603	853 510	385 867	521 238
20,11	41,29	43,14	28,14	51,80	60,25	39,60
1 550 768	85 961	528 946	204 974	415 378	140 488	447 198
53,04	28,21	32,74	38,29	25,21	21,94	33,98
784 930	92 970	389 638	179 693	378 693	114 099	347 667
26,85	30,50	24,12	33,57	22,99	17,81	26,42
555 640	85 954	373 940	112 003	369 570	162 928	314 132
19,00	28,20	23,15	20,92	22,43	25,44	23,87
364 855	30 888	127 409	65 503	131 369	41 052	125 897
12,48	10,14	7,89	12,24	7,97	6,41	9,57
1 779 937	136 756	765 940	276 184	753 007	168 394	562 520
60,88	44,87	47,41	51,60	45,71	26,29	42,74
223 336	51 163	348 099	81 580	393 635	268 080	315 554
7,64	16,79	21,55	15,24	23,89	41,26	23,82

	Piémont	Val d'Aoste	Ligurie
5. <i>Analphabètes au 4-11-1951</i>	83 507	2 235	61 400
6. <i>Habitations au 4-11-1951</i>	1 161 500	35 288	435 268
Incidence sur l'ensemble %	9,96	0,30	3,73
Pourvues en			
{ Eau potable	1 030 817	17 960	371 799
{ Incidence %	88,75	50,89	85,42
{ W.C.	1 200 731	34 085	480 733
{ Incidence %	103,38	96,59	110,44
{ Electricité	1 030 882	31 484	396 166
{ Incidence %	88,75	89,22	91,02
{ Gaz	270 513	—	185 570
{ Incidence %	23,29	—	42,63
Pourvues en			
{ Eau potable et W.C.	28 847	3 225	23 522
{ Incidence sur l'ensemble	1,58	0,12	1,29
{ Tous services	1 278	39	835
{ Incidence sur l'ensemble	1,85	0,06	1,21
7. <i>Demandeurs d'emploi au</i>			
31-12-1954	105 805	2 631	5 836
31-12-1955	105 814	2 162	40 942
31-12-1956	90 126	1 507	34 743
31-12-1957	85 140	1 614	30 338
8. <i>Revenus en 1958 (en millions de lires)</i>	1 353 020	39 861	694 112
Pro capite (en lires)	360 170	397 511	379 431
Agriculture et forêts (en millions de lires)	223 868	5 790	74 439
%	16,54	14,53	10,72
9. <i>Main-d'œuvre disponible au 20-4-1959</i>	1 808	43	693
dont :			
Occupés	1 742	42	655
Chômeurs	66	1	38
Population occupée par sexe :			
Hommes	1 182	31	478
Femmes	560	11	177
Population occupée par secteur d'activité économique:			
Agriculture (en milliers)	493	12	102
Autres activités (en milliers)	1 249	30	553

Lombardie	Trentin Haut- Adige	Vénétie	Frioul Vénétie- julienne	Emilie Romagne	Marches	Toscane
158 988	5 859	221 987	45 815	262 862	170 583	317 265
1 766 489	182 146	765 495	287 945	856 745	294 478	753 702
15,15	1,56	6,56	2,47	7,35	2,52	6,46
1 563 236	152 043	510 671	199 680	663 145	179 724	499 567
88,49	83,47	66,71	69,35	77,40	61,03	66,28
1 041 361	187 674	697 284	297 812	765 364	206 098	720 623
58,95	103,03	91,09	103,43	89,33	69,99	95,61
1 666 074	170 341	613 951	255 510	689 059	221 498	646 365
94,31	93,52	80,20	88,73	80,43	75,22	85,76
490 590	5 767	88 182	56 221	130 706	15 784	100 725
27,77	3,17	11,52	19,52	15,26	5,36	13,36
43 684	4 690	77 708	11 226	94 776	60 432	80 697
2,39	0,25	4,25	0,61	5,19	3,80	4,42
521	206	487	286	792	391	1 199
0,75	0,30	0,70	0,41	1,14	0,56	1,74
221 692	33 487	191 116	41 562	258 381	46 437	109 786
211 687	31 908	176 678	40 104	280 690	44 475	98 872
183 788	29 053	158 799	33 502	266 248	42 826	92 444
167 280	30 726	144 394	29 414	269 128	43 419	92 019
2 691 044	212 980	934 659	305 691	1 038 866	260 461	852 563
381 733	275 063	239 523	245 570	284 779	189 044	260 113
304 373	63 411	254 747	42 182	333 597	100 079	152 738
11,31	29,77	27,25	13,80	32,11	38,42	17,92
3 128	335	1 597	541	1 696	669	1 394
3 020	322	1 510	502	1 616	645	1 306
108	13	87	39	80	24	88
2 122	229	1 109	356	1 136	429	968
898	93	401	146	480	216	338
411	101	444	116	580	343	381
2 609	221	1 066	386	1 036	302	925

	Ombrie	Latium	Campanie
1. <i>Superficie totale</i> (km ²)	8 456	17 201	13 595
En montagne (km ²)	2 476	4 490	4 698
%	29,28	26,10	34,55
En colline (km ²)	5 980	9 281	6 914
%	70,72	53,96	50,86
En plaine (km ²)	—	3 430	1 983
%	—	19,94	14,59
2. <i>Population totale au 31-12-1958</i>	821 149	3 734 742	4 736 636
Sexe masculin	410 559	1 827 642	2 313 465
%	50,00	48,94	48,84
Sexe féminin	410 590	1 907 100	2 423 171
%	50,00	51,06	51,16
Densité par km ² de la superficie agricole exploitable	102	228	367
3. <i>Mouvement naturel de la population</i> (1958) (en % habit.)			
Natalité	13,7	18,7	23,6
Mortalité	8,6	8,1	8,6
Excédent naturel	5,1	10,6	15,0
Morts dans la 1 ^{re} année de vie (1957) (en ‰ nais. viv.)	42,8	41,0	64,6
4. <i>Population totale</i> (recensement 1951)	803 918	3 340 798	4 346 264
Par classes d'âge			
de 0 à 15 ans	199 370	885 882	1 373 136
%	24,80	26,52	31,60
de 16 à 65 ans	538 603	2 222 210	2 690 510
%	67,00	66,52	61,90
65 ans et plus	65 945	232 706	282 618
%	8,20	6,96	6,50
Par classes d'âge			
Active	342 548	1 311 28	1 599 054
%	42,61	39,25	36,79
Inactive	461 370	2 029 570	2 747 210
%	57,39	60,75	63,21
Population active par secteurs d'activité			
Agriculture	192 761	433 922	742 412
%	56,27	33,09	46,43
Industrie	86 441	335 376	432 965
%	25,24	25,58	27,08
Autres secteurs	63 346	541 930	423 677
%	18,49	41,33	26,49
Population active par catégories socio-professionnelles			
Indépendants	82 847	279 754	405 748
%	24,19	21,33	25,37
Dirigeants et cadres	25 710	228 368	126 784
%	7,51	17,42	7,93
Travailleurs dépendants	113 809	621 273	751 079
%	33,22	47,38	46,97
Auxiliaires familiaux	120 182	181 833	315 443
%	35,08	13,87	19,73

Abruzzes et Molise	Pouilles	Basilicate	Calabre	Sicile	Sardaigne	Italie
15 231	19 347	9 988	15 080	25 708	24 089	301 217
9 482	286	4 680	6 299	6 291	3 345	106 192
62,25	1,48	46,86	41,77	24,47	13,88	35,26
5 749	8 758	4 509	7 480	15 775	16 293	125 346
37,75	45,27	45,14	49,60	61,36	67,64	41,61
—	10 303	799	1 301	3 642	4 451	69 679
—	53,25	8,0	8,63	14,17	18,48	23,13
1 689 184	3 452 485	663 295	2 156 821	4 794 362	1 410 863	50 270 665
826 273	1 700 010	330 048	1 054 741	2 361 783	714 255	24 625 107
48,92	49,24	49,76	48,90	49,26	50,30	48,99
862 911	1 752 475	333 247	1 102 080	2 432 579	705 608	25 645 558
51,08	50,76	50,24	51,10	50,74	49,70	50,01
115	185	70	149	196	61	181
16,3	23,0	23,2	22,9	21,5	23,3	17,4
8,2	8,4	8,1	7,5	8,6	7,8	9,1
8,1	14,6	15,1	15,4	12,9	15,5	8,3
55,3	67,5	79,2	65,5	55,4	53,5	50,0
1 684 030	3 220 485	627 586	2 044 287	4 486 749	1 276 023	47 515 537
462 142	1 048 524	195 746	672 689	1 319 714	417 129	12 421 864
27,44	32,56	31,19	32,91	29,41	32,69	26,14
1 082 346	1 943 174	390 329	1 232 896	2 809 073	759 980	31 198 489
64,27	60,34	62,20	60,31	62,61	59,49	65,66
139 512	228 787	41 511	138 702	357 962	99 796	3 895 184
8,29	7,10	6,61	6,78	7,98	7,82	8,20
706 056	1 270 671	287 207	783 312	1 482 904	433 796	19 577 280
41,93	39,46	45,76	38,32	33,05	34,00	41,20
977 974	1 949 814	340 379	1 260 975	3 003 845	842 227	27 938 257
58,07	60,54	54,24	61,68	66,05	66,00	58,80
457 092	739 980	209 770	496 476	760 080	221 341	8 261 160
64,74	58,24	73,04	63,38	51,26	51,02	42,20
139 866	279 476	43 509	156 989	338 084	102 058	6 289 733
19,81	21,99	15,15	20,04	22,80	23,53	32,13
109 098	251 215	33 928	129 847	384 740	110 397	5 026 387
15,45	19,77	11,81	16,58	25,94	25,45	25,67
236 034	259 822	80 818	176 016	402 369	116 235	4 605 257
33,43	20,45	28,14	22,48	27,13	26,79	23,52
37 034	73 014	10 270	38 958	113 646	31 882	1 858 046
5,25	5,75	3,57	4,97	7,66	7,36	9,49
202 739	779 593	111 971	441 898	824 865	236 081	9 707 937
28,71	61,35	38,99	56,41	55,63	54,42	49,59
230 249	158 242	84 148	126 440	142 024	49 598	3 406 040
32,61	12,45	29,30	16,14	9,58	11,43	17,40

	Ombrie	Latium	Campanie																																																																																																																																			
5. <i>Analphabètes au 4-11-1951</i>	102 798	304 172	858 377																																																																																																																																			
6. <i>Habitations au 4-11-1951</i>	173 491	757 881	954 626																																																																																																																																			
Incidence sur l'ensemble %	1,49	6,50	8,19																																																																																																																																			
Pourvues en	<table border="0"> <tr> <td rowspan="7"> <table border="0"> <tr> <td>Eau potable</td> <td>101 197</td> <td>485 232</td> <td>608 826</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>58,33</td> <td>64,02</td> <td>63,78</td> </tr> <tr> <td>W.C.</td> <td>107 151</td> <td>722 163</td> <td>704 357</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>61,76</td> <td>95,29</td> <td>73,78</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>133 659</td> <td>604 464</td> <td>727 869</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>77,04</td> <td>79,76</td> <td>76,25</td> </tr> <tr> <td>Gaz</td> <td>5 937</td> <td>238 547</td> <td>75 645</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>3,42</td> <td>31,47</td> <td>7,92</td> </tr> </table> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Pourvues en</td> <td rowspan="4"> <table border="0"> <tr> <td>Eau potable et W.C.</td> <td>49 910</td> <td>143 688</td> <td>193 111</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>2,73</td> <td>7,87</td> <td>10,58</td> </tr> <tr> <td>Tous services</td> <td>128</td> <td>3 418</td> <td>7 989</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>0,18</td> <td>4,94</td> <td>11,56</td> </tr> </table> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>7. <i>Demandeurs d'emploi au</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>31-12-1954</td> <td>27 817</td> <td>94 222</td> <td>259 566</td> </tr> <tr> <td>31-12-1955</td> <td>29 828</td> <td>96 746</td> <td>258 506</td> </tr> <tr> <td>31-12-1956</td> <td>29 841</td> <td>95 694</td> <td>252 939</td> </tr> <tr> <td>31-12-1957</td> <td>29 516</td> <td>92 230</td> <td>240 940</td> </tr> <tr> <td>8. <i>Revenus en 1958</i> (en millions de liras italiennes)</td> <td>156 675</td> <td>1 156 789</td> <td>713 506</td> </tr> <tr> <td>Pro-capite liras italiennes</td> <td>190 801</td> <td>309 737</td> <td>150 636</td> </tr> <tr> <td>Agriculture et forêts (en millions de liras)</td> <td>49 902</td> <td>161 284</td> <td>204 018</td> </tr> <tr> <td>%</td> <td>31,45</td> <td>13,94</td> <td>28,59</td> </tr> <tr> <td>9. <i>Main-d'œuvre disponible au 20-4-1959</i></td> <td>337</td> <td>1 386</td> <td>1 780</td> </tr> <tr> <td>dont :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Occupés</td> <td>356</td> <td>1 288</td> <td>1 649</td> </tr> <tr> <td>Chômeurs</td> <td>21</td> <td>96</td> <td>131</td> </tr> <tr> <td>Population occupée par sexe :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Hommes</td> <td>254</td> <td>985</td> <td>1 186</td> </tr> <tr> <td>Femmes</td> <td>102</td> <td>303</td> <td>463</td> </tr> <tr> <td>Population occupée par secteur d'activité économique:</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agriculture (en milliers)</td> <td>160</td> <td>289</td> <td>591</td> </tr> <tr> <td>Autres activités (en milliers)</td> <td>196</td> <td>999</td> <td>1 058</td> </tr> </table>	<table border="0"> <tr> <td>Eau potable</td> <td>101 197</td> <td>485 232</td> <td>608 826</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>58,33</td> <td>64,02</td> <td>63,78</td> </tr> <tr> <td>W.C.</td> <td>107 151</td> <td>722 163</td> <td>704 357</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>61,76</td> <td>95,29</td> <td>73,78</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>133 659</td> <td>604 464</td> <td>727 869</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>77,04</td> <td>79,76</td> <td>76,25</td> </tr> <tr> <td>Gaz</td> <td>5 937</td> <td>238 547</td> <td>75 645</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>3,42</td> <td>31,47</td> <td>7,92</td> </tr> </table>	Eau potable	101 197	485 232	608 826	Incidence %	58,33	64,02	63,78	W.C.	107 151	722 163	704 357	Incidence %	61,76	95,29	73,78	Electricité	133 659	604 464	727 869	Incidence %	77,04	79,76	76,25	Gaz	5 937	238 547	75 645	Incidence %	3,42	31,47	7,92				Pourvues en	<table border="0"> <tr> <td>Eau potable et W.C.</td> <td>49 910</td> <td>143 688</td> <td>193 111</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>2,73</td> <td>7,87</td> <td>10,58</td> </tr> <tr> <td>Tous services</td> <td>128</td> <td>3 418</td> <td>7 989</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>0,18</td> <td>4,94</td> <td>11,56</td> </tr> </table>	Eau potable et W.C.	49 910	143 688	193 111	Incidence sur l'ensemble	2,73	7,87	10,58	Tous services	128	3 418	7 989	Incidence sur l'ensemble	0,18	4,94	11,56				7. <i>Demandeurs d'emploi au</i>				31-12-1954	27 817	94 222	259 566	31-12-1955	29 828	96 746	258 506	31-12-1956	29 841	95 694	252 939	31-12-1957	29 516	92 230	240 940	8. <i>Revenus en 1958</i> (en millions de liras italiennes)	156 675	1 156 789	713 506	Pro-capite liras italiennes	190 801	309 737	150 636	Agriculture et forêts (en millions de liras)	49 902	161 284	204 018	%	31,45	13,94	28,59	9. <i>Main-d'œuvre disponible au 20-4-1959</i>	337	1 386	1 780	dont :				Occupés	356	1 288	1 649	Chômeurs	21	96	131	Population occupée par sexe :				Hommes	254	985	1 186	Femmes	102	303	463	Population occupée par secteur d'activité économique:				Agriculture (en milliers)	160	289	591	Autres activités (en milliers)	196	999	1 058
			<table border="0"> <tr> <td>Eau potable</td> <td>101 197</td> <td>485 232</td> <td>608 826</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>58,33</td> <td>64,02</td> <td>63,78</td> </tr> <tr> <td>W.C.</td> <td>107 151</td> <td>722 163</td> <td>704 357</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>61,76</td> <td>95,29</td> <td>73,78</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>133 659</td> <td>604 464</td> <td>727 869</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>77,04</td> <td>79,76</td> <td>76,25</td> </tr> <tr> <td>Gaz</td> <td>5 937</td> <td>238 547</td> <td>75 645</td> </tr> <tr> <td>Incidence %</td> <td>3,42</td> <td>31,47</td> <td>7,92</td> </tr> </table>	Eau potable	101 197	485 232	608 826	Incidence %	58,33	64,02	63,78	W.C.	107 151	722 163	704 357	Incidence %	61,76	95,29	73,78	Electricité	133 659	604 464	727 869	Incidence %	77,04	79,76	76,25	Gaz	5 937	238 547	75 645	Incidence %	3,42	31,47	7,92																																																																																																			
				Eau potable	101 197	485 232	608 826																																																																																																																															
				Incidence %	58,33	64,02	63,78																																																																																																																															
				W.C.	107 151	722 163	704 357																																																																																																																															
				Incidence %	61,76	95,29	73,78																																																																																																																															
				Electricité	133 659	604 464	727 869																																																																																																																															
Incidence %	77,04	79,76		76,25																																																																																																																																		
Gaz	5 937	238 547	75 645																																																																																																																																			
Incidence %	3,42	31,47	7,92																																																																																																																																			
Pourvues en	<table border="0"> <tr> <td>Eau potable et W.C.</td> <td>49 910</td> <td>143 688</td> <td>193 111</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>2,73</td> <td>7,87</td> <td>10,58</td> </tr> <tr> <td>Tous services</td> <td>128</td> <td>3 418</td> <td>7 989</td> </tr> <tr> <td>Incidence sur l'ensemble</td> <td>0,18</td> <td>4,94</td> <td>11,56</td> </tr> </table>	Eau potable et W.C.	49 910	143 688	193 111	Incidence sur l'ensemble	2,73	7,87	10,58	Tous services	128	3 418	7 989	Incidence sur l'ensemble	0,18	4,94	11,56																																																																																																																					
		Eau potable et W.C.	49 910	143 688	193 111																																																																																																																																	
		Incidence sur l'ensemble	2,73	7,87	10,58																																																																																																																																	
		Tous services	128	3 418	7 989																																																																																																																																	
Incidence sur l'ensemble	0,18	4,94	11,56																																																																																																																																			
7. <i>Demandeurs d'emploi au</i>																																																																																																																																						
31-12-1954	27 817	94 222	259 566																																																																																																																																			
31-12-1955	29 828	96 746	258 506																																																																																																																																			
31-12-1956	29 841	95 694	252 939																																																																																																																																			
31-12-1957	29 516	92 230	240 940																																																																																																																																			
8. <i>Revenus en 1958</i> (en millions de liras italiennes)	156 675	1 156 789	713 506																																																																																																																																			
Pro-capite liras italiennes	190 801	309 737	150 636																																																																																																																																			
Agriculture et forêts (en millions de liras)	49 902	161 284	204 018																																																																																																																																			
%	31,45	13,94	28,59																																																																																																																																			
9. <i>Main-d'œuvre disponible au 20-4-1959</i>	337	1 386	1 780																																																																																																																																			
dont :																																																																																																																																						
Occupés	356	1 288	1 649																																																																																																																																			
Chômeurs	21	96	131																																																																																																																																			
Population occupée par sexe :																																																																																																																																						
Hommes	254	985	1 186																																																																																																																																			
Femmes	102	303	463																																																																																																																																			
Population occupée par secteur d'activité économique:																																																																																																																																						
Agriculture (en milliers)	160	289	591																																																																																																																																			
Autres activités (en milliers)	196	999	1 058																																																																																																																																			

Abruzzes et Molise	Pouilles	Basilicate	Calabre	Sicile	Sardaigne	Italie
287 921	661 922	157 023	552 757	959 305	241 226	5 456 005
400 669	751 363	156 426	496 592	1 150 754	281 907	11 662 765
3,43	6,44	1,34	4,26	9,87	2,42	100,0
148 978	436 263	36 533	104 965	600 988	117 292	7 828 919
37,18	58,06	23,35	21,14	52,23	41,61	67,13
171 624	528 300	54 094	211 530	850 122	179 300	10 060 406
42,83	70,31	34,58	42,60	73,87	63,60	86,26
281 319	597 237	107 742	267 324	793 088	199 702	9 433 734
70,21	79,49	68,88	53,83	68,92	70,84	80,89
7 163	15 765	—	564	12 800	6 054	1 706 533
1,79	2,10	—	0,11	1,11	2,15	14,63
189 851	134 680	92 634	258 561	237 616	88 925	1 825 683
10,40	7,38	5,07	14,16	13,00	4,87	100,0
1 136	3 209	522	14 073	28 308	4 326	69 143
1,64	4,64	0,75	20,36	40,95	6,26	100,0
63 974	202 365	26 925	105 906	204 128	50 409	2 097 045
64 504	182 666	28 164	105 294	202 844	50 637	2 052 521
60 639	195 108	29 705	114 871	201 271	47 292	1 960 396
60 020	175 335	27 433	100 185	196 595	43 602	1 859 328
227 878	483 136	75 938	231 530	688 627	230 664	12 288 000
134 904	139 939	114 485	107 348	143 633	162 455	244 437
99 528	199 055	41 631	104 215	261 639	80 504	2 757 000
43,68	41,20	54,82	45,01	37,99	34,90	22,44
709	1 252	127	785	1 589	488	20 562
676	1 173	275	734	1 511	454	19 476
33	79	17	51	78	34	1 086
486	872	186	545	1 299	374	14 227
190	301	89	189	212	80	5 249
346	530	153	340	580	199	6 171
330	643	122	394	931	255	13 305

Tableau n° 7

Grandes régions italiennes	Grandes unités administratives composantes	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants (1959)	Densité en hab./km ²
<i>Nord</i>	119 842	22 147	185
Région n° 1 Piémont Val d'Aoste Ligurie Lombardie	57 876	12 578	217
Région n° 2 Venétie Emilie Venétie julienne Venétie tridentine (Trentin, Haut-Adige)	61 865	9 539	154
<i>Centre</i>	58 339	9 211	158
Région n° 3 Toscane Marches Ombrie	41 138	5 476	133
Région n° 4	Latium	17 201	3 735	196
<i>Midi :</i>				
Région n° 5	Abruzzes et Molise	15 231	1 689	111
Région n° 6	Campanie	13 595	4 737	348
Région n° 7 Pouilles Basilicate	29 335	4 116	140
Région n° 8	Calabre	15 080	2 157	143
<i>Iles :</i>				
Région n° 9	Sicile	25 708	4 794	186
Région n° 10	Sardaigne	24 089	1 420	59

ITALIA

 LIMITE DE LA COMMUNAUTE

 LIMITE DE PAYS MEMBRE

 LIMITE DE GRANDE REGION SOCIO-ECONOMIQUE

 LIMITE DE REGION SOCIO-ECONOMIQUE DE BASE

0 100 200 300 km



Statistiques relatives au Luxembourg

Voir carte du Benelux à la fin des
statistiques relatives à la Belgique

Tableau n° 8

Statistiques relatives à la région luxembourgeoise

1. <i>Superficie totale</i> (km ²)	2 586
2. <i>Population totale</i> :	
au 31-12-1957	317 853
sexe masculin	160 653
sexe féminin	157 218
au 31-12-1958	322 043
sexe masculin	163 346
sexe féminin	158 697
<i>Répartition par classes d'âge (1958) :</i>	
de 0 à 14 ans	62 663
sexe masculin	32 065
sexe féminin	30 598
de 15 à 64 ans	225 830
sexe masculin	116 173
sexe féminin	109 657
65 ans et plus	33 550
sexe masculin	15 108
sexe féminin	18 442
3. <i>Population active</i> :	
<i>Par secteurs d'activité (recensement de 1947)</i>	
Total	134 288
sexe masculin	96 143
sexe féminin	38 145
Agriculture	35 050
en %	39,6
Commerce, transports, hôtels et cafés	25 882
en %	19,3
Services publics et privés	20 103
en %	15,0

Tableau n° 8 (suite)

Estimations sur l'emploi par situations dans la profession (en milliers):

Emploi total en 1957	146,1
Emploi agricole	31,8
Emploi non agricole	114,3
Emploi total en 1958 (en milliers)	147,0
Emploi agricole	31,7
Emploi non agricole	115,3

4. Répartition géographique de la population :

Nombre de communes ou de villes ayant, en 1958,	
moins de 5 000 habitants	117
de 5 000 à 20 000 habitants	7
de 20 000 à 50 000 habitants	1
plus de 50 000 habitants	1

Nombre d'habitants des principales villes et communes du Grand-Duché au 1^{er} janvier 1958:

Luxembourg	70 349	Sanem	5 164
Esch, Alzette	29 818	Ettelbruck	4 870
Differdange	18 063	Diekirch	4 406
Dudelange	14 728	Rumelange	4 234
Pétange	11 485	Wiltz	4 012
Kayl	6 193	Hespérange	3 689
Schifflange	6 070	Echternach	3 570
Bettembourg	5 845	Mersch	3 512

5. <i>Produit brut intérieur</i> (en millions de francs);	1957	1958
y inclus les amortissements non compris les transferts de revenus	20 886	20 663
dont:		
— agriculture	1 624	1 684
— sylviculture	120	125

6. *Quelques indices d'activité pour l'année 1959 :*

Indice de la production industrielle	(base 1947 = 100)
Indice général	188
Industries extractives	258
Industries manufacturières	182
Industrie sidérurgique	205
Électricité, gaz	266

Tableau n° 8 (suite)

(base 1950 = 100)

Indice de la construction	97
Nombre d'ouvriers occupés dans l'industrie en général	44 600
Nombre d'ouvriers occupés dans la sidérurgie	21 700
Nombre d'ouvriers occupés dans les minières	2 200
Nombre d'ouvriers occupés dans les autres industries	20 700
Ouvriers étrangers occupés dans les autres industries (compris dans les chiffres précédents)	9 000
Production d'énergie électrique, en milliers de kWh	1 303 000
Exportation d'énergie électrique, en milliers de kWh	64 000
Importation d'énergie électrique, en milliers de kWh	73 000
Production de gaz de ville, en milliers de m ³	23 000
Consommation de gaz liquéfiés, en tonnes	6 100
Consommation de combustibles liquides, en tonnes	176 000
Consommation de combustibles solides, en tonnes	4 133 000
Extraction de minerai de fer, en tonnes	6 510 000
Consommation de minerai indigène par la sidérurgie luxembourgeoise, en tonnes	5 381 000
Exportation de minerai de fer, en tonnes	1 114 000
Importation de minerai de fer, en tonnes	6 316 000
Production de fonte, en tonnes	3 441 000
Production d'acier brut, en tonnes	3 663 000
dont production d'acier électrique	86 000
Produits laminés, en tonnes	2 946 000
Production de scories Thomas brutes, en tonnes	716 000
Transport de marchandises par rail (tonnes-km nettes, en milliers)	595 000

Statistiques relatives aux régions des Pays-Bas

Voir carte du Benelux à la fin des
statistiques relatives à la Belgique

Tableau n° 9

Pays-Bas

Grandes régions des Pays-Bas	Grandes unités administratives composantes	Superficie en km ²	Population en milliers d'habitants	Densité en hab./km ²
1. Ouest	Provinces de:	6 769	5 294	782
	Utrecht	1 324	650	491
	Hollande méridionale	2 813	2 630	935
	Hollande septentrionale	2 632	2 014	765
2. Reste des Pays-Bas		25 682	5 801	226
	Zélande	1 691	280	166
	Brabant septentrional	4 903	1 425	291
	Limbourg	2 220	850	383
	Guedre	5 005	1 224	245
	Overijssel	3 255	748	230
	Drenthe	2 620	302	115
	Frise	3 239	471	145
	Groningue	2 246	468	208
	Polder N.O.	502	26	51
Pays-Bas (total)		32 450	11 095	342

Tableau n° 10

Pays-Bas : Statistiques relatives aux grandes régions socio-économiques

	Ouest	Reste des Pays-Bas
1. <i>Superficie totale</i> (en km ²).	6 769,19	25 681,59
dont en plaine.	idem	idem
2. <i>Population totale</i>	5 294 249	5 801 477
dont: hommes	2 605 897	2 923 168
femmes	2 688 352	2 878 309
dont: population de 0 à 14 ans:		
totale	1 495 552	1 840 656
hommes	767 705	943 739
femmes	727 847	896 917

Tableau n° 10 (suite)

	Ouest	Reste des Pays-Bas
dont: population de 15 à 64 ans:		
totale	3 308 036	3 491 110
hommes	1 615 468	1 748 582
femmes	1 615 468	1 748 582
dont: population de 65 ans et plus:		
totale	490 661	469 711
hommes	222 724	230 847
femmes	267 937	238 864
dont: population inactive	(données non disponibles)	
population active		
dans : l'agriculture		
l'industrie		
les services, transports et com- merce		
Chômeurs en:		
1956.	10 680	26 577
1957.	14 095	33 807
1958.	31 356	59 941
1959.	22 329	48 986
1960.	12 686	31 691
3. Mouvements de population :		
1953 – Solde migratoire:		
à l'intérieur du pays	+ 8 794	— 8 794
avec l'étranger	— 15 039	— 16 592
total	— 6 245	— 25 386
1954 – Solde migratoire:		
à l'intérieur du pays	+ 9 227	— 9 227
avec l'étranger	— 10 153	— 8 797
total	— 826	— 18 024
1955 – Solde migratoire:		
à l'intérieur du pays	+ 13 113	— 13 113
avec l'étranger	— 3 343	— 1 855
total	— 9 770	— 14 968
1956 – Solde migratoire:		
à l'intérieur du pays	+ 10 245	— 10 245
avec l'étranger	— 10 016	— 965
total	+ 229	— 11 210

Tableau n° 10 (suite)

	Ouest	Reste des Pays-Bas
<i>3. Mouvements de population :</i>		
1957 – Solde migratoire:		
à l'intérieur du pays	+ 6 560	— 6 560
avec l'étranger	— 9 601	— 2 900
total	— 3 041	— 9 460
<i>4. Répartition géographique de la population :</i>		
Communes ayant:		
moins de 5 000 habitants	221	356
de 5 000 à 20 000 habitants	96	238
de 20 000 à 50 000 habitants	18	37
Communes de plus de 50 000 habitants:		
Amersfoort	67 658	
Amsterdam	871 577	
Apeldoorn		99 039
Arnhem		121 376
Breda		103 367
Delft	70 981	
Deventer		53 346
Dordrecht	78 773	
Ede		56 025
Eindhoven		159 249
Emmen		63 849
Enschede		120 480
's-Gravenhage	605 751	
Groningen		143 717
Haarlem	167 950	
Heerlen		67 831
Hengelo		58 197
's-Hertogenbosch		68 892
Hilversum	98 998	
Leeuwarden		81 985
Leiden	95 227	
Maastricht		88 297
Nijmegen		124 697
Rotterdam	726 188	
Schiedam	78 210	
Tilburg		132 877
Utrecht	249 324	
Velsen	61 246	
Venlo		52 507
Vlaardingen	64 087	
Zeist	50 042	
Zwolle		54 450

ANNEXE C

Liste des participants à la conférence



Dott. F. ACCARDO
Comitato interministeriale ricostruzione C.I.R.
Palazzo del Viminale
Roma

Herr Dr. R. ADAMECK, Oberregierungsrat
Bundesverkehrsministerium, Abteilung Straßenbau
Sternstraße 100
Bonn

Herr Dr. W. ALBERT
Bundeswirtschaftsministerium
Bonn

M. J. ANDRÉ
Secrétaire général de la Conférence permanente des régions du Nord-Ouest de
l'Europe
16, place du 20 août
Liège

Prof. dr. J.E. ANDRIESEN
Hoogleraar aan de universiteit van Amsterdam
Clematislaan 59
Wassenaar (Pays-Bas)

Herr Dr. R. ANGERER, Syndikus
Industrie- und Handelskammer für Oberfranken
Bahnhofstraße 25-27
Bayreuth

M. G. ANGIOY
Commission sociale A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. P. ARCHIBUGI
Direttore Ufficio problemi del lavoro
C.E.C.A.
29, rue Aldringer
Luxembourg

Dott. R. ARENA
Direttore centrale dell'I.R.I.
Via Veneto
Roma

Dr D. ATHANASSOPOULOS
Ministère de la coordination
3, rue Amerikis
Athènes

M. J. BACKES
Chambre des employés privés du grand-duché de Luxembourg
37, rue de Diekirch-Walferdange
Luxembourg

Dott. A. BAGAGIOLO
Presidente Unione amministrazioni provinciali del Veneto
Venezia

M. G. BALOUP
Secrétaire exécutif de la Conférence européenne des pouvoirs locaux
Maison de l'Europe
Strasbourg

Dott. M. BARBATO
Comitato nazionale per l'energia nucleare
Via Belisario 15
Roma

M. H. BARBIER
Administrateur civil
Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération
économique européenne
216, rue de l'Université
Paris

M. J. BARETH
Secrétaire général du Conseil des communes d'Europe
89, avenue Niel
Paris (17^e)

M. P. BAUCHET
Professeur à l'université de Lille
125, boulevard de Grenelle
Paris (15^e)

M. D. BAUM
Président de la Chambre de travail
60, rue Auguste Lumière
Luxembourg

M. F. BELLON
Président de la Fédération des associations régionales
31, rue Médéric
Paris (17^e)

M. G. BERGAN
Directeur des prêts - B.E.I.
11, Mont des Arts
Bruxelles

Herr Dipl.-Ing. S. BERTSCH, Generaldirektor
Büssing Automobil AG
Braunschweig

M. F. BLOCH-LAINÉ
Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
56, rue de Lille
Paris (7^e)

Herr H. BOEHRNSEN
Landesminister für Wirtschaft und Verkehr
Landeshaus
Kiel

M. M. BOITEUX
Directeur de l'Électricité de France
2, rue Louis Murat
Paris

M. M. BONNEMAISON
Chef de la division « programmes régionaux et reconversion »
C.E.C.A.
Luxembourg

M. R. BOTHEAU
Secrétaire général de la Confédération générale du travail-
Force-Ouvrière, membre du Comité économique et social
198, avenue du Maine
Paris (14^e)

M. J.H. BOUDEVILLE
Professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de
Lyon – Directeur de la section régionale de l'Institut de sciences économiques
appliquées (I.S.E.A.)
15, quai Claude Bernard
Lyon

Prof. dr. P.J. BOUMAN
Hoogleraar aan de rijksuniversiteit Groningen
Groningen

Mademoiselle S. BROS
Administrateur civil à la direction générale de la main-d'œuvre
Ministère du travail
127, rue de Grenelle
Paris (7^e)

Herr Dr. BRUEGELMANN, Beigeordneter
Deutscher Städtetag
Lindenallee 11
Köln

M. H. BRUGMANS
Recteur du Collège d'Europe
Bruges

M. H.C. BUITER
Secrétaire général du Secrétariat syndical européen
110, rue des Palais
Bruxelles

M. V. BURE
Directeur général de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Ministère des travaux publics
155, rue de la Loi
Bruxelles

Dott. A. CACACE
Comitato dei ministri per il Mezzogiorno
Via Boncompagni 30
Roma

M. A. CAMPOLONGO
Directeur des études - B.E.I.
11, Mont des Arts
Bruxelles

M. L. CAMU
Président de la fédération bancaire C.E.E.
44, rue Belliard
Bruxelles

M. P. CAMY
Secrétaire du service d'études au ministère des affaires économiques
19, avenue de la Porte Neuve
Luxembourg

On. le P. CAMPILLI
Presidente Consiglio nazionale economia e lavoro
Villa Lubin - Via Lubin
Roma

M. A. CELEN
Fédération générale du travail de Belgique
42, rue Haute
Bruxelles

M. G. CHRISTOPHE
Commissaire d'arrondissement d'Arlon-Virton
Président du Comité d'expansion et d'aménagement du Sud-Luxembourg
54, rue des Martyrs
Arlon

Avv. M. CIFARELLI
Membro del Consiglio d'amministrazione della Cassa
per il Mezzogiorno -
EUR
Roma

M. L. CLAES
Algemeen secretaris
Economische raad voor Vlaanderen
Shell Building
Ravensteinstraat 50
Brussel

M. A. COESSENS
Inspecteur général au ministère des affaires économiques
32, rue du Luxembourg
Bruxelles

M. A. COOL
Président de l'Organisation européenne de la C.I.S.L.
127, rue de la Loi
Bruxelles

M. L. COUGNY
Vice-président national du Centre national des jeunes agriculteurs
14, rue de la Boétie
Paris (8^e)

M. E. CORNIGLION-MOLINIER
Commission des transports - A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

Dott. E. CORTESE RIVA PALAZZI
Segretario generale Centro internazionale studi e documentazione
sulle Comunità europee
Via Mercanti 2
Milano

M. G. DE COSTIGLIOLE
Secrétaire général de la fédération bancaire C.E.E.
44, rue Belliard
Bruxelles

M. G. CRAEN
Secretaris-generaal
Ministerie van Economische zaken
De Meeusplantsoen 23
Brussel

Dr. N. CRISAN, Oberregierungsrat
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Landes
Schleswig-Holstein
Kiel

Dott. F. CURATO
Direttore all'Italconsult
Via Pastrengo 16
Roma

M. E. DARY
Vice-président de l'Union nationale des associations familiales
Président de la section des activités sociales du Conseil économique et social
49, rue de Bellechasse
Paris (7^e)

M. M. DEBATISSE
Secrétaire général du Centre national des jeunes agriculteurs
14, rue de la Boétie
Paris (8^e)

M. le Recteur G. DEBEYRE
Président du C.E.R.E.S.
42, rue P. Duez,
Lille

M. W. DECLERCQ
Lid van de Kamer van vertegenwoordigers
Congreslaan 7
Gent

M. P. DELACAVE
Administrateur délégué des Ateliers de constructions électriques de Charleroi
33, rue du Congrès
Bruxelles

M. J. DELIAU
Assemblée nationale
Paris

Prof. G. DELL'ANGELO
SVIMEZ -
Via di Porta Pinciana 6
Roma

Prof. G. DELLA PORTA
Direttore dell'Ufficio studi del Banco di Roma
Via Luigi Rizzo 20
Roma

M. A. DELMER
Secrétaire général du Comité européen pour l'aménagement de la Meuse et des
liaisons Meuse-Rhin
15, rue Gérard
Bruxelles

M. P. DESJAQUES
Professeur adjoint d'économie au Collège d'Europe
Bruges

M. A. DETROZ
Directeur de l'expansion économique
Ministère des affaires économiques
Square de Meuse
Bruxelles

Herr A. DONANDT
Ministerialrat im Bundesministerium für Verkehr
Bonn

M. R. DONN
Chef de la division des projets
O.C.D.E.
2, rue A. Pascal
Paris

M. G. DOUET DE GRAVILLE
Président de la Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du
crédit agricole
Membre du Conseil économique et social
83, avenue Victor Hugo
Paris (16^e)

M. M. DRECHSEL
Directeur de l'Institut de recherches économiques du Hainaut
Mons

M. H. DUMONCEAU
Directeur de la SOCOREC
Rue Montoyer
Bruxelles

M. J. DUPONT
Commission de l'agriculture
A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. L. DUQUESNE DE LA VINELLE
Conseiller économique de la C.E.E.
244, rue de la Loi
Bruxelles

M. C. DE BIÈVRE
Chef du service d'études économiques de la Fédération des industries belges
Rue Ravenstein
Bruxelles

M. A. DE BLOCK
Commission économique et financière A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

Comte B. DE GRUNNE
Directeur de l'Union des villes
30, rue aux Laines
Bruxelles

M. B. DE MAUD'HUY
Président du Comité du Bassin lorrain
Place Mazelle
Metz

Dott. N. DE PAMPHILIS
C.I.S.L.
Via Po 21
Roma

Dott. G. DE RITA
SVIMEZ
Via di Porta Pinciana 6
Roma

M. J. DE ROO
Adviseur ministerie van Tewerkstelling en arbeid
Liefdadigheidsstraat 16 A
Brussel

M. J. DE SAEGER
Lid van de Kamer van vertegenwoordigers
Willem Geetsstraat 10
Mechelen

M. A. DE SMAELE
Président du Conseil central de l'économie
17, avenue de la Joyeuse Entrée
Bruxelles

M. R. DE STAERKE
Vice-président du Comité économique et social
2, boulevard de l'Empereur
Bruxelles

M. A. DE TAVERNIER
Hoofd van de Economische en sociologische studiedienst Belgische Boerenbond
Minderbroedersstraat 11
Leuven

M. J. ECHARD
Directeur général de la SODIC
14, rue de Bourgogne
Paris (7^e)

M. ir. A. J. ENGEL
President-directeur van de Algemene Kunstzijde Unie NV
Verbond van Nederlandse werkgevers
Kneuterdijk
's-Gravenhage

Herr E. ENGELHARD
Stellvertretender Präsident des Senats
Zweiter Bürgermeister, Behörde für Wirtschaft und Verkehr
Große Bleichen 23-27
Hamburg 36

Herr K. ENGFER, Direktor
Buderus'sche Eisenwerke
Wetzlar

Herr P. EVEN, Oberregierungsrat
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Saarlandes
Saarbrücken

Herr. Dr. C. EVERS
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Landes Rheinland-Pfalz
Karlstor
Mainz

M. J. FAFCHAMPS
Correspondant du Bureau international du travail
Bruxelles

Herr Dr. A. FLEMES, Ministerialdirigent
Staatsministerium für Wirtschaft und Verkehr
Friedrichstraße 1
Hannover

M. M. FISCHBACH
Commission économique et financière – A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. E. FORGET
Président de l'Association des migrations rurales, président de la section de la
productivité et de l'expansion agricole du Conseil économique et social
122, avenue R. Gaenier
Angers

Dott. P. FORMENTINI
Président de la Banque européenne d'investissement
11, Mont des Arts
Bruxelles

M. G. FOSSI
Direction du développement – O.C.D.E.
2, rue A. Pascal
Paris

M. L. FRAETERS
Secrétaire adjoint de la Confédération des syndicats chrétiens
127, rue de la Loi
Bruxelles

Dott. S. FREATO
Presidente Ente nazionale per le tre Venezie
Corso Trieste 22
Roma

M. J. FRÈRE
Secrétaire général de la B.E.I.
11, Mont des Arts
Bruxelles

Dott. F. GALLUPPI
Unione Italiana Lavoratori
Via Lucullo 6
Roma

M. A. GENIN
Vice-président de la F.N.S.A.
11, rue Scribe
Paris (9^e)

Herr Dr. W. GENZER
Deutscher Industrie- und Handelstag
Bonn

M. J. GENTON
Secrétaire général du Comité économique et social
2, boulevard de l'Empereur
Bruxelles

Herr Dr. H. GIEL
Ministerialrat im Bundeswirtschaftsministerium
Bonn

M. A. GILBERT
Directeur général des producteurs des Alpes françaises
6, boulevard Gambetta
Grenoble

M. L. GINGEMBRE
Délégué général de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises
9bis, rue Casimir Pinel
Neuilly-sur-Seine

Dott. V. GIOVANNELLI
Comitato dei ministri per il Mezzogiorno
Via Boncompagni 30
Roma

Ing. P. GIUSTINIANI
Amministratore delegato della Montecatini
Via Turati 18
Milano

M. M. GOTTSCHALK
Président du Congrès international des économies régionales,
Institut de sociologie Solvay
Parc Léopold
Bruxelles

M. J.F. GRAVIER
Vice-président de la section des économies régionales du
Conseil économique et social
51, avenue de la Motte
Paris (15^e)

Prof. dr. S. J. GROEMAN
Hoogleraar aan de rijksuniversiteit Utrecht
Utrecht

M. M. HALFF
Chargé de mission auprès du premier ministre pour les zones spéciales de conversion; membre du Conseil économique et social
2, rue du Château
Boulogne-sur-Seine

Herr P. HARSCH, Ministerialrat
Wirtschaftsministerium Baden-Württemberg
Stuttgart

M. J. HELLINCKX
Président du conseil d'administration de la S.A. Peausserie Ardennaise
Wiltz

Prof. dr. W. HEERE
Hoogleraar in sociologie en planologie aan de rk economische hogeschool
Tilburg

Herr K. HEISE, Oberregierungsrat
Niedersächsisches Ministerium für Wirtschaft und Verkehr
Hannover

Dr. S. HERWEIJER
Directeur van de Cultuurtechnische dienst
Sweelincklaan 115
Bilthoven

Herr H. HEUSCH, Oberbürgermeister
Präsident der Industrie- und Handelskammer Aachen
Theaterstraße 6
Aachen

Dr. F.J.M.A.H. HOUBEN
Commissaris van de koningin in de provincie Limburg
Bouillonstraat 1a
Maastricht

M. F. HUGLO
Centre des jeunes patrons
19, avenue Georges V
Paris (7^e)

Prof. F. IPPOLITO
Segretario generale del Comitato nazionale energia nucleare
Via Belisario 15
Roma

Herr Prof. Dr. G. ISENBERG, Ministerialrat
Bundesministerium für Finanzen
Bonn

M. H. ITSCHNER
Directeur ad interim de l'agriculture et de l'alimentation
O.C.D.E.
2, rue André Pascal
Paris (15^e)

M. P.M. JANET
Ingénieur en chef du génie rural
Ministère de l'agriculture
79, rue de Varenne
Paris

Herr P. JOACHIMSEN
Behörde für Wirtschaft und Verkehr der Freien Hansestadt Hamburg
Hamburg

M. J. JEUDON
Président de l'Assemblée des présidents de Chambres de métiers de France
Membre du Conseil économique et social
162, avenue Jean-Jaurès
Le Mans (Sarthe)

M. R. JOLY
Inspecteur général à l'I.N.S.E.E.
29, quai Branly
Paris (7^e)

Herr Prof. Dr. H. JURGENSEN
Universität Hamburg
Kriekamp 76
Hamburg-Wellingsbüttel

M. P.J. KAPTEYN
Commission des transports - A.P.E.
19, avenue Beaumont
Luxembourg

Frau Dr. M. KEMMNER, Oberregierungsrätin
Bundesministerium für Wirtschaft und Verkehr
Domenikastraße
Mainz

M. A. KEREVER
Chargé d'études au bureau de recherches et d'action économique de la C.F.T.C.
6, avenue de la Porte Brancion
Paris

M. R. KIRSCHEN
Professeur à l'université de Bruxelles
49, rue du Châtelain
Bruxelles

Herr N. KLEMT, Oberregierungsrat
Bundesministerium für Wohnungsbau
Bad Godesberg

Herr P. KLING
beim Senator für Wirtschaft der Freien Hansestadt Bremen
Bremen

Herr Prof. N. KLOTEN
Universität Tübingen
Tübingen

Herr Dr. B. KOCH, Generalsekretär
Christlicher Gewerkschaftsbund Deutschlands
Wilhelmstraße 25
Bonn

M. I.B.F. KORMOSS
Attaché au Collège d'Europe; chef de la section cartographique
Bruges

M. G. KREYSSIG
Commission du marché intérieur – A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. A. KRIER
Président de la Confédération générale du travail
63, rue de Bonnevoie
Luxembourg

Dr. W.C. KROFT
Hoofd regionaal onderzoek aan het Nederlandsch Economisch instituut
Pieter de Hoochweg 118
Rotterdam-6

M. J. KULAKOWSKI
Secrétaire général de l'organisation européenne de la C.I.S.C.
148, rue de la Loi
Bruxelles

M. J. LABASSE
Professeur à l'Institut d'études politiques
17, quai du Général Sarrail
Lyon (6^e)

M. J. LAGEVEEN
Secretaris van het Nederlands Verbond van verenigingen
Lid van de Sociaal-economische raad
P.C. Hoofstraat 174-180
Amsterdam-Z.

M. L. LALANNE
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau,
Paris (8^e)

M. Ph. LAMOUR
Administrateur délégué de la Cie du Bas-Rhône-Languedoc
6, boulevard du Sergent Triaire
Nîmes (Gard)

Mme F. LANCKSWERT
SOCOREC
Rue Montoyer
Bruxelles

Herr Dr. W. LANGER
Ministerialdirektor im Bundeswirtschaftsministerium
Bonn

M. J. LANNOYE
Centre international économie et technologie
Genval

Herr J.D. LAUENSTEIN, Ministerialdirektor a.D.
Geschäftsführer der Emsland GmbH
Bahnhofstraße 26
Meppen

Herr Minister Dr. LAUSCHER
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr
Haroldstraße 4
Düsseldorf

M. P. LAURENT
Président de la commission de l'aménagement de la Chambre de commerce et
d'industrie de Paris
51, rue Cardinet
Paris (17^e)

M. D. LAVAL
Ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des ports maritimes et des
voies navigables, ministère des travaux publics et des transports
244, boulevard St-Germain
Paris (7^e)

M. P. LEBOULEUX
Secrétaire général du Comité des organisations commerciales des pays de la
C.E.E.
31, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie
Paris (16^e)

Dott. R. LEONI
Comitato nazionale energia nucleare
Divisione affari internazionali studi economici
Via Belisario 15
Roma

M. G. LEVARD
Président de la Confédération française des travailleurs chrétiens
Vice-président du Conseil économique et social
60, avenue Victor-Hugo
Paris (16^e)

S.J. LEVINE Esq.
Board of Trade
Horse Guards Avenue
London S.W.

Herr K. LEY, Ministerialdirigent
Ministerium für Landesplanung
Wohnungsbau und öffentliche Arbeiten
Düsseldorf

M. H.P. LINTHORST-ROMAN
Commissaris van de koningin in de provincie Friesland
Voorzitter Bestuurscommissie noorden des lands
Tweebakstraat 52
Leeuwarden

Dott. A. LOJACONO
Ministero lavori pubblici
Roma

Dott. P. LONGO
Ufficio Studi
Comitato nazionale energia nucleare
Roma

M. B. LORY
Conseiller référendaire à la Cour des comptes
Directeur général de la population
7, rue de Tilsitt
Paris (17^e)

M. G. LYMBERIDIS
Ministère de la coordination
3, rue Amerikis
Athènes

M. P. MADAULE
Secrétaire général du Comité régional d'expansion économique Midi Pyrénées
23, rue Grandet
Rodez (Aveyron)

Dr. ir. D.R. MANSHOLT
Directeur-generaal van de Arbeidsvoorziening
Ministerie van Sociale zaken en volksgezondheid
Zeestraat 73
's-Gravenhage

M. F. MARENGHI
Commission de l'agriculture - A.P.E.
Luxembourg

Dott. G. MARONGIU
Funzionario Segreteria tecnica Comitato dei ministri per il Mezzogiorno
Via Boncompagni 30
Roma

M. P. MASSE
Commissaire général au plan de modernisation et d'équipement
18, rue Martignac
Paris (7^e)

Dott. A. MARSAN
Direttore Ufficio studi I.R.I.
Via Veneto
Roma

Dott. F. MATTEI
Vice segretario generale Confindustria
Piazza Venezia, 11
Roma

Herr Dr. A. MATTHIAE, Regierungsdirektor
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Landes Nordrhein-Westfalen
Haroldstraße 4
Düsseldorf

Dott. L. MAZZILLO
Centro Studi Nord-Sud
Via Carducci 19
Napoli

Dott. Pietro MERLI-BRANDINI
C.I.S.L.
Via Po 21
Roma

Herr P. MEYER, Oberregierungsrat
Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung
Bonn

Frau Dr. G. MIERSCH, Oberregierungsrätin
Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft und Verkehr
München 22

M. J. MILHAU
Professeur à l'université de Montpellier
8, avenue Frédéric Mistral
Montpellier

M. J. MINEUR
Administrateur délégué du Conseil économique wallon
Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe
Liège

M. P. MIRGUET
Député de la Moselle
20, boulevard Clémenceau
Metz

Herr Dr. MITTELSTEN-SCHIED
Firma Vorwerk und Co.
Wuppertal

M. H. MOELLER
Professor an der Universität München
Institut für Internationale Wirtschaftsbeziehungen
Theresienstraße 3/5
München

M. J.H.C. MOLENAAR
Assistant secretary general
International union of local authorities
Paleisstraat 5
Den Haag

M. H. MOLENDIJK
Adviseur voor bestuurszaken bij het Nederlands Economisch instituut
Lid van de Sociaal-economische raad
Rotterdam

Prof. A. MOLINARI
SVIMEZ
Via di Porta Pinciana 6
Roma

M. R. MONIER
Inspecteur général de l'économie nationale
Chef du service de l'inspection générale de l'économie nationale
47, quai Branly
Paris (7^e)

M. L. MORTIER
Conseiller fiscal à la Fédération nationale des classes moyennes
87, rue d'Arlon
Bruxelles

M. R. MOSSE
Professeur à la faculté de droit
12, avenue Rochambeau
Grenoble

M. B. MOTTE
Membre de l'Assemblée nationale; vice-président du Comité d'études régionales
économiques et sociales; député du Nord
17bis, rue d'Amiens
Lille

Drs. B.H. MULDER
Sociaal-economisch medewerker bij het landbouwschap
Raamweg 25/28
's-Gravenhage

Herr Prof. M. MULLER
Universität Freiburg
Freiburg

Herr W. MUTHMANN, Oberregierungslandwirtschaftsrat
Bundesministerium für Landwirtschaft
Bonn

M. M. NABOKOFF
Chargé de mission au cabinet du premier ministre
16, rue de la Loi
Bruxelles

Prof. N. NARDUZZI
Universita degli studi di
Perugia

M. G.M. NEDERHORST
Commission sociale – A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. V. NEESEN
Opdrachthouder bij het kabinet van de eerste minister
Directeur van de Limburgse Economische raad
Wetstraat 16
Brussel

Dott. A. NOVACCO
Segretario generale SVIMEZ
Via di Porta Pinciana 6
Roma

Avv. M. OLIVI
Vice presidente Amministrazione provinciale di
Padova

Herr. Prof. K.H. OLSEN
Forschungsstelle für Landwirtschaft
Bundesallee 50
Braunschweig

M. W. OLTHOF
P.C. Hoofstraat 180
Amsterdam-Z

Prof. B. PAGANI
Direttore Rivista « Il Mondo Economico »
Via Panzacchi 6
Milano

On. le O. PASTORE
Presidente Comitato dei ministri per il Mezzogiorno
Via Boncompagni 30
Roma

Dott. A. PECCEI
Amministratore delegato Italconsult
Via Pastrengo 16
Roma

M. J. PERSOONS
Directeur adjoint à la Banque de Bruxelles
2, rue de la Régence
Bruxelles

Prof. G. PESCATORE
Presidente Cassa per il Mezzogiorno
EUR
Roma

Herr. H. PETER, Direktor
Landesbank für Aufbaufinanzierung
München

Prof. G. PETRILLI
Presidente I.R.I.
Via Veneto
Roma

M. G. PIERRET
Secrétaire général de « Maine-Expansion »
12, place de la République
Le Mans

M. R. PLEVEN
Ancien président du Conseil; président du Comité d'études et de liaison des
intérêts bretons; député des Côtes-du-Nord
7, rue d'Uzès
Paris (2^e)

M. A. POHER
Membre de l'Assemblée parlementaire européenne
Palais Bourbon
Paris

M. C. POLI
Fédération nationale des syndicats d'exploitation agricole
11, rue Scribe
Paris (9^e)

M. R. POURVOYEUR
Conseiller au secrétariat du Conseil des ministres
2, rue Ravenstein
Bruxelles

Herr Prof. Dr. A. PREDOHL
Universität Münster
Münster

M. H. PRIEBE
Universität Frankfurt
Hammanstraße 11
Frankfurt a.M.

Ing. N. RADICE FOSSATI
Presidente Unione italiana camere di commercio
Camera di commercio
Milano

M. A. RAILLET
Administrateur du Conseil national des économies régionales
29, cours Langler
Reims

Prof. A. RAMADORO
Presidente Ente Puglia e Lucania
Corso Sonnino 177
Bari

M. F. RANDET
Directeur de l'aménagement du territoire au ministère de la construction
2, avenue du Parc de Fassy
Paris (16^e)

M. H. RASSART
Sénateur
23, rue Raikem
Liège

M. N. RASTOIN
Président du Conseil national des économies régionales
Président du Comité régional d'expansion économique Provence-Côte d'Azur-
Corse
13, rue Roux de Prignelles
Marseille

M. S. RENBORG
Chef de la division économique du Conseil de l'Europe
Maison de l'Europe
Strasbourg

M. H. REY
Assemblée nationale
Paris

M. E. REYMOND
Directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur
Place Beauvau
Paris (8^e)

M. H. RICHARTS
Commission de l'agriculture - A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

M. C. ROGER

Secrétaire général du Conseil central de l'économie
17, avenue de la Joyeuse Entrée
Bruxelles

M. J.H.A. ROOVERS

Verbond katholieke arbeidersbeweging
Oudenoord 12
Utrecht

M. J. ROVEJS

Nederlandse katholieke arbeidersbeweging
Oudenoord 12
Utrecht

Herr A. SABEL

Präsident der Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung
Nürnberg

S.A. SADLER-FORSTER C.B.E., D.C.L., J.P., F.C.A.

Chairman of the Industrial Estates Management Corporation for England
Team Valley Estate
Gateshead, 11
England

M. J. SAINT-GEOURS

Sous-directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques
93, rue de Rivoli
Paris (1^{er})

M. A. SAVARY

Expert auprès de la Commission de la C.E.E.
23, avenue de la Joyeuse Entrée
Bruxelles

Dott. C. SAVOINI

Ufficio Studi C.I.S.L.
Via Po 21
Roma

M. P. SCHNEITER

Ancien président de l'Assemblée nationale; ancien ministre; président du
Comité d'expansion régionale et d'aménagement de la Champagne
43, rue Werlé
Reims

M. D. SCHNITZIUS

Directeur de la documentation parlementaire et de l'information
19a, rue Beaumont
Luxembourg

M. J. SCHROEDER

Division des questions sociales
Conseil de l'Europe
Maison de l'Europe
Strasbourg

Herr Dr. H. SCHWARZ
Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung
Nürnberg

M. G. SEGERS
Directeur général du ministère de l'agriculture
30, rue de la Loi
Bruxelles

Herr Konsul H. SEIBEL
Präsident der Industrie- und Handelskammer Kiel
Lorentzendam 24
Kiel

Herr H. SEIFFERT, Oberregierungsrat
Bundesverkehrsministerium, Abteilung Straßenbau
Sternstraße 100
Bonn

M. G. SIMON
Directeur général de la Société nationale de la petite propriété terrienne
72, avenue de la Toison d'Or
Bruxelles

Dott. F. SIMONCELLI
Cassa per il Mezzogiorno
EUR
Roma

Dott. F. SIMONCINI
Direttore Ufficio studi Unione Italiana lavoratori
Via Po 21
Roma

Dott. L. SOLARE
Via Borgatti, 25
Roma

Dott. E. SOLIMA
Chef du service « économie sociale et régionale »
à la direction générale « économie-énergie » - C.E.C.A.
2, place de Metz
Luxembourg

Dr. C. SPRINGSTUB
Senatsdirektor
Schwachnauser Heerstraße 67
Bremen

M. A. STEVERLINCK
Attaché de cabinet
Ministerie van de Middenstand
Liefdadigheidsstraat 28
Brussel

M. R. STIEVENART
Député permanent
13, rue Verte
Mons

M. A. STORCH
Commission sociale – A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

Herr W. STOTHFANG, Ministerialrat
Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung
Bonn

Herr F. SURETH, Ministerialdirektor
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Landes Schleswig-Holstein
Kiel

Prof. G. TAGLIACARNE
Presidente Unione camere di commercio
Via Piemonte 26
Roma

M. C. TISTHOUD
Président de la Chambre de commerce du Centre
Rue Albert 1^{er}
La Louvière

M. G. TIXIER
Vice-président de la B.E.I.
Bruxelles

M. P. TJERDSMA
Secretaris van het Christelijk nationaal vakverbond
Lid van de Sociaal-economische raad
Maliebaan 8-8a
Utrecht

M. G.W. TOEBES
Directeur van de Vereniging van de Nederlandse gemeenten
Paleisstraat 5
's-Gravenhage

M. H. TRICOT
Opdrachthouder
Arrondissementscommissaris van Mechelen
Rosierstraat
Mechelen

Dr. T.P. TROMP
Lid van de raad van bestuur der NV Philips' Gloeilampenfabrieken
Emmasingel
Eindhoven

M. D. TURANI
Commission du marché intérieur – A.P.E.
19, rue Beaumont
Luxembourg

Herr Dr. P. UEBLER
Syndikus der Bayrischen Metall verarbeitenden Industrie
Nürnberg

Herr Direktor Dr. H. UMLAUF
Ruhrsiedlungsverband
Essen

M. H. UMRATH
Secrétaire de la commission commune des ouvriers du bâtiment et du bois
dans les Communautés européennes
Vondelstraat 40
Amsterdam-W.

Ing. A. USIGLI
Presidente Unione veneta camere di commercio
Venezia

Ing. A. VALERIO
Soc. « EDISON »
Foro Bonaparte 31
Milano

M. E. VAN DE POLL
Rijkswaterstaat
Van Hogenhoutkiaan 60
's-Gravenhage

M. R. VAN DE PUTTE
Président de la Société nationale de crédit à l'industrie
16, boulevard de Waterloo
Bruxelles

M. F.C. VAN DYCK
Commission du marché intérieur – A.P.E.
Luxembourg

Dr. P.C.J. VAN LOON
Hoofd van de hoofdafdeling Individueel maatschappelijk werk en maatschap-
pelijk opbouwwerk
Ministerie van Maatschappelijk werk
Binnenhof 7
's-Gravenhage

M. O. VANNESTE
Directeur van de Westvlaamse Economische raad
Oijver 7
Brugge

Drs. F.J.H.M. VAN OS
Directeur voor regionale industriële zaken
Ministerie van Economische zaken
's-Gravenhage

M. J. VAN WATERSCHOOT
Administrateur van het Bureau voor economische programmatie
Luxemburgstraat 24
Brussel

M. G. VENTEJOL
Secrétaire général de la Confédération du travail – Force-Ouvrière; membre du
Conseil économique et social
157, rue Vercingétorix
Paris (14^e)

Prof. F. VENTRIGLIA
Consulente per il Ministero dell'industria ed il commercio
Via di Villa Emiliani 4
Roma

Drs. M.C. VERBURG
Voorzitter van ETI-colleges
Voorzitter Overleg van Vlaamse economische raden en Nederlandse ETI's
Londense Kaai 13
Middelburg

M. J. VERGEOT
Commissaire général adjoint au plan de modernisation et d'équipement
Président du Comité des plans régionaux
18, rue Martignac
Paris (7^e)

M. P. VERMEIRE
Secrétaire de l'Union internationale des organismes familiaux
125, rue du Trône
Bruxelles

M. A. VERMEULEN
Chef de la division du travail et des facteurs sociaux – O.C.D.E.
2, rue A. Pascal
Paris

M. J. VERPEAUX
Ministère de l'industrie
68, rue de Bellechasse
Paris

M. l'abbé F. VIALET
Président du Comité départemental d'expansion économique
Député de la Lozère
9, boulevard Notre-Dame
Langogne (Lozère)

Dott. C. VICINELLI
Dirigente Cassa per il Mezzogiorno
EUR
Roma

Dott. P. VIGORELLI
Direttore generale SINCAT
Via Giovanni da Procida 37
Milano

M. J. VINCK
Directeur van de Rijksdienst voor het Nationale Plan
Lange Voorhout 19
's-Gravenhage

M. F. VINCK
Directeur général de la direction générale des problèmes du travail – assainissement et reconversion – C.E.C.A.
2, place de Metz
Luxembourg

Dott. ssa M.T. VISCONTI
Comitato nazionale energia nucleare
Roma

M. A. VLERICK
Professor aan de universiteit van Gent
Ketelboort 7
Gent

Herr Prof. Dr. F. VOIGT
Universität Hamburg
Hamburg

Herr Prof. Freiherr F. VON BABO
Maximilianstraße 2
Karlsruhe

Herr F. VON BERGHES, Staatssekretär
Ministerium für Wirtschaft und Verkehr des Landes Rheinland-Pfalz
Mainz

Herr J. VON JOUANNE, Regierungsdirektor
Bundesministerium für Atomenergie und Wasserwirtschaft
Bad Godesberg

M. H.K. VON MANGOLDT-REIBOLT
Vice-président de la B.E.I.
Bruxelles

Graf L. VON DER SCHULENBURG
Zentralausschuß der deutschen Landwirtschaft
Koblenzerstraße 121
Bonn

Herr Dr. K.H. VOSS
Borgardts AG Gipswerk
Kuthütte/Walkenried

Herr G. WACHER, Bundestagsabgeordneter
Vorsitzender des Unterausschusses für Zonenrand- und Grenzlandfragen im
Deutschen Bundestag
Lorentzstraße 31
Hof an der Saale

M. L. WAGNER
Membre du comité restreint de l'organisation européenne de la C.I.S.C.
13, rue Bourbon
Luxembourg

M. G. WANSING
Plaatsvervangend directeur van de Industrialisatie en energievoorziening
Ministerie van Economische zaken
Bezuidenhoutseweg 30
's-Gravenhage

Herr Dr. U. WEINSTOCK
Universität Frankfurt
Hammanstraße, 11
Frankfurt a.M

M. P. WIGNY
Ministère des finances
Bruxelles

Herr J. WILD
Präsident des Zentralausschusses des deutschen Handwerks
Koblenzerstraße 133
Bonn

M. G. WILLEMS
Secrétaire général du ministère des travaux publics
155, rue de la Loi
Bruxelles

M. E. WOESTYN
Directeur général du crédit public au ministère des finances
51, rue de la Loi
Bruxelles

Herr H.J. WORMIT, Ministerialdirektor a.D.
Geschäftsführendes Präsidialmitglied
Koblenzerstraße 136
Bonn

Services des publications des Communautés européennes
8048*/1/II/1963/5
Volumes I et II

FF 44,—	FB 450,—	DM 36,—	Lit. 5620,—	Fl. 32,50	£ 3.4.3	\$ 9.0
---------	----------	---------	-------------	-----------	---------	--------
